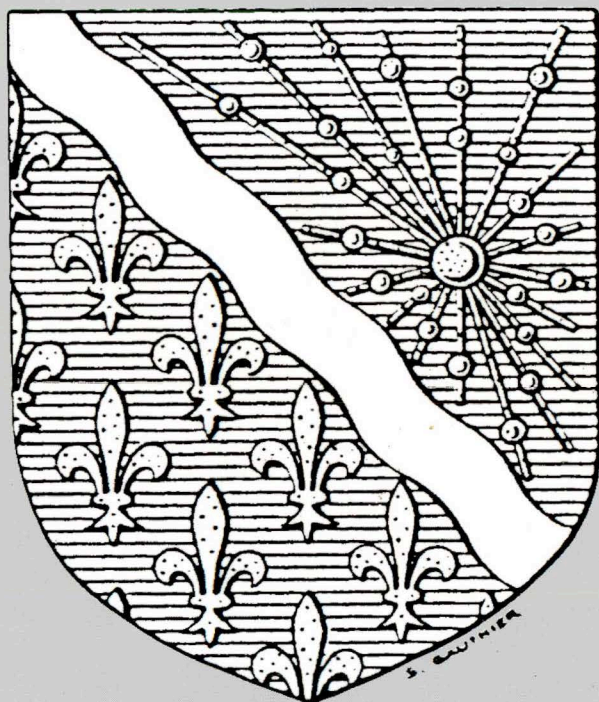


ESSONNE ET HUREPOIX

BULLETIN
de la Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix
N° 83 (2013)



CHAMARANDE

ESSONNE et HUREPOIX

ANNÉE 2013 – BULLETIN N° 83

TABLE DES MATIÈRES

VIE DE LA SOCIÉTÉ (Conseil d'administration, nouveaux membres, sortie d'été et Assemblée générale au château du Marais, promenade d'automne à Chamarande)	3
GATINEAU (Frédéric) et CHANDELIER (Jean-Louis) : <i>Brouy, 1914-1918</i>	9
CHRIST (Xavier et Bernadette) : <i>Les d'Aribert, seigneurs de la Grange-sans-Terre à Valpuseaux, voleurs de père en fils (XVI^e s.)</i>	15
LACROIX (Jacques) : <i>Deux noms de rivière de l'Essonne issus de la langue gauloise.</i> ..	21
PONTAULT (Monique) : <i>Les pionniers partis de l'Essonne pour la Nouvelle France (XVII^e-XVIII^e s.)</i>	33
WITTMER (Pierre) : <i>Un pèlerinage à Ballancourt-sur-Essonne en 1789</i>	43
NAVE (Odile) : <i>L'histoire du château de Beauvoir à Évry de 1773 à nos jours</i>	49
THIEBAUD (François) : <i>Histoire du presbytère de Saint-Cyr-sous-Dourdan et de ses habitants (1671-1910)</i>	63
GATINEAU (Frédéric) : <i>Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIII^e s. (1^{ère} partie : les paroisses essonniennes relevant de l'ancien diocèse de Chartres 1690-1790)</i>	79
MARTIN (Michel) : <i>Quelques particularités démographiques étampois à la fin de l'Ancien Régime</i>	125
DAVOINE (René) : <i>L'invention de la plus grande prison d'Europe à Fleury-Mérogis</i>	133
GINESTE (Bernard) : <i>Un village étampois à la veille de la Guerre de Cent Ans, quinze chartes relatives à Authon-la-Plaine (1275-1335)</i>	141
NOTES ARCHEOLOGIQUES	193
PATRIMOINE ARCHITECTURAL	197
BIBLIOGRAPHIE	205
CHRONIQUE	215
NECROLOGIE	237

**Société Historique et Archéologique
de l'Essonne et Hurepoix**
91730 Chamarande



ROGNAC PPDC
BOUCHES DU RHONE
22 10 14
037 LV 669200
4559 131664

37

MONSIEUR BANIDE MICHEL
35 AVENUE FRANCOIS MOLE
92150 ANTONY

Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix

le 2 juillet 2014

Chers Collègues ,

Notre promenade d'automne s'effectuera le samedi 4 octobre à Dourdan , nous y seront reçus par l'Association des Amis du Château et du musée de Dourdan.

Voici notre programme :

- Accueil à 9h au bar du centre culturel René Cassin rue des Vergers Saint Jacques (parking à proximité, rue Jubé de la Perelle)
- Visite de la salle des mariages de l'Hôtel de Ville (avec Marianne Chardine)
- Visite de la Chapelle de l'Hôtel Dieu (avec Jean Luc Prêter)
- Visite de l'église Saint Germain (avec Frédéric Gatineau)
- Déjeuner à l'Hostellerie Blanche de Castille
- Visite du musée du château (avec Isabelle Mitton et Roland Morano)
- Conférence sur Francisque Sarcey , écrivain et critique littéraire du XIX ème siècle , (par Jean Hartweg)

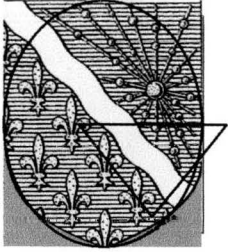
La participation qui vous est demandée est de 33 euros .

Je vous prie de confirmer votre présence auprès d'Alain avant le 27 septembre (Alain Devanlay ,24 grande rue 91150 La Forêt Sainte Croix, courriel:adevanlay@wanadoo.fr)

Le Président, Frédéric Gatineau

PS : Notre site internet est maintenant opérationnel : <http://shaeh91.free.fr>

Les Archives Départementales recherchent encore des documents, photographies ,et témoignages à propos d'événements vécus par des Essonnais pendant les périodes 1914-1918 et 1939-1945. Si vous en possédez, vous pouvez joindre directement Mr Bassiere, tel 01 69 27 14 14 .



**Société Historique et Archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix
APPEL COTISATION 2017**

Le 21 janvier 2017

Cher(e) collègue,

L'ensemble du Conseil d'Administration de la SHAEH vous présente ses meilleurs voeux pour 2017 pour vous et vos proches.

Nous vous invitons à renouveler dès aujourd'hui, votre cotisation à la SHAEH pour 2017.

La cotisation pour l'année 2017 est fixée à 30 euros (membre ordinaire) et à 35 euros (membre bienfaiteur). Elle donne droit à notre bulletin annuel. Les Tomes Mémoires et Documents ne sont pas compris dans la cotisation.

Nous vous ferons parvenir bientôt les informations concernant notre prochaine assemblée Générale, prévue le samedi 10 juin 2017 au château de Frémigny à Bouray sur Juine .

Nous vous remercions de votre fidélité et vous assurons de nos meilleurs sentiments historiques.

Arlette DELEPINE

Trésorière de la SHAEH - Téléphone : 01 69 06 19 40

P.S : Afin de faciliter nos prochains courriers, pourriez-vous nous confirmer votre adresse courriel si possible. Ces informations restent confidentielles et ne sont pas divulguées.

Email géré par mon épouse Helene

NOM : BANIDE

Prénom : Michel

Adresse : 35, avenue François Molé

Code Postal 92160

Localité : ANTONY

E-mail : helene.banide@wanadoo.fr

Ci-joint mon règlement à l'ordre de la S.H.A.E.H par chèque

A : Antony... le... 27. janvier. 2017. Le :

Signature



helene banide

De: Jean-Claude DELEPINE [j-claude.delepine@orange.fr]
Envoyé: lundi 23 janvier 2017 19:55
À: Jean-Claude Delepine *et Annette*
Objet: tr: Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Pièces jointes: appel à cotisation SHAEH 2017 3.docx

> **Cher (e) Collègue**

>

> **Ci joint notre appel de cotisation, ainsi que la première information sur notre prochaine AG,**

> **fixée au samedi 10 juin 2017. Des informations complémentaires vous parviendront prochainement.**

>

> **Dans l'attente du plaisir de vous retrouver,**

>

> **Sincèrement**

> **Jean-Claude Delépine**

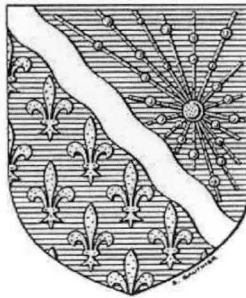
BULLETIN

N° 83 (2013)

DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE
L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

*Publié avec le concours
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île de France
(Ministère de la culture et de la communication)
et du Conseil général de l'Essonne*



CHAMARANDE

Le blason qui orne la couverture de *Essonne et Hurepoix* symbolise l'Essonne. Le projet dessiné par M^{elle} S. Gauthier a été présenté à l'assemblée départementale qui l'a approuvé le 16 décembre 1968. Il a été entériné, le 25 février 1969, par la Commission nationale d'héraldique urbaine. En voici la description : « D'azur à la bande ondulée d'argent [l'Essonne] accompagnée en chef d'un noyau atomique d'or éclatant en dix huit rais du même [le CEA de Saclay] et, en pointe, d'un semi de fleurs de lys d'or [l'Île de France] ».

Il est apparu sur la couverture en 1987, quand la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix est devenue la Société historique et archéologique de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 1987, prenant en compte la réalité du département de l'Essonne qui avait été créé le 1^{er} janvier 1968, par découpage de l'ancienne Seine-et-Oise. Depuis cette date il a toujours figuré sur la page de titre du bulletin de la société. Il est réapparu sur la couverture en 2005, pour concrétiser le changement de nom de la société devenu Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2003.

Mise en page : Info Color (www.info-color.fr)

© 2014 Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix (SHAEH)

Archives départementales, rue du Commandant Arnoux, 91730 Chamarande

ISSN 1778-9237

Vie de la Société

Conseil d'administration (2014)

Anciens présidents : Henri-Gabriel-Jules LAROCHE (1894) †, Jean-Barthélémy HAUREAU 1894-1896) †, François COPPÉE, de l'Académie française (1897-1908) †, docteur Paul BOUCHER (par intérim 1896-1897 et 1908-1909) †, Alphonse de COURCEL (1909-1919) †, Robert de COURCEL (1943-1966) †, Jean de COURCEL (1967-1983) †, Abbé Jean MERMINOD (1983-2005), Alain DEVANLAY (2005-2013)

Bureau

Président

M. l'Abbé Frédéric GATINEAU

Vice-présidents

M. Jacques GÉLIS

M. Serge BIANCHI

Secrétaire général

M. Jean-Claude DELEPINE

Secrétaire général adjoint

M. Alain SENÉE

Trésorier

M. Jacques MACÉ

Responsable des publications

M. Alain DEVANLAY

Membre

Mme Paulette CAVAILLER

Membres du Conseil

Mme Anne d'ANDURAIN

M. Alain BÉNARD

M. Jean-Jacques IMMEL

M. Denys KLEIN

Mme Nicole LEMAÎTRE

Mme Yvette TABORIN

Archives départementales de l'Essonne (membres de droit, représentées par Dominique BASSIÈRE)

Nouveaux membres inscrits en 2013

CANTRYN Dominique – 4 allée des Coquelicots, 78120 RAMBOUILLET
GRESILLON Sylvianne – 60 rue de Damiette, 91191 GYF-sur-YVETTE
LARIVIÈRE Didier – 7 route de Versailles, 91800 COURCOURONNES
PROTIN Charlette – 13 villa Curial, 75019 PARIS
PROUX Nathalie – 11 rue Casimir Gouny, 91620 LA VILLE du BOIS
ROUX Claude – 1 place du Martroy, 91580 AUVERS-SAINT-GEORGES
SALVON Philippe – 28 rue de la Commanderie, 91100 CORBEIL-ESSONNES

Assemblée générale de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix

La Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix a tenu son assemblée générale, pour la clôture de l'exercice 2012, le 8 juin 2013 au château du Marais (91530 Le Val-Saint-Germain) en présence d'une soixantaine de membres.

En l'absence du président, Alain DEVANLAY, hospitalisé à Paris, Serge BIANCHI, vice-président, déclare l'assemblée générale ouverte à 10 h 30.

Il fait part des regrets d'une trentaine de membres ne pouvant être présents (en particulier ceux de nos deux centenaires, Nelly de Charnacé, de Tigery, et Charles Micheli, de Paris, membres fidèles de notre société depuis plus de quarante ans) et passe la parole à Jean-Claude DELEPINE, secrétaire général, pour qu'il présente le rapport moral et les activités de la SHAEH depuis la dernière assemblée générale tenue le 14 juin 2012 à Buno-Bonnevaux.

Nos sorties

Les participants à l'assemblée générale du 14 juin 2012 ont eu la chance d'assister à une conférence, illustrée par des projections, donnée par notre collègue Alain BENARD, docteur en préhistoire, membre de notre conseil d'administration et président du groupe d'Études, de Recherche et de Sauvegarde de l'Art Rupestre, autrement dit le GERSAR, à l'occasion de la publication de son inventaire des mégalithes de l'Essonne. Cette conférence a été suivie d'un déjeuner à « la Chèvrerie de Bois Minard ».

La Promenade d'automne à Palaiseau a été consacrée, le 29 septembre 2012, à la visite de la superbe exposition « Edme François Jomard, un

polytechnicien en Égypte » dans le grand hall de l'École Polytechnique, réalisée par nos collègues de l'association « Mémoire de Lozère ». Cette visite a été précédée d'une fort intéressante conférence de Monsieur Yves LAISSUS, biographe de Jomard et ancien directeur de la bibliothèque du Muséum. Cette conférence a été suivie, avec une grande attention, par plus de soixante membres.

L'après-midi, nous avons visité (visites guidées et commentées) l'église Saint-Martin de Palaiseau et l'admirable Musée palaisien du Hurepoix, qui créé en 1991 par la « Société historique de Palaiseau » (membre de la SHAEH), retrace l'histoire de la ville et du Hurepoix à la charnière des XIX^e et XX^e siècles.

L'église Saint-Martin est surtout connue pour renfermer, dans sa crypte, les dépouilles mortelles des Arnault, exhumées en 1710 lors de la destruction de Port Royal des Champs.

Nos publications

Le numéro 81 de notre bulletin, pour l'année 2011, a été distribué en octobre 2012. Ce numéro totalisait 200 pages pour un coût de 4 366 euros, hors mise sous pli et affranchissement, soit un coût à la page inférieur à 23 €.

À ce propos, il faut rappeler que ce coût baisse régulièrement (30 euros en 2005, 27 euros en 2006, 26 euros en 2007, 24 euros en 2009 et 23 euros en 2010) et que la maîtrise des frais de publication est indispensable pour faire face à la diminution du montant des subventions accordées par le Conseil général depuis 3 ans (pour 2012, demandé : 2 000 euros (comme les années précédentes) reçu 1 600 euros, au lieu de 2 000 euros auparavant).

Nous avons également publié, en juin 2012, Les Mégalithes de l'Essonne, inventaire compilé par Alain BENARD, qui est le tome XXI de notre série Mémoires et documents, dont le coût de fabrication s'est élevé à 4 130 euros et pour lequel nous avons obtenu une subvention de 1 000 euros du Conseil général. Cet ouvrage vient, heureusement, compléter le corpus historique de l'Essonne.

Nous vous avons aussi expédié les actes des 3^{ème} Rencontres des Sociétés historiques et archéologiques de l'Essonne, sur le thème du corps malade, organisée à l'initiative de Jacques GELIS, à Limours en 2004. Cette publication a été coéditée par le Comité de recherche des révolutions en Essonne (CRHRE), Étampes-Histoire, et la SHAEH qui supporte 1 250 € de frais d'expédition.

Le numéro 82, en cours de réalisation, sera distribué à l'automne 2013. En plus des rubriques habituelles, il comportera trois articles issus de l'exposition Jomard à Palaiseau et plusieurs articles originaux

dont un de Michel MARTIN sur les hôteliers dans le sud de l'Essonne du XIV^e siècle à la Révolution et, surtout, un bel article de Dominique CANTRYN sur les Huguenots du Hurepoix.

Notre programme comprend deux projets en cours de réalisation : *L'Essonne, un berceau de l'aviation* et *Vin, vignes et vigneronns en Essonne* sur lesquels travaillent deux groupes de recherche composés d'étudiants de l'Université du Temps Libre de l'Essonne avec qui nous avons coédité l'Histoire de l'enseignement en Essonne sous l'Ancien Régime, paru en 2008. Le premier de ces ouvrages, dont le coût est partagé entre l'UTL (75 %) et nous, paraîtra dans quelques mois, comme tome XXII de la série Mémoires et Documents.

Le financement de notre programme de publication repose principalement sur les cotisations des membres, dont le montant est passé à 20 €, et les subventions régulières du Conseil régional et de la DRAC-IdF (1 500 €). Mais il reste chaque année un reliquat qui, cumulé, constitue nos réserves et s'élevait, à fin 2012, à 14 448 €.

Nos membres

Fin 2011, la Société comptait 302 membres et, en 2012, nous avons enregistré 4 nouveaux, 3 décès et 6 démissions ou radiations, ce qui donne 297 membres à fin 2012.

À ce jour, nous avons déjà enregistré 3 nouvelles adhésions.

Soumis au vote, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier pour l'année 2012 :**RECETTES**

au 01/01/12	16 602,83
Intérêts Livret A 2010	243,88
Intérêts créditeurs	10,85
Cotisations	5 563,00
Subventions	4 250,00
Ventes	372,60
Sorties	2 055,00
	<hr/>
	29 097,56

DÉPENSES

Cotisations	80,00
Assurances	102,96
Frais bancaires	172,83
Frais de bureau	698,32
Publications	11 498,02
Sorties	2 097,50
	<hr/>
	14 649,63

RÉSULTAT	<hr/>	14 447,93
-----------------	-------	------------------

TRÉSORERIE

Livret A	10 450,43
CC	3 297,06
La Poste	700,44
	<hr/>
	14 447,93

Soumis au vote le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Le vice-président reprend la parole et propose l'entrée au conseil d'administration du Père Frédéric GATINEAU, recteur de la basilique de Longpont, fidèle adhérent de notre société depuis 1995. Il est également historien, chercheur, conférencier. Auteur de nombreux articles et livres, ses qualités et compétences sont unanimement reconnues.

Soumise au vote, cette nomination est acceptée à l'unanimité.

Serge BIANCHI expose qu'Alain DEVANLAY confirme sa décision, pour raison de santé, d'abandonner la présidence de notre association à la fin de cette année. Le Conseil d'administration se réunira le 12 octobre pour procéder à l'élection d'un nouveau président.

Notre collègue, Denys KLEIN, membre du conseil d'administration de la SHAEH, secrétaire des « Amitiés Charles Péguy » nous informe de la création, d'un oratorio sur le poème de Péguy, *Présentation de la Beauce à Notre Dame de Chartres*, œuvre d'un compositeur essonnien de Dourdan, Mr ESPOSITO. Cette œuvre majestueuse sera représentée, en 2014, à Longpont, Palaiseau, Dourdan, Chartres.

L'ordre du jour étant épuisé, le vice-président lève la séance à 11 h 45.

Promenade d'automne

Elle a été consacrée à une conférence/projection, donnée le 12 octobre 2013, dans la salle « Roland-Pierre » du domaine de Chamarande, avec l'aide des Archives départementales, par notre collègue Jean-Jacques IMMEL qui a traité du patrimoine rural de proximité constitué des lavoirs, fontines, puits, abris de cantonnier, etc. dont il subsiste de nombreux témoins dans nos campagnes, témoignant de l'ingéniosité et de la technicité de nos prédécesseurs, de leur mode de vie et de leur croyances. Ces lieux de mémoire d'une société paysanne disparue constituent un héritage commun à conserver.

Cette conférence a été suivie, avec une grande attention, par une soixantaine de membres. Après que le conférencier ait répondu aux nombreuses questions, les discussions se sont poursuivies alors que des rafraîchissements étaient servis.

Brouy, 1914-1918

Frédéric GATINEAU

fregat65@hotline.com

et

Jean-Louis CHANDELLIER
(maire de Brouy)

Brouy¹, modeste commune du sud de l'Essonne, présente la particularité de ne pas avoir, pour le moment, de monuments aux morts². La commune aurait elle était épargnée par la Grande Guerre. Il faut y regarder de plus près.

Mobilisation générale ! Le 2 août, à Brouy comme ailleurs, la moisson du « bel été 1914 » n'est pas encore rentrée. Chaque année, Brouy envoyait son petit contingent de jeunes hommes pour le « conseil de révision » à Milly, chef-lieu du canton à l'époque. Ces braves brogassois qui fêtaient bruyamment leur bonne santé quelques mois auparavant vont vite connaître l'enfer. Les quatre premiers morts brogassois tombent dès les premières semaines de la guerre. Léon Barrier est tué le 25 août, il est déclaré disparu à Albertschwilliers en Alsace, il avait 21 ans ; au moment de sa mobilisation, il était domestique dans la ferme de son père sur la place de Brouy. Le 27 août, Emile Denneché, soldat de 2^e classe au 69^e régiment d'infanterie, décède à l'hôpital temporaire n° 27 au Creusot (Saône-et-Loire), il avait 22 ans ; il était ouvrier agricole chez Camille Besnard. Enfin, le 31 août, meurt Henri Lesage. Henri Limodin, soldat au 151^e régiment d'infanterie, est tué le 26 septembre à Sillery (Marne).

1. Arr. d'Etampes, cant. de Méréville

2. BEAUHAIRE (Mathieu), « Les monuments aux morts de la Grande Guerre en Essonne, conceptualisation et édification », *Essonne et Hurepoix*, n° 78 (2008), 2009, p.85.



*Camille Besnard,
maire de Brouy,
mobilisé en 1914.*

On imagine l'émoi des familles à qui les autorités doivent annoncer les terribles nouvelles. Les Allemands sont à Senlis et Compiègne, aux portes de Paris. A Brouy, on tremble.

Le conseil municipal se réunit malgré tout le 8 novembre 1914. Une délibération nous apprend que, sur les dix conseillers, quatre sont mobilisés parmi lesquels le maire, Camille Besnard. L'un d'entre eux, Léon Guérin, ne reviendra jamais ... On gère les affaires courantes, essentiellement la question récurrente des puits communaux, avec les moyens du bord.

Tandis que Brouy s'organise pour passer son premier hiver de guerre, Armand Laumonier est tué sur le front le 22 décembre 1914, il avait 22 ans et ne reverra jamais son Fenneville natal.

L'arrière est largement sollicité par l'effort de guerre : « *ils donnent leur sang, donnez votre or* ». La délibération du 17 juin 1915 nous apprend que les enfants de l'école de Brouy « *abandonnent le crédit de 40 francs destinés aux livres de prix au profit de l'Union des Femmes de France* ». Cette organisation, créée en 1881, était une société dépendante de la Croix Rouge ; elle va jouer un grand rôle dans l'organisation hospitalière de la Grande Guerre. Des témoins de l'époque se



Les femmes de la ferme Besnard à Brouy, photo datée de 1915.

souvenaient avoir passé des heures à l'école communale pour confectionner, à partir de chutes de tissu, la « charpie » destinée aux soins des blessés.

La guerre s'installe et la liste des morts s'allonge : André Beauvallet, le jeune charron de la place du village, soldat de 2^e classe à la compagnie hors rang du 79^e d'infanterie meurt à 20 ans, le 10 avril 1916, dans la Meuse, devant la cote 304, entre Haumont et Bethincourt. En juin de la même année, la petite paroisse de Brouy souscrit aux « Orphelins de guerre de Seine-et-Oise », l'organisation diocésaine de Secours. Emile Bansard, canonnier au 8^e régiment d'artillerie, décède à la gare d'Exissou (Grèce), le 16 septembre 1916, des suites d'une maladie contractée en service. C'est le seul brogassois mort sur le front d'Orient. Il était ouvrier agricole chez son père à Fenneville.

1917 commence. C'est la troisième année de la guerre. Au civil, Firmin Hardy était cultivateur dans la ferme de la rue de Mainvilliers, sous les drapeaux, il est caporal au 12^e régiment d'infanterie quand il meurt des suites de ses blessures, le 9 février, à l'hôpital militaire de la rue Ernest Renan à Issy-les-Mouloneaux.

Marcel Beauvallet, soldat de 2^e classe au 11^e régiment de cuirassiers à pied, est tué d'une balle dans le cœur, le 5 mai, à Laffaux (Aisne), à 400 mètres à l'est de la cote 170, près du moulin de Laffaux ; il avait 19 ans. Avant la guerre, il travaillait comme forgeron chez son père, le charron de Brouy. Il était le frère d'André, mort l'année précédente. La famille Beauvallet est durement éprouvée.

Claude Fagueret, caporal au 28^e régiment d'infanterie, meurt à Longueval (Aisne), des suites de ses blessures, le 2 août 1917. Emile Maria meurt le 11 octobre de la même année.

A l'arrière, les femmes doivent gérer les fermes. Les garçons de plus en plus jeunes et les hommes de plus en plus âgés participent aux travaux des champs. Des pères de familles de quatre enfants doivent partir.

En novembre, le conseil municipal se réunit ; Camille Besnard, le maire, est toujours mobilisé. Entre autres affaires courantes, on vote une somme *pour les pompiers de Mainvilliers et de Blandy suite aux services rendus lors des derniers incendies*.

En 1918, les combats semblent à nouveau se rapprocher. Le 23 mai un bombardement aérien sur Corbeil fait six victimes civiles. Cette année sera surtout très meurtrière sur le front. Six jeunes poilus brogassois ne passeront pas l'année. Léon Guérin du 2^e régiment de dragons meurt à Roye (Somme), le 26 mars, il avait 22 ans et ne reverra plus sa rue des Coins à Brouy. Paul Delabrouille, de Fenneville, meurt le 2 juillet à Hamborn, en Allemagne, où il était retenu

prisonnier. Sa fiche, établie par les autorités militaires, précise qu'il est mort à l'âge de 39 ans, *écrasé par un ascenseur dans la mine où il travaillait*. Eugène Fagueret, 21 ans, caporal au 287^e régiment d'infanterie, meurt à l'ambulance 224 de Sorel (Oise).

Sur le « registre des étrangers » de 1918, tenu en mairie, le secrétaire note le passage au café Villemallard de plusieurs *soldats belges* ainsi qu'un alsacien-lorrain employé comme ouvrier agricole.

L'Armistice est signé le 11 novembre, mais à Brouy, comme ailleurs, la Victoire à un goût amer. Trois derniers soldats du pays mourront dans les semaines suivantes, sans doute des suites de leur blessures, des gaz de combats ou des épidémies. Prisca Huteau meurt le 19 novembre, Germain Vallé meurt à Brouy, à son domicile, le 27 novembre, et Emilien Barrier, du 1^{er} régiment de zouave, meurt l'avant-veille de Noël, à l'âge de 19 ans ; il était le frère d'Adrien mort au combat quatre ans plus tôt.

En tout, dix-sept fils de Brouy, « Morts pour la France » ne reviendront jamais au village. Cette saignée contribuera au déclin démographique de ce petit pays. La commune qui comptait 231 habitants au recensement de 1911 n'en comptera plus que 198 dix ans plus tard. Toutes les catégories sociales sont touchées, du chef de ferme au modeste charretier. Quand à ceux qui sont rentrés, jamais ils ne pourront oublier ce qu'ils ont subi. La vie reprend son cours au village. Chacun vit avec ses blessures du corps et du cœur. Les enfants ont grandi et les champs n'attendent pas. La vie municipale, également, continue. Le 10 décembre 1919, on procède à de nouvelles élections. Camille Besnard, réélu, sera confirmé dans sa fonction de maire.

A Brouy, comme dans les 36401 communes de France, se pose très vite la question d'un monument du souvenir. Le 13 juin 1920, le conseil en place décide qu'une « *plaque commémorative en marbre noir sera posée dans la salle de la mairie à la mémoire des enfants de Brouy tombés aux champs d'honneur* ». Finalement, le 14 novembre 1920, « *la plaque commémorative retenue sera celle de M. Besnault, marbrier à Etampes* ». Elle est bien en marbre, mais elle n'est pas noire. Une plaque semblable sera apposée dans la nef de l'église, mais la paroisse veut, également, honorer par la prière le deuil impossible des morts de la Grande Guerre. Ces deux plaques ne comportent que quinze noms ; curieusement, Emile Bansard et Henri Limodin n'y figurent pas et, pourtant, leurs derniers domiciles civils étaient bien à Brouy.

Les délibérations du conseil ne gardent pas traces de projets de monument aux morts ; pourtant, à cette époque, pratiquement chaque commune va ériger sa stèle commémorative en bonne place dans le pays, près de la mairie, près de l'église ou bien encore au cimetière ; Brouy n'érigera rien. A l'époque, le budget communal est

absorbé par les dépenses inhérentes à l'entretien des puits communaux et, surtout, dépense imprévue en ce début d'année 1920, le clocher de l'église s'effondre sur une partie du cimetière. De plus, conséquence indirecte de la fin des hostilités, M. Chêne, dont l'entreprise avait travaillé, avant-guerre aux deux puits de Brouy et Fenneville, se manifeste auprès de la municipalité, après quatre ans de silence ; son entreprise, domiciliée dans le département du Nord, envahi par l'ennemi, étant enfin libérée, il peut réclamer son dû.



La plaque des morts de la Grande Guerre dans l'église de Brouy.

Contrairement à ce que l'on affirme souvent, Brouy n'est pas la seule commune des environs à ne pas avoir son monument aux morts. Boulay-les-Trous, Chauffour-lès-Etréchy, Ormoy-la-Rivière et Authon-la-Plaine ne possèdent que des plaques assez tardivement posées à l'extérieur, sur des murs de bâtiments communaux. Arrancourt se contente d'un monument commun avec la commune d'Abbéville ; Bois-Herpin n'a pas davantage de monument mais son unique « Mort pour la France » est inscrit sur le monument de La Forêt-Sainte-Croix, son voisin.

Les soldats de Brouy reposent dans quelque ossuaire ou cimetière militaire. Certains corps sont revenus au vieux cimetière près de l'église, mais lors du transfert dans le nouveau cimetière, à partir de 1936, leurs traces ont été perdues. Seul, parmi les dix-sept morts de Brouy, Paul Delabrouille, le pauvre prisonnier mort à la mine, a son nom gravé sur le tombeau familial avec la mention « Mort pour la France » ; sans doute son corps a-t-il été rendu par les autorités allemandes après l'armistice.

Tous les témoins de cette époque tragique sont aujourd'hui disparus. Les souvenirs des familles, récits, photos et lettres de soldats, sont, plus que jamais, précieux, pour qu'on n'oublie pas ces vies brisées ici et là-bas.

Sources :

Délibération du conseil municipal de Brouy ;

Registre des étrangers (AD 91 E Dépôt 4 1 I 1) ;

Recensement de la population 1911 (AD 91 2 M 57) ;

Archives privées de la famille Besnard ;

Semaine religieuse du diocèse de Versailles.

Les d'Aribert, seigneurs de La Grange-Sans-Terre à Valpuseaux¹, voleurs de père en fils (XVI^e s.)

Bernadette & Xavier CHRIST
Association Valpuseaux historE (AVE)
aveval@gmail.com

Valpuseaux, avant la Révolution, se dénommait Val de Puseaux², la vallée des puits, et s'il n'y a plus de cours d'eau au fond de la vallée, on compte plus d'une centaine de puits dans les neuf hameaux et les trois écarts qui composent le village.

À chaque hameau ou écart correspondait un fief appartenant à un seigneur. Ceux de Varennes et de Maison-Rouge étaient au seigneur de Bouville/Farcheville ; le seigneur de Mespuits avait celui de La Crotte ; les autres fiefs de Valpuseaux (La Grange-Sans-Terre, La Lieue, Beauvais, L'Église, Le Poty et La Tricaillerie) appartenaient à différents propriétaires nobles.

Le fief de La Grange-Sans-Terre³ et les d'Aribert

La famille la plus ancienne ayant possédé le fief de La Grange-Sans-Terre est la famille La Gogué.

On trouve trace d'un certain Jean La Gogué chevalier, qui possédait les fiefs de La Forconnière (28), de Nanteau en Gâtinais (77) et de La Grange-sans-Terre⁴. Sa fille, Jeanne, ayant épousé Simon de

1. Essonne, arr. et cant. d'Étampes.

2. On trouve *Vallis de Pustiaus* dans un acte concernant Saint-Louis, signé à La Ferté-Alais en 1259, cité dans LABORDE (J), *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, Plon, 1875, tome III, 1247-1260, p. 485.

3. Autrefois, on écrivait La Grange Santerre, vraisemblablement, pour sainte terre.

4. BNF, cabinet d'Hozier, 165 MF 1 7827.

l'Estandart, le fief de la Grange-sans-Terre passe dans la famille l'Estandart qui va le posséder pendant 140 ans. C'est Jean l'Estandart qui le vend à Mathieu d'Aribert en 1486⁵.

On ne connaît pas les raisons pour lesquelles les d'Aribert arrivèrent à Valpuseaux, mais cette famille entra en possession du fief de La Grange-sans-Terre et le garda pendant plus d'un siècle. Ils s'installèrent dans le château⁶ qui se situait à côté de la ferme actuelle.

Ce château n'était, sans doute, qu'un modeste manoir, illustrant la minceur des revenus des propriétaires des fiefs dans cette Beauce gâtinaise, ce qui justifiait de vieux dictons encore dans les mémoires à la fin du XIX^e siècle, comme « Gentilhomme de Beauce qui vend son chien pour avoir du pain » ou « Il est gentilhomme de Beauce, il déjeune de bailler »⁷. Est-ce la faible rentabilité de ces menus fiefs qui poussa certains de ces "gentilshommes" à rançonner les voyageurs, comme ce La Rivière, gentilhomme du Gâtinais, qui se faisait appeler le baron du Plat, grand voleur qui fut décapité en Place de Grève⁸ ou cet autre, le chevalier du Boulay, dit « le grand larron du Gâtinais » qui commandait une bande de pillards⁹.

Si les nobles dérogeaient en pratiquant le commerce ou en exerçant un métier, ils ne dérogeaient pas en volant les marchands sur les grands chemins. Certains nobles, qui avaient pratiqué le brigandage lors des guerres civiles (et Valpuseaux souffrit grandement lors des guerres de Religion), continuèrent de s'y livrer quand la paix fut

5. Archives privées ; l'acte est daté du 25 octobre 1486.

6. Une description des ruines de ce château (rédigée en 1880) se trouve (p. 475) dans l'ouvrage de A. Dujardin (membre de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise et du Musée d'Étampes), *Estampes mythologiques des Celtes, Gallo-Romains et Francs pantominés hydrographiquement par les Religieux de Saint-Maur-lès-Fossés et réformés par les Bénédictins de Maurigny* (Paris, Humbert-Droz, 1904). La chapelle du château est indiquée dans un acte de 1604 (AD 91 B 1881) et encore en 1611.

Au milieu du XVII^e siècle, les propriétaires du fief cessent de résider au château et confient l'exploitation du domaine à un régisseur (Charles Petit). Le château fut abandonné, tomba en ruine et fut détruit (il ne figure plus sur le plan "Lejeune" de 1785). La photographie aérienne permet de situer les "tours" du château ; les fondations de celles-ci, peuvent encore être distinguées au sol ; des pierres taillées (chapiteaux) ont été découvertes lors de la construction du château d'eau municipal à cet emplacement.

7. Cité par Maxime Legrand dans *Étampes pittoresque*, Paris, Humbert-Droz, 1904, p. 673 et 676.

8. *Journal du règne de Henri IV depuis 1514 jusqu'en 1611, rédigé par Pierre de l'Étoile, Grand audencier de la Chancellerie de Paris*, édition de 1732, p 237.

9. Guillaume de Beaumont en Gâtinais, seigneur du Boulay, est né en 1513. Converti au protestantisme, il se signale comme un pilleur d'église et un voleur de reliques. Il pille, en 1569, l'abbaye de Ferrières en Gâtinais et, en 1570, Milly-la-Forêt (autrefois Milly en Gâtinais). Il doit son surnom à Dom Morin qui le nomme ainsi dans son *Histoire du Gastinois*, rédigée en 1630.

revenue et furent, parfois, reconnus coupables de vols sur les grands chemins.

Sous le règne de Henri IV, de hauts et puissants seigneurs, ou d'autres plus petits, du ressort du Parlement de Paris, auteurs de tels exploits, furent condamnés par les tribunaux à être exécutés en Place de Grève.

Les nobles pouvaient se livrer aux actions les plus viles mais cela ne les empêchaient de transmettre à leur postérité une noblesse pure.

Ce fut le cas des d'Aribert pendant trois générations.

Mathieu d'Aribert est décédé avant 1507¹⁰. A sa mort, il laisse trois enfants mineurs : Léon, Oudette (qui se mariera avec Guillaume de Bienfait), Antoinette (qui épousera Gilles de Marinas), et Mathurine (qui épousera François, le frère de Gilles de Marinas, seigneur de Guigneville près de La Ferté-Alais).

Léon d'Aribert est né vers 1492 et mort en 1556. Il est seigneur de La Grange Sans Terre et de Beauvais. Dans un acte de Foy et Hommage, en date du 18 mai 1520,¹¹ il est qualifié de Maître, licencié es droit. Il fut, cependant, le premier de cette famille à être exécuté pour volerie¹².

A sa mort, Léon d'Aribert laisse quatre enfants : Emery ; Anne, mariée (le 9 juin 1543) avec Colin de Vaucouleurs, seigneur de Courdimanche, paroisse voisine ; Louis, seigneur de Beauvais, mort sans enfants puisque le fief revient à son frère ; Oudette, mariée avec Jean II de Neufcarre seigneur de Bouville et du Poty (autre fief de Valpuiseaux).

Emery, né vers 1535, fut aussi accusé de "volerie" comme son père. La vilenie de la famille d'Aribert ne faisant donc pas obstacle à de grandes unions, Emery épousa, vers 1560, Philippa Le Cointe qui était de très bonne noblesse car son père était issu d'une vieille famille beauceronne attestée à Aubeville (Boissy-le-Girard/Autrui-sur-Juine-45) depuis 1262 et sa mère était la petite-fille d'Hector de Boissy, grand panetier de Charles II, qui avait construit le château de Rouville (Malesherbes-45)¹³. Avant d'être emprisonné pour "volerie" comme

10. Un acte de Foy et Hommage, du 17 février 1507, fait mention de sa veuve, Odette Pocaire (d'une famille noble de Maisse) qui a la garde de leurs enfants mineurs [Archives nationales, *Anciens hommages de la chambre des comptes de France, bailliage de Melun, microfilm P 9- 1468 à 1619*, n° 59].

11. *Idem*, n° 123

12. *Journal de Pierre de l'Étoile*, *op. cit.*, p. 237 et, *infra*, note 15 §2 souligné.

13. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1771.

son père, il avait agrandi son domaine en achetant, le 18 janvier 1584, la ferme de La Tricaillerie (autre fief de Valpuiseaux)¹⁴.

Étant sorti de prison, il décéda peu après l'exécution de ses trois fils, également accusés d'avoir volé sur les chemins comme leurs aïeux et décapités¹⁵ : Salomon, l'aîné, le mercredi 30 avril 1603, après le rejet de son ultime requête¹⁶, et, le vendredi 2 mai 1603, ses deux frères, André et Gilbert (celui-ci, né en 1577 à Valpuiseaux¹⁷, avait donc 26 ans).

Avec la mort des trois frères d'Aribert, c'est la famille d'Aribert qui disparaissait.

Pas tout à fait !

Si le seul des trois frères qui était marié avait bien eu un enfant, une fille¹⁸, les trois frères avaient trois sœurs : Péronne, Claude et Suzanne.

Péronne d'Aribert, qui était la fille aînée, se marie avec Nicolas Dupont, le 26 juin 1576, à La Ferté-Alais, et elle quitte la région lorsqu'elle se remarie, le 20 janvier 1600, à Bazoches (61, Orne) avec Gilles Delaroque ;

14. ADE, minutes Nouaires (Maise).

15. *Journal de Pierre de l'Étoile*, op. cit., p. 236-237.

« *Le mercredi dernier de ce mois (30 avril) fut exécuté en la place de Grève à Paris, La Grange-Santerre (Salomon d'Aribert) gentilhomme de grand lieu, un des plus vaillants et déterminés de ce siècle, homme au surplus de grand jugement, doctrine et discours, mais insigne voleur. Monsieur de Vitry (de la famille de l'Hospital) avait fait requête au Roi, à ce qu'il plût à sa Majesté lui donner sa grâce, ce qu'elle lui aurait accordé à la charge qu'on prouvât que ledit La Grange n'aurait point volé sur les grands chemins (lequel de sa vie n'avait fait autre chose) autrement il voulait absolument que justice en fût faite ... Il mourut fort résolu.*

On a remarqué de lui et de sa maison une chose notable. C'est que son grand-père (Léon d'Aribert) avait été exécuté pour volerie, son père (Emery d'Aribert) en prison pour le même crime, de laquelle étant sorti par amis, c'est-à-dire par compère et commère, il mourut incontinent après, et le fils, en place de Grève pour la même raison.

Le vendredi 2 de ce mois (Mai), les deux frères de la Grange-Santerre (André et Gilbert) furent décapités en Grève ».

16. Pour éviter ce qui l'attendait, il avait présenté une ultime requête où il faisait valoir que, faisant profession de « la religion prétendue réformée », les accusations portées contre lui ne pouvaient être soumises à la juridiction prévôtale où ne siégeait aucun juge de religion protestante. Cette requête fut repoussée le 23 avril 1603 et il fut exécuté six jours après. AN X/2a/156.

Notons que ce document est la preuve "historique" du procès de Salomon d'Aribert ; en effet, le récit de Pierre de l'Étoile est celui d'un chroniqueur et non celui d'un témoin oculaire, même si l'exécution de trois frères était de nature à frapper les esprits.

17. Les registres paroissiaux du Val de Puiseaux remontent à 1573 et, en 1577, on y trouve l'acte de naissance de Gilbert d'Aribert.

18. On trouve aussi dans les registres paroissiaux, en date du mercredi 27 novembre 1601, l'acte de naissance d'Antoinette, fille de Gilbert d'Aribert et Georgette Audenet.

Claude d'Aribert, dont on retrouve l'acte de naissance (le 3 décembre 1581) dans les registres paroissiaux de Valpuseaux, et qui y était encore présente en 1638¹⁹ ;

Suzanne d'Aribert, sa sœur ne se maria sans doute pas mais elle resta à Valpuseaux ; elle figure dans les registres paroissiaux comme marraine de nombreux enfants du village.

Après la mort de ses frères et de son père, Claude d'Aribert hérite logiquement, avec sa sœur Suzanne, des biens de leur père, en particulier de La Grange-Sans-Terre et des autres fiefs. Cependant, tous les biens ont été confisqués par le roi et mis en vente.

Nicolas Gibon, et sa femme, se trouvèrent adjudicataires de la Grange-Sans-Terre, en août 1612. Un domestique de Claude d'Aribert, estimant que Nicolas Gibon avait spolié sa maîtresse, menaça de tuer le serviteur de la veuve de Nicolas Gibon, et tira même un coup d'arquebuse sur un chien et un taureau qui appartenaient à La Grange-Sans-Terre. Claude d'Aribert, elle-même, menaça d'y mettre le feu²⁰.

A la suite de toutes ces péripéties, suivies de plusieurs procès, Claude d'Aribert arriva à reprendre possession de la totalité des fiefs. En effet, en 1616 et 1617, elle apparaît en qualité de « Dame de La Grange-Sans-Terre », dans les registres paroissiaux de Valpuseaux (où elle figure comme marraine lors de nombreux baptêmes) et, dans un acte de 1634²¹, elle donne une description des fiefs dont elle réclame la propriété, à savoir, essentiellement, La Grange-Sans-Terre et d'autres fiefs dans Valpuseaux et en dehors (Chantambre²², Mezière²³).

Puis, les biens de Claude d'Aribert passent à sa fille Françoise, l'aînée des quatre enfants issus de son union avec Clément de Gault. Après le décès de Françoise de Gault, le 26 janvier 1663 (elle sera inhumée dans l'église de Valpuseaux), son époux, Isaac de Bonneval,

19. Comme Claude d'Aribert avait épousé Clément de Gault, seigneur de La Grange (autre fief de Valpuseaux), elle devient donc dame de La Grange. Elle est qualifiée de ce titre dans un courrier de saint Vincent de Paul, daté de 1638, où il indique que « Madame de La Grange crache ses poumons ».

20. AD 91 B 1881.

21. AD 91 B 1882.

22. À côté de Buno-Bonnevaux (91) ; le château est toujours visible.

23. Ce fief faisait partie des biens de la famille du Monceau, seigneur de Bois Herpin, dans la paroisse de Puisélet le Marais, depuis 1414. C'est Pierre du Monceau qui le vend, en 1501, à Louis de Boissy, seigneur de Rouville. A la suite d'une succession d'héritages (transmission féminine : Boissy, Lecoinge, Aribert), ce fief entre dans la famille d'Aribert en 1560.

réside encore au château de La Grange-Sans-Terre²⁴ jusqu'à son décès en 1671²⁵, mais leur fils aîné, Charles-François, s'installe à la ferme de Beauvais²⁶ (autre fief voisin à Valpuseaux).

C'en était bien fini des d'Aribert de La Grange-Sans-Terre.

24. Un acte d'Isaac de Bonneval, qui a épousé la fille aînée de Claude d'Aribert, daté du 1^{er} mai 1663, porte l'indication « signé au château de la Grange-Sans-Terre ».

25. Registres paroissiaux de Valpuseaux, le 31/5/1671 ; il est enterré dans l'église.

26. Dans l'acte de son mariage, avec Marie de Neufcarre, figurant dans les registres paroissiaux, à la date du 16/2/1772, il est indiqué qu'il réside « au lieu seigneurial de Beauvais ».

La **JUINE** et l'**YVETTE**, deux noms de rivières issus de la langue gauloise

Jacques LACROIX¹

12 rue Abélard 89100 Sens
jacques.lacroix.sens@neuf.fr

Les noms d'origine gauloise nous restent méconnus et leur importance est fréquemment sous-estimée, alors que nous en gardons des milliers : appellations de communes, de villages, de lieux-dits, de hauteurs, de forêts, de cours d'eau... Chaque jour, nous en croisons, que ce soit à pied, à bicyclette, en voiture ou en train, mais sans nous en rendre compte, et sans pressentir la richesse de sens qui s'y cache. Nous nous limiterons ici à deux exemples peu connus, deux appellations de rivières de l'Essonne : la *Juine* et l'*Yvette*.

L'appellation de la *Juine*

La Juine, affluent de l'Essonne, a un cours de 55 km, orienté nord puis nord-est. Née dans le Loiret, elle coule essentiellement dans l'Essonne. Sa présence s'est imprimée dans l'appellation d'une série de localités et de lieux : elle naît à Autruy-sur-*Juine*, passe à *Juines* (hameau d'Autruy, à 4,5 km de la source de la Juine), longe Ormoy-la-Rivière, puis crée un bras autour d'Étampes : le *JuinetEAU* ; traverse Janville-sur-*Juine*, Bouray-sur-*Juine*, avant de donner ses eaux à l'Essonne.

1. Professeur agrégé, docteur ès lettres, spécialiste du substrat gaulois. Il a, entre autres, publié *Les noms d'origine gauloise* [tome 1, *La Gaule des combats* ; tome 2, *La Gaule des activités économiques* ; tome 3, *La Gaule des Dieux*]. Nous lui devons un article sur l'origine gauloise du nom de *Longjumeau*, paru, en 2006, dans le n° 75 (2005) de *Essonne et Hurepoix*.

Le nom de la rivière est attesté dans une charte de Dagobert sous la forme *fluvius foïna* en 635². Plusieurs étymologies ont été proposées, mais aucune n'est satisfaisante. On a inventé une racine hydronymique prélatine **jon-*, 'eau qui coule', formule très vague pour cacher l'absence de vraie proposition³. On a imaginé un celtique **wagna*, 'marécage', appliqué aux noms les plus divers, d'une façon assez incontrôlable et insuffisamment rigoureuse⁴. Un latin *foïna*, 'appartenant à Jupiter', a été aussi allégué : rivière consacrée à Jupiter, « une des traces du culte des eaux, très populaire chez les Gaulois »⁵ ; pourquoi un nom latin pour un culte gaulois ? et pourquoi le nom de ce dieu romain qui se montre parfois attaché à des hauteurs mais pas à des cours d'eau ? On avait également songé à une déesse gauloise **falnua*, inexistante⁶. Enfin, Johannes Ulrich Hubschmied, suivi par Xavier Delamarre, a recouru à un thème celtique **iag-*, 'glace', issu de l'indo-européen **ieg-*⁷ ; ce thème est hypothétique, et la Juine n'a rien d'une eau prise par les glaces : de nombreuses sources alimentent la rivière, toutes à température constante de 12°C en toutes saisons⁸.

En fait, le nom de la *Juine* provient d'un gaulois **devona* / **devonia*, issu du celtique **devo-*. Ce n'est pas un modèle que nous suscitions arbitrairement : le thème **devo-* se retrouve dans l'appellation de plus de deux cents noms de lieux de France et d'autres pays d'Europe ayant connu jadis une emprise celte⁹. Le toponyme est attesté dès l'époque antique sous la forme *Divona* (-e- ayant évolué en -i- du gaulois au latin) dans l'appellation d'une source puissante située à Bordeaux ; elle est évoquée par l'écrivain Ausone, qui précise que ce nom de « *Divona* » était employé « dans la langue des Celtes » (*Divona*

2. LEBEL (Paul), *Principes et méthodes d'hydronymie française*, Publications de l'Université de Dijon, Paris, Les Belles Lettres, 1956, p. 119 ; DAUZAT (Albert), DESLANDES (Gaston) et ROSTAING (Charles), *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France*, Paris, Klincksieck, 1978, p. 57 ; CASSAGNE (Jean-Marie) et KORSACK (Mariola), *Origine des noms de lieux de Paris et de sa périphérie (91-92-93-94-95)*, Saint-Jean-d'Angély, Jean-Michel Bordessoules, 2009, p. 94.

3. DAUZAT, DESLANDES, ROSTAING, *op. cit.*

4. FALC'HUN (François), *Les noms de lieux celtiques, première série, vallées et plaines*, 2^e éd., Genève-Paris, Slatkine, 1982, p. 246.

5. RICOLFIS (Jean-Marie), *Les Noms de lieux de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, Centre Régional de Documentation Pédagogique, 1985, p. 18.

6. Fait rappelé par CASSAGNE et KORSACK, *op. cit.*, p. 94.

7. HUBSCHMIED (Johannes Ulrich), « Drei Ortsnamen gallischen Ursprungs : *Ogo*, *Château d'œx*, *Üechtland* », *Zeitschrift für deutsche Mundarten*, 19, 1924, p. 179 ; DELAMARRE (Xavier), *Dictionnaire de la langue gauloise, une approche linguistique du vieux-celtique continental*, 2^e éd., Paris, 2003, p. 185-186.

8. « La Juine – Bouray sur Juine », site www.bouraysurjuine.fr/web/index.php/patrimoine/naturel/64-la-juine.

9. LACROIX (Jacques), *Le celtique devo- et les eaux sacrées*, Mémoires 32, Bruxelles, Société Belge d'Études Celtiques, 2011.

Celtarum lingua)¹⁰. Le même toponyme devait s'appliquer aussi à l'époque gauloise à une source de Cahors, débitant aujourd'hui encore un million de m³ d'eau par an qui alimentent la ville ; cette exsurgence avait donné son nom antique à la cité cadurcienne, *Divona*, employé au II^e siècle de notre ère par Ptolémée¹¹. Mais comment expliquer le passage de **Divona* (ou **Divonia*) à Juine ? Aux premiers siècles de notre ère, le /w/ intervocalique s'est affaibli et a disparu dans certains noms (ainsi le toponyme gaulois *Noviodunum*, cité par César, se retrouve sous la forme *Noiodunon* au II^e siècle chez Ptolémée)¹². Au III^e siècle, le /d/ initial a eu tendance devant voyelle à se changer en affriquée /dj/. C'est ainsi que le latin *diurnus* a abouti à notre mot de *jour*. Par le même biais, l'ancien **Divonia* devenu **Dionia* puis **Djonia* a fait naître la forme **Jonia*/*Joina*, cette dernière attestée au VII^e siècle ; de là le *Jugne* du XIII^e siècle, d'où provient l'appellation de la *Juine*. Issues du même modèle, avec un même cheminement phonétique, et quelques variations régionales de forme, on trouve d'autres appellations de cours d'eau, comme la *Jouanne* (Mayenne), *Jona* en 642, la *Jouanne* (Haute-Saône) et la *Joigne* (Manche), celles-ci sans formes anciennes connues, ainsi que la *Jogne* (Suisse), *Jonia* en 1397¹³.

À l'appellation de la *Juine* et à celle du village de *Juines*, nous joindrons deux autres toponymes remontant sans doute au même radical : *Jeurre* et *Janville*, près desquels coule la Juine. Le nom de *Jeurre* demeure dans deux lieux-dits de la commune de Morigny-Champigny¹⁴ : le château de *Jeurre* et le bois de *Jeurre* (*Jorria* en 1100, *Jourre* en 1246). Marianne Mulon a montré qu'ils devaient être l'aboutissement d'un composé gaulois **Devo-duro-* ayant désigné un 'Bourg-des-Eaux'¹⁵ ; on y retrouve le thème hydronymique **devo-* à l'origine du nom de la *Juine*. La commune de *Janville*¹⁶ se situe au nord de Jeurre, au bord de la Juine qui incurve sa course vers l'est. L'attestation *Yenville* du XIII^e siècle fait paraître une formation hybride faite du latin *villa*, 'domaine', et d'un gaulois **dev-enno-*, thème qu'on retrouve dans l'appellation du *Dien*, petit affluent de la Somme, à Ponthoile¹⁷ ; le "hameau **Dienville*" est devenu "hameau d'*Yenville*" par mauvaise coupure, de là **Yanville* et *Janville*.

10. AUSONE, *Œuvres complètes*, 8, *Cortège des villes célèbres*, v. 160, texte établi, traduit et commenté par Bernard Combeaud, Bordeaux, Mollat, 2010, p. 224-225.

11. LACROIX, *Le celtique devo-*, *op. cit.*, p. 10 et 19.

12. *Ibid.*, p. 9.

13. *Ibid.*, p. 8-9, 12.

14. Essonne, arr. et cant. d'Étampes.

15. MULON (Marianne), *Noms de lieux d'Île-de-France*, Paris, Bonneton, 1997, p. 41.

16. Essonne, arr. d'Étampes, cant. d'Étréchy.

17. LACROIX, *Le celtique devo-*, *op. cit.*, p. 6.

L'appellation de l'Yvette

L'Yvette, affluent de l'Orge, a un cours d'environ 40 km, orienté ouest/est. Elle coule pour moitié dans les Yvelines et pour moitié dans l'Essonne. La vallée de Chevreuse qu'elle traverse devrait être appelée la vallée de l'Yvette (*Chevreuse* n'étant que la désignation d'une localité). Comme la Juine, l'Yvette a marqué de son nom une série de localités et de lieux situés le long de son parcours : *Yvette*, hameau de Lévis-Saint-Nom, à 1 km de sa source, et Fonds d'*Yvette*, c'est-à-dire 'fontaine', 'source', lieu-dit voisin ; puis Maincourt-sur-*Yvette*, Gif-sur-*Yvette*¹⁸, Courcelle-sur-*Yvette* (gare sur la commune de Gif-sur-*Yvette*), Bures-sur-*Yvette*¹⁹ ; aussi Villebon-sur-*Yvette*²⁰, avec le Val-d'*Yvette*, les Vallons-d'*Yvette*, la Fontaine-d'*Yvette*, hameaux de Villebon, l'Yvette confluant dans l'Orge sur la commune d'Épinay-sur-Orge²¹.

On n'a pas d'attestation très ancienne du nom de l'*Yvette*. Mais la localité éponyme d'*Yvette* est appelée *Villa Aequata* en 1043²², le cartulaire de Notre-Dame de Paris désignant le même lieu comme *Prioratus de Iveta*²³. La première forme est une fausse latinisation : des clercs ont traduit le nom d'*ivette* en le comprenant dans le sens de 'petite jument' (*ive* en ancien français, avec un suffixe diminutif), *equa* en latin. L'Yvette n'est donc pas étymologiquement, comme certains l'ont cru, la 'Petite-Jument' (interprétation toujours véhiculée sur des sites internet). Les toponymistes Jean-Marie Cassagne et Mariola Korsak pensent que l'appellation du cours d'eau provient du latin *aqua*, 'eau', devenu *ewe* au Moyen Âge²⁴ ; mais on n'a pas ici de formes anciennes en **Eve-* qui appuieraient l'hypothèse. La seconde attestation du toponyme, *Iveta*, trop proche du nom moderne, ne nous apprend pas grand-chose. Albert Dauzat et Charles Rostaing, reconnaissant que l'hydronyme est « obscur », émettent cependant l'hypothèse d'une possible 'rivière des ifs', ce qui reste très hypothétique et ne convainc guère²⁵.

18. Essonne, arr. de Palaiseau, chef-lieu de cant.

19. Essonne, arr. de Palaiseau, cant. d'Orsay.

20. Essonne, arr. de Palaiseau, chef-lieu de cant.

21. Essonne, arr. de Palaiseau, cant. de Longjumeau.

22. LEBEUF (Jean, abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, nouv. éd. rev. et augm. par A. AUGIER, Paris, Féchoz et Letouzet, 1883-1893, p. 345-346.

23. GUÉRARD (Benjamin), *Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Paris*, Paris, Crapelet, 1850, p. 21.

24. CASSAGNE et KORSKAK, *Origine des noms de lieux de Paris et de sa périphérie*, op. cit., p. 106-107 ; interprétation déjà présente dans RICOLFIS, *Les Noms de Paris et de l'Île-de-France*, op. cit., p. 21.

25. DAUZAT, DESLANDES, ROSTAING, *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes*, op. cit., p. 100.

L'*Yvette* est en réalité une ancienne **Divette* devenue « Rivière d'*Yvette* », phénomène appelé par les linguistes déglutination ou fausse coupure. Le D- initial a été détaché de son nom, car interprété comme une préposition (ce qui transparait dans les appellations des hameaux de Villebon : le Val-d'*Yvette*, les Vallons-d'*Yvette*, la Fontaine-d'*Yvette*, à lire *le Val-*Divette*, *les Vallons-*Divette*, *la Fontaine-*Divette*). L'hydronyme *Divette* n'est pas une invention née de l'arbitraire ; on le retrouve dans l'appellation de trois autres cours d'eau de France : la *Divette*, rivière du Calvados, affluent de la Dives (*Diveta* en 1086) ; la *Divette*, petit fleuve côtier du département de la Manche (sans formes anciennes connues) ; la *Divette*, affluent de l'Oise, qui coule dans le département du même nom (*Diva* en 1130, *Divette* au XIX^e siècle). À quoi on ajoutera la *Divatte* (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire), affluent de la Loire, nom de forme très voisine et de même origine (*Diveta* en 1048). Ces cinq cours d'eau, en comprenant le nom de l'*Yvette*, tirent leur appellation du même type gaulois **Dev-itta*²⁶.

Ainsi, sous des apparences très différentes, parce qu'issus de modèles **devona* et **devitta* formés avec des suffixes discriminants, les noms de la *Œuine* et de l'*Yvette* proviennent d'un même thème celtique *devo-*.

La sacralité des deux rivières

Le thème *devo-* signifiait 'divin' dans la langue des Celtes ; il est attesté dans l'ancien irlandais *dia*, le vieux-gallois *duiu-* et vieux-breton *Duiu-*, le moyen-cornique *duy*, au sens de 'dieu', tous issus de l'indo-européen **deiwós*, ayant désigné un 'dieu céleste'²⁷. L'examen des nombreux toponymes issus du thème *devo-* montre que l'appellatif celtique s'est appliqué d'abord à des rivières ou des sources, secondairement à des localités riveraines ; nous avons répertorié une centaine de cours d'eau qui proviennent du radical *dev-*²⁸. La *Œuine* et l'*Yvette* étaient parmi ces 'Eaux-divines'.

On sait que les peuples de la Gaule ont particulièrement sacralisé les ondes, trésor offert aux hommes par les dieux, et qu'ils en ont fait

26. LACROIX, *Le celtique devo-*, op. cit., p. 7.

27. POKORNY (Julius), *Indogermanisches etymologisches Wörterbuch*, Berne, Francke, 1959, p. 184-186 ; LAMBERT (Pierre-Yves), *Lexique étymologique de l'irlandais ancien* de J. VENDRYES, lettre D, Paris, CNRS, 1996, D-64 ; DELAMARRE, *Dictionnaire de la langue gauloise*, op. cit., p. 142-143 ; LACROIX, *Le celtique devo-*, op. cit., p. 3.

28. LACROIX, *ibid.*, p. 85.

un support privilégié de la religion²⁹. Les divinités celtiques au nom en rapport avec les eaux sont nombreuses ; il est à noter qu'une quinzaine de théonymes différents se montrent formés sur le seul thème *devo-³⁰. Malgré leur nom sacralisant, la Juine et l'Yvette n'ont pas révélé d'appellations de divinités attachées à leurs eaux. Mais l'archéologie a permis de découvrir des sites et des rites sacrés liés à ces ondes. Ils viennent confirmer le caractère divin donné aux deux hydronymes.

La Juine et la religion gauloise

Fouillé entre 1969 et 1993, un sanctuaire gallo-romain a été mis au jour à Saclas, au lieu-dit le Creux de la Borne, sur une hauteur surplombant la Juine, à seulement 350 m de distance. On y a montré l'existence de trois temples et d'un bassin sacré. Environ 1 500 monnaies d'offrande ont été récupérées³¹. Les archéologues soulignent que l'ouverture du *fanum* de tradition celtique qu'on a découvert n'avait pas été aménagée à l'est, comme la tradition le voulait, mais au nord, tournée vers la vallée de la Juine³².

À Bouray-sur-Juine, en curant la Juine au niveau du château de Mesnil-Voisin, vers 1845, on a trouvé dans les eaux de la rivière une statuette de cuivre de 42 cm de hauteur, datée de la fin du I^{er} siècle avant notre ère ou du début du siècle suivant³³. Elle figure un personnage, assis en tailleur, le cou orné d'un torque, attribut des dieux et des héros. Au vu de ses petites jambes en forme de pattes de cerf, paraissant terminées par des sabots, on pense avoir affaire au dieu gaulois Cernunnos, connu sur d'autres sculptures antiques avec des bois de cerf³⁴. Ce dieu chtonien, dispensateur de richesses, a été en rapport avec les animaux, les forces du sol et du sous-sol, mais aussi avec les eaux³⁵. Son nom est du reste à l'origine de l'appellation de

29. LACROIX (Jacques), *Les Noms d'origine gauloise, la Gaule des Dieux*, Paris, Errance, 2007, p. 38-88.

30. LACROIX, *Le celtique devo-*, *op. cit.*, p. 41-63, avec tableau.

31. NAUDET (François), *Carte Archéologique de la Gaule, l'Essonne*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 212-214.

32. DUNET (Gérard), « Les Monnaies du *fanum* de Saclas », *Patrimoine historique et archéologique de l'Essonne*, Évry, Association pour le développement de la lecture publique en Essonne, 1985, p. 184-185.

33. Connue comme *Le Dieu de Bouray* ; on peut la voir au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye.

34. NAUDET, *op. cit.*, p. 113-114.

35. LACROIX, *La Gaule des dieux*, *op. cit.*, p. 101 ; GRICOURT (Daniel) et HOLLARD (Dominique), *Cernunnos, le dioscore sauvage, recherches comparatives sur la divinité dionysiaque des Celtes*, Paris, L'Harmattan, 2010, chapitre II, "Cernunnos l'aquatique", p. 71 et suiv.

cours d'eau : le *Cernon*, le *Sanon*, le *Cernuño*, le *Cernoño*...³⁶ La statuette n'a peut-être pas été retrouvée par hasard dans les eaux de la Juine : ce serait une offrande immergée dans la rivière des 'Eaux-divines', destinée à un dieu attaché aux ondes profondes.

L'Yvette et la religion gauloise

L'Yvette a aussi livré des témoignages archéologiques en rapport avec la sacralité de ses eaux. À moins d'1 km de la source actuelle de la rivière, au lieu-dit Malpou, à la limite des communes de Lévis-Saint-Nom et des Essarts-le-Roi, on a découvert en 2002 un ensemble de monnaies gauloises et gallo-romaines, ainsi qu'une minuscule statuette en argent doré figurant le dieu Apollon, souvent invoqué sur les sites d'eaux sacrées. Ces indices, quoique limités, permettent aux fouilleurs d'envisager la présence d'un sanctuaire³⁷ ; il était selon toute vraisemblance en rapport avec les ondes naissantes de l'Yvette.

À 6 km de cet endroit, au lieu-dit La Butte Ronde, sur la commune de Saint-Forget, on avait découvert, beaucoup plus anciennement (en 1864), des ruines gallo-romaines qui se sont révélées être celles d'un *fanum* gallo-romain, accompagné d'un bâtiment pour le desservant du sanctuaire ; l'ensemble était ceint d'une muraille destinée à séparer monde profane et monde sacré (ce qui était fréquent en Gaule dans les complexes sacrés). On y a découvert des monnaies de bronze, des céramiques, et toute une série d'objets qui avaient été déposés en offrande³⁸. Ce sanctuaire était établi au sommet d'une hauteur dominant de 53 m la vallée de l'Yvette, la rivière se trouvant juste au bas de l'éminence. Il faut ajouter qu'à peu de distance du pied du rocher, on trouve un lieu-dit *Trou aux Fées*, aussi appelé *Source aux Fées*³⁹, correspondant à une exurgence jaillissant près de l'Yvette, dans un site de hêtres et de chaos rocheux ; on n'exclura pas, bien que les faits soient beaucoup trop incertains, d'anciennes légendes ayant pu prolonger un culte attaché à une divinité gauloise des eaux.

36. LACROIX, *op. cit.*, p. 101.

37. BARAT (Yvan), *Carte Archéologique de la Gaule, les Yvelines*, Paris, Académie des inscriptions et Belles-Lettres, 2007, p. 167.

38. LUYNES (Honoré-Théodoric d'Albert, duc de), *Notice sur les fouilles exécutées à La Butte-Ronde près Dampierre (Seine-et-Oise)*, Paris, Savy, 1867 ; DAUVERGNE (Robert), « Le Sanctuaire gallo-romain de La Butte-Ronde à Saint-Forget (Seine-et-Oise) », *Paris et Île-de-France, Mémoires*, t. VIII, 1956, Paris, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1957, p. 7-40 ; BARAT, *op. cit.*, p. 311-313.

39. Noté sur la carte IGN 2215 OT.

La position frontalière de la Juine

Dans une étude consacrée au thème *devo*-⁴⁰, nous avons montré qu'une partie importante des hydronymes en *dev-* correspondait à des situations frontalières d'anciens peuples ou peuplades celtes, phénomène que l'on constate particulièrement pour la Gaule. La *Dives* (Orne et Calvados) marquait la frontière entre Viducasses et Lexoviens. La *Dives* (Sarthe), la limite entre Cénomans et Carnutes. La *Dège* (Haute-Loire et Corrèze), la démarcation entre Arvernes et Gabales. La *Dionne* (Allier), la séparation entre Lémoviques et Bituriges. La *Divonne* (Ain), les confins entre Séquanes et Helvètes. La *Diosaz* (Haute-Savoie), l'extrémité entre Allobroges et Ceutrons. La *Joigne* (Manche), la délimitation entre Unelles et Baiocasses, etc.⁴¹ Les eaux 'divines' étaient liées aux confins de territoires qu'elles protégeaient.

Très vraisemblablement, il en allait de même pour la *Juine*. La rivière devait tracer la limite entre les Sénons (à l'est) et les Carnutes (à l'ouest), sur les trois quarts de son parcours, depuis sa source⁴². Pour le dernier quart, elle marquait la frontière entre les Parisii (au nord) et les Sénons (au sud)⁴³. Les faits ne sont pas établis avec certitude, mais les indices concordent selon chercheurs et historiens.

Les différents noms en **devo-*, repérés le long de la rivière : *Juine*, *Juines*, *Juineteau*, *Jeurre*, *Janville*, paraissent avoir représenté des repères proclamant la sacralité de la frontière, garantie par des eaux 'divines'. D'autres toponymes sont venus souligner et solenniser le rôle limitrophe du cours d'eau.

On retrouve trace, sur la commune de Chamarande⁴⁴, d'un toponyme d'origine gauloise à sens frontalier. La localité, avant de prendre l'appellation des terres voisines de son château, se nommait *Bonnes* (*Bonnis* au XI^e siècle, *Bonno* et *Butnae* au XII^e siècle)⁴⁵. Ce nom a disparu, mais il est sans doute resté dans un lieu-dit de la commune,

40. Cf note 9 supra.

41. LACROIX, *Le celtique devo et les eaux sacrées*, op. cit., ch. 3, "Noms en *dev-* et limites territoriales", p. 29-35.

42. « Cette rivière fut, à l'époque gauloise, la frontière entre deux importantes cités : les Carnutes à l'Ouest, les Sénons à l'Est » [NOËL (Michel), « Les Fouilles de Saclas (Essonne) », *Archéologia*, 62, sept. 1973, p. 63] ; « La Juine a été interprétée comme une possible frontière entre les Carnutes et les Sénons » (NAUDET, *Carte Archéologique de la Gaule, l'Essonne*, op. cit., p. 212) ; « La Juine [...] réalise une limite probable entre deux cités : la *civitas carnutum* à l'ouest et la *civitas senonum* à l'est » (DUNET, "Les monnaies du *fanum* de Saclas", op. cit., p. 184).

43. DEBATTY (Bertrand), « Les Limites de la cité gallo-romaine des Sénons, perception et réalité », *Hypothèses*, Université de Paris I, 2004/1, p. 85-94.

44. Essonne, arr. d'Étampes, cant. d'Étréchy.

45. MULON, *Noms de lieux d'Île-de-France*, op. cit., p. 13-14.

Bois *Bonnet* (trace toponymique plutôt qu'anthroponymique). *Bonnes* doit être issu d'une ancienne désignation gauloise de la frontière, **budina*, encore présente dans le latin médiéval *bodina*, 'marque de frontière', et à l'origine de l'ancien français *bodne* qui a fait naître notre mot de *borne*. Des noms de lieux, appliqués à des établissements gaulois à la séparation de deux peuples ou de deux peuplades, ont été formés sur cet appellatif⁴⁶. Nous ne verrons donc pas dans le toponyme *Bonnes* un nom « qui paraît se rapporter à la présence d'une borne routière »⁴⁷, mais bel et bien un marqueur de frontière.

Un autre toponyme d'origine gauloise à sens frontalier pourrait se repérer le long de la Juine, confirmant le rôle limitrophe de la rivière : *Bouray-sur-Juine*⁴⁸. L'attestation ancienne du nom, *Bolrei* au XI^e siècle, paraît remonter à un composé gaulois **Bodno-ritu-*, qu'on retrouve dans une série de noms de lieux en France⁴⁹. La comparaison du nom de *Bouray* avec un toponyme homonyme situé à quelques centaines de kilomètres est éclairante : *Bouret*, commune du Pas-de-Calais, citée sous la forme *Botritium* en 831, où on doit trouver la même formation. Le premier élément est sans doute le thème **bodn-* (gaulois **budina*), avec des variations dans le traitement phonétique : *bot-/bol-/bon-*, mais où on retrouve le même rôle de marqueur de limites. *Bouret* se situait sur l'ancienne frontière entre les Ambiens et les Morins ; *Bouray* se trouvait à la démarcation entre les Sénons et les Parisii. Le second élément du composé *Bou-ray* ou *Bou-ret* est le gaulois *ritu-*, 'gué', qui a parfois abouti à des formes en *-ray* ou *-ret* : issus de ce modèle, on rencontre en France des toponymes comme *Rai*, *Ray*, *Ré*, *Anne-ray*, *Bou-rré*, *Chambo-ret*, *Lon-rai*, *Long-ré*, etc.⁵⁰ Les gués permettaient le franchissement des cours d'eau, nécessaire à la continuité des itinéraires routiers. Ils se situaient parfois sur des lieux frontières marqués par une rivière. C'était un moyen commode de surveiller les passages (entrées ou sorties des hommes et des marchandises), et de défendre aussi l'intégrité du territoire : le franchissement, toujours malaisé, nécessitait des ralentissements, propices à des interventions armées contre des troupes ennemies. Le gué sur la Juine, qui permettait de passer de la cité des Sénons à celle des Parisii, avait été aménagé au lieu-dit Moulin de *Bouray*. On y a retrouvé au XIX^e siècle des armes, dont un javelot de fer, et des monnaies gauloises et romaines⁵¹ :

46. LACROIX, *La Gaule des combats*, op. cit., p. 90.

47. MULON, op. cit., p. 197.

48. Essonne, arr. d'Étampes, cant. d'Étréchy.

49. LACROIX, *La Gaule des combats*, op. cit., p. 90.

50. LACROIX (Jacques), *Les Noms d'origine gauloise, la Gaule des activités économiques*, Paris, Errance, 2005, p. 194-199.

51. NAUDET, *Carte Archéologique de la Gaule, l'Essonne*, op. cit., p. 113.

offrandes déposées pour s'assurer d'une bonne traversée, comme on l'a envisagé ? ou plutôt témoignages de passages et d'affrontements à un lieu de démarcation ?

La situation limitrophe de l'Yvette

Le nom « divin » de l'Yvette et du village d'Yvette représentait, comme celui de la *Juine*, un signe de sacralité des limites du territoire, une certitude affichée de son intégrité. Les sources de l'Yvette surgissaient près de l'extrémité nord-est des Carnutes face aux Parisii⁵². Nous avons vu que l'Yvette tirait son appellation d'un type gaulois **Dev-itta*, également à l'origine des noms de la *Divette* (Calvados), de la *Divette* (Manche), de la *Divette* (Oise), de la *Divatte* (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire). Il est remarquable que ces quatre cours d'eau aient été à l'époque de la Gaule en position frontalière. La *Divette* du Calvados séparait les Viducasses des Lexoviens au sud de Cabourg ; la *Divette* de la Manche, qui débouchait dans la mer à Cabourg, arrivait à l'extrémité nord du territoire des Unelles ; la *Divette* de l'Oise se situait aux confins des Bellovaques et des Viromanduens ; la *Divatte*, qui indiquait la frontière entre les provinces d'Anjou et de Bretagne, et forme aujourd'hui la limite entre les départements de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, marquait jadis la séparation entre les Pictaves et les Namnètes.

Nous envisagerons un autre toponyme frontière à quelques kilomètres des sources de l'Yvette : le lieu-dit la *Butte-Ronde*, où a été évoquée la présence d'un sanctuaire d'époque gallo-romaine. On a suggéré, avec pertinence, que l'adjectif *ronde*, utilisé dans certains noms de lieux, pouvait être la déformation et la réinterprétation d'un plus ancien *rande* issu du gaulois **randa*, 'limite'⁵³. La *Butte-Ronde*, marquée par un rocher saillant dans le paysage, pouvait constituer, avec le tracé du cours d'eau, un repère bien lisible de limite de territoire, le sanctuaire établi sur la hauteur exprimant de son côté le caractère sacré de la frontière.

À 8 km au nord, placée jadis sur la même ligne de démarcation entre Carnutes et Parisii, on trouve la localité de *Jouars-Pontchartrain*. Le nom est attesté au III^e-IV^e siècle dans l'*Itinéraire d'Antonin* sous la

52. La carte réalisée par P.-M. Duval (dans son ouvrage majeur sur le *Paris antique, des origines au troisième siècle*, Paris, Hermann, 1961, p. 28, 40, 65, etc.) montre clairement que l'Yvette débutait son cours dans une zone limitrophe de territoires gaulois.

53. BARRIÈRE (Pierre et Claude), « Les termes-frontière dans la topographie gallo-romaine », *Revue des Études Anciennes*, 49, 1947, p. 160-168.

forme *Dioduro* (réduction de **Divoduro*), d'où naîtront *Jotrum* et *Jorreyum* au XIV^e siècle, et enfin *Jouars*. Le toponyme antique est identique à celui que nous avons rencontré à l'origine de l'appellation de *Jeurre*, lieu-dit de Morigny-Champigny, situé près de la Juine. *Jouars* était donc aussi un 'Bourg-des-Eaux-divines', agglomération secondaire des Carnutes au bord de la Mauldre, à la frontière du territoire avec les Parisii : le même thème **devo-*, 'eau-divine', qu'on a vu présent dans les hydronymes *Juine* et *Yvette*, servait à y nommer un lieu limitrophe (peut-être que la Mauldre, elle-même, portait à l'époque antique un autre nom en **devo-*). La deuxième partie du toponyme, *Pontchartrain*, est également la marque d'une proximité de frontière : elle dénote l'existence passée d'un pont (sur la Mauldre) que la route venant du territoire des Parisii franchissait pour pénétrer dans le territoire carnute⁵⁴ (l'appellation du pays *chartrain* étant issue de l'ethnonyme gaulois).

Conclusion

Les noms de la *Juine* et de l'*Yvette* qui ont retenu notre attention sont intéressants à trois titres :

- Ils nous révèlent de nouveaux hydronymes d'origine gauloise, dénotant la richesse du fonds gaulois.
- Ils nous donnent à voir que les rivières, support privilégié du sacré pour les peuples de la Gaule, étaient liées aux croyances à la fois par les installations cultuelles qui étaient implantées à leurs abords et par les noms qu'elles portaient.
- Ils nous montrent enfin que des cours d'eau frontaliers pouvaient être dévolus à un rôle protecteur de la nation, comme les sanctuaires établis au pourtour des territoires : les noms que les peuples donnaient à certaines de leurs rivières visaient à proclamer la sacralité des limites.

54. JULLIAN (Camille), « Notes gallo-romaines, 91, De Pontchartrain à **Icoranda* sur les routes romaines, I, Pontchartrain », *Revue des Études Anciennes*, 23, 1921, p. 214-215.

Les pionniers partis de l'Essonne pour la Nouvelle-France (XVII^e-XVIII^e s.)

Monique PONTAULT

Secrétaire générale

de la Commission franco-qubécoise sur les lieux de mémoire communs

monique.pontault@free.fr

Le contexte historique et géopolitique

C'est au cours de ses voyages outre-Atlantique que Jacques Cartier établit, en septembre 1435, un poste à Stadaconé et, en octobre de la même année, à Hochélagà. Toutefois, la colonisation véritable prit du temps. Il faut attendre 1603 pour que Samuel de Champlain fonde Québec, à l'emplacement du village amérindien de Stadaconé, et 1642 avec Paul Chomedey de Maisonneuve qui, sur le site amérindien d'Hochélagà, crée Ville-Marie, qui deviendra Montréal. Ainsi naît la Nouvelle-France, ou encore l'Amérique française, qui s'étendra sur tout le territoire de la partie est de l'Amérique du nord, de la baie d'Hudson aux Grands Lacs et jusqu'au golfe du Mexique par la vallée du Mississipi. Le peuplement de la vallée du Saint-Laurent, qui nous intéresse ici, aura pour temps fort la période qui va du milieu du XVII^e siècle (les nouveaux territoires sont rattachés au domaine royal de France en 1663) jusqu'à la guerre de Sept ans¹ et la conquête britannique, dans la première moitié du XVIII^e siècle.

1. Les conflits de limites entre les colons français et anglais au Canada entraînèrent dans la guerre, de 1756 à 1763, tant en Amérique qu'en Europe, la France (soutenue par l'Espagne) et l'Angleterre (soutenue par la Prusse et l'Autriche).

La recherche

Ces pionniers qui ont bâti un nouveau pays, combien furent-ils ? Qui étaient-ils ? S'installèrent-ils définitivement ou rentrèrent-ils en France ? Comment s'organisèrent-ils ? Quelle fut leur descendance et quelles traces ont-ils laissées ?

Cette recherche a fait l'objet de nombreux travaux de la part d'historiens et de généalogistes, en dépit de nombreuses difficultés. Ainsi l'incendie de l'Hôtel de ville de Paris, en 1871, qui a vu partir en fumée les registres paroissiaux qui y étaient transférés depuis 1792. Même si les archives notariales sont d'un apport important, toutes ces sources présentent nombre d'embûches : calligraphie, orthographe des noms fantaisiste (d'ailleurs, une grande partie des pionniers ne sait ni lire ni écrire), etc. A noter également l'usage fréquent des surnoms, surtout chez les soldats, surnoms qui, souvent, sont devenus des patronymes que l'on retrouve aujourd'hui au Québec (Vadeboncoeur, Bellehumeur, etc.). Précisons que lorsque nous écrivons « né(e) le... », il faut comprendre « baptisé(e) le... », car c'est cette date qui était mentionnée à l'époque, la cérémonie ayant lieu aussitôt après la naissance ou dans les premiers jours suivants.

Eléments de comparaison

Les pionniers partis de France entre 1608 et 1765 ont été évalués à quelque 30 000 individus. Ils provenaient de toutes les provinces mais en majorité des régions de l'Ouest et de l'Île de France. Ils étaient soldats, commerçants, artisans, hauts fonctionnaires, religieux. Les femmes furent notamment minoritaires (1 100 femmes, parmi lesquelles 800 Filles du Roy). 10 % disparurent en mer et, sur les 27 000 arrivés au Canada, 14 000 décidèrent de rester. Les autres, soit 49 % d'entre eux, choisirent de revenir en France.

Les pionniers de l'Essonne

Trente et un partirent du territoire de l'Essonne actuelle : 21 hommes et 10 femmes, répartis suivant leur ville ou village d'origine :

Angerville : 1 ; Arpajon : 4 ; Brunoy : 1 ; Corbeil² : 2 ; Courson³ : 1 ; Dourdan : 4 ; Egly : 1 ; Epinay⁴ : 1 ; Etampes : 5 ; Etréchy : 2 ; Gif⁵ : 1 ; Linas : 1 ; Longjumeau : 1 ; Milly⁶ : 1 ; Monthéry : 3 ; Saint-Chéron : 1 ; Savigny⁷ : 1.

Nous ne connaissons le statut ou la profession que pour 15 hommes :

Neuf étaient des militaires dont sept appartenaient aux troupes de la marine. Arrêtons-nous sur l'un de ces soldats : Jean Boulin, dit Léveillé, né en 1638 et appartenant au fameux régiment Carignan-Salières, qui se mariera à Montréal en 1671 mais dont la présence en Nouvelle-France est signalée dès 1665.

Le régiment Carignan-Salières

Rappelons l'importance du régiment Carignan-Salières dont on commémorera en 2015 l'arrivée à Québec le 18 juin 1665. 1 300 hommes appartenant au régiment recruté en 1642 par le prince de Carignan et placés sous le commandement du marquis de Salières, vinrent prêter main-forte à la milice canadienne dans sa lutte contre les Iroquois, avant de signer avec ceux-ci une paix toute provisoire en 1667. Mais Louis XIV avait une autre idée en tête. Il voulait encourager ces militaires à devenir des colons. Les soldats intéressés reçurent une prime, des terres, un an de vivres et leurs officiers des seigneuries. Finalement, 400 hommes décidèrent de s'installer dans la colonie. Pour la plupart célibataires, ils prirent femmes, notamment parmi les Filles du Roy (cf. infra). Beaucoup de Québécois, aujourd'hui, ont un soldat de Carignan-Salières parmi leurs ancêtres (Toutefois, ce ne semble pas être le cas de Jean Boulin car on ne lui connaît qu'un enfant mort-né).

2. Les villes Corbeil et Essonnes ont été fusionnées en 1951 pour créer une commune unique sous le nom de Corbeil-Essonnes.

3. Le village de Courson prit le nom de Courson-Monteloup en 1882.

4. La paroisse d'Epinay a pris le nom d'Epinay-sur-Orge quand elle est devenue une commune en 1793.

5. La ville de Gif a pris le nom de Gif-sur-Yvette en 1932.

6. A partir du XIV^e s., Milly est devenu Milly en Gâtinais, puis Milly-la-Forêt en 1948.

7. La commune de Savigny est devenue Savigny-sur-Orge en 1801.

Après les soldats viennent les gens de la haute administration :

- un procureur fiscal à Courson ;
- un secrétaire du gouverneur Beauharnais à Linas : Charles-René Gaudron, sieur de Chèvremont, qui deviendra notaire royal à Montréal ;
- deux frères : Etienne et Jacques-Urbain Roberth d'Etréchy. Le premier est secrétaire du commissaire de la marine, le second secrétaire de l'intendant Raudot.

Puis ce sont les commerçants et les artisans :

- un boulanger à Dourdan (Etienne Loisy, dit Desrochers) ;
- un maître menuisier (qui deviendra boulanger en Nouvelle-France) à Savigny-sur-Orge (Jacques Delaselle).
- A Etampes, l'histoire de François Jouan est intéressante à signaler. Charpentier au départ, il signe un contrat de deux ans avec Pierre Dugua de Mons le 22 février 1608. Ce dernier avait obtenu de Louis XIV le monopole de la traite de la fourrure en Nouvelle-France. Il avait pris comme lieutenant Samuel de Champlain qui quitta Honfleur, en avril 1608, avec deux navires, et qui fondera la ville de Québec, le 6 juillet 1608 ; François Jouan participa donc à cette fondation !

Et les femmes ?

Dix partirent de l'Essonne. Parmi elles, cinq ont été identifiées comme étant des Filles du Roy.

Les Filles du Roy

L'importance de celles-ci est si grande qu'il faut rappeler leur histoire. En 1663, la colonie passe sous administration royale. Louis XIV et son ministre Colbert souhaitent faire de ce qui, jusque-là, n'était qu'un comptoir commercial parcouru par des marchands et des soldats appelés à retourner en métropole, une véritable province chrétienne du royaume de France. Pour cela, il fallait y attacher les hommes. Or, sur les 3 500 Français recensés en Nouvelle-France en 1663, on ne comptabilisait qu'une femme pour six hommes. Une émigration féminine fut donc suscitée. Certaines femmes partirent aux frais de leur famille, parfois même avec celle-ci ou par leurs propres moyens, notamment des veuves. Mais ce n'était pas suffisant. Le pouvoir royal décida donc de prendre en charge le voyage et l'établissement de jeunes femmes en âge de procréer, de bonnes mœurs et robustes. On les appela plus tard les Filles du Roy. Elles furent environ 800 à partir entre 1663 et 1673 (ce qui correspond au tiers des femmes arrivées sous le régime français). Leur moyenne d'âge était de 24 ans. La majorité

.../...

étaient orphelines, recrutées par l'intermédiaire des curés des paroisses, des congrégations, comme celle des Sulpiciens. L'Hôpital général de Paris (La Salpêtrière), ceux de Rouen et de La Rochelle, jouèrent un grand rôle dans ce recrutement. Elles s'embarquèrent principalement de Dieppe et de La Rochelle, convoyées par de pieuses femmes ou des religieuses. Plus d'un Québécois sur cinq a une Fille du Roy dans son arbre généalogique, aussi peut-on dire qu'elles mirent au monde une nouvelle nation.

Parmi les 327 Filles du Roy identifiées en Île de France, partirent de l'Essonne : Perrine Lapiere à Corbeil, Perrette Hallier à Egly, Catherine Rivet à Etampes, Marguerite Ténard à Milly, Jeanne Guéneville à Saint-Chéron.

*Ce qu'on sait de Perrette Hallier, Fille du Roy, suivant les sources*⁸

Nom : Hallier

Prénom : Perrette

Naissance : vers 1651

Lieu d'origine : Egly

Père : Nom : Hallier ; Prénom : Jean

Mère : Nom : Marineau ou Marignan ; Prénom : Louise

Départ de France

Date et lieu : 1669. Départ de La Rochelle, le 15/05/1669 mais le bateau était en provenance de Dieppe

Bateau : Le Saint-Jean-Baptiste

Filles parties dans le même convoi : 149 sous la conduite de Mme Bourdon. Arrivée prévue à Québec le 30/06/1669

Dot royale : 50 livres⁹

Biens estimés à : 350 livres

8. Notamment : Dumas, Silvio. *Les filles du roi en Nouvelle-France*, Société d'histoire du Québec, 1972 ; Landry, Yves. *Les filles du roi au XVII^e siècle*, Léméac, 1992 ; Tanguay, Cyprien. *Dictionnaire général des familles canadiennes*, vol.1, 1871 ; Société d'histoire des filles du roi ; Recensement de 1681 en Nouvelle-France ; www.nosorigines.qc.ca ; www.ancestry.com ; www.francogene.com ; <http://genealogiequebec.info> ; www.migrations.fr...

9. La livre fluctue beaucoup au XVII^e siècle, entre 9 et 32 euros.

Première mention en Nouvelle-France :

Date : 29/09/1669. Lieu : Québec

Nature de l'acte : contrat de mariage auprès du notaire Pierre Duquet avec Antoine Bordeleau

Mariage :

Date 15/10/1669. Lieu : Notre-Dame de Québec

Conjoint : Nom : Bordeleau / Bordelot, dit Laforest Prénom : Antoine

Fonction : soldat du régiment de Carignan-Salières – Départ 1665, compagnie Maximy – Vaisseau La Paix

Né à Dampierre-sur-Boutonne (Charente maritime)

Fils de Jean Bordeleau et Marie Colette Vilain

Témoins : Jean-François Bourdon, René Hubert, arrivé ici comme soldat vers 1667, huissier, et Léonard Faucher, dit Saint-Maurice.

Le marié a 35 ans, la mariée 18.

Lieu d'habitation : Seigneurie de Neuville

Enfants :

1 Antoine Bordeleau, 1673-1758

2 Marie-Louise, 1676-1720

Décès : Date et lieux inconnus. On trouve sur le contrat de mariage de son fils Antoine, le 22 février 1696, cette mention d'Antoine Bordeleau à propos de son épouse : « absente de ce pays estant en l'ancienne France depuis environ 15 ans. » Elle serait donc revenue en France vers 1681. Peut-être à Egly ?

Deux autres jeunes femmes, qui ne furent pas des Filles du Roy, retiennent aussi notre attention. Il s'agit de Marie Grimoult de Gif qui s'est mariée deux fois en France mais que l'on retrouve avec son deuxième mari en Nouvelle-France en 1637. L'autre est Anne Refort d'Etampes qui laisse un mari en France pour partir en Nouvelle-France et s'y marier deux fois, en 1695 et 1698.

Nous connaissons le nom des parents de toutes ces jeunes femmes.

Les départs en famille

La grande majorité des pionniers étaient célibataires au moment de leur départ (en Essonne, 19 hommes et 7 femmes) mais, là comme ailleurs, ce ne fut pas toujours le cas. Nous avons l'exemple de Marie Grimoult à Gif mais il faut signaler également la famille Besnard à Arpajon, constituée du père, de la mère et de leurs deux filles, qui arrive en Nouvelle-France vers 1647.

Quant aux deux frères Roberth à Etréchy, nés avec quatre ans d'écart, on ne sait pas s'ils sont partis ensemble ou si, plus probablement, l'un a rejoint l'autre.

Ceux qui partent et ceux qui restent

Parmi ces pionniers, on l'a dit, certains sont rentrés en France : notamment ceux qui appartiennent aux classes supérieures (ils ont davantage les moyens de payer la traversée). Etienne Roberth d'Etréchy – qui s'est marié à Montréal et a eu six enfants – est mort à Rochefort (Charente maritime) – alors que son frère, Jacques-Urbain, resté célibataire, est inhumé à Montréal. Charles-René Gaudron (Linas), marié à Québec en 1730, est inhumé à Paris en 1744.

Lieux d'installation

Les pionniers recensés dans l'Essonne se sont installés pour la très grande majorité à Québec et à Montréal ou aux alentours. Toutefois, François Allevin est parti de Corbeil pour vivre à La Mobile, alors capitale de la Louisiane (Alabama aujourd'hui).

Les mariages

Le célibat est très minoritaire en Nouvelle-France (5 %). Le mariage est fortement encouragé et le « Présent du roi » (20 livres) y incite. Une bonne partie des Filles du Roy est dotée et les soldats du régiment Carignan-Salières reçoivent une contribution royale pour s'installer. Un décret du 5 avril 1669 prévoit une amende pour les pères qui, en Nouvelle-France, ont des enfants qui ne sont pas mariés à 20 ans pour les garçons et 16 pour les filles. Les engagés sont mis en demeure, à dater du 20 octobre 1670, de convoler dans l'année qui suit la fin de leur contrat. Le mariage se fait après un contrat passé chez un notaire, dont les actes sont aujourd'hui d'une extrême utilité pour retracer la vie de ces pionniers puisqu'y sont consignés : dates, lieu d'origine, nom des parents, etc. Sur les 21 hommes de l'Essonne qui partirent en Nouvelle-France, l'un, nous l'avons vu, emmenait son épouse (Denis Besnard d'Arpajon), un autre avait été marié en France et se remarie deux fois en Nouvelle-France (Louis-François Gosselin de Longjumeau). François Jouan d'Etampes, compagnon de Samuel de Champlain ne paraît pas s'être marié au Québec. Sans doute est-il reparti en France à la fin de son contrat. Les 21 restants se sont tous mariés sur place.

Les femmes aussi ont convolé (seulement 4 % des Filles du Roy ne se sont pas mariées). Les actes notariaux nous permettent de découvrir que beaucoup de filles à marier n'hésitent pas, vu la quantité des prétendants, à rompre un premier contrat (parfois un second). C'est le cas, rappelons-nous, de Marie Bonheur de Bruyères-le-Châtel.

La descendance

L'Église encourage la « Revanche des berceaux » pour compenser l'immigration anglaise. Claude Drouet (Dourdan), sieur de Richarville¹⁰ et Jacques Delaselle (Savigny) ont eu chacun onze enfants. Ils sont toutefois « battus » par Jean Huard (Courson) qui en a eu treize. Et ces enfants sont nés d'une seule union. Les femmes parties de l'Essonne ont toutes eu des enfants, à l'exception d'Anne Refort (Étampes) dont nous avons déjà parlé et pour laquelle aucun enfant n'est mentionné. Les Filles du Roy ont rempli leur mission. Ainsi Perrine Lapierre (Corbeil) a eu onze enfants et Catherine Rivet (Étampes) douze.

Ceci ne fut pas sans conséquences démographiques. Dans la deuxième partie du XVII^e, si la France est le pays d'Europe le plus peuplé, elle commence seulement à envisager une véritable politique de peuplement en Nouvelle-France, alors que la Nouvelle Angleterre est treize fois plus peuplée que le Canada français. Après les mesures prises par le pouvoir royal, la population du Canada français passe de 3 215 âmes à 6 705 entre 1666 et 1673. Les Filles du Roy (et leurs filles ensuite) auront plus d'enfants que la moyenne française.

La vie des colons

C'est le régime seigneurial, importé de France, qui régit la colonie depuis 1620. Le seigneur (ou la communauté religieuse qui en tient lieu) concède à des exploitants des terres appelées censives. Celles-ci se présentent comme des rectangles offrant une façade de trois arpents¹¹ sur le fleuve, principale voie de communication avant que le Chemin royal reliant Québec à Montréal, ne soit ouvert en 1737. La profondeur de ces parcelles est de 20 à 30 arpents. On les appelle des « rangs ». Mais avant de pouvoir cultiver, il faut défricher, ce qui peut prendre jusqu'à cinq ans. Femmes et enfants participent à ce travail.

10. Ce hameau du Dourdanais n'est devenu une commune qu'en 1793 et Claude Drouet a été baptisé à Dourdan.

11. Unité de mesure reconnue par la Coutume de Paris, équivalant à environ 58,47 m.

L'exploitation comprend une maison de bois, une grange et/ou une étable, un potager et un pâturage. Peu à peu la colonisation va s'étendre au dehors des rives du Saint-Laurent, à l'intérieur des terres. Des communautés (les paroisses) naissent autour d'une église. On y trouve, un clergé, des fonctionnaires, des artisans, des marchands qui, ensemble, constituent les « habitants » et les soldats chargés de la sécurité. Ceux qui ont l'esprit d'aventure cheillé au corps se font « coureurs des bois » et traitent avec les Indiens.

Ces 31 pionniers de l'Essonne s'inscrivent dans un mouvement national né, au départ, du rêve d'aventuriers, puis d'espérances de marchands, avant de constituer une politique royale de peuplement. Comme leurs homologues venus des autres régions de France, après six à douze semaines d'une traversée périlleuse, ils ont découvert un monde inconnu d'eux. De soldats, commerçants ou artisans, ils sont devenus paysans, confrontés à un climat auquel ils n'étaient pas préparés. Ils ont aussi rencontré des peuples amérindiens, occasion d'affrontements mais aussi d'alliances dans le contexte de la guerre franco-anglaise. Il en a résulté des apports réciproques. Les Français ont profité de la pharmacopée amérindienne, adopté les traîneaux, les canots, les raquettes et les mocassins, etc. Les pionniers apportaient un système social et politique, une autre vision de l'au-delà, la religion catholique. Ils apportaient aussi une langue, le français, car les immigrants venaient en grande partie du bassin parisien et des milieux urbains où il était parlé à côté des « patois ». Et cette langue est aujourd'hui la langue commune des Québécois.

Les conséquences démographiques de cette immigration sont toujours perceptibles aujourd'hui, comme nous l'avons signalé quant à la descendance des Filles du Roy. D'où la passion des Québécois pour la généalogie, maintenant ainsi le lien avec la terre de leurs ancêtres par le biais de rencontres, d'échanges, de circuits mémoriels. Il existe ainsi l'association des familles Huard qui regroupe les descendants de Jean Huard de Courson-Monteloup. La Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs¹² en est un bon

12. Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs (CFQLMC)
Section Québec
9, Place Royale Québec (Québec) G1K 4G2. Tél. : 418 646-4626.
Courriel : cfqlmc@yahoo.ca.

Section France
Ministère des Affaires étrangères 57 Bd des Invalides, 75007, Paris.
Courriel : cfqlmc.france.dgm@diplomatie.gouv.fr
Site : www.cfqlmc.org

exemple puisque, organisée en deux sections, l'une en France, l'autre au Québec, elle œuvre à mieux faire connaître une histoire, des lieux et les divers témoignages d'un patrimoine partagé.

Bibliographie :

Les éléments concernant les pionniers de l'Essonne sont extraits de l'ouvrage *Île de France*, paru (tome 8) dans la collection « Ces villes et villages de France, berceau de l'Amérique française », Janine Giraud-Héraud et Gilbert Pilleul (dir.), éditée par la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs (CFQLMC), en partenariat avec l'association France-Québec et nombre de ses régionales, 13160 Saint Canadet– Le Puy-Saint-Réparate, LDMC Publications (ldmc-publications@orange.fr).

À lire également :

Les premiers Français au Québec, Gilbert Pilleul (dir), Paris, Archives & Culture, 2008, 205 p.

Un pèlerinage à Ballancourt-sur-Essonne¹ en 1789

Pierre WITTMER

*Historien d'art
pierre.wittmer@orange.fr*

Une estampe² redécouverte dans les collections du musée municipal Robert Dubois-Corneau de Brunoy est ainsi titrée :

*FOIRE ET PELERINAGE DE PALLUAU 1789
Psse de Ballancourt dans le Gatinais
Le 1^{er} Août et le 5^e dim après Pâques
A 2 l. et d. de Corbeil.*

Cette estampe est légendée comme suit :

1. *Chapelle où ont été les reliq. de St Spire.*
2. *Château du comte Hémon fond. de St Sp..*
3. *Clergé de Bal. revenant d'officier auxd jours.*
4. *Tabl. de la châsse de St. Sp. devant laq. on chante ses Cantiques.*
5. *Vignobles, paturages et troupeaux du hameau.*
6. *Moulin de Palluau sur la riv. d'Etampes.*
7. *Perspective du Saussaÿ et de St Vrain.*
8. *les quatre fils Hémon, dont parlent les anciennes histoires.*

Ces légendes méritent quelques explications.

1. Essonne, arr. d'Évry, cant. de Mennecy.

2. Anonyme ; H. : 19 cm ; L. : 30,3 cm. Musée Robert Dubois-Corneau, Brunoy (Essonne), réf. R. 950. 413. G.

Cette pièce est entrée, par acquisition, en 1929, dans la collection de Robert Dubois-Corneau (1876-1951). Celui-ci, qui demeurait à Brunoy, passionné d'histoire locale, collectionna de nombreux objets et documents relatifs à cette région. A sa mort, il lègue à la ville de Brunoy la totalité de sa collection qui devient le fonds de base du musée municipal créé à partir de 1971.

Notons que le musée détient une seconde estampe (réf. R. 950.373. G), très semblable à celle-ci, également légendée, intitulée « Procession du clergé de St Spire 1793 ».



FOIRE ET PELERINAGE DE PALLUAU (cliché musée Robert Dubois-Corneau).

5. *Vignobles, paturages et troupeaux du hameau.*

6. *Moulin de Palluau sur la riv. d'Etampes.*

La scène ici représentée, au début des événements révolutionnaires (ce qui ne manque pas de donner à cette estampe un caractère événementiel et d'actualité), se situe dans le Gâtinais que domine le plateau de Beauce, à Ballancourt-sur-Essonne, non loin du lieu-dit « Palluau » (aujourd'hui orthographié Palleau) où un moulin à eau a été reconstruit vers 1849.

Ce site, désigné, au XVII^e siècle, comme « hameau de la Paroisse de Ballancourt » par Jean de La Barre, l'historien de Corbeil³, a également été cité comme le hameau de « Paleau-la-Chapelle ».

7. *Perspective du Saussay et de St Vrain.*

À l'ouest de cette localité, se situe le confluent de la Juine (la « rivière d'Etampes ») et de l'Essonne, cette dernière séparant le Gâtinais du Hurepoix. La vue a été faite en direction de l'île du (Petit-) Saussay⁴ à Itteville et de Vert-le-Petit et, au-delà, de Saint-Vrain.

1. *Chapelle où ont été les reliq. de St Spire.*

La chapelle représentée pourrait être à Ballancourt : soit une chapelle édifée à l'écart de Palluau et non documentée ; soit la chapelle du Petit Saint-Martin (XIII^e-XVI^e), détruite lors de l'édification de l'église paroissiale Saint-Martin, vers 1868. Cette mention, susceptible d'être la transcription d'une tradition orale, pourrait appuyer l'idée que ce site a été celui où, initialement, ont été apportées les reliques du premier évêque de Bayeux, saint Exupère ou Spire⁵, lors des incursions normandes entre 865 et 911, avant leur transfert à Corbeil en 943. Au cours des siècles, un tel événement a constitué la motivation et justifié ce traditionnel « Pèlerinage de Palluau ».

L'historien Jean de La Barre⁶ a fait état, d'un édifice militaire dénommé « château de Paluau » où auraient été conservées, à partir de leur apport en Île de France, les reliques de saint Exupère. A une

3. LA BARRE (Jean de), *Les Antiquitez de la ville, comté et châtellenie de Corbeil*, Paris, Nicolas et Jean de La Coste, 1647.

4. Qu'il ne faut pas confondre avec le « Grand Saussay », château de la famille de Bourbon-Busset depuis le début du XX^e siècle (ayant appartenu précédemment aux Bragelone, aux Canclaux – acheté comme Bien National par le général de Canclaux, commandant de l'armée de l'Ouest –, puis aux Colbert), situé au sud du « Mont », où se trouvent les ruines de la chapelle Saint-Blaise successivement à l'abbaye de Morigny (91150 Morigny-Champigny), à l'Ordre des chevaliers du Temple en 1159, puis commanderie de l'Ordre des Hospitaliers de 1356 à 1787.

5. LA BARRE (Jean de), *op. cit.*, p. 33-39.

6. LA BARRE (Jean de), *op. cit.*, p. 36.

époque où le comté de Corbeil ne faisait pas encore partie du domaine royal (ce qui n'interviendra qu'en 1112), une telle construction militaire édifée en vue de surveiller le confluent de la Juine et de l'Essonne, selon un processus dit de "passivité de la défense", n'est pas documenté, et ce d'autant que, d'après ce même historien, Haymon I^{er}, devenu comte de Corbeil en 947⁷, aurait assiégé et détruit cet édifice.

En l'état actuel, il est donc difficile de savoir si l'on se trouvait en présence d'un édifice en pierre ou d'un simple ouvrage en bois, moins pérenne.

3. Clergé de Bal. revenant d'officier aux jours.

Vers 1789, les reliques de saint Exupère, sont conservées à Corbeil, en la collégiale royale. Cette collégiale, également lieu d'asile, avait été fondée, en 950, par Haymon I^{er}, comte de Corbeil, en l'honneur du premier évêque de Bayeux. Elle était desservie par un collège de chanoines⁸. C'est en 1112, quand la ville de Corbeil est entrée, par échange, dans le domaine royal capétien, que la collégiale Saint-Spire, est devenue "collégiale royale".

Ces reliques, avaient donné lieu à une translation⁹, en 1619, par Paul Hurault de L'Hôpital, archevêque d'Aix-en-Provence, dans un reliquaire en vermeil, orné de statuettes de saints, offert par Louis XIII.

C'est ce reliquaire¹⁰, porté par les membres de la confrérie de Saint-Spire, qui donne lieu à cette procession solennelle à Ballancourt-sur-Essonne, lors du "Pèlerinage de Palluau", qui est l'occasion de la

7. Haymon (ou Haimon, Aymon, Aimon) de Corbeil (v. 930-957), fils du haut dignitaire normand, Osmond le Danois ; époux vers 947, d'Elisabeth Le Riche (v.940-1013), dame de Sceaux et de Larchant, *comtesse de Corbeil*. Un gisant d'Haymon I^{er}, comte de Corbeil, (XIV^e s, ronde-bosse, marbre), est conservé dans la collégiale Saint-Spire à Corbeil. Cet Haymon I^{er} a également été le maître d'ouvrage, au hameau de Courcouronnes, d'un lieu de culte dédié à Guenhaël ou Saint Guénault.

8. Son emplacement correspond à l'emprise du lieu-dit « Cloître Saint-Spire », après édification d'une muraille d'enceinte, dont subsiste le porche d'accès (Cl. M.H. 1913). Les chanoines étaient dans la dépendance directe de l'évêque de Paris depuis 1070.

9. LA BARRE (Jean de), *op cit.*, p. 39.. Cette translation se situe en 1619, l'année où, le 5 mai, Eléonore, fille de Médéric de Vic, sieur des Bergeries (hameau de Mainville à Draveil), paralytique depuis l'âge de 16 ans, « religieuse professe de Notre-Dame d'Hières », se rend en pèlerinage en la collégiale Saint Spire de Corbeil, pèlerinage à l'origine de sa guérison. Guérison qu'elle a exposée, elle-même, à Jean de La Barre qui en témoigne.

10. Notons que la scène représentée sur cette estampe se situerait quelques années avant que le reliquaire ne soit envoyé à Paris pour être fondu, en 1793, à l'occasion des événements révolutionnaires.

tenue de deux foires annuelles ; la première, le cinquième dimanche après Pâques, ou “dimanche des Rogations”¹¹, et la seconde, le 1^{er} août, jour de la célébration de saint Exupère.

A remarquer que c’est le clergé de la paroisse de Ballancourt qui officie et non celui de la collégiale royale de Saint Spire.

4. *Tabl. de la châsse de St. Sp. devant laq. on chante ses Cantiques.*

Cette « prestation » semble se faire devant une bannière à l’effigie du saint vénéré.

2. *Château du comte Hémon fond. de S^r Sp.*

L’auteur de ce dessin a situé Ballancourt-sur-Essonne à deux lieux et demie de Corbeil, en fait à 14,2 km.

L’édifice militaire en pierre, représenté, ne peut-être le “chateau de Paluau” détruit au cours de la décennie 947-957, par Haymon I^{er}. C’est donc avec un certain “sens du raccourci” mais avec un certain “sens de la synthèse”, tant géographique qu’historique, et une certaine imagination, qu’il fait figurer sur le côté, comme en marge, l’entrée d’un château féodal dont l’architecture est à rapprocher de celle du château de Corbeil, dont Haymon I^{er} a été le maître d’ouvrage. Ce château féodal, comprenant un donjon carré à contreforts, avait été édifié au nord de la cité fortifiée, près du fleuve ; il était destiné à barrer l’accès de la haute Seine, lors des invasions en provenance de l’aval. Un dessin d’architecture de ce donjon a été exécuté, en 1586, par l’humaniste originaire d’Utrecht, Aernout van Buchel, à l’occasion de son voyage d’étude à Rome, en passant par la France. A son tour Claude Chastillon¹² prend pour thème la ville de Corbeil, à l’origine d’une estampe vers 1600¹³. Le dessin de Claude Chastillon a pour intérêt de situer ce château féodal dans l’environnement de Corbeil qui y est vu de l’est, au début du XVII^e siècle.

11. Ce jour-là, des processions étaient organisées dans les chemins parcourant les champs afin de bénir les cultures processions et bénédictions dont les croix situées aux intersections de chemins ruraux ou au bord des chemins sont le souvenir. Cette tradition s’était substituée, vers les V^e-VI^e siècles, à la fête romaine des Robigalia, célébrées en vue de protéger les céréales de la maladie de la rouille, qui se déroulait le sixième jour avant les calendes de mai (c’est-à-dire le 26 avril).

12. Claude CHASTILLON 1559-1616, originaire de Châlons-en-Champagne, fut nommé, en 1580, “Ingénieur, dessinateur-graveur, topographe” du roi Henri III, puis, en 1591, “Topographe géographe” du roi Henri IV à Châlons ; il est l’auteur d’une *Topographie française ou représentation de plusieurs villes*, publiée à Paris en 1641, à la fin du règne de Louis XIII.

13. BN Estampes VA 91 B 60 59 ; CURTAT (Philippe), *Voyage en Brie française par la vallée de l’Yerres*, 66240 Saint-Estève, Imp M. Fricker, 1988, pl. 70.

8. *les quatre fils Hémon, dont parlent les anciennes histoires.*

Haymon I^{er}, décédé en 957, a, au fil du temps, été confondu avec Aymon de Dordonne¹⁴ vassal de l'empereur Charlemagne, père de quatre preux nommés Renaut, Alard, Richard et Guichard, célébrés par la littérature médiévale issue des chansons de geste du cycle carolingien, particulièrement de la *Chanson des quatre fils Aymon*, dont ils sont les principaux protagonistes. Après avoir tué le neveu de l'empereur à la suite d'une dispute, Renaut doit fuir ; arrivé à Senlis, il prend ses frères en croupe, sur Bayart, le cheval que Charlemagne lui a offert, et part en direction des Ardennes.

Cet épisode, représenté sur cette estampe, datée de 1789, fait, peut-être, allusion au caractère subversif de la *Chanson des quatre fils Aymon* qui renvoie, d'une part, à un refus du féodalisme, du centralisme, et du pouvoir en place évoqué par Charlemagne et, d'autre part, à la résistance et au désir de liberté, tout en défendant une certaine autonomie des régions.

Cette confusion pourrait aussi s'expliquer par le culte rendu localement à saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, assassiné dans sa cathédrale, le 29 décembre 1170, par quatre chevaliers. Ce culte se manifeste par la présence, non loin de Ballancourt, de deux églises qui lui sont dédiées : Saint-Thomas-Becket à Boissy-sous-Saint-Yon¹⁵, où est conservé un bas-relief en marbre (H. 37 cm ; L. 22 cm) du XV^e siècle, représentant l'assassinat de Thomas Becket (CMH 1908), et Saint-Thomas de Cantorbéry à Molineux¹⁶, consacrée en 1228 (il est à noter que, dans l'église voisine, Saint-Aignan-et-Sainte-Apoline, de Chalou-Molineux, se trouve une statue de saint Thomas de Cantorbéry en bois taillé, sculpté et peint (H. : 110 cm) datée du XV^e/XVI^e siècle (IMH 2012).

Eléments bibliographiques :

- CHATELAIN (André), *Châteaux forts et féodalité en Ile de France du XI^e au XIII^e siècle*, 63340 Nonette, Éditions Créer, Imp. Maury, 12012 Millau 1983.
- *Le Patrimoine des communes de l'Essonne*, ouvrage collectif, Paris, Flohic Editions, 2001.

14. La Dordonne est un affluent de la Canche (Pas-de-Calais).

15. Essonne, arr.d'Étampes, cant. de Saint-Chéron.

16. Chalou-Molineux, Essonne, arr. d'Étampes, cant. de Méréville.

L'histoire du château de Beauvoir à Évry¹ de 1773 à nos jours

Odile NAVE

odile.nave@wanadoo.fr

*Beauvoir, joli pavillon à l'italienne construit dans un démembrement de Mousseau, a appartenu à la duchesse de Rohan-Chabot après la mort de laquelle il a passé à M. Dupin² ; c'est l'un des nombreux châteaux et maisons de campagne d'Évry, dont peu d'autres communes pourraient offrir une pareille réunion, écrivaient en 1836, Constantin Mazeret et C.V.Monin, auteurs du *Panorama descriptif, historique, anecdotique des Rives de la Seine de Paris à Montereau*. Le château de Beauvoir est, aujourd'hui, l'un des derniers à subsister et cependant jusqu'à présent l'un des moins connus. Il est resté dans la descendance de monsieur Du Pin³ jusqu'à sa vente à la Sécurité sociale en 1948. Les Pastré, financiers marseillais, n'en ont donc pas fait l'acquisition au milieu du XIX^e siècle.*

Les origines oubliées du château avaient conduit les auteurs de la notice distribuée lors des journées du patrimoine en 1999 à les présenter au conditionnel. « *Louis XV aurait fait construire la première version du château de Beauvoir pour pouvoir contempler le château d'Étiolles, propriété de sa favorite, la marquise de Pompadour. Sous Louis XVI, le château aurait appartenu à la famille de Rohan, dont faisait partie le célèbre cardinal compromis dans l'affaire du collier de la reine en 1785.* »

Les minutes notariales conservées aux archives nationales et aux archives départementales de l'Essonne ont permis de retrouver ces origines.

1. Essonne, chef-lieu d'arr. et de cant.

2. MAZERET(C.) et MONIN (C. V.) pour la partie géographique, *Panorama descriptif, historique, anecdotique des Rives de la Seine de Paris à Montereau*, Paris, Delloye, et aussi à Corbeil, Melun, Fontainebleau, Montereau, 1836 (consultable en ligne).

3. Du Pin ou Dupin : nous adoptons l'orthographe de la signature de Marc Balthazard Du Pin.



Château de Beauvoir : entrée.

Beauvoir, un château construit dans un démembrement de Mousseau

En 1836, les auteurs cités ci-dessus décrivent Mousseau⁴ comme deux parcs presque entièrement en labour et séparés par le chemin d'Évry à Corbeil, avec un joli château n'ayant qu'un rez-de-chaussée remarquable par un salon octogonal. La même année, le docteur Edouard Petit, de Corbeil, auteur vraisemblable d'une notice manuscrite publiée en 1911⁵, évoque ainsi l'origine de Mousseau et de son château *humble et inaperçu !* : après le départ de la duchesse de Portsmouth, *ce domaine passa ensuite, dans la maison de Brissac, puis dans celle de Noailles-d'Ayen, par alliance. On raconte que le duc de ce nom,*

4. Mousseau s'écrivit aussi Mouceaux, Monceaux, Mousseaux : nous adoptons l'orthographe actuelle, Mousseau, dans le texte.

5. *Évry-sur-Seine et les châteaux de Petit-Bourg et de Mousseaux*, bulletin de SHACEH, n° 17, 1911. Cet article reproduit une notice manuscrite écrite en 1835 et trouvée dans les papiers du docteur Boucher (1841-1909), vice président de la SHACEH, grand-père du docteur Petit (1781-1849).

joueur effréné, n'en fut qu'un usufruitier : aussi dit-on qu'il bouleversa ce domaine et n'y laissa pas pierre sur pierre. On prétend même qu'il le vendit, avant la majorité de ses enfants, à un sieur Audigé (sic), ex-intendant du prince de Tingry, avec la clause d'y construire un château qui ne serait point aperçu de la route de Fontainebleau.

En 1770, après la mort de sa mère, Catherine Pecoil, veuve de Charles Thimoléon de Cossé-Brissac, Françoise Charlotte de Cossé-Brissac, épouse de Louis de Noailles, duc d'Ayen, a renoncé au testament pour s'en tenir aux dispositions de leur contrat de mariage (1737) et la vente du domaine a été autorisée. Contrairement à ce qu'écrivit le docteur Petit, le duc et la duchesse de Noailles n'avaient que la nue-propriété du domaine dont la duchesse de Cossé-Brissac s'était réservé l'usufruit sa vie durant. Le duc de Noailles était-il un joueur effréné ? Des études plus poussées pourraient peut-être le confirmer. Deux certitudes, le duc de Noailles était proche de Louis XV, dont il était garde du corps, et il était l'un des rares courtisans à avoir chanté et joué au théâtre avec la marquise de Pompadour.

Le démembrement de Mousseau fait l'objet de trois actes du 10 août 1773⁶. C'était un an avant la mort de Louis XV, et neuf ans après celle de la marquise de Pompadour.

Par un bail à rente, le duc et la duchesse de Noailles ont d'abord cédé au sieur Audiger, avocat en Parlement, agent des affaires de la ville de Valenciennes dont le prince de Tingry était gouverneur, les fiefs, terre, seigneurie de Mousseau contre une rente non rachetable de 3 400 livres. Le deuxième acte est celui de la vente de la coupe de bois et diverses plantations, ainsi que la démolition d'une partie des bâtiments du château. Aucune clause n'imposait de construire un château qui ne soit pas vu de la route royale, par contre les bâtiments qui devaient être conservés étaient décrits et représentés précisément sur un plan annexé, notamment le colombier et divers bâtiments d'exploitation. L'ancien parc était transformé en prairie et terres labourables.

Le troisième acte officialise *le délaissement et la sous inféodation du fief mouvant et relevant, sous le titre et dénomination du fief de Beauvoir de la dite seigneurie de Mouceaux*, consenti par le sieur Audiger à Antoine-Pierre Boucheron contre une rente annuelle de 400 livres annuelles.

Depuis près de quarante ans, divers contentieux avaient opposé la duchesse de Brissac et la duchesse de Noailles aussi bien aux habitants de la paroisse d'Évry-sur-Seine, qu'aux propriétaires des deux châteaux voisins : La Grange-Feu-Louis et Neubourg. Le premier

6. AN, MC/ET/XXIII/727.

concernait le droit de passage dans le parc clos du Mousseau pour permettre aux habitants du hameau du Bras-de-fer et de La Grange-Feu-Louis de se rendre au village et notamment à l'église, sans faire le tour du parc en passant par le chemin de halage. Le trajet était plus long et plus fatigant puisqu'il fallait à l'aller et au retour suivre le versant de la Seine. Ce droit de passage finalement consenti représentait une servitude importante. C'est sans doute la raison qui explique la demande de mise en vente du domaine après la mort de la duchesse de Brissac, en 1770, et la réduction de l'ancien parc à l'état de terres labourables et de prairie. Les autres contentieux, plus récents, concernaient d'une part, la taille excessive des plantations masquant la vue du château de Neubourg, et d'autre part, l'approvisionnement en eau passant par le domaine de La Grange-feu-Louis nécessaire pour l'entretien du parc.

Ne peut-on interpréter autrement cette soi-disant clause de construction d'un château qui ne soit pas vu de la route royale ? Vingt des vingt-deux arpents du nouveau fief de Beauvoir sont en effet situés en contrebas du passage laissé aux habitants et passant devant le château de Mousseau. Le château qui a été construit sur ce terrain n'est donc pas visible de la route royale. Or c'est Antoine-Pierre Boucheron, entrepreneur des bâtiments de l'École Militaire, à qui ce fief a été délaissé, qui l'a édifié.

Beauvoir, un château bâti à la moderne à la veille de la Révolution

Voici la description du fief et du château en 1786⁷ lorsqu'Antoine-Pierre Boucheron le vend à Claude Charles Le Caron de Fleury, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison Couronne de France et de ses finances, l'un des régisseurs généraux de sa Majesté, et Dame Philberte Henriette Adélaïde Bertherand de Longprez. Mis à part les bâtiments construits depuis 1948, cette description correspond dans l'ensemble à ce que l'on peut voir aujourd'hui.

Le fief et château de Beauvoir, paroisse d'Evry-sur-Seine, route de Fontainebleau entre Ris et Essonne, consistant en trente et un arpents de terre enclos hors de la Capitainerie.

La totalité de ce terrain est distribué, savoir, en bois six arpents, potagers trois arpents, terres labourables et prairies dix-neuf arpents quatre-vingt-quinze perches, cour, parterre, bâtiments et basse cour, deux arpents quinze

7. AN, MC/ET/XXXV/1594.

perches. Le château bâti à la moderne est décoré d'architecture et est au centre de bosquets, le parterre occupe la face regardant la rivière, l'autre façade est précédée de trois avenues de charmilles dont celle(s) des côtés forment berceaux et conduisent à la grille d'entrée, à droite et à gauche sont des potagers, au bout des avenues et potagers sont le logement du jardinier, d'un côté, de l'autre écuries, remises, vacherie laiterie, poulailler, toit à porcs et logement de concierge guérite en face de l'écurie où est une basche distribuant les eaux dans le potager et le château.

Le château composé d'un gros pavillon avec rez-de-chaussée, premier étage et logement dans les combles ; il est flanqué de deux pavillons carrés, l'un pour les offices, salle de commun, garde-manger, cuisine et lavoir, l'autre pour les bains, n'ayant chacun qu'un rez-de-chaussée, entresol et logement dans les combles.

Sont également vendus tous les meubles meublants garnissant le château, à l'exception cependant du linge de lit, de table et de corps, la batterie de cuisine et les faïences et verreries décrits précisément dans un état des lieux joint à l'acte de vente.

Les preneurs doivent acquitter annuellement la rente foncière de 400 livres, dont est grevé le fief, au profit du sieur Audiger, et verser la somme de 32 000 livres au sieur Boucheron pour le terrain et le château. Les meubles sont vendus pour la somme de 50 000 livres, dont 40 000 payées le jour de la vente. La somme restant à payer, 42 000 livres au total, ainsi que l'intérêt à 5 % sur le capital restant dû devra être réglée pour janvier 1788. Il est stipulé que les paiements ne pourront être faits qu'en espèces d'or et d'argent.

Beauvoir dans la tourmente révolutionnaire (ou de la Révolution à la Restauration)

De 1786 à 1818, cinq à six propriétaires se succèdent. Aucun ne reste plus de dix ans.

Les Le Caron de Fleury vendent à Pierre-Guillaume Bénard⁸ et son épouse, le château cy-devant fief de Beauvoir pour 60 000 livres et le versement de la rente foncière annuelle de 400 livres tant qu'elle existera, le 21 juillet 1791, un mois après la fuite du Roi à Varennes, et après avoir racheté les droits féodaux. Se préparaient-ils à émigrer ?

Deux anciens avocats au Parlement et un baron de l'Empire vont posséder Beauvoir, avant son acquisition par la duchesse de Rohan en 1818.

8. AN, MC/ET/XXXII/648.

En 1791, Pierre-Guillaume Bénard est qualifié d'homme de loi, il est le premier sous-préfet de l'arrondissement de Corbeil lorsqu'il vend « une maison située à Beauvoir » à Honoré Marie Nicolas Duveyrier⁹, Tribun, le 1^{er} mai 1801. La maison et le terrain de 12ha 65a 41ca, libérés de la rente foncière rachetée en novembre 1791, sont vendus 60 000 francs, dont 12 000 francs pour les meubles meublants, effets mobiliers, ustensiles et animaux. Le clos vis-à-vis de l'entrée principale est désormais fermé de grille suite à une transaction intervenue en 1793 avec le propriétaire de La Grange-Feu-Louis. Celle-ci accorde le droit, à titre de servitude active, d'avoir une pierrée construite dans la plaine supérieure pour augmenter les eaux de la propriété. Le 28 juin 1810, Honoré Marie Nicolas Duveyrier, alors premier président de la cour d'appel de Montpellier vend Beauvoir pour 80 000 francs, à Jean-Pierre Henry, officier de la légion d'honneur¹⁰, chevalier de la couronne de fer d'Italie, baron d'Empire et colonel major commandant la gendarmerie d'élite de la garde impériale, dont nous ne savons rien d'autre.

Si Pierre-Guillaume Bénard (1741-1809) a eu une carrière moins brillante et est moins connu que son successeur qui a laissé des écrits, il est durablement ancré dans la région de Corbeil¹¹. Fils d'un marchand épicier de la rue Beaubourg, son épouse, Marie-Thérèse Lemoyne est une des filles d'un sculpteur du roi Jean-Baptiste II Lemoyne. Un de ses proches parents a été titulaire d'un office de la ville de Corbeil, celui de chableur, dont les fonctions consistaient à faire partir les coches d'eau et à prendre des mesures pour leur sûreté dans les passages difficiles. Il a continué à résider à Corbeil jusqu'à sa mort le 18 mars 1809. Une de ses nièces, Thérèse Bénard, a épousé le docteur Edouard Léonard Petit, de Corbeil.

Honoré Marie Nicolas Duveyrier (Pignans, 1753 – Maffliers, 1839) achète Beauvoir après huit années passées hors de France, si ce n'est une brève interruption en 1796. Brillant avocat parisien avant la Révolution, élu député suppléant à Paris en 1789, il est un acteur important jusqu'en septembre 1792. Surveillé et caché, il obtient une mission au nord de l'Europe pour la surveillance des

9. ADE, 2E 41/136.

10. AN, MC/ET/XXVII/656. Plusieurs homonymes figurent dans la base LEONORE, mais aucun ne correspond aux quelques renseignements dont nous disposons.

11. ADE, 2E 41/162 Inventaire après décès de P.G. Bénard.

approvisionnement de l'armée. Revenu à Paris en 1796, il repart dès 1797, cette fois-ci en Italie. Dans ses fonctions en Italie, il s'enrichit à l'occasion de la vente des biens nationaux romains. *Moi, né dans la misère*, écrit-il¹² dans sa retraite sous la monarchie de juillet, *j'avais acheté une maison de campagne dans la plus séduisante situation, sur les bords de la Seine entre Petit-Bourg et Corbeil, que j'embellissais toujours en m'endettant davantage, et pour y recevoir les confrères et amis ; j'avais monté une maison dont l'entretien dépendait très strictement de mes revenus d'Italie. Elle m'avait coûté 280 000 fr, je l'ai vendue 110 000 fr pour aller à 220 lieues. Pas vraiment né dans la misère, puisque son père est lieutenant-colonel et qu'il bénéficie du soutien de divers oncles ce qui lui a permis de devenir avocat. Il connaît une ascension sociale inespérée du Directoire à l'Empire. Il est l'un des membres des plus actifs du Tribunat au cours de sa brève existence (1800-1807). Il apporte une contribution importante à la préparation du Code civil, et comme l'écrit Maurice Tourneux en 1907¹³, il eut encore l'honneur d'attacher son nom à la clôture définitive de la liste des émigrés en mars 1800.*

En 1818, Jean-Pierre Stuber, propriétaire de Beauvoir depuis deux ans, revend le domaine à Anne Louise Madeleine Elisabeth de Montmorency¹⁴. Issue d'une vieille famille noble comme son mari Alexandre Louis Auguste, duc de Rohan-Chabot, elle a vécu l'essentiel de la période révolutionnaire à l'étranger. Trois de leurs six enfants sont nés en émigration entre 1793 et 1800. Après les vicissitudes de l'histoire, la duchesse de Rohan est éprouvée par la mort tragique en 1815 de sa jeune belle-fille, épouse de son fils aîné, Louis-Auguste de Rohan Chabot, qui entre alors dans les ordres. Archevêque de Besançon, il devient cardinal en 1830. Elle est veuve depuis deux ans lorsqu'elle achète le domaine pour 75 000 francs, sans doute à l'issue du règlement de la succession de son mari, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, lieutenant général de ses armées. Elle le conserve jusqu'à sa mort à l'âge de 57 ans le 17 décembre 1828. On peut seulement noter que plusieurs années après sa disparition, la propriété de Beauvoir lui est encore attribuée, et cela à tort.

12. DUVEYRIER (Honoré), *Anecdotes historiques par un témoin oculaire, le Baron D.V.*, Paris, Duverger, 1837 (consultable en ligne).

13. Introduction à la réédition des *Anecdotes historiques par un témoin oculaire, le Baron D.V.*, Paris, Société d'histoire contemporaine, 1907 (consultable en ligne).

14. AN, MC/ET/XCII/1095.

Beauvoir, un patrimoine familial de 1829 à 1948

Marc Balthazard Du Pin, propriétaire de Beauvoir, 1829-1847.

Le 12 mai 1829, le domaine de Beauvoir est vendu aux enchères¹⁵ dans le cadre du règlement de la succession de la duchesse de Rohan. Mis à prix 130 000 francs, la valeur du mobilier compris, il est adjugé 159 000 francs à maître Daloz, notaire, pour le compte de Monsieur Du Pin, ancien agent de change.

Marc Balthazard Du Pin, né à Genève en 1769, a alors soixante ans. Il est veuf en premières noces de Marie Adélaïde Palyart de Lépinos, avec qui il s'était marié en juillet 1794 à Bonnefoy¹⁶ (aujourd'hui Ste-Foy-les-Lyon). Depuis la mort de sa fille, Françoise Virginie Du Pin, en 1825, il assume la charge de sa petite fille, Mathilde Barat alors âgée de treize ans. Il s'est remarié en 1812¹⁷ avec Amélie Louise Bellamy, née à Genève vers 1785.

En 1834, cinq ans plus tard, sa petite-fille épouse Alexis Revenaz¹⁸ que M.B. Du Pin connaît bien puisqu'il fait partie du cercle de ses relations d'affaires, mais aussi de ses relations amicales et familiales. Il était présent aux côtés des deux frères Récamier, Jacques Rose, mari de Juliette, et Laurent, banquiers à Paris, lors de la signature du contrat de mariage des parents d'Alexis¹⁹, son « petit gendre », le 8 thermidor an VIII (26 juillet 1800). Louise Euphrasie Happey, d'une famille parisienne, épousait alors Alexis Revenaz né en 1756 à Seyssel²⁰(Ain), fils de Nicolas Revenaz, négociant et bourgeois de Seyssel décédé en 1769. François Récamier (1709-1782), le père des deux frères Récamier, était natif de Belley dans l'Ain. Marié avec une fille d'imprimeur-libraire lyonnais, il était fabricant chapelier et banquier à Lyon. Il se trouve que Laurent Récamier est un oncle par alliance de Marie Adélaïde Palyart de Lépinos, fille de commissionnaire en soies lyonnais.

Les témoins du marié appartiennent donc aux deux groupes caractéristiques de l'immigration lyonnaise des milieux d'affaires parisiens analysés par Louis Bergeron²¹ : « les Lyonnais proprement dits, et les Suisses venus s'intégrer au milieu parisien après une étape

15. AN, MC/ET/XCII/1159.

16. Archives départementales du Rhône, Etat-civil en ligne.

17. Contrat de mariage signé à Genève.

18. AN, MC/ET/LIII/945, Contrat de mariage de Mathilde Barat et Alexis Revenaz, 5 avril 1834.

19. AN, MC/ET/CXIV/28-29.

20. Archives départementales de l'Ain, Etat-civil en ligne.

21. BERGERON (Louis), *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Paris, Editions de l'EHESS, 1978, rééd. 1999.

lyonnaise. ». Quand et dans quelles circonstances Alexis Revenaz (père) s'est-il installé à Paris ? Il est l'un des 45 actionnaires qui constituent la société de l'Exploitation Générale des messageries, société anonyme autorisée en 1809, et qui prend le relais de l'Établissement Général des messageries fondé en 1796. S'il n'a pas pu hériter d'une affaire de transport de diligences dans la région lyonnaise qui aurait été fondée en 1786 par son père alors décédé, il a pu être soutenu par son frère Joseph, de 18 ans son aîné qui avait pris la succession de son père à Seyssel. Ancien actionnaire de la Caisse des comptes courants, il est, en l'an X, l'un des 200 plus forts actionnaires de la Banque de France, créée en l'an VIII. A cette époque, M.B. Du Pin est commis principal d'un agent de change ; il est nommé agent de change de Paris en 1806²². Son futur beau-père, Pierre Bellamy est nommé agent de change de Genève, alors département du Léman, en 1808. Les liens professionnels et familiaux des Revenaz et des Du Pin ont donc résisté à la faillite de la maison Jacques Récamier et compagnie en 1806, puisque près de trente ans plus tard l'aîné du couple Revenaz-Happé épouse la petite-fille de M.B. Du Pin.

En 1840-1841, M.B. Du Pin accroît le domaine de Beauvoir en se portant acquéreur de diverses propriétés mises en vente par A.M. Aguado, marquis de Las Marismas, à partir de 1839²³. A la différence de ce dernier, il a conservé son bien malgré la suppression de l'accès direct à la Seine consécutive à la construction de la ligne de chemin de fer. C'est ainsi qu'il devient propriétaire d'un domaine foncier important comprenant notamment la ferme du Rouillon et la ferme de Petit-Bourg.

A. Revenaz (fils) acquiert en 1841 la maison de Grand Bourg²⁴ qu'A.M. Aguado avait acheté à la veuve de Louis Antoine Decauville, grand-père d'Armand Louis Victor Decauville, propriété dont il fera don plus tard à la congrégation de Notre-Dame de Sion²⁵.

Louis Bergeron souligne que dès le Directoire « Les biens ruraux de bonne situation et de belle consistance retiennent l'attention des gens d'affaires. » qui y voient un placement intéressant, et qui le reste au moment où l'Etat cherche à réduire le poids de la dette en encourageant la conversion des rentes à 5 % en rente à 3 % en 1824-25. Les Decauville, Amand, puis Paul ont été ainsi fermiers des propriétaires de Beauvoir.

22. AN, inventaire F/12- Bourses de commerce, courtiers de commerce et agents de change, Ancien Régime-env.1866 (consulté en ligne).

23. AN, MC/ET/VI/1044, échange Du Pin et Marquis de Las Marismas du 18 juin 1840.

24. ADE, 2E 41/339.

25. AN, MC/ET/CXIII/1021, acte du 27 septembre 1859.

Au cours des dix dernières années de leur vie, il semble que M.B. Du Pin et Amélie Louise Bellamy aient résidé principalement à Evry. Au moment de sa disparition, M.B. Du Pin laisse une bibliothèque importante, dont le contenu détaillé figure dans l'inventaire après décès dressé à Beauvoir en 1847²⁶. Par testament, il léguait la collection du *Moniteur* de 1789 à 1820 et une encyclopédie du XVIII^e à la ville de Corbeil, et un ensemble de livres au docteur Edouard-Léonard Petit²⁷, neveu par alliance de P.G. Bénard, ancien propriétaire de Beauvoir dont la bibliothèque, également importante, avait été inventoriée par un libraire parisien en 1809.

Dorénavant, et jusqu'à sa vente en 1948, Beauvoir ne sera plus qu'une résidence d'été pour les familles qui viennent s'y retrouver.

1847-1861, Beauvoir, propriété des Revenaz

Mathilde Revenaz, née Barat, hérite du domaine de Beauvoir à la mort de son grand-père en 1847. En y ajoutant les biens acquis par son mari Alexis Revenaz, le domaine de Beauvoir atteint près de 500 ha. Deux ans plus tard, elle meurt à l'âge de 33 ans. Alexis Revenaz et ses trois enfants, Alexis Gustave, Amédée Arthur et Lucie, nés en 1835, 1837 et 1842 sont encore mineurs. Quelques mois auparavant, Louise Euphrasie Happey, veuve d'Alexis Revenaz (père) était décédée au château de Beauvoir, et c'est alors ses deux fils Alexis et Amédée Louis, tous deux administrateurs des Messageries nationales, qui se partagent l'héritage de leurs parents se montant à deux millions cent soixante sept mille trois cent trente cinq francs comme cela est relaté dans l'inventaire après décès de Mathilde²⁸. Il est constitué de biens mobiliers et de valeurs mobilières, notamment des actions des Messageries nationales et de la compagnie du Paris-Orléans dont Amédée Louis est administrateur.

Beauvoir devient une propriété Pastré.

En mai 1861, Alexis Revenaz marie sa fille avec Jean Marie Aimé Pastré²⁹, fils d'un des cinq frères associés dans la société de négoce, d'armement et de finances Pastré frères de Marseille³⁰, une société

26. ADE, 2E 41/379.

27. NAVE (O.), « Un portrait du docteur Edouard-Léonard Petit (1781-1849) » dans *L'Essonne au milieu du XIX^e siècle, Visages d'une société*, Chamarande, CRHRE 1999, p. 105-115.

28. AN, MC/ET/CXIII/966.

29. AN, MC/ET/CXXX/1032.

30. PASTRÉ (Ghislain), *La famille Pastré, des bergers du haut-Languedoc aux armateurs de Marseille*, Marseille, La Thune, 2006.

dont les relations avec les Messageries nationales, et plus particulièrement avec les frères Revenaz, se sont renforcées depuis une dizaine d'années lors de la création de la Société des Messageries maritimes³¹.

L'essor de la société Pastré frères, résultat de la conversion de la tannerie aux activités de négoce, d'armement maritime et de finances à partir de 1820, a conduit les associés à ouvrir des agences à l'étranger (Londres, Trieste et Alexandrie notamment) ainsi qu'une succursale à Paris. C'est ainsi que Joseph Pastré, sa femme, Mathilde de Régny, et leurs deux enfants, s'installent vers 1845 dans le quartier de la gare Saint-Lazare. Joseph est le représentant permanent de la chambre de commerce de Marseille et il est chargé d'établir et de maintenir les contacts avec les membres du gouvernement et les services des ministères susceptibles de faciliter les affaires de la société. On peut ajouter que les Pastré ont créé la société des Grands Moulins d'Alexandrie avec les Darblay en 1858.

Commencée sous de bons auspices pour les deux familles avec le mariage de Lucie et d'Aimé, l'année s'achève avec la mort du père de chacun des mariés : Alexis en juillet, et Joseph en octobre. La disparition de son père et de son beau-père accélère sans doute le choix fait par Aimé de se retirer de la société Pastré frères afin de se « consacrer à la gestion de sa fortune et des biens fonciers et immobiliers de son épouse » comme l'écrit Ghislain Pastré.

Les trois frères et sœur Revenaz héritent du domaine de Beauvoir³², qui reste dans l'indivision jusqu'en 1882, lorsque Lucie Revenaz rachète les parts de ses frères³³ après la mort de leur oncle Amédée Louis Revenaz. En janvier 1864, Alexis Gustave Revenaz se marie avec Thérèse Pastré, cousine de J.M.A. Pastré, mariage de courte durée puisque Thérèse décède à la suite de la naissance de leur fils qui ne survit pas.

Après la mort de Lucie en 1887, ses deux fils, Joseph, né en 1862 à Paris, et Emmanuel né à Evry en 1866, héritent de Beauvoir, chacun pour moitié. Le domaine de Beauvoir atteint alors 477 ha 35 a 65 ca. Aimé Pastré, s'en réserve l'usufruit³⁴. Après la mort de leur père en 1906, Joseph rachète la part d'Emmanuel et devient l'unique

31. BERNERON-COUVENHES (M-F.) *Les Messageries Maritimes, l'essor d'une grande compagnie de navigation française, 1851-1894*, Paris, PUPS, 2007.

32. AN, MC/ET/CXIII/1051.

33. Référence dans l'acte de liquidation de la succession de Madame Pastré le 5 janvier 1889, AN, MC/ET/CXIII/1350.

34. AN, MC/ET/CXIII/1350.

propriétaire du château et parc de Beauvoir³⁵, tandis qu'Emmanuel achète le château des Tourelles, qui avait précédemment appartenu à une sœur de Paul Darblay, puis à Paul Decauville.

Les deux frères s'investissent dans la vie locale et ont été l'un et l'autre maire d'Evry entre 1892 et 1939.

C'est à cette époque que Gustave William Lemaire, auteur d'un nombre important de photographies de châteaux, réalise des photographies du château de Beauvoir conservées par la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine et accessibles en ligne³⁶. La série de dix-huit photographies tant de l'architecture extérieure que du mobilier, et des scènes de la vie quotidienne, nous font également découvrir gens de maison et jardiniers qui posent pour « l'amateur ». Si l'architecture extérieure est bien connue par les cartes postales de la même époque, ces photos nous donnent un aperçu de la décoration et de l'ameublement intérieur des pièces que l'on peut aujourd'hui découvrir, dépouillées, lors des journées du patrimoine. Les toiles, peintures et les dessus de portes qui subsistent dans quelques pièces (ancien salon, salle à manger, bureau bibliothèque) sont des œuvres qui datent de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Seules les boiseries (« boiseries sculptées peintes en gris » décrites), les glaces les plus anciennes, les cheminées et les consoles sont sans doute d'origine ou de la première moitié du XIX^e.

Dans la première salle (salle à manger) les deux grandes toiles de Léon Rousseau (1829-1881) représentent des natures mortes et datent de 1851 et 1852. Les quatre autres toiles de 1854 sont l'œuvre d'Hugues Merle (1832-1881) qui a peint des allégories, des anecdotes historiques et des scènes de genre en milieu rural. Dans la troisième salle les tableaux de chasse, datant de 1898, sont l'œuvre de Georges, Louis, Charles Busson (1859-1933). Enfin dans la cinquième salle, les dessus de portes de Louis Antoine Maille Saint Prix (1796-1864) ne sont pas datés³⁷.

Le château de Beauvoir, réquisitionné par les autorités allemandes, n'a pas été, comme on a pu l'écrire, le quartier général de l'amiral Raeder, chef de la Kriegsmarine. Il lui a servi de résidence de campagne, comme nous l'ont précisé deux petites-filles de Joseph Pastré récemment. C'est peut-être ce qui lui a valu d'être préservé lors de la libération. Il a ensuite été brièvement occupé par les Américains.

35. Références dans l'acte de vente à la Caisse Nationale de la sécurité Sociale, consultée grâce à l'obligeance de Monsieur Barré du Centre de réadaptation professionnelle de Beauvoir.

36. www.culture.gouv.fr/public/mistral/memsmn_fr.

37. Informations communiquées par Monsieur Barré (CRP Beauvoir).

Après la mort de Joseph Pastré le 12 novembre 1947, le château de Beauvoir et son parc est revenu en pleine propriété à Odette Pastré, marquise de Lestrangle³⁸, en vertu de la donation partagée anticipée de ses biens faite par Joseph Pastré à ses quatre enfants en 1936. Le 2 août 1948, la marquise de Lestrangle, veuve depuis 1943, a vendu le château de Beauvoir à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, qui y ouvre, le 1^{er} juillet 1949, le Centre de Postcure et de Réadaptation Professionnelle d'Évry-Petit-Bourg, accueillant d'anciens malades de la tuberculose. En 1958, puis en 1990, de nouveaux bâtiments ont été construits pour le centre de réadaptation professionnelle actuel.



Château de Beauvoir : intérieur.

38. Ne pas confondre la marquise de Lestrangle, épouse d'Edmond de Lestrangle, avec la baronne de Lestrangle, Gabrielle Treuille, une petite-fille de Paul Darblay, mariée en premières noces avec Raoul de Lestrangle, puis après son décès, en secondes noces avec Hubert de Lestrangle, frère de Raoul. Raoul et Hubert de Lestrangle sont cousins germains avec le beau-père d'Odette Pastré. Le baron et la baronne de Lestrangle étaient propriétaires du château d'Echarcon, qui ressemble beaucoup au château de Beauvoir, mais a été construit un siècle plus tard. Comme le rappelaient les filles d'Odette Pastré, les familles Darblay et Pastré se fréquentaient régulièrement.

Remerciements

Je tiens à remercier Monsieur Daniel Barré, responsable technique et sécurité/développement durable du Centre de réadaptation professionnelle (CRP) de Beauvoir, pour sa collaboration. Il m'a permis de rencontrer un petit-fils d'Odette Pastré et deux de ses tantes. J'ai pu ainsi recueillir leur témoignage sur les années 30 et la période de la Deuxième Guerre mondiale.

Histoire du presbytère de Saint-Cyr-sous-Dourdan¹ et de ses habitants (1671-1910)

François THIEBAUD

francois.p.thiebaud@wanadoo.fr

*Cet article rassemble les éléments trouvés à ce jour concernant le presbytère
et les curés, desservant la paroisse, qui l'occupèrent jusqu'en 1910.*

La référence la plus ancienne sur les curés de Saint-Cyr-sous-Dourdan² date de 1413 : un certain Antoine de Vigny fait un bail au curé Martial Thibart³. En 1493, le curé Jean Lemoine acquiert une grange près de l'église. Il n'est guère possible de savoir où vivaient les curés avant le milieu du XVI^e siècle. Le curé habite la « maison blanche » située à peu près à l'emplacement actuel du café de Saint-Cyr ; elle est identifiée sur un plan de 1613⁴. Une description de la maison blanche décrit cette maison telle qu'elle était en 1541⁵.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, de nombreux actes notariés sont signés par les curés desservant Saint-Cyr mais aucun parmi ceux trouvés ne fait référence au presbytère.

A partir de 1645, les procès-verbaux de visites de l'archidiacre⁶ de Chartres décrivent les biens de l'église et de la fabrique. Aucun ne mentionne le presbytère.

1. Essonne, arr. d'Étampes, cant. de Saint-Chéron. Le presbytère de Saint-Cyr-sous-Dourdan se situe à 500 m environ à l'est de l'église, sur la route menant de Saint-Cyr à Levainpont.

2. Dans ce qui suit on écrira seulement Saint-Cyr.

3. Archives de Bandeville – 2/35/3/437/42.

4. Archives de Bandeville – 1/33/1-2/397/32.

5. Archives de Bandeville – 3/98/-/641/202.

6. AD 28, cotes G793, G810.

XVII^e siècle

L'acte le plus ancien trouvé à ce jour et signé au presbytère actuel, est daté du 12 août 1671⁷. C'est l'inventaire après décès des biens du curé Louis Barabault, entré en fonction à Saint-Cyr, seulement deux ans auparavant, en avril 1669. Le curé était apparemment assez riche ; cet inventaire est fait en présence de son frère Etienne, officier du duc d'Orléans. Le presbytère comprenait cinq pièces, deux en bas, trois en haut et un grenier ; il y avait deux cours, et deux granges. La description des lieux atteste qu'il s'agit bien de la même maison. L'inventaire a commencé à 10 heures du matin et s'est terminé à 18 heures : 41 lots de 118 objets, d'une valeur totale de près de 1000 livres.

En 1689, le presbytère est indiqué à son emplacement actuel sur une reproduction de carte par Bontemps⁸.

À la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, de nombreux actes notariés étaient établis au presbytère par les notaires de Saint-Cyr et signés par les curés, Louis Barabault et ses successeurs : Léonard de Bracquemont, puis Charles Troisvallets, Thomas Champion et Gilles Bunont.

Léonard de Bracquemont (né à Chartres en 1644⁹, a exercé à Saint-Cyr pendant 53 ans !) arrive à Saint-Cyr en janvier 1672, accompagné de sa mère, (qui figure comme marraine d'un enfant de Saint-Cyr la même année¹⁰) et amenant de Chartres avec lui Eloy Moydé âgé d'environ 29 ans¹¹ qui devient son « serviteur domestique » et habite avec lui au presbytère pendant plus de trente ans. Le curé signe son premier acte dans les registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, le 5 janvier 1672 et dès le mois de mars, Eloy Moydé cosigne ces actes. Cette double signature sera quasi systématique jusqu'à la mort d'Eloy Moydé, le 27 juin 1702. Celui-ci cosigne également les actes notariés de transaction pour lesquels Léonard de Bracquemont est présent.

Léonard de Bracquemont a signé tous les actes des registres paroissiaux de Saint-Cyr entre janvier 1672 et mars 1725, sauf entre le 14 octobre et le 16 décembre 1691 où il fut remplacé par le curé du Val Saint-Germain (qui a noté la maladie du curé de Saint-Cyr¹²). Il a été procureur de l'officialité de Dourdan et a jugé plusieurs affaires

7. AD 78 – 3E34-131.

8. PRÉTER (J.-L.), « La Seigneurie de Bandeville et ses Fiefs du XIII^e au XVIII^e siècle », Bulletin de la Société Littéraire de Dourdan, n° 13, déc. 1986.

9. AD 28- BMS Saint-Aignan de Chartres – E 6/8.

10. Registre BMS de Saint-Cyr- juin 1672 (consultable en mairie).

11. AD 91 4E25-18 registre BMS de Saint-Cyr p 105, 27 juin 1702.

12. Registres BMS de St Cyr 1691 (consultables en mairie).

civiles¹³. Il a également été pendant plusieurs années, chargé de pouvoir du seigneur de Bandeville, François Bazin¹⁴, puis Pierre Doublet de Crouy¹⁵.

XVIII^e siècle

Le curé Léonard de Bracquemont décède au presbytère le 29 mars 1725. Le lendemain matin, les officiers de la prévôté de Bandeville viennent y poser leurs scellés¹⁶ ; le notaire présent, Buffy, fait l'inventaire détaillé des meubles et effets du curé en présence de sa servante Michelle Janvier. Chaque pièce y est décrite et facilement reconnaissable avec l'implantation actuelle des lieux. L'inventaire comprend 127 articles dont 186 livres, décrits malheureusement par leur taille et non par leur titre. Léonard de Bracquemont est enterré dans l'église de Saint-Cyr, entre la chapelle de la Vierge et le confessionnal, selon son désir ; étaient présents, les curés du Val-Saint-Germain, de Longvilliers, des Granges-le-Roy, de Saint-Arnoult, de Saint-Maurice, de Clairefontaine ainsi que « tous les habitants de ladite paroisse »¹⁷.

Le 30 avril¹⁸, le nouveau curé Charles Troisvallets se plaint auprès du seigneur du Marais que les officiers de Bandeville ont posé des scellés sur le presbytère et qu'il ne peut emménager. Son père était pourtant vicaire de Saint-Cyr pour Léonard de Bracquemont. Charles Troisvallets a été témoin pour de nombreux actes notariés « *signés en la maison « presbitériale de St Cir »* »¹⁹. Il est témoin lors du re-mariage de sa sœur avec un laboureur de Saint-Cyr²⁰. Fin novembre 1740²¹, Charles Troisvallets décède à son tour après avoir exercé pendant quinze ans.

Sa mère, Françoise Boudon occupe le presbytère et le nouveau curé, Thomas Champion, lui fait un procès car elle s'est auto-proclamée héritière universelle de Charles Troisvallets et veut garder les meubles, les registres BMS et la maison presbytérale. Cette affaire a finalement été jugée le 28 février 1742. Elle obtient de ne pas faire d'inventaire et part avec tout le contenu du Presbytère. Seuls les

13. AD 91 – G1080 – juillet 1714.

14. AD 78 – 3E34-26 – 9 novembre 1683.

15. AD 91 – 2E7-1 – 15 septembre 1716.

16. Archives de Bandeville – 2/35/3/443/42.

17. Registres BMS de Saint-Cyr – mars 1725 (consultable en mairie).

18. Archives de Bandeville – 2/35/3/443/42.

19. AD 91 – 2E7-4 Minutes Guillemain – 2 novembre 1733.

20. AD 91 – 2E-7/3 – 30 janvier 1731.

21. AD 91 – 4E – 2519 p 73.

registres BMS en cours ont pu être récupérés chez le vicaire Jean Robergé²². Le 28 octobre 1743, le curé Champion procède à un inventaire détaillé de toutes les rentes dues à la fabrique de Saint-Cyr²³. Il est resté à Saint-Cyr après avoir abandonné sa charge à son successeur mais a continué à signer quelques actes de temps en temps avant de décéder à Saint-Cyr en janvier 1756²⁴.

Son remplaçant, Gilles Bunont, originaire de Saint-Germain de Talvande (Calvados) est en poste à Saint-Cyr pendant 39 ans et habite au Presbytère. En 1791, le curé Bunont s'est enregistré au registre des cultes imposé par les révolutionnaires²⁵. Il est témoin de l'inventaire des biens du château de Bandeville réalisé les 26 et 27 janvier 1791²⁶. Le 3 novembre 1792, le citoyen curé Bunont remet les registres BMS aux mains de l'officier public Bardé, en vertu de la loi du 20 sept 1792²⁷. Le 12 frimaire an II (2 décembre 1793), Gilles Bunont, âgé de 75 ans, ex curé de « *franc cir* », se marie avec sa servante Anne Béliard, âgée de 50 ans²⁸, native du même village que lui. Ses témoins et amis sont le régisseur du château Binet (qui achètera le Presbytère) et le président de la Société Populaire (club politique local ayant pour but la formation révolutionnaire des citoyens). Il est probable qu'il a alors quitté le Presbytère. Toutefois, une lettre de 1810²⁹ racontant cet événement dit que « *le malheureux aura été terrorisé par le maire jacobin Bardé ; mais cet acte de faiblesse ne lui sert à rien. Le 24 octobre 1795, le citoyen Bunont est dénoncé par le même Bardé pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires ; enquête est faite par les terroristes à Saint-Cyr mais l'accusation est reconnue fausse. Le 16 novembre 1795, on lui a payé 214 livres 10 sols dus suivant quittance du 30 novembre 1793.* ». Le curé Bunont décède le 25 décembre 1802 à Saint-Cyr à l'âge de 84 ans³⁰.

Le nouveau curé est Jacques Jousse, qui a habité le vicariat comme nous le verrons plus loin. Arrivé à Saint-Cyr le 14 juin 1794, le « *citoyen Jacques Jousse, soi-disant curé* », vient prêter serment devant la municipalité. Il a comparu à nouveau, le 22 novembre 1795 pour « *renouveler sa soumission aux lois de la République. Le lendemain il a déclaré qu'il choisissait la ci-devant église pour exercer le culte* ».

22. Archives de Bandeville - 2/35/3/437-42.

23. Diocèse d'Évry, K17-71, extrait du 12 octobre 1855.

24. AD 91 - 4E - 2520.

25. AD91 - L84 - 1791.

26. Archives Nationales, Inventaire après décès, ET/XVIII - 893.

27. AD91 - 4E - 2521 p 143 BMS de Saint-Cyr.

28. AD91 - 4E - 2521 p 182 BMS de Saint-Cyr.

29. Diocèse d'Évry, K17-71.

30. AD 91 - 4E - 2424, p34.

En 1797, le curé Jousse a « prêté serment à la république et à la constitution de l'an III, haine à la royauté et à l'anarchie »³¹.

Selon la loi, l'administration du district de Dourdan³² réserve les Presbytères « au soulagement de l'humanité souffrante et à l'instruction publique » [...], mais autorise la location des jardins « au profit de la nation, puisqu'ils ne sont pas mentionnés dans la loi ». Ainsi, suivant l'exemple de Dourdan et de nombreuses communes voisines, la municipalité de « franc cyr » loue au citoyen Denis Alexis Binet pour 66 livres « le jardin du cy-devant presbytère contenant environ un quartier de terrain entouré de haie vive et planté d'arbres fruitiers pour en jouir jusqu'au quinze nivôse prochain ».

Le 12 juillet 1794³³, l'agent municipal (équivalent du maire) nommé par la société populaire de « franc-cir » est destitué pour avoir autorisé une fête et son remplaçant, proposé au représentant du peuple, est « Alexis Binet, marié sans enfant, vivant de son revenu, citoyen intelligent jouissant d'une bonne réputation et chargé de la conduite de l'atelier de lessivage du salpêtre de la commune ». Le 20 avril 1795³⁴, une quittance est établie ainsi : « reçu du citoyen Denis Alexis Binet, dem. commune de francir, la somme de soixante dix livres, montant de l'année de loyer échue le 1^{er} nivôse dernier du jardin dépendant du cy-devant presbytère du cy-devant francir à lui affermé moyennant ladite somme par procès-verbal de la municipalité dudit lieu du 1^{er} messidor an II à francir ». Binet louait déjà le jardin du presbytère avant de louer la maison.

Finalement, le presbytère est vendu par adjudication le 6 mars 1796 parmi une vingtaine d'autres biens de cures avoisinantes³⁵. Les items 16, 17 et 18 concernant Saint-Cyr, sont adjugés comme suit :

- Item 16 : une maison appelée le presbytère au citoyen Rigault pour 180 livres ;
- Item 17 : une maison appelée le vicariat au citoyen Saintin pour 80 livres ;
- Item 18 : un pré situé « prairie de Saint-Cyr » au citoyen Binet pour 18 livres.

Il y a une confusion dans la numérotation des items, et il est probable que les noms ont été permutés comme le montrent les actes futurs qui implicitement donnent Binet, Rigault et Saintin comme adjudicataires des biens 16, 17 et 18 respectivement.

31. AD91 – L133 – Registre des cultes – 12 septembre 1797.

32. AD 91 – 1Q/102 – 1^{er} Messidor An II, 19 juin 1794.

33. AD 91 – L51 – 24 Messidor An II.

34. AD 91 – 1Q/113 – 1^{er} Floréal An III – Acte 122.

35. AD 91 – 1Q/102 – 16 Ventôse An IV.

Il est noté que « *il ne sera adjugé de la maison appelée le vicariat située dans la commune de St Cyr, que la cave, grenier et jardin en dépendant ; la maison étant réservée pour l'usage de l'agent, pour l'exercice de ses fonctions* ». Il s'agit du curé Jousse.

XIX^e siècle

Il n'est pas possible de savoir si les curés suivants qui se sont succédé à Saint-Cyr ont effectivement habité le presbytère ou pas : Octave Désiré Tanqueray³⁶ (du 28 octobre 1803 au 12 mars 1804), Jean-Baptiste Nicolas Lemonnier³⁷ (du 10 mai au 18 novembre 1804), François Vignes³⁸ (du 16 décembre 1804 au 29 juin 1806) ; ce dernier était un ami de Denis Alexis Binet, propriétaire du Presbytère³⁹.

Le 15 août 1804⁴⁰, le conseil municipal demande que soit conservée la paroisse de Saint-Cyr, bien située au confluent de plusieurs chemins et à ne pas être rattaché au Val Saint-Germain parce qu'une partie de l'année les inondations coupent les communications entre les deux villages. Le conseil a gain de cause et l'église est conservée en succursale de Dourdan comme l'indique le registre de 1804⁴¹.

Le presbytère de Saint-Cyr est vendu le 13 février 1805⁴² par Denis Alexis Binet à Pierre Juffrault pour la somme de 2400 f. Le même jour, la grange du presbytère est vendue par Denis Alexis Binet à son voisin Dieudonné Gilles Rigault pour la somme de 300 f. Le 30 mars 1807⁴³, Denis Alexis Binet rachète pour 3500 f l'ancien presbytère aux héritiers de Pierre Juffrault à qui il avait vendu le même bien deux ans auparavant. Louis Poirier⁴⁴ (du 20 septembre 1806 au 1^{er} février 1810), puis Augustin Gourdan⁴⁵ (du 1^{er} août 1810 au 27 octobre 1830) se succèdent comme curés de Saint-Cyr.

En 1829, le cadastre Napoléon identifie l'écurie mentionnée dans les actes précédents et un grand bâtiment qui pouvait être la grange.

36. Archives du Diocèse d'Évry, K17-71, lettre de 1810.

37. AD 78 – 1V36 acte de nomination.

38. Archives du diocèse de Versailles, lettre du 2 septembre 2010.

39. Archives du diocèse d'Évry, K17-71, lettre du 23 juillet 1805.

40. AD 78 – 1V59 – 27 Thermidor An XII.

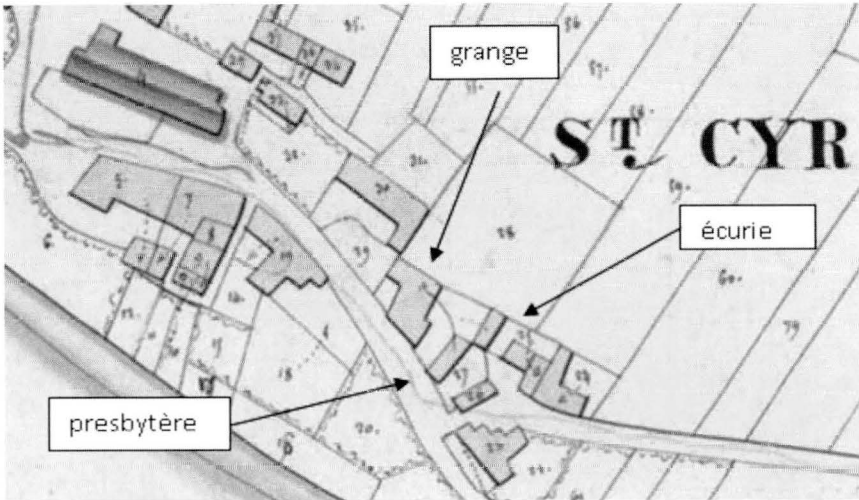
41. AD 78 – 1V62.

42. AD 91 – 2E-78/218 – Minutes Valencier, St Maurice.

43. AD 91 – 2E -1/177 – Minutes Ganzère, Dourdan.

44. Archives du diocèse de Versailles, lettre du 2 septembre 2010.

45. AD 91 – 4E – 2527, p 55.



Jean Ledoux est nommé curé de Saint-Cyr le 1^{er} décembre 1830⁴⁶ mais il ne restera que quelques mois. Ce curé séditieux a été chassé de Saint-Cyr à la demande du conseil municipal⁴⁷ car « *il répandait des bruits alarmants, un soulèvement en Vendée, l'entrée de troupes étrangères en France pour exercer des vengeances sur les partisans du gouvernement actuel ; ces propos coupables ont été constatés par procès-verbal* ». L'évêque de Versailles répondit que « *il avait été recommandé par des personnes estimables auxquelles son âge avancé avaient inspiré de l'intérêt... il lui accorde toutefois son exeat* »

Il est remplacé le 15 avril 1831⁴⁸ par Vital Constand. Une fois encore, on ne sait pas si ce curé habitait une partie du vicariat ou le presbytère. Le 9 juillet 1831⁴⁹, le presbytère est donné à bail pour neuf ans à la municipalité de Saint-Cyr par les époux Binet, reconduit tacitement chaque année ensuite pour un loyer annuel de 200 francs.

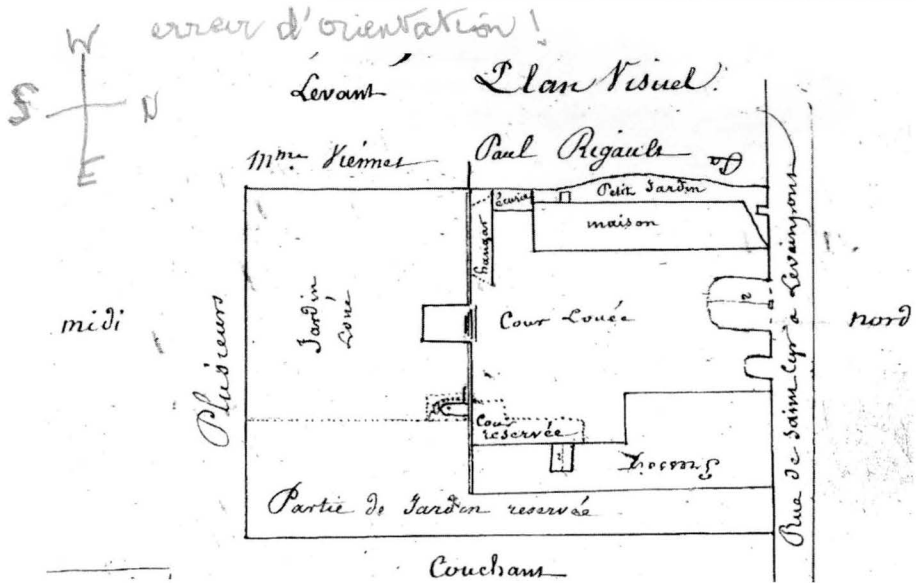
Ce bail comprend un croquis de la propriété qui explique les textes des actes de vente de 1805 et 1807 ; le nord et le sud sont mal placés sur le dessin mais bien décrits dans le texte.

46. AD 78 – 1V30.

47. AD78 – 1V36.

48. AD 78 – 1V42.

49. AD 91 – 2E-1/205 – Minutes Delaborde, Dourdan.



Le 8 juin 1833, un nouveau curé est nommé⁵⁰ ; il s'agit de Pierre Joseph Romuald Vandebilcke qui a tout juste 25 ans. Le recensement de 1836 indique que le presbytère était habité par le curé Vandebilcke, son neveu Henry (15 ans) et la famille Gouret, le mari, sa femme et leurs deux enfants (Françoise, 22 ans, et Alphonse, 12 ans). Le curé était donc logé par la mairie.

Ultérieurement, le recensement de 1841 indique que le curé Vandebilcke habite seul au Presbytère.

Au décès de madame Binet en février 1842, son testament indique qu'elle lègue tous ses biens au curé Pierre Joseph Romuald Vandebilcke⁵¹. L'acte de partage de la succession des héritiers identifie vingt lots⁵² ; dans le lot n° 1, le presbytère est échu à son « directeur de conscience », Joseph Romuald Vandebilcke.

L'inventaire après le décès de Madame Binet⁵³ est réalisé dans la maison de Saint-Cyr en présence du représentant de Madame Hérisson (soeur de la défunte), du représentant de Vandebilcke, et de Jean

50. AD 78 – 1V44.

51. AD91 – 2E-1/235 – 18 mars 1844.

52. AD 91 – 2E – 78/394 – 16 juin 1838, Minutes Vian, Saint-Chéron.

53. AD 91 – 2E – 1/230 – 12 février 1842.

Pierre Binet, le neveu. C'est une description interminable mais intéressante de tous les objets dans toutes les pièces, le jardin et les latrines. Les deux notaires indiquent qu'ils ont commencé tôt le matin et fini tard le soir ; ils étaient fatigués, d'autant plus que tout s'est fait dans une ambiance détestable entre les parties. En fin d'inventaire, Maître Curot écrit : « *contre toutes lesquelles déclarations, les parties ont fait couler résonance et protestations de tout* ». Enfin, la sœur de la défunte « *a fait citer Mr Vandebilcke [curé] à comparaître en conciliation devant Mr le juge [...] attendu que l'acte de vente et de testament dont il vient d'être part [est] tout l'œuvre de la fraude, de la suggestion et de la captation et le résultat de l'emprise qu'exerçait sur l'esprit d'une octogénaire, le curé Vandebilcke son notaire et son directeur* ». A quoi le représentant du curé a répondu « *que non seulement il refusait de consentir à la demande mais qu'il protestait contre cette demande mal fondée en fait et en droit* ». Il argumente ensuite sur le fait que la sœur de la défunte, étant aussi octogénaire et habitant Paris, elle ne peut pas administrer les biens de la veuve Binet puis l'accuse de « *lever des protestations sans fondement dans le but de chicaner* ». Les notaires, fatigués, concluent que les objets ne seront pas distribués mais laissés dans la maison sous la garde de, Jean-Pierre Binet. Le mobilier a finalement été vendu aux enchères le 24 avril 1842.

Le curé Vandebilcke vit à Saint-Cyr, dans le Presbytère, jusqu'à sa mutation le 18 décembre 1842⁵⁴ à Saint-Germain lès Arpajon, ce que confirme une lettre du sous-préfet au préfet du 17 mars 1843⁵⁵ indiquant que le curé a quitté la commune il y a plusieurs mois. Le compte d'administration⁵⁶ tenu par Jean-Pierre Binet, montre que celui-ci, agriculteur et conseiller municipal, percevait les rentes, loyers, fermages pour le compte du curé Vandebilcke, et déboursait les sommes nécessaires aux travaux réalisés au Presbytère. Le 18 mars 1844⁵⁷, le curé Vandebilcke vend le presbytère à madame veuve Cuny, pour le montant de 3000 Fr. Madame Cuny ne pourra entrer en jouissance du presbytère qu'au 1^{er} janvier 1845, date d'expiration du bail fait par le curé à la mairie de Saint-Cyr pour 150 francs annuels. C'est ce qui explique que, le 21 octobre 1844⁵⁸, madame Cuny fait don du presbytère à la commune de Saint-Cyr. Les délibérations du conseil municipal de 1858 nous révèlent que madame Cuny a fait ce don car elle est une amie du maire de Saint-Cyr, Danel, qui était aussi régisseur de la

54. AD 78 – 1V42.

55. AD 91 – 5V29.

56. AD 91 – 2E-1/235, Minutes Curot Dourdan – 16 mars 1844.

57. AD 91 – 2E – 1/235, Minutes Curot, Dourdan.

58. AD 91 – 2E – 237, Minutes Curot, Dourdan.

terre de Bandeville. Ce don est assorti de six conditions dont la deuxième est de « *ne rien changer à la destination du presbytère qui sera toujours consacré à la demeure et à l'habitation du curé desservant la commune de Saint Cyr* ». Cette clause fut plus tard l'objet de nombreuses contestations.

On apprend dans le même acte que la cour du presbytère servait de foulerie à Saint-Cyr.

Le 19 octobre 1845, à la demande de l'évêché, le conseil municipal se transporte sur place pour évaluer les travaux de restauration indispensables à réaliser, décrits pièce par pièce dans les délibérations.

Le 18 novembre 1845, le nouveau curé desservant Saint-Cyr est nommé⁵⁹ : Pierre Louis Boissonnade (Notons que le curé utilisait le nom de sa mère –Boissonnade– quand il signait et non celui de son père –Cocural– ce qui reste un mystère). Le recensement de 1846 indique que le presbytère était habité par le curé Pierre Louis Cocural (29 ans), sa mère Reine Boissonnade (68 ans) et la nièce de celle-ci, Emilie Boissonnade (23 ans).

Le conseil municipal accepte le don dans sa session du 7 novembre 1847. Dans les délibérations du 26 novembre 1848, on constate que « *le Conseil a ensuite décidé que l'état des lieux de la maison d'école et du presbytère serait fait par le secrétaire de la mairie. Puis, il a procédé à l'évaluation des bâtiments et édifices communaux qui devront être assurés contre l'incendie. La maison d'école a été évaluée à la somme de huit mille francs, le presbytère à celle de huit mille francs. [...]* ». Dans ses délibérations des 11 février et 12 mai 1850, « *le conseil municipal prend acte des réparations à faire au Presbytère, mais que la commune se trouve dans l'impossibilité de faire les dites réparations, faute de fonds, il est d'avis qu'il soit fait un devis estimatif des réparations et qu'ensuite il soit fait une demande de secours* ».

Au recensement de 1851, les habitants du presbytère sont les mêmes que ceux indiqués dans le recensement de 1846.

Les délibérations du conseil du 11 mai 1851 indiquent que « *le Conseil s'étant transporté le dimanche des Rameaux au presbytère pour examiner les dépenses à faire immédiatement, a vu avec regret que Monsieur le Curé n'usait pas de son logement et de son jardin en bon locataire. En conséquence, il prie Monsieur le Maire de vouloir bien recommander à Monsieur le Curé d'entretenir en meilleur état la propriété qui lui a été confiée* ». Les relations entre le curé locataire et la municipalité propriétaire n'étaient pas bonnes ; comme l'indique la délibération du 16 mai 1852 : « *...le supplément de traitement pour Monsieur le Curé ayant été voté au bulletin secret, voici le résultat du dépouillement : Votants :*

59. AD 78 – 1V78.

neuf ; Bulletins portant le mot rien : 8 ; Bulletin blanc : 1 ; Total : 9, En conséquence il n'y aura point d'article au Budget pour cette dépense. ». S'en suit une lettre très intéressante du maire au président de la Fabrique⁶⁰, dans laquelle il reproche à Monsieur le Curé de l'avoir invité au conseil de Fabrique dans un lieu humide ce qui l'a contraint à se retirer ... « vu l'état bien fâcheux de sa santé » ; il proteste contre la valeur d'une délibération à laquelle il n'a pu participer. Le Conseil décide donc qu'il n'y a pas lieu d'allouer des secours à la Fabrique, les comptes n'étant ainsi pas régularisés. Cette situation s'améliore avec les curés suivants car de 1853 à 1905, le conseil municipal a voté une subvention annuelle pour l'entretien du presbytère ainsi qu'un « supplément au desservant ».

Le 31 juillet 1853⁶¹, un nouveau curé est nommé : Nicolas « Chrysotophe » Poirot. Le recensement de 1856 indique que le presbytère était habité par le curé Christophe Poirot (37 ans), sa mère et sa sœur de 33 ans. Il décède dans ses fonctions à 38 ans⁶².

Il est remplacé par Victor Pascal Sarriau, sortant du séminaire, installé le 1^{er} juillet 1857. Le recensement de 1861, indique que le presbytère était habité par le curé Victor Sarriau (27 ans), son père, sa mère et sa petite nièce. Cette année-là, le conseil municipal vote un budget pour les travaux de rénovation du Presbytère.

Louis Augustin Cressonnier est nommé curé de Saint-Cyr le 1^{er} mars 1873. Le 11 mai 1873, le conseil vote un crédit pour la « construction d'une cuisine au presbytère », conçue comme un appendice sur le flanc nord et qui existe encore aujourd'hui. Les archives du diocèse d'Évry fournissent plusieurs documents sur les travaux au presbytère. Par ailleurs, les archives de l'Essonne⁶³ contiennent les devis, les commandes, les factures et les rapports de travaux de chaque corps de métier avec une description précise de ce qui a été fait.

Un nouveau curé, Eugène Blin, emménage au presbytère, le 22 novembre 1876. Il avait 27 ans et y habitait avec sa domestique Eléonore Cochin (63 ans). Il écrit à ses supérieurs et indique que « le presbytère est en bon état et très convenable ». Le curé entretenait de bons rapports avec la municipalité. Au recensement de 1881, le presbytère était toujours habité par le curé Blin (32 ans), mais aussi par son neveu et une autre domestique, Julie Hurel (59 ans). Le rapport de visite décennale auprès du curé Blin en 1881⁶⁴ indique que

60. Délibérations municipales de St Cyr, lettre du 27 avril 1852.

61. AD 78 – 1V57.

62. AD 91 – 4E 2529, p 136.

63. AD 91 – 2O-1152.

64. AD 78 – 2V31.

« *le presbytère est convenable, sain, a sept pièces et un jardin. Par ailleurs la bonne qui habite chez le curé a l'âge canonique* »

Un autre curé, Charles Eugène Duquesnois, prend ses fonctions le 10 novembre 1888. Ce sera le dernier curé à habiter au presbytère. Le recensement de 1891 indique qu'il y habitait avec son père et sa tante. (L'abbé Duquesnois publiera plusieurs ouvrages d'apiculture dont le *Manuel de l'Apiculteur Mobiliste*⁶⁵.)

XX^e siècle

Au recensement de 1901, le presbytère était toujours habité par Charles Duquesnois, son père et une domestique, Sophie Deschamps. Au recensement suivant, celui de 1906, le curé y vivait avec une autre domestique, Clémentine Lebaille, d'âge tout juste canonique (42 ans). Le curé Duquesnois a été en conflit avec la municipalité (dont le maire, le comte de Pourtalès, était protestant), suite à la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État : le presbytère appartenait à la municipalité qui voulait faire payer un loyer au curé qui s'y refusait. En mars 1906⁶⁶, l'inventaire des biens religieux n'a pu être fait en présence du curé Duquesnois qui a refusé sa convocation, puis le compte rendu, malgré la visite du garde champêtre. Le « *presbytère a 15 ouvertures* » et est estimé 100 francs. Le jardin est, lui, estimé 300 francs car plus grand. Une lettre du diocèse de Versailles⁶⁷ à la paroisse de Saint-Cyr sur l'état des biens de la paroisse dit que « *le presbytère ne peut être désaffecté et qu'il doit, à perpétuité, rester l'habitation du curé desservant.* »

Mais les délibérations du conseil municipal du 15 septembre 1907 donnent autre chose : « *Au sujet du presbytère de Saint Cyr sous Dourdan, le conseil, après en avoir délibéré et voté au scrutin secret, décide que, par mesure transitoire, cet immeuble sera loué au desservant pour la durée d'une année, moyennant une somme de cent francs représentant les contributions et les frais d'entretien. En outre, le conseil décide qu'il sera procédé à la recherche des héritiers de l'auteur de la donation du 21 octobre 1844, pour leur rendre cet immeuble.* ». Plusieurs lettres sont échangées entre le curé (plaidant sa cause) et le préfet qui cherche à se débarrasser du presbytère qui coûte trop cher à la commune de Saint Cyr⁶⁸. Le conseil municipal réclame un loyer annuel de 100 francs au curé

65. Éditions Mulet, Paris, 1895.

66. AD 91 – 8V-6.

67. AD 91 – 1J-127.

68. AD 91 – 2E – 78/394.

desservant Duquesnois. Aucun loyer ne sera payé. Le 7 février 1909, dans les délibérations du conseil municipal on lit que « *Le conseil municipal décide à la majorité des voix que le presbytère de Saint-Cyr sera loué annuellement pour le prix de 250 fr à partir du 11 septembre 1909* ». Le curé répond dans une lettre du 26 octobre⁶⁹ : « *Au bas de ce contrat qu'on a trouvé (...), vous avez mis votre signature. La France y a mis la sienne par le roi Louis-Philippe. Vous devez respecter les conditions librement acceptées. Ou bien, rendez la maison, mais tant que vous conserverez la propriété, vous êtes obligés en conscience de fournir le logement du curé* ». Mais le conseil ne cède pas et ses délibérations du 7 novembre (item 744) indiquent qu'« *après avoir entendu la lecture de la lettre de Mr Duquesnois curé de Saint-Cyr, le conseil municipal confirme les décisions prises au sujet du presbytère dans ses sessions précédentes et dit, qu'en signifiant au desservant son congé, il n'a fait que se conformer aux articles 2 de la loi du 9 décembre 1905 et 1^{er} de la loi du 2 janvier 1907, dans lesquels il est dit que les communes ne peuvent contribuer à des œuvres culturelles, et par suite, loger gratuitement un desservant. Mr Duquesnois ayant refusé d'accepter le prix de 250 [fr] demandé par le conseil dans sa délibération du 7 février 1909 dont communication lui a été donné le lendemain (délibération qui a été approuvée par la préfecture le 2 mars 1909), il en résulte que le desservant ne peut plus demeurer au presbytère. Au sujet des contributions payées par le desservant et réclamées par lui, le conseil, après avoir lu l'acte de donation, est d'avis de demander à Monsieur Duquesnois un état avec pièces à l'appui, sans tenir compte des intérêts et ajourne sa délibération à ce sujet jusqu'à la production des dites pièces.* ». Le curé Duquesnois a quitté le presbytère en 1910 après y avoir résidé plus de 20 ans. Il fut nommé vice-doyen de Dourdan en 1913 et curé du Val St-Germain. Il continuera à signer les registres de catholicité de Saint-Cyr comme « curé du Val » en 1914 et 1915 puis « curé » de 1916 à 1926.

Le presbytère de Saint-Cyr connaîtra d'autres habitants. En 1910, le conseil municipal décide de faire des travaux pour louer le presbytère pour neuf ans à Mr Louet, charcutier pour la somme annuelle de 250 f. Les conditions du bail sont les suivantes : « *les modifications suivantes seraient faites à l'immeuble ; 1^e Un hangar pour abriter une voiture ; 2^e une surface cimentée pour servir d'abattoir ; 3^e une fenêtre pour faire devanture avec le pignon donnant sur la rue et d'autres réparations et transformations* ». Dans les délibérations du conseil municipal de mai 1910 (item 762) il est précisé que « *le Conseil municipal, Vu la délibération en date du 20 février 1910 par laquelle le conseil consent à faire les réparations nécessaires à l'ancien presbytère pour le louer à Mr Louet*

69. Diocèse d'Évry – K17-71.

charcutier, *Vu le devis estimatif des travaux à exécuter s'élevant à la somme de 1338.98 [fr], Attendu que l'immeuble doit être en état d'habitation pour le 11 novembre prochain, décide qu'il faut se hâter de faire exécuter les travaux et autorise Monsieur le Maire à conclure un marché avec chaque entrepreneur.* » Et par celle du 9 octobre 1910, « *le conseil décide de faire enlever les serres qui encombrent l'ancien presbytère le plus tôt possible* »

Au recensement de 1911, le presbytère était donc habité par Georges Louet, charcutier, sa femme et leurs fils, né à Saint-Cyr.

Dans ses délibérations du 22 décembre 1912, le conseil municipal décide que « *l'écurie de la charcuterie, ancien presbytère, sera réparée. Le mur sera consolidé en ciment.* ». Dans les chapitres additionnels au budget de 1914, le conseil constate une recette de 50 f. pour la location du Presbytère. Le 10 septembre 1914, « *Le conseil municipal, vu l'exposé fait par Mr le Maire, considérant que l'immeuble communal dit « l'ancien presbytère » situé au centre du village de Saint-Cyr, convient parfaitement pour y installer le bureau de logement du facteur receveur, qu'il est avantageux pour la commune de Saint-Cyr sous Dourdan d'accueillir la proposition de résiliation formée par les époux Louet, locataires du dit immeuble, demande à Mr le Préfet de vouloir bien approuver la résiliation susdite.* » Et le 24 décembre 1914, les délibérations du conseil municipal enregistrent que « *Mr le Maire expose que les affaires de Mr Louet, charcutier, locataire de l'ancien presbytère, ayant périclitées jusqu'à être nulles, Mr Louet, devenu indigent est insolvable et, sur le point d'être mobilisé, a du abandonner son établissement et demander la résiliation de son bail, et qu'il y a lieu, en cette situation, de considérer le bail comme annulé et exonérer Mr Louet du paiement du loyer s'élevant à 250 [f.] pour l'année 1914. Le conseil municipal après avoir entendu Mr le Maire délibère : il y a lieu d'exonérer Mr Louet du paiement de son loyer pour l'année 1914 et d'annuler le bail à lui consenti le 13 décembre 1910.* » Le 21 novembre 1915, « *le Conseil municipal décide de concéder à Mr Papillon la location du jardin du presbytère jusqu'au 11 novembre 1916, moyennant un loyer de 30 f. payable la moitié immédiatement et le reste dans six mois* ».

De 1918 à 1931, le registre des délibérations a été perdu suite à des inondations. Mais le recensement de 1921⁷⁰ indique que le presbytère était habité par la famille Deshayes (un couple et ses trois enfants) ; Abel Deshayes était cantonnier. Au recensement de 1926⁷¹, le presbytère était habité par deux familles Albert Edeline (journalier), sa femme et sa fille et Marcel Noue (charpentier), sa femme, sa fille et sa mère. Sept habitants se partagent neuf pièces.

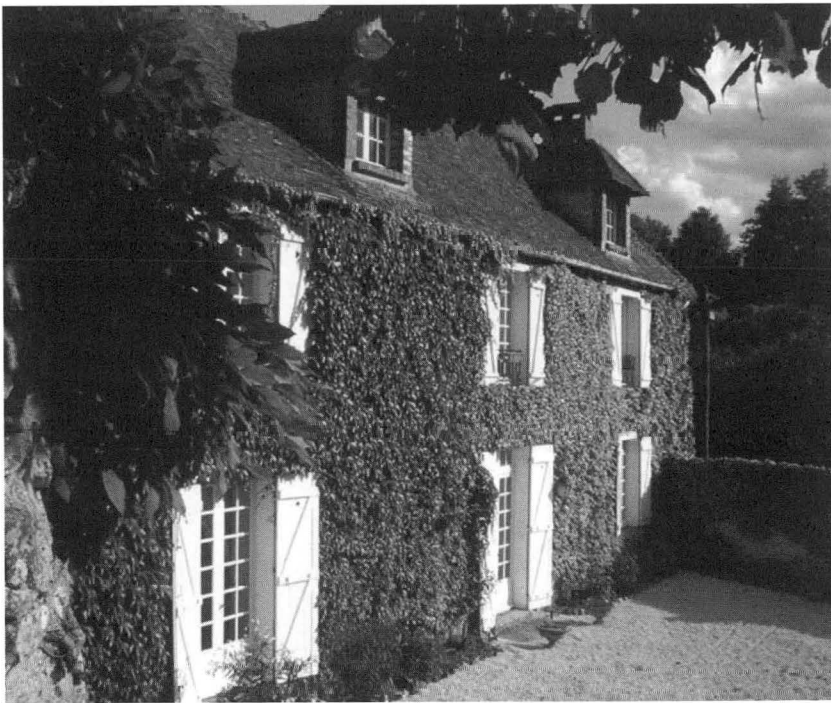
70. AD 91 – 3M 32.

71. AD 91 – 3M 22.

Le 19 novembre 1933, le conseil vote un crédit spécial de 1495 francs pour les honoraires de monsieur Vernholes, chargé d'établir un devis pour les réparations à effectuer au presbytère. Le 27 mars 1938, le conseil « *renouvelant la délibération du 7 juin 1931, considérant que le presbytère est inoccupé depuis 1933 et que les locaux se détériorent de plus en plus, décide à l'unanimité des membres présents de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir en organiser la vente* ».

Le presbytère est vendu par adjudication, à la bougie, le dimanche 23 avril 1939, « *à Madame Marie Angèle Madoule, épouse séparée quant aux biens de Mr Jean Christian Pompanon, ..., présent* » pour la somme de 40 600 francs. Le presbytère connaîtra ensuite trois propriétaires successifs dans les 70 ans qui suivirent.

Il existe sans doute d'autres archives sur le presbytère, au château du Marais et au diocèse de Chartres. Malheureusement ces fonds ne sont pas accessibles au public. Cette recherche n'est donc pas terminée.



Le presbytère de Saint-Cyr-sous-Dourdan (état actuel).

Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIII^e siècle

Frédéric GATINEAU

fregat65@hotmail.com

Les travaux réalisés dans les églises essonniennes au cours du XVIII^e siècle ont, jusqu'à présent, peu fait l'objet d'études systématiques. On s'est davantage intéressé aux compagnes de construction médiévales ou bien aux importants travaux de reconstruction de la fin de la guerre de Cent Ans. Les périodes suivantes ne sont pas à négliger car la plupart de nos églises sont des édifices composites qui portent les traces (pas toujours repérables au premier coup d'œil) de travaux et d'interventions multiples.

1^{ère} partie : les paroisses essonniennes relevant de l'ancien diocèse de Chartres, 1690 1790

Trente-six églises (ou anciennes églises) situées sur le territoire de l'actuel département de l'Essonne étaient le siège d'autant d'anciennes paroisses du diocèse de Chartres dans ses anciennes limites. Toutes dépendaient du doyenné de Rochefort et du grand archidiaconé de Chartres. Certaines avaient le statut de prieurés-cures en tant qu'anciennes possessions d'abbayes, celle de l'abbaye de Josaphat (Chalo-Saint-Mars), de l'abbaye de Clairefontaine (Mérobot et Boissy-le-Sec) et de l'abbaye de Saint-Chéron-les-Chartres (Saint-Germain de Dourdan, et Les Granges le Roi) ; d'autres comme Villeconin, Chalou et Moulineux étaient sous la coupe des Hospitaliers du grand prieuré de France ; Saint-Hilaire était sous celle de l'abbesse de Villechasson.

Beaucoup de ces paroisses « essonniennes », sises aux confins nord-est du grand diocèse de Chartres, étaient directement limitrophes de

deux immenses diocèses voisins. L'archidiocèse de Paris touchait Angervilliers, le Val-Saint-Germain, Saint-Maurice, Breuillet, Souzy, Breux et La Briche. L'archidiocèse de Sens touchait Villeconin, Brières-les-Scellés, Chalo-Saint-Mars, Guillerval, Monnerville et Angerville.

La majorité de ces églises sont toujours en place. Quelques unes ont disparu (La Briche, Thionville, Saint-Pierre de Dourdan). Avec ces airs de petite cathédrale, Saint-Germain de Dourdan est le seul édifice vraiment majeur, toutefois les petites églises rurales des paroisses qui l'entourent présentent une remarquable diversité architecturale d'un très grand intérêt.

Quatre évêques vont se succéder sur le siège de Chartres pour la période étudiée.

Paul Godet des Marais devint évêque de Chartres en 1690. Proche de Madame de Maintenon il fut un des directeurs spirituels de la Maison de Saint-Cyr. Mgr. Godet des Marais est un évêque dynamique et spirituel. Il érigea dans son diocèse quatre séminaires et fonda plusieurs écoles dans les villages.

La vie de M. des Marais fut aussi pure que sa doctrine...il lisait et méditait tous les matins l'Écriture sainte, faisait chaque jour à genoux une demi-heure d'oraison, récitait matin et soir les prières avec tous ses domestiques, et chaque année, passait avec son clergé huit jours en retraite. Sa maison était aussi réglée qu'une communauté, et il n'y eut pas souffert un homme oisif. Il prêchait souvent, et sans s'occuper du soin de plaire à son auditoire, il convertissait¹. C'est sous son épiscopat que se déroulent les visites archi diaconales dont nous avons conservé plusieurs procès verbaux. L'archidiacre envoyé par l'évêque s'y montre relativement sévère pour les questions de morale et de discipline ecclésiastique mais il est aussi très strict pour les questions d'aménagement d'église, ce qui nous intéresse. Il exige les « mises aux normes liturgiques » pour les confessionnaux d'Angervilliers, de Congerville et de Monnerville, pour les fonts baptismaux de Chalo-Saint-Mars et pour le tabernacle de Dommerville.

On connaît une visite personnelle de Mgr. Paul Godet des Marais, en 1697, dans l'église du Val-Saint-Germain à l'occasion de laquelle il fit la reconnaissance des reliques de sainte Julienne².

1. FISQUET (Honoré), *La France pontificale, le diocèse de Chartres*, Paris, E. Repos, 1864-1873.

2. AD 91 1 J 125.

Charles François des Montiers de Merinville, neveu de Mgr. Godet des Marais, succède à son oncle en 1710. Très préoccupé par la formation du clergé il fit construire à ses frais le séminaire de Beaulieu et le petit séminaire de Saint-Charles à Chartres. Il y payait la pension de la plupart des jeunes élèves. Plusieurs curés ont suivi son exemple bâtisseur c'est en effet sous son épiscopat que sont reconstruites de notables parties de l'église d'Angerville, l'agrandissement de la nef de Richarville et le clocher de Chatignonville. On connaît le long procès verbal d'une visite personnelle de Mgr. Montiers de Merinville en 1712 à Dourdan. Il se préoccupe des finances de la fabrique et de la question de l'attribution des bancs. Il procède aussi à la reconnaissance de plusieurs reliques présentes dans l'église Saint-Germain. Le même évêque visitera l'église de Mérobert, en 1727, où il ordonne la reconstruction de la sacristie. Ces travaux ne seront réalisés que deux ans plus tard. Au cours de la même tournée pastorale Mgr. des Montiers de Merinville, séjournera une nuit au château du Grand Saint-Mars (à Chalo-Saint-Mars) chez les Prunelé et partira le lendemain pour Sainville³.

Pierre Augustin Bernardin de Rosset de Fleury succède à Mgr. Montiers de Merinville en 1748 pour un long épiscopat de 32 ans. Réputé pour sa charité, durant l'hiver rigoureux de 1751-1752, on dit qu'il donna sa vaisselle d'argent à la Monnaie pour le soulagement des miséreux. Evêque type de l'Ancien Régime, Rosset de Fleury tient à entretenir les signes de son pouvoir spirituel et temporel. Il fait reconstruire le palais épiscopal. *Il se proposait de consacrer des sommes considérables à l'embellissement de sa cathédrale, à la fondation d'un Hôpital général, et à la formation d'une bibliothèque publique. La mort ne lui permit pas, malheureusement, d'exécuter tous ses projets*⁴. Sous son épiscopat, on reconstruit l'aile sud de l'église de Chalo-Saint-Mars, la grande sacristie à étage de Saint-Germain de Dourdan, un des bas-côtés de l'église de Saint-Chéron, un pignon et une travée à Saint-Maurice-Montcouronne. On procède aussi au deuxième agrandissement de la nef de Richarville.

Jean Baptiste de Lubersac était précédemment évêque de Tréguier quand on lui confia le diocèse de Chartres en 1780. Réformateur liturgique il fera publier un nouveau bréviaire et un nouveau missel pour son diocèse. Député du clergé aux Etats Généraux en 1789 comme la plupart des évêques il refusa la constitution civile du

3. PRUNELÉ (A de), *Une famille beauceronne pendant trois siècles (1582-1863)*, Chartres, impr. F. Lainé, 1925.

4. *Idem*.

clergé et émigra d'abord en Angleterre, puis se rendit ensuite en Allemagne. Il habita différentes villes de ce pays, et, entre autres, Hildesheim, où il secourut, au moyen d'aumônes envoyées de Chartres, les prêtres de son diocèse, exilés comme lui pour la foi⁵. Il sera par conséquent le dernier évêque du diocèse de Chartres contenu dans ces anciennes frontières. La création des « départements diocèses » en 1790 limitera le diocèse de Chartres « constitutionnel » au nouveau département de l'Eure-et-Loir. Les paroisses situées autour de Dourdan relèveront désormais du tout nouveau diocèse de Versailles. Le Mercredi des Cendres 1791, le curé de Saint-Chéron, Michel Guerrier, dans un sermon anti révolutionnaire incendiaire, aura beau affirmer en chaire « qu'il faut toujours reconnaître l'ancien évêque de Chartres »⁶, M. de Lubersac, en exil, est un homme du passé, c'est désormais vers l'évêque de la Seine-et-Oise qu'on se tournera.

Il n'est pas très facile de mesurer l'influence réelle des évêques sur la vie matérielle du diocèse et de chacune des paroisses. Rappelons que, dans l'organisation ecclésiastique de l'Ancien Régime, l'évêque ne « présente » pas une bonne partie des curés de son diocèse. Ce « privilège » est réservé aux abbés, (l'abbaye de Josaphat pour Chalo-Saint-Mars, l'abbaye de Fleury pour Authon-la-Plaine, l'abbaye de Clairefontaine pour Boissy-le-Sec et Mérobert). Cette pratique tend à distendre les liens et l'influence de l'évêque sur son clergé.

La question des sources

Pour étudier la question des travaux dans les églises il est nécessaire d'explorer de nombreuses sources d'archives.

Les registres de délibérations du conseil de fabrique sont conservés aux archives départementales ou bien aux archives diocésaines d'Évry mais il y a de très nombreuses lacunes. De nombreux travaux (ou projets de travaux) y sont consignés. Ce sont souvent des travaux d'entretien courants (toitures, carrelages, blanchiment, etc.)

Les registres paroissiaux. C'est la grande surprise de cette étude. On n'est pas surpris d'y trouver les bénédictions de nouvelles cloches mais on est beaucoup plus étonné d'y trouver les devis complets de gros travaux prévus à Saint-Escobille, Chalo ou Villeconin ou encore la reconstruction de la sacristie de Mérobert. Il faut toujours se reporter aux « collections communales » car elles sont toujours plus complètes ; en effet, les copies transmises aux bailliages se limitaient

5. *Ibid.*

6. AD 91 L 426.

souvent à la transcription des actes d'état religieux proprement dits, à savoir les actes de baptêmes, mariages et sépultures. Ces « collections communales » sont souvent conservées dans les mairies, mais certaines municipalités les ont déposées aux archives départementales.

Les archives des différents bailliages et prévostés d'Angerville, Angervilliers, Authon, Baille, Boissy-le-Sec, Boutervilliers, Breuillet, Breux, La Briche, Chalou, Chatignonville, Congerville, Les Granges-le-Roi, Mérobert, Monnerville, Pussay, Dourdan, Villeconin nous livrent quelques documents intéressants. Ils concernent souvent des litiges.

Il faut aussi consulter les actes des baillages voisins, à savoir : Boissy-sous-Saint-Yon, Limours ou Etampes car les limites diocésaines de l'époque ne correspondaient pas aux ressorts des justices.

Les archives notariales représentent un énorme chantier à peine commencé ; au hasard des minutes (et il y en a des milliers,) on trouve des documents capitaux qui nous livrent par exemple le secret de construction ou d'aménagement à Saint-Maurice-Montcouronne ou Roinville.

Les visites pastorales sont une source très intéressante pour la vie des paroisses. Hélas, elles sont extrêmement lacunaires pour la période étudiée. Les archives d'Eure-et-Loir conservent le « *Procès verbal des visites faites par monsieur le grand archidiacre des églises des doyennés d'Épernon, Rochefort et Auneau* » pour les années 1696 et 1698. On y trouve aussi, pour 1716 et 1719, le « *Procès verbal de la visite faite par Gaspard de Fogasse, grand archidiacre de Chartres* ».

Les archives de l'intendance d'Orléans. L'intégralité du territoire étudié relevait de l'élection de Dourdan elle-même dépendante de la généralité d'Orléans. L'intendance d'Orléans traitait grand nombre de travaux « publics » et entre autres les gros travaux prévus dans les églises et les presbytères. Hélas les archives de la généralité d'Orléans ont disparu avec beaucoup des archives anciennes lors du bombardement d'Orléans en 1940. Il nous reste heureusement les inventaires et quelques épaves.

Les observations in situ. Aujourd'hui encore une visite attentive des églises en question permet d'observer des éléments qui trahissent des interventions de cette époque : reprise de murs ou de baies, contreforts inhabituels, etc., tout doit poser question. On trouve aussi quelques millésimes de l'époque gravés dans la pierre (comme dans les églises de Richarville et de Chalo-Saint-Mars) qui sont autant d'indices plus évidents mais non suffisants.

Attention au mobilier ! La présence dans nos églises d'un important mobilier, datable du XVIII^e siècle, ne doit pas faire illusion. Si on peut affirmer qu'un certain nombre de pièces importantes étaient

bien en place dans l'édifice dès cette époque il n'est pas si simple de l'affirmer pour toutes les éléments. Les ventes révolutionnaires ont donné lieu à une grande dispersion du mobilier des églises. Les conseils de fabrique ont regarni leurs églises tout au long du XIX^e à partir de dons ou d'acquisitions, y compris avec du mobilier ancien provenant d'autres églises ou de couvents supprimés⁷. Les inventaires du mobilier réalisés par les fabriques au cours du XVIII^e (mais ils sont assez rares) ou encore ceux réalisés par les administrations de la période révolutionnaire peuvent nous aider à la « traçabilité » des pièces.

Grands travaux et menus aménagements

Les travaux étudiés sont de diverses natures. Ce peut être de très gros travaux comme la construction de la chapelle de la Vierge à Dourdan en 1690 ou celle d'une aile à Angerville en 1733. Ils sont parfois plus modestes comme la construction de la tourelle d'accès au clocher, en 1768, dans l'église d'Authon-la-Plaine ou les aménagements du chœur de Roinville en 1754.

Les cloches représentaient un très gros investissement pour la communauté paroissiale. Ces fontes font suite à des cassures ou bien à des augmentations, signe d'un regain de prestige. Pour la période, on note la fonte d'au moins 25 cloches dans notre partie essonnoise du diocèse de Chartres : deux à Angerville, une à Authon-la-Plaine, une à Boutervilliers, une à Breux, une à Brières-les-Scellés, une à Chatignonville, une à Dommerville, pas moins de huit à Saint-Germain de Dourdan, trois à Saint-Pierre de Dourdan, une au Val-Saint-Germain, une à Pussay, une à Moulineux, une à Saint-Cyr-sous-Dourdan et deux aux Granges-le-Roi

Commanditaires et payeurs

En théorie, au décimateur revenait la construction et l'entretien du chœur et à la fabrique l'entretien et la construction de la nef. Cependant il n'est pas toujours clair de voir s'appliquer cette règle dans les détails, ainsi l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire se fait prier pour participer aux travaux du chœur d'Authon-La-Plaine et le chapitre de Notre-Dame de Paris rechigne à payer les voûtes du chœur de Corbreuse.

7. On trouve, par exemple, une statue de l'ancienne église de La Briche à St-Sulpice de Favières et la grande dalle funéraire du seigneur de Chatignonville est, aujourd'hui, conservée dans l'église de Dourdan.

Les travaux sur les espaces mitoyens (entre chœur et nef) donnent parfois lieu à des conflits entre décimateur et fabrique, c'est le cas à Saint-Germain de Dourdan où les puissants marguilliers et les notables de la ville sont en conflit ouvert avec le prieur des augustins de Saint-Chéron-lès-Chartres pour la réfection de la flèche centrale.

A la fin du XVIII^e, tous ces conflits ont certainement contribué à la mauvaise image des grands établissements du clergé régulier qui s'exacerbera jusqu'à leur suppression en 1790.

Çà et là, on voit aussi l'influence non négligeable du ou des seigneurs locaux. Le seigneur des Pavillons aménage son banc et provoque le réaménagement d'une partie du chœur d'Authon-La-Plaine ; les Lamoignon financent, en grande partie, les travaux de l'aile de Saint-Chéron et les Delpech, celle d'Angerville. Il arrive aussi que certains seigneurs soient en conflit, parfois grave, avec les fabriques locales au sujet d'une chapelle mal entretenue comme à La Forêt-le-Roi, de porte mitoyenne comme à Boutervilliers ou pour des aménagements abusifs qui menacent la sûreté des églises comme à Saint-Pierre de Dourdan

L'influence des curés est aussi difficile à mesurer. On sait par exemple que deux curés de Richarville ont provoqué l'augmentation successive de la nef de leur église et que le curé de Saint-Escobille a été très actif pour l'élaboration des travaux des années 1780.

Beaucoup des documents présentés sont inédits et donnent de précieuses clefs pour interpréter, par exemple, tel millésime repéré dans l'église de Chalo, l'aspect maladroit de la façade ouest de Saint-Maurice-Montcouronne ou encore le curieux contrefort qui barre curieusement le pignon est de la petite église de Chatignonville. Souhaitons que ce travail puisse contribuer à une meilleure connaissance de tous ces édifices.

Angerville⁸ (église Saint-Pierre)

1696 – Le grand archidiacre fait noter : « *on fera reblanchir l'église des premiers deniers de la fabrique* »⁹.

1696 – Le même archidiacre relève : « *nous avons trouvé les deux autels de la nef sous l'invocation de Ste Anne de St Roch dans le même état que dans notre dernière visite entièrement découvert sans aucun ornement et attendu le danger qu'il y a que lesdits autels ne se fassent volés s'ils étoient garnie de nappes avons ordonné qu'au moins lesdits autels seront garnis*

8. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Méréville.

9. AD 28 – G suppl. 156.

d'un devant d'autel et d'un tapis...item que l'on fera reblanchir en dedans les murailles de l'église »¹⁰.

1717 – Le 16 mars le curé dresse le procès-verbal de la bénédiction d'une nouvelle cloche : « *La petite cloche de cette paroisse a été bénite avec les cérémonies accoutumées par moy, prestre et curé de cette paroisse soussigné, laquelle cloche a été nommée Jeanne-Magdeleine par maistre Jean-Jacques Manet, conseiller du roy, maire perpétuel de la ville d'Etampes et bailly du marquisat de Méroville, et par Marie Théraize Pommereau, fille de Louis Pommereau, receveur des Murs d'Angerville, au nom et comme fondés de procuration passée devant Dutartre et son confrère, notaires au Chastelet de Paris, le troisième du présent mois et an, de messire Jean Delpech, seigneur de Méroville et de cette paroisse, conseiller au Parlement et de dame Magdeleine de Monchy épouse de messire Paul Delpech seigneur de Chaumot, conseiller du roy, receveur général des finances d'Auvergne. En présence de S. Robert Blot, curé de Mérouville, de Philippe Mineau, vicaire, de Paul Cassegrain, diacre de cette paroisse et Pierre Courtois, maire, Jean Rechaux (Richault), Mathieu Benoist, marguilliers en charge soussignés ».¹¹*

1732 – Baptême de la grosse cloche de l'église d'Angerville¹². La même année les archives du baillage nous laissent un très intéressant document qui donne le détail très précis des travaux entrepris (et réalisés) du bas-côté de l'église dite « aile de la Vierge ». Adjudication de la construction d'une aile à l'église d'Angerville du côté de l'Évangile. Assemblée des habitants de la paroisse Saint-Pierre « *à la requête de Claude Durand Jacques Jousset et Etienne Dauvillers, marguilliers en charge, au sujet du procès verbal de Mgr. l'évêque de Chartres suite à sa visite du 11 mai 1727 ... de faire bâtir une nouvelle aile à la dite église du côté de l'évangile ... parmi les témoins signe « Gabriel Darblay prêtre cure de Pussay par ordre Mgr. l'évêque »... « sera fait pour la dite aile 4 espaces au droit de la nef et une au droit du chœur...Attendu que les 4 espaces doit être d'alignement et laquelle sera faite une arcade de vitraux »¹³. On sait que ces travaux, rondement menés sous l'influence de Delpech, seigneur d'Angerville se sont terminés en 1733. C'est probablement à cette époque que Delpech y aurait fait apposer ses armes « *d'azur au chevron brisé d'or, accompagné en chef de deux rayons mouvans des angles de l'écu, et, en pointe, d'un pélican dans son aire, le tout d'or, posé sur un mont d'argent et d'une bordure de gueules »¹⁴.**

10. AD 28 – G suppl. 157.

11. BMS Angerville.

12. AD 28 – B 886.

13. AD 28 – B 887.

14. FORTEAU (Charles), *Les registres paroissiaux du canton de Méroville, Etampes, Dormann, 1910.*

1777 – Le confessionnal en bois sculpté décoré d'une étoile et d'une fleur de lys est daté avec précision de l'année 1777.

1784 – Bénédiction d'une nouvelle cloche : « L'an 1784 et le 4 mars, la grosse cloche de cette paroisse a été bénite avec les cérémonies accoutumées par messire Gervais Guilhou, curé de la paroisse de Dommerville, en présence et du consentement de nous curé de la paroisse d'Angerville-la-Gâte, soussigné, laquelle cloche a été nommée Jeanne-Magdeleine-Victoire par messire François Aubineau, secrétaire en chef des commandements de Bourgogne, et dame Claude Genay, épouse de messire Pierre-Jean Boreau, procureur fiscal du bailliage de Méréville, représentant, l'un, très haut et très puissant seigneur monseigneur Philippe-Antoine-Gabriel-Victor de la Tour du Pin de Gouvernai, marquis de Gouvernai, de la Charce et de Méréville et autres lieux, lieutenant général des armées du roy et du gouvernement de Bourgogne au comté de Charolois et commandant en chef la province de Bourgogne, le pays de Bresse, Dombes, Bugey, Valromei et Gex ; l'autre, très haute et très puissante dame Jeanne Magdeleine Bertin, son épouse, suivant le pouvoir dudit seigneur donné sous seing privé à Paris, le 9 février dernier, en présence de Jean Pierre Dubois, Etienne Strasbeau et Pierre Beaufrère, marguilliers en exercice, et Jacques Lesueur, syndic, tous soussignés avec nous ».¹⁵

Angervilliers¹⁶ (église Saint-Etienne)

1696 – Procès-verbal des visites faites par Monsieur le grand archidiacre des églises des doyennés d'Épernon, Rochefort et Auneau « on fera les réparations nécessaires au mur de la nef du costé de l'épître »¹⁷. Il est difficile de repérer aujourd'hui les éventuels raccords au mur du bas-côté sud.

1698 – Visite du grand archidiacre de Chartres : « avons ordonné que l'on achètera une fontaine pour la sacristie... on mettra des aires coulantes¹⁸ à l'un des confessionnaux »¹⁹

Cet ancien confessionnal a disparu. Le confessionnal en place, aujourd'hui, date du XIX^e siècle.

15. BMS Angerville.

16. Essonne, arr. d'Étampes, cant. de Saint-Chéron.

17. AD 28 – G suppl. 156.

18. L'aire coulante est la planchette de bois destinée à obturer la grille qui sépare le confesseur du pénitent quand le prêtre entend un autre pénitent.

19. AD 28 – G suppl. 157.

1719 – Visite archidiaconale faite par Gaspard de Fogasse de La Bastie, grand archidiacre, « *On fera mettre des volets au confessionnal qui est proche des fonts* »²⁰.

1740 – Registre du conseil de fabrique, « *réparations à faire à l'église* ».²¹

1748 – Registre du conseil de fabrique, « *Réparations aux vitres de l'église... réparations au vicariat* ».²²

1752 – Registre du conseil de fabrique, « *Réparation de la croix d'argent de l'église... Raccommoder la chaire de l'église* »²³

1753 – Les comptes de la fabrique font état de « *Travaux de couverture à l'église et de réparation sur l'horloge de l'église* ». ²⁴

1755 – Le registre du conseil de fabrique précise que « *sera refait une porte à la chaire.* »²⁵. La chaire elle-même date du XVII^e siècle.

1759 – Le registre du conseil de fabrique porte la mention « *Nettoyage et raccommodage des tableaux de l'église* »²⁶. Il reste encore quelques tableaux anciens dans l'église. Ces travaux ont pu les concerner s'ils étaient bien présents à l'époque.

1760 – Dans le registre du conseil de fabrique, il est question de « *travaux effectués à la toiture de l'église* ».²⁷

1761 – Dans le même registre, il est noté : « *Scellement du crucifix de l'église* »²⁸. De quel crucifix s'agit-il ? Une croix sur une éventuelle poutre de gloire ou bien un grand crucifix accroché face à la chaire à prêcher selon un usage qui se généralisait au XVIII^e siècle.

1763 – Le registre indique des « *travaux de maçonnerie et couverture au clocher* »²⁹. L'entretien des toitures sur la partie qui leur revient (à savoir la nef) est une des dépenses récurrentes des conseils de fabrique.

1764 – « *Fait deux demi roues*³⁰ *pour les cloches* »³¹. Il ne reste plus, aujourd'hui, qu'une seule cloche à l'église et elle date de 1852.

20. AD 28 – G 802.

21. Arch. dioc. K 00 31.1

22. *Idem.*

23. *Ibidem.*

24. Arch. dioc. K 00 31.

25. *Idem.*

26. *Ibidem.*

27. *Ibidem.*

28. *Ibidem.*

29. *Ibidem.*

30. Les « demi roues » sont des pièces de bois qui permettent le ballant des cloches.

31. *Ibidem.*

1768 – « *Achat du devant d'autel*³² »³³. A l'époque, il existait au moins trois autels dans l'église dont un seul subsiste. Il est décoré d'un joli "antependium"³⁴ à tête d'ange dans les angles qui date, probablement, du XVIII^e siècle.

1769 – Il est question de « *travaux à la sacristie* »³⁵.

1774 – « *Nouveaux travaux de couverture* »³⁶.

1778 – « *Procès verbal de réception des travaux de l'église* »³⁷. De quels travaux s'agit-il ? On peut imaginer qu'ils étaient suffisamment importants pour être passés devant l'intendant.

1786 – « *Scellement de l'armoire à bannière* »³⁸. L'armoire en question n'existe plus.

1789 – Il est question dans ce registre de « *travaux de couverture du clocher* »³⁹.

Authon⁴⁰ (église Saint-Aubin)

1730 – Un baptême de cloche : « *L'an 1730, l'onze octobre, par moi prêtre curé soussigné, a été bénie la petite cloche nommée Marie et a eu pour parrain Maître Jacques Barré, Officier fourrier ordinaire des Logis de feu Mme la Dauphine et pour maraine Marie Marguerite Reignaud Le Grandval, épouse de Mr Charles Jouan, Conseiller du Roy, Elu et Subdélégué en l'Election de Dourdan, laquelle a nommé ladite cloche. Ladite bénédiction a été fait en présence de Cézari Duchemin, Marguillier en charge, Jean François Lambert, Receveur de la Terre et Seigneurie du Plessis Saint Benoist et Authon, Dame Louise Pechard, épouse du Sieur Barré* »⁴¹.

1740 – Un document nous révèle un aménagement dû à un des seigneurs locaux. La chapelle au bout de l'aile sud était réservée à la famille d'une des seigneuries locales.

M^{re} Payen père, seigneur des Pavillons, y fait installer « *son banc, le long du cœur, du côté de l'Épître, du côté des peintures, entre les deux premiers piliers* »⁴².

32. Les devants d'autel sont des pièces d'étoffe qui recouvraient l'autel en particulier à l'occasion des fêtes.

33. *Ibidem*.

34. Nom savant pour le décor de la face antérieure d'un autel.

35. Arch. dioc. K 00 31.

36. *Idem*.

37. AD 45 – C 519 (document détruit).

38. Arch. dioc. K 00 31.

39. *Idem*.

40. Essonne, aujourd'hui Authon-la-Plaine (ce déterminatif a été ajouté en 1801), arr. d'Etampes, cant. de Dourdan.

41. BMS Authon

42. AD 91 – 10 G suppl. 10.00.

1742 – Dans un acte notarial du 14 octobre 1742 il est question de l'édification de la tourelle accolée au clocher. L'assemblée des paroisiens assiste à l'adjudication des travaux de restauration du « bayfroid » qui menaçait ruine. Dans cet ouvrage est aussi comprise la construction d'une « tourelle en dehors de la tour et dans le cimetièrre, de dix pieds et demie de diamètre, pour y loger un escalier de trente-deux marches avec un noyau tournant ». Charles Marquis, charpentier à Denonville, remporte ce marché en demandant la somme de 500 livres, que la fabrique doit lui payer de la façon suivante : 150 livres le jour de l'adjudication, 150 livres « après le bayfroid étably », les 200 livres restant « à la fin desdits ouvrages » et après « leur visite » et la fourniture de « la hune » et des « ferrures nécessaires » à la grosse cloche, « ainsi qu'aux deux autres cloches »⁴³.

Ces travaux ont bien été réalisés.

1762 – Dans un acte du 16 avril 1762 il est question d'une boiserie posée « à l'autel de Notre-Dame de Pitié », par Jean Métivet, menuisier.⁴⁴ Il existe encore de nombreuses boiseries dans l'église d'Authon. A l'arrière du tabernacle du maître autel, toujours en place, sont gravés une croix et un millésime « 1762 ». Cette date doit certainement correspondre à la construction et à l'installation de l'autel.



Authon : date de la construction de l'autel gravée à l'arrière du tabernacle.

1768 – « un acte d'assemblée des habitants d'Authon », rédigé par M^e Savouré, le 15 mai 1768 nous donne de précieux détails sur un projet d'aménagement du chœur « pour la position convenable à la boiserie qui doit estre incessamment posée aux derrièrre et costez de l'autel qui est dans le

43. AD 91 – 2 E 8/2.

44. AD 91 – 2 E 37/9.

chœur, il convient et serait mesme nécessaire qu'il fut par M^{re} Alexandre Milon Evêque, Comte de Valance, Abbé de Saint-Benoît-sur-Loire (...) ordonné de condamné en maçonnerie cinq pieds de hauteur sur toute la largeur par le bas d'une croisée qui est dans le pignon de ladite église et qui se trouve derrière ledit autel »⁴⁵.

Le consentement et la participation de l'abbé de Saint-Benoît pour ces travaux (en l'occurrence l'évêque de Valence) sont nécessaires en tant qu'il est « *ès qualité* » grand décimateur de la paroisse d'Authon. Il semble que cet aménagement n'a pas été totalement réalisé car les boiseries aujourd'hui visibles dans le chœur ne cachent que partiellement la grande baie du chevet.

Boissy-le-Sec⁴⁶ (église Saint-Louis)

1696 – Le visiteur délégué de l'évêque note : « *on nettoiera les credences et les gradins de l'autel* »⁴⁷. Le maître autel et le retable en place à l'époque n'existent plus.

1712 – Adjudication des travaux de réparations à faire à l'église passée devant « *Yves Marie de la Bourdonaye, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant en justice, police et justice et finances de la généralités d'Orléans* »⁴⁸. On ne connaît hélas pas la nature et l'ampleur de ces travaux.

1731 – Le sol de l'église est revêtu de tomettes octogonales de terre cuite ; l'une d'elles porte l'empreinte d'une pièce de monnaie frappée en 1731 (c'est un possible élément pour une datation de cette portion de dallage)⁴⁹.

L'église Saint-Louis comporte aussi une pièce de mobilier de la fin du XVIII^e siècle : la cuve des fonts baptismaux en pierre sculptée avec son couvercle en cuivre.

Boutervilliers⁵⁰ (église Saint-Jean-Baptiste)

1696 – Dans le procès-verbal du visiteur délégué de l'évêque on relève « *avons visité la porte qui communique de la maison du seigneur dans l'église et l'avons vu au même estat non nonobstant l'ordonnance faite dans la visite de*

45. AD 91 – 2 E 37/15.

46. Essonne, arr. et cant. d'Etampes.

47. AD 28 – G suppl. 156.

48. AD 45 – C 545 (document détruit).

49. DOBLER (Jean-Pierre), *Boissy-le-Sec, une commune entre Beauce et Hurepoix*, Boissy-le-Sec, Ecomar, 2002.

50. Essonne, arr. et cant. d'Etampes.

1693 d'apposer un verrou...il n'y a point de crucifix sur la balustrade qui sépare le chœur d'avec la nef. »⁵¹. Il n'y a plus de trace de la porte, objet du litige. Le lieu seigneurial correspond à la ferme attenante.

1714 – Bénédiction d'une cloche : « *Le 24 septembre bénédiction de la cloche nommé Marie par messire Guy Victor de Vigny chevalier seigneur de Méréville, Chalo Saint Mars en partie et du Tronchet par dame Marie Le Bret femme de Pierre Paul de Savary chevalier seigneur de Boutervilliers gentilhomme de la maison du roi* ». ⁵²

1719 – Visite de l'archidiacre : « *Boutharvilliers... on fera réparer la couverture de l'église* »⁵³.

Le mobilier XVIII^e siècle tient encore une grande place dans cette église récemment restaurée. On y trouve, en effet, son maître autel et le tableau principal (une toile représentant le baptême du Christ, copie de Mignard), le banc d'œuvre et son dossier couronné d'un baldaquin, deux tableaux représentant sainte Anne et la Vierge Marie (copies inversées du tableau de Michel Corneille conservé à Notre-Dame-de-Clignancourt à Paris)

Breuillet⁵⁴ (église Saint-Pierre)

A Breuillet de grands travaux ont été effectués juste avant la période étudiée. Il s'agit de la reconstruction du chœur de l'église, très documentée grâce au devis : daté du 16 juin 1688 et enregistré par le notaire de Boissy-sous-Saint-Yon⁵⁵. La réalisation de ces travaux est attestée par une inscription visible sur le premier pilastre du chœur : *Choro novo facto raedificatum sit templum hoc jon bapt villar past ano 1689*.

1790 – Un précieux inventaire de la fabrique nous donne un aperçu du mobilier de l'époque :

« *21 banquettes dans la nef, la pierre des fonts avec son couvercle en bois couvert de cuivre ; une Vierge en pierre ; la chapelle à droite sous l'invocation de la Vierge, avec le bâton de la Vierge, les boiseries du fond d'autel ; la chapelle St Mammert dans la nef avec son autel et le tableau ; une très belle grille dans le chœur ; 4 stalles fermées ; un maître autel en bois avec devant d'autel doré ; un tableau de l'autel très vieux surmonté d'un grand Christ ; trois cloches* »⁵⁶.

Mis à part des éléments de stalles rien ne reste de ce mobilier ancien.

51. AD 28 – G suppl. 156.

52. BMS Boutervilliers.

53. AD 28 – G 802.

54. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Saint-Chéron.

55. AD 91 – 2 E 78 57.

56. AD 78 – 3 Q 10.

Breux⁵⁷ (église Saint-Martin)

1719 – Visite du grand archidiacre : « On fera réparer la couverture du clocher »⁵⁸

1764 – L'église est repeinte. Deux crédences sont réalisées par Pierre Bonté.⁵⁹

1767 – Un bénitier en pierre est commandé à Paris⁶⁰.

1779 – Bénédiction de cloche : « l'an 1779 j'ai été bénite par messire Jean Barbier curé de cette paroisse et nommée Marie par messire Anne Pierre Chrétien de Lamoignon chevalier fils de mgr Chrétien François de Lamoignon chancelier et marquis de Baille baron de st Yon seigneur de Breux et président au parlement et par Marie Constance demoiselle fille dudit seigneur président de Lamoignon. Claude Bouché marguillier en charge. Jean Godiveau le jeune m'a faite. », telle est l'inscription que l'on peut lire sur la cloche.

1790 – Dans l'inventaire de la fabrique on relève : « 3 cloches et une horloge, 13 bancelles, une table servant de banc d'œuvre, une armoire à bannière, la bannière de Saint Martin, 4 stalles en bois dans le chœur, un tableau de Ste Anne. Le maître autel peint en marbre bleu. La chapelle à droite est sous l'invocation du saint nom de Jésus avec un maître autel en bois, un tabernacle en bois doré, un tableau représentant Jésus. Un coffre long, un confessionnal ».⁶¹

L'église de Breux a conservé une grande partie de son mobilier XVIII^e siècle.

La Briche⁶² (église Saint-Gilles)

Cette église est aujourd'hui détruite. Elle était située dans le parc de l'actuel domaine de La Briche. Il nous reste quelques éléments pour en reconstituer l'aménagement au cours du XVIII^e siècle.

1776 – Un procès-verbal d'effraction dans l'église de la Briche : « certains quidams se sont nuitamment introduit dans l'église de la Briche après avoir brisé les vitres d'une croisée d'une des chapelles à droite de la nef

57. Essonne, Breux-Jouy, arr. d'Etampes, cant. de Saint-Chéron.

58. AD 28 – G 802.

59. AD 91 – 2 W 17.

60. AD 91 – 9 V 21, registre du conseil de fabrique de Breux.

61. AD 78 – 3 Q 10.

62. Essonne, Souzy-la-Briche, arr. d'Etampes, cant. d'Etréchy. Ce village doit son nom à deux paroisses indépendantes, possédant chacune son église, qui ont été réunies dès 1794.

en entrant à l'aide d'un coutre, ils ont fracturé le coffre du banc d'oeuvre en ont volé ce qu'il y avait d'enfermé. François Lelievre est interrogé comme bedeau »⁶³.

1790 – L'inventaire de l'église de La Briche relève : « 12 bancelles ; un banc d'œuvre ; une pierre doublée en plomb pour bénitier ; la pierre des fonts recouvert en plâtre. Dans le choeur : 2 bancs (bancelles scellées), un pupitre à pivot. Dans le sanctuaire : balustrade, marchepied surmonté d'un autel le tout de bois, tabernacle ; une robe en mousseline pour la Vierge ; une croix en cuivre. Dans une chapelle de droite : armoire à 2 volets, confessionnal, tabernacle. Dans la chapelle de gauche : autel, croix de bois, une mauvaise boiserie faisant le fond d'autel. Dans la sacristie armoire, Argenterie »⁶⁴.

Brières-les-Scellés⁶⁵ (église Saint-Quentin)

1719 – Le secrétaire de la visite de l'archidiacre note : « on fera raccommoder les vitres de la nef ». ⁶⁶

1790 – Le registre paroissial de Brières fait état de la bénédiction de la « grosse cloche fondue le 16 août 1790 laquelle a été nommée Françoise, Henriette, Quentin par M. François de la Borde de Merinville, député à l'Assemblée Nationale et dame Henriette épouse Dufresne ». L'acte est signé par l'abbé Deshayes, curé⁶⁷.

Le mobilier XVIII^e siècle est, aujourd'hui encore, assez présent dans l'église Saint-Quentin. Le chœur est entouré de lambris en bois sculpté de style, très probablement, d'époque Louis XV. On remarque aussi un bénitier en forme de coquille en pierre blanche de la même époque. Le retable et le maître autel semblent un peu antérieurs⁶⁸.

Chalo-Saint-Mars⁶⁹ (église Saint-Médard)

1698 – Visite du grand archidiacre de Chartres : « On achètera un bassin de cuivre ou d'estin pour les fonts baptismaux »⁷⁰. Selon les normes liturgiques de l'époque les fonts baptismaux (généralement en pierre) devaient être garnis d'une double cuve en métal, l'une, étanche, était

63. AD 91 – B 276.

64. AD 78 – 3 Q 73.

65. Essonne, arr. et cant. d'Étampes.

66. AD 28 – G 802.

67. BMS Brières.

68. GATINEAU (Frédéric), *Petites lumières sur Brières*, Étampes, Association « A Travers Champs », 2003.

69. Essonne, arr. et cant. d'Étampes ; autrefois orthographié Chalo-Saint-Mard, contraction de Saint-Médard, ce saint étant le patron de la paroisse.

70. AD 28 – G suppl. 157.

destinée à conserver l'eau bénite nécessaire au baptême de l'année. L'autre compartiment était percé pour permettre l'écoulement « en terre sacrée » des eaux au cours du baptême. Ces fonts baptismaux anciens n'existent plus, ils ont été remplacés en 1921.

1756 – En 1756, débute la reconstruction du bas-côté sud de l'église. Le détail de ces travaux nous est précieusement relaté dans le registre de catholicité à la date de 1756 : « *Jacques Massé marguillier boursier est autorisé de faire dans l'année présente recaler blanchir les murailles et en un mot faire les réparations nécessaires pour la décoration de cette église.*

Devis en abrégé des réparations faites à l'église de Châlo Saint Mars en vertu d'une ordonnance de M Barantin intendant d'Orléans et adjudication faite devant M Vèdye subdélégué de Dourdan : La voûte des basses ailes à droite en entrant est tombée dans la longueur de deux premiers espaces et le troisième espace ou travée qui termine la nef est prête à tomber. Le mur de basse goutte qui soutient cette voûte est fracturé et creux en beaucoup d'endroits et surplombe dans toute la longueur. La couverture sur la basse aile à droite en entrant sera descendue entièrement ainsi que la charpente qui la soutient la partie de voûte qui reste du bas côté sera démolie jusqu'au mur qui sépare la nef du chœur, le mur de basse goutte de cette partie joignant la ruelle entre le prieuré sera démoli dans toute la longueur le dit mur sera reconstruit. On construira un pilier buttant au milieu du second espace, il formera un larmier à la hauteur du cordon des autres piliers, dans le second espace on formera deux fenêtres, il en sera faite une semblable dans la troisième. La voûte en cette partie sera faite à neuf en maçonnerie de moellon et sera soutenu par des croix d'ogives, l'arcade qui est entre la voûte est à refaire, la charpente du comble sera refaite à neuf, la couverture sera refaite en tuile. Il sera fait un châssis de fer à chaque croisée composé d'un montant et de quatre traverses, le carreau ancien bon sera récupéré le reste à neuf. La pierre de taille sera des carrières du pays. Le mur de basse goutte du cote du pilier sera crépis.

Après adjudication attribuée à Etienne Bertrand menuisier sculpteur originaire de Villeneuve l'archevêque. Le 11 juin 1756, Etienne Bertrand a fait découvrir les trois espaces de la nef côté du prieuré le 15, René Brizard a fait descendre toute la charpente. Le 16, Besson autrement Guillaume Christon, maçon en gros mur avec ses compagnons ont commencé à démolir le pan qui étant dépouillé de deux gros enduits avait le parement de pierres tout noir les quelles pierres en tombant se fendoient ce qui fait juger qu'anciennement le feu a pris et séjourne dans cette basse aile le long de tout le pan y compris la petite porte et son arc d'ouverture. Il reste donc que la chute des deux espaces de voûte est avivée par le feu. Le 30 juin, visite de l'ingénieur Debonnier. Le 2 juillet Besson a commencé à bâtir sur fondement, le mois d'août a été occupé à faire la moisson. Le 2 septembre les maçons ont continué le pan. En décembre les voûtes sont achevées les maçons ont fini par sceller de l'entre au

dessus de la petite porte. Le 13 et 14 décembre, Grigy serrurier à Étampes a posé les moutons et travers de fer aux trois croisées. Martin vitrier à Étampes a posé des vitraux. »⁷¹

L'année suivante le même registre conserve curieusement le devis des ouvrages de maçonnerie, carrelages et peinture à faire pour réparer le chœur, les vouîtes, nef et chapelles de l'église : « *Le carrelé de l'église est en très mauvais état, la plus grande partie des carreaux étant cassée dérangée, les voutes gercées en plusieurs endroits, fort salles ainsi que tous les murs plusieurs parties des crépis tombés ou prêts à tomber. Les marches des deux descentes de cette église dérangées et cassées ce qui rend l'entrée très dangereuse à descendre. Toutes ces réparations seront faites au frais de la fabrique ainsi qu'il va être expliqué :*

Article 1 – Toutes les lézardes gerçures qui se trouvent dans l'étendue des voutes seront reprises en maçonnerie de plâtre et bien serres enjoints, la naissance des arcs doubleaux en ogive du pilier dans le clocher entre la nef et le bas coté du coté du nord sera faite en plate suivant les profils actuels des ogives. Article 2 – Toutes les superficies des murs anciens qui se trouvera décrépées les mortiers seront détachés du corps de maçonnerie sera recrépie et enduites au bouclier avec bon mortier de chaux et sable le plus maigre et le plus granuleux qu'on pourra trouver aux environs de la paroisse ce crépi évalué a trente toises carrés.

Article 3 – Toute la superficie des voutes et murs dans l'intérieur de l'Église exceptée ce qui vient d'être fait a neuf sera blanchi a deux couches d'une eau de chaux bien détrempée la première couche sera bien claire et la deuxième sera un peu plus forte sans être pâteuse les deux couches seront donné ave soin dans toutes les parties excepte en 6 pieds de hauteur au pourtour a commencer sur le crelis ou la dernière couche sera de blanc apreste avec colle de gond en quantité suffisante pour que le blanc ne s'enlève pas en le frottant.. 10 toises environ.

Article 4 – Toutes les parties de l'église pour le carrelis contre ce qui vient d'être fait à neuf seront relevé en entier. Tout l'ancien carreau qui se trouve bon sera frotté nettoyer pour être réemployer. La superficie du chœur des chapelles et de la nef du bas côté et au bout de l'aile neuve seront élevées pour être ensemble de niveau carrelés qui vient être fait a neuf. L'ancien carreau sera réemployé tant qu'il se trouvera bon il sera placé entre les piliers et le long des murs sous les bancs, autels et autres endroits les moins apparents tout le surplus sera fermé à neuf. Le carreau neuf sera séparé du vieux par des bandes tirées et bien dressées et parce que l'ancien est de différentes grandeurs, il sera choisi et séparé afin d'être employé de suite suivant sa grandeur. Ces carelis sera pose sur un bon mortier de chaux et sable après que les terres auront été bien pillés les joints seront bien serres et sera bien dresse en

71. BMS Chalo-Saint-Mars.

son dessous. Le carreau neuf sera de la meilleure qualité du pays et de six pouces carrés ce qui contiendra en superficie déduction faite du sanctuaire et de l'emplacement des piliers cent toise carrés. Toutes les pierres taillées sorties des vieux bancs ou de l'escalier seront réservés pour paver le dessous du clocher.

Article 5 – Les marches des deux descentes qui sont aux deux portes de l'église en dedans seront enlevées et en leur place, il sera fait une descente dans toute l'étendue comprise entre les deux portes ce qui donnera à cette descente cinq toise de longueur Il y aura six marches de cette même longueur. Elles formeront un pallier de 3 pieds de largeur en dedans de l'église, ces marches seront posées sur l'ancien massif et ou il se trouve manquer il en sera un neuf en moellon et mortier de chaux et sable. La pierre sera de la plus belle et la plus plainne des carriers du pays bien taillée et layée et les ciselures relevées.

Article 6 – Les bancs qui auront été levés et qu'on aura été obligé de desceller les pates seront remis en place les pates rescellées.

Tous ces ouvrages pour le devis en détail arrêté par l'ingénieur en second de la généralité d'Orléans. Ce 20 avril 1757. »⁷²

1758 – Fin des travaux à l'église. La date de 1758 est inscrite sur la clef de voûte de la 2^{ème} travée du collatéral droit.

Chalou-la-Reine⁷³ (église Saint-Aignan)

Nous possédons peu d'information sur les aménagements et travaux dans l'église de Chalou pour la période retenue. On notera toutefois qu'en novembre 1791 les agents du district la décrivent comme « très décevement orné et en bon en état »⁷⁴

Par ailleurs l'église a conservé quelques pièces de mobilier indiscutablement installées au XVIII^e siècle à savoir le tabernacle de l'autel latéral et le bénitier en pierre sculptée.

Chatignonville⁷⁵ (église Saint-Mamert)

1707 – Par son testament le seigneur local Denis Le Boistel ordonne, entre autres, « que la sacristie soit décorée »⁷⁶. Il est difficile d'en mesurer l'effet aujourd'hui.

72. BMS Chalo-St-Mars.

73. Essonne, Chalou-Moulineux, arr. d'Etampes, cant. de Méréville. Le suffixe de l'ancien nom du village est abandonné pendant la période révolutionnaire et la petite paroisse de Moulineux lui est alors rattachée.

74. AD 78 – 1 Q 102.

75. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Dourdan.

76. Bull. Sté hist. Dourdan, n^{os} 33 & 34.

1710 – Bénédiction de la cloche « Charlotte »⁷⁷. Elle est toujours en place.

1719 – Visite de l'archidiacre ; il fait noter dans le procès-verbal : « on fera raccommoder la couronne qui est au-dessus du tabernacle », ainsi « que les deux chasses ». Il demanda également qu'on fit « raccommoder les coffres où sont renfermés les ornements de l'église » et « le clocher incessamment »⁷⁸.

1731 – Aménagement du petit portail dans l'angle Sud-ouest⁷⁹.

1743 – Dans le registre paroissial le curé, Robert Houdoin, note les dégâts causés au clocher et à une grande partie de l'édifice : « A 9 heures du matin, à l'issue de la messe, le tonnerre est tombé dans le clocher et du clocher dans la nef où il a blessé sept à huit personnes... ». De là, « // est retourné au clocher ou il a mis le feu en sorte que le clocher a esté bruslé sans qu'on ait peut apaiser le feu... » Pour « conserver l'église on a été obligé de découvrir deux espaces de la couverture et du lambris parce que le feu y tombait et auroit bientôt tout embrasé, en présence de Jean Thirouin, syndic, de Jacques Blot, marguillier et de plusieurs habitants qui on signé avec moy ». Quelques mois après cet orage, l'intendant d'Orléans donna l'ordre « de faire rétablir le clocher ».

Robert Houdoin indique que pour sa reconstruction, l'adjudication des travaux s'éleva à 1200 livres et que le clocher fut « fait beaucoup plus bas et plus large » que le précédent. De plus, on refit « à neuf une espace de lambris et de la couverture de l'église ». Les adjudicataires de cet ouvrage se nomment Jean-Claude Delage, couvreur, et Aubert, charpentier, tous deux demeurant à Dourdan. Ils employèrent du bois neuf pour les lambris et la charpente, à l'exception de « quelques morceaux » qui avaient échappé au feu. Les bois neufs provenaient de quatre rangées d'ormes qui s'étendaient « depuis la porte du chasteau jusqu'au bord du parc ». On y laissa tout de même les souches « afin qu'il repousse des rejets pour former une allée. Une partie de la haute futaye du parc » fournit beaucoup de charpente et « de menuiserie ». Au cours de l'année 1744, des ormes furent plantés « depuis la corne du parc jusqu'à la remise d'Hérouville ». Le curé Robert Houdoin indique que pour la reconstruction, l'adjudication des travaux s'éleva à 1200 livres et que le clocher, rétabli en août 1744, « fait beaucoup plus bas et plus large » que le précédent. De plus, on refit à neuf un espace de lambris et de la couverture de l'église ». Les deux-tiers des 1200 livres ont été « pris sur les propriétaires », tandis que « les taillables de la paroisse » payèrent le tiers restant.

Lors de cet incendie, les murs, construits en terre, avaient pour la plupart beaucoup souffert et durent être refaits, à l'exception notamment

77. BMS Chatignonville.

78. AD 28 – G 804.

79. Bull. Sté hist. Dourdan, n^{os} 33 & 34.

du pan situé à l'encoignure du presbytère qui à cette époque, était une construction en L jouxtant l'église. De nombreux pans de murs furent ainsi refaits en chaux, en « *ajoutant deux pies de fondation de plus que l'ancien* ». Les pierres de quatre piliers furent réutilisées pour faire des assises à fleur de terre. Les carreaux du sol furent rehaussés « *de près d'un pie pour empêcher l'humidité de l'église* ». Comme « *le pignon où était adossé l'autel périchitait aussi par le pie* », fut édifié « *un bon pilier* », dans la rue, au milieu dudit pignon, tel qu'on peut le voir aujourd'hui. L'ensemble de ces travaux furent exécutés de mai à juin 1744 et coûtèrent 305 livres à la fabrique.

C'est François Duris, seigneur de Chatignonville, qui posa la première pierre « *pour les fondations du premier pan* ». ⁸⁰

L'église de Chatignonville conserve encore un bel ensemble de mobilier du XVIII^e siècle parmi lesquels : un coffre banquette, de curieux fonts baptismaux en bois sculpté et un ensemble de bancs fermés

Congerville⁸¹ (église Saint-Gilles)

1696 – Procès-verbal de la visite du grand archidiacre : « *on fera les réparations nécessaires à la couverture de l'église* » ⁸²

1698 – Le même indique : « *avons ordonné que l'on fera blanchir en dedans les murs de l'église, que l'on reformera le confessionnal de telle sorte qu'il soit disposé suivant la manière ordinaire* » ⁸³.

1759 – Une récente analyse dendrochronologie nous donne 1759 comme date d'abattage des arbres utilisés pour les charpentes du bas-côté de l'église

1771 – Un confessionnal est daté de 1771 ⁸⁴

Corbreuse⁸⁵ (église Notre-Dame)

1696 – Visite de l'archidiacre : « *on racomodera une main à l'image de st Hilaire qui est à l'autel de la Vierge* ». Cette statue n'existe plus ⁸⁶.

80. BMS Chatignonville et bulletin de la Société historique de Dourdan n^{os} 33 & 34.

81. Essonne, Congerville-Thionville, arr. d'Etampes, cant. de Méréville. Congerville et Thionville ont été réunis en une seule commune en 1973.

82. AD 28 – G suppl. 156.

83. AD 28 – G suppl. 157.

84. LEGRAND (M.), *Etampes pittoresque – Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement*, Paris, Humbert-Droz, 1902.

85. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Dourdan.

86. AD 28 – G suppl. 156.

1719 – Visite du grand archidiacre : « On se pourvoira par devant le gros décimateur pour faire raccomoder les voutes du couer qui menacent ruine »⁸⁷. Le décimateur en question est le chapitre de Notre-Dame de Paris

1736-1737 – Marché pour la refonte des cloches de la paroisse passé le 13 mai 1736 entre la fabrique et les sieurs Louis Godiveau, maître fondeur à Lieusaint et Pierre Rayne, demeurant à Paris, rue de Bagneux, paroisse Saint Sulpice⁸⁸. La cloche de l'église est effectivement refondue en 1737, si l'on se réfère à l'inscription relevée avant sa refonte en 1933 : « J'ay été bénie par Messire François Pierre Jarry de la Tour curé de cette paroisse et nommée Marie par le Chapitre de Paris, seigneur de la terre de Corbreuse ».

1750 – Marché pour les lambris de la nef et les lambris de la sacristie passé avec le sieur Bourbion menuisier⁸⁹.

1774 – Marché pour la peinture « en dorure du maître autel, peinture de la boiserie de la sacristie de la chaire et de l'autel st Sébastien »⁹⁰.



Corbreuse : retable du maître-autel.

87. AD 28 – G 802.

88. AD 91– 2 E 2 79.

89. *Idem.*

90. *Ibidem.*

1779 – Marché pour le rétablissement de l'horloge⁹¹.

Parmi l'intéressant mobilier de l'église de Corbreuse, installé au cours du XVIII^e siècle, on remarque deux retables (sans qu'on puisse encore les dater avec précision). Celui du maître-autel, en bois de chêne peint, est décoré de quatre colonnes rondes et de deux pilastres ; le fronton est encadré de deux anges agenouillés au pied d'un Dieu en majesté ; le tableau central représente l'Assomption. Le retable de la chapelle de la Vierge ne manque pas, lui non plus, d'intérêt ; en bois peint, il semble avoir conservé sa couleur grise d'origine ; deux grandes colonnes supportent deux enfeus ; la niche centrale est encadrée par deux petites colonnes torsadées et très élégantes.

Dommerville⁹² (église Saint-Germain)

1696 – Procès-verbal des visites faites par monsieur le grand archidiacre « avons ordonné qu'on achètera un tabernacle...on fera réparer l'église et la sacristie »⁹³.

1698 – Visite du grand archidiacre de Chartres : « avons enjoins les sieurs curés et gagers et habitants d'employer le reliquat pour faire lambrisser la nef et le chœur de la dite église »⁹⁴.

1748 – Bénédiction d'une cloche : « Le 29 octobre, fut bénite une cloche pour l'église Saint-Germain de Dommerville, nommée Charlotte par messire Charles-Philippe-Louis de Hallot, fils de défunt messire Louis de Hallot, seigneur de Boinville, Dommerville, Châtillon, Oytreville et Mèrouville et de défunte dame Charlotte-Adrienne-Françoise Stoppa, marquis, capitaine aux gardes françaises, seigneur de toutes les seigneuries ci-dessus, et par mademoiselle Charlotte-Adrienne-Françoise de Hallot, sa sœur. »⁹⁵ Cette cloche est aujourd'hui disparue. L'actuelle cloche de Dommerville date de 1829.

1764 – La fabrique procède à des réparations importantes à l'église entre 1764 et 1770⁹⁶.

1770 – Assemblée des habitants de Dommerville : il est décidé que les vases seront redorés et que l'on achètera de nouveau fonts baptismaux⁹⁷. Ces fonts baptismaux ont aussi disparu. Les actuels

91. *Ibidem*.

92. Essonne, Angerville, arr. d'Etampes, cant. de Méréville. L'ancienne commune de Dommerville, autrefois située en Eure-et-Loir, fut réunie à celle d'Angerville en 1974.

93. AD 28 – G suppl. 156.

94. AD 28 – G suppl. 157.

95. BMS Dommerville.

96. AD 28 – GC 1

97. *Idem*.

fonds datent du XIX^e siècle comme pratiquement tout le mobilier de l'église.

1785 – Registre de délibération du conseil de fabrique : « *Payé à Rondelet, maître peintre pour avoir peint st Leonard st St Eloy et une petite Vierge et pour avoir peint la niche de st Eloi* »⁹⁸.

Dourdan⁹⁹ (église Saint-Germain d'Auxerre)

Les travaux de l'église Saint-Germain de Dourdan sont, bien entendu, les plus documentés grâce, en particulier, au riche fonds des archives paroissiales de l'Ancien Régime aujourd'hui déposé aux archives diocésaines d'Évry.

1690 – Le début de la période étudiée correspond au début des grands travaux d'agrandissement de l'église avec la construction d'une vaste chapelle d'axe (la chapelle de la Vierge). « *Le samedi 16 mars 1690, après messe du Saint-Esprit et procession, la première pierre fut posée par le lieutenant-général et bénite par messire Antoine Lebrun, curé et official. Ce n'est pas sans peine que les marguilliers conduisirent à bonne fin leur entreprise : difficultés avec les entrepreneurs au sujet des prix, procédures, sentences du bailliage, rigueurs de l'hiver 1690, retardèrent souvent les travaux qu'inspectait le sieur Faisant* »¹⁰⁰.

1696 – Fin des travaux de construction de la chapelle de la Vierge. Les travaux furent menés par l'architecte Du Val¹⁰¹.

1700 – Fonte de quatre nouvelles cloches¹⁰².

1703-1705 – Procès entre les marguilliers et le fondeur de cloches Leguay. « *Condamnation du fondeur à refondre la cloche à ses frais. Par la sentence d'appel Leguay est condamné à descendre du clocher de l'église la 4^{ème} cloche pour la refondre à ses frais et la rendre du ton porté par les actes passés entre les parties* »¹⁰³.

1705-1706 – Des travaux dans le chœur de l'église donneront lieu à un long procès opposant le prieur de Saint-Chéron lès Chartres, gros décimateur de la paroisse, aux marguilliers de St Germain¹⁰⁴.

98. AD 28 – G suppl. 302, Journal des délibérations de la chambre ecclésiastique du diocèse de Chartres.

99. Essonne, arr. d'Etampes, chef-lieu de canton.

100. GUYOT (Joseph), *Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix*, Paris, Aubry, 1869.

101. Arch.dioc. Évry K 11 51.

102. *Idem*.

103. *Ibidem*.

104. AD 91 – 2 E 1/117.

1709 – De nouveaux fonts baptismaux sont installés dans la première chapelle du bas-côté nord¹⁰⁵. Ils sont toujours en place.

1712 – Visite de l'archidiacre de Chartres : « *Ordonnons que les réparations à faire au chœur de la dite église seront faites incessamment aux dépens de qui il appartiendra.* »¹⁰⁶. Cette assertion du visiteur tend à prouver que les travaux du chœur entrepris sept ans auparavant doivent être complétés.

1713 – Demande de réparation de la grosse cloche qui est fêlée¹⁰⁷.

1729 – « *Réparation de l'horloge et à la toiture du grand clocher endommagé par le tonnerre* »¹⁰⁸.

1730 – Le 4 janvier le grand orgue est brûlé au trois-quarts suite à la foudre. Il sera réparé et augmenté moyennant la somme considérable de 2000 livres, pour être rendu "plus sonnante"¹⁰⁹.

1731 – Réparation du grand clocher par le charpentier Goret¹¹⁰.

1735 – Blanchiment à la chaux et décoration de l'église¹¹¹.

1737 – Travaux de décoration du maître autel¹¹².

1738 – La grille et la porte du chœur, si l'on en croit la tradition, étaient un chef-d'œuvre de boiserie du Moyen Âge. Elles étaient surmontées d'un crucifix, d'une statue de la Vierge et d'une statue de saint Jean. Comme les portes étaient vermoulues, M. Fougerange, le zélé marguillier qui prit au XVIII^e siècle l'initiative de toutes les réformes dans la paroisse, les fit démolir en 1738, et plaça le crucifix avec les statues contre l'ancien pignon, au-dessus du maître-autel. Une nouvelle grille, de nouvelles portes en bois et fer furent fabriquées à Paris avec couronnement à palmettes, pilastres, corniches, cintres, rouleaux, groupe d'enfants supportant le blason de la maison d'Orléans surmonté d'une couronne princière et entouré des cordons des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel, le tout rehaussé d'or et dominé par une croix fleurdelisée¹¹³.

1751 – « *Mémoire fourny pour la fabrique de St Germain de Dourdan : ...Recherche d'ardoise sur tout le corps de l'église et sur la chapelle de la Vierge...Avoir repiquer le bas coté de l'église coté du boulevard* »¹¹⁴.

105. Arch.dioc. Évry K 11 51.

106. AD 28 – G 802.

107. Arch. dioc. Évry K 11 51.

108. *Idem.*

109. *Ibidem.*

110. *Ibidem.*

111. *Ibidem.*

112. *Ibidem.*

113. GUYOT (Joseph), *op. cit.*

114. AD 91 – G 1125.

1752 – Devis et adjudication pour fabrication de bancs dans la nef et de lambris dans le chœur¹¹⁵.

« *Mémoire fourny pour la fabrique de St Germain de Dourdan : ... Pour avoir raccommo­dé un morceau de pierre qui menaçait de tomber Réparé la grand vitre de la grande nef du costé du prieuré Raccommo­der l'aigle Refait un panneau à la porte de l'église qui donne sur le boulevard Retouché les plombs de la lanterne du clocher endommagée par la tempête* »¹¹⁶.

1758 – « *Délibérations de la fabrique pour la construction d'un autel de Marbre noir... Pour la peinture du buffet d'orgue et la construction d'une nouvelle sacristie* »¹¹⁷. La sacristie en question ne sera construite qu'en 1771.

Nouvelles réparation faites dans l'église après la chute du tonnerre¹¹⁸.

Pose du carrelage et des marches de l'autel de la Vierge par Adam, marbrier à Paris¹¹⁹.

1759 – Paiement de dessins pour la construction d'un autel « *à la romaine par Baudru* » architecte à Paris¹²⁰.

Gros travaux autour de la tribune d'orgue : « *Faire et fournir des panneaux à l'imposte du tambour de la porte et des plinthes au bas des portes remettre la corniche et les moulures d'autour les piliers ... faire une frise d'assemblage. Raccommo­der le plancher dedans le cabinet du grand orgue raccorder la tourelle du grand orgue et celle du positif. Au grand orgue... démonter la montre, la nettoyer et la raccommo­der* »¹²¹.

1760 – Fonte et pose de 3 nouvelles cloches¹²².

1761 – Pose d'une nouvelle grille autour du chœur par Charpentier, serrurier à Paris¹²³.

Les réparations du clocher supportant la cloche Guillemette donnent l'occasion d'un nouveau litige entre la fabrique et le décimateur (l'abbé de Saint-Chéron-les-Chartres) : ce clocher étant bâti au droit de l'arche triomphale qui sépare la nef du chœur qui doit payer les réparations ?¹²⁴

115. Arch. dioc. Évry K 11 51.

116. AD 91 – G 1125.

117. Arch. dioc. Évry K 11 51.

118. *Idem*.

119. *Ibidem*.

120. *Ibidem*.

121. AD 91 – 2 E 1 / 129.

122. Arch. dioc. Évry K 11 51.

123. *Idem*.

124. Arch. dioc. Évry K 11 51.

1765 – Réparation de la *grande croisée* (c'est à dire la baie) du transept sud¹²⁵. Rapport d'ouvriers sur « *ce qu'il convient de faire aux piliers de la nef gainés de bois.* »¹²⁶. Les marguilliers veulent l'autorisation de l'assemblée pour faire soutenir certains murs par des barres de fer¹²⁷.

L'église de Dourdan semble avoir donc connu dès cette époque d'importants problèmes de structures. Ils ne seront en fait résolus que cent ans plus tard avec les grands travaux de réfection des années 1870.

1768 – Remplacement de la cloche Guillemette

1770 – « *Il y actuellement procès entres les marguilliers et le décimateur pour les frais d'une partie de la couverture des bas cotés occasionnés par la chute dudit pilier buttant lors de l'ouragan arrivé en février 1770* »¹²⁸.

Grande réfection de l'orgue¹²⁹.

1771 – « *Assemblée des habitants de st Germain pour la construction de la nouvelle sacristie ...le bastiment actuel formant la sacristie de l'église est de si peu d'étendue et peu convenable à peine les ornements linges et ustensiles destinés au service divin peuvent y être enfermés et maintenus proprement qu'au surplus cette sacristie n'étant éclairée que par deux petites croisée ne reçois que très peu de jour ce qui cause une humidité préjudiciable aux ornements qu'il enferme. Comme il est de toute nécessité d'en faire reconstruire une autre à la place, de plus grande étendue avec une chambre au-dessus qui deviendra utile non seulement à MM les directeurs du bureau pour tenir leurs assemblées, y faire leurs différentes adjudications mais encore pour y déposer les titres papiers de la dite fabrique ... Il sera pris sur la terrasse du sieur prieur 11 pieds de large et le renforcement du costé de la Fleur de Lys jusqu'au mur d'alignement du pilier de l'encoignure de la chapelle des héritiers de m Vedye lieutenant général de cette ville... le tout sera fait l'an nouveau* »¹³⁰.

La Fleur de Lys était une maison jouxtant le sud est l'église. Cette nouvelle sacristie sera en effet construite.

1772 – « *Mémoire de Claude Canaux maçon en grès pour la maçonnerie de la fondation des marches de la sacristie* »¹³¹. Transport, dans la chapelle de la Vierge, de l'ancien maître autel, suppression de la porte du côté de la chapelle de la Vierge¹³².

Paiement du tableau de St Etienne par Million¹³³.

125. *Idem.*

126. *Ibidem.*

127. *Ibidem.*

128. AD 28 – G 3198.

129. Arch. dioc. Évry K 1151.

130. AD 91 – 2E 1 141.

131. Arch. dioc. Évry K 1151.

132. *Idem.*

133. *Ibidem.*

1778 – Devis pour la refonte de quatre cloches décrivant la procédure de descente des cloches, le lieu de fonte (sur la place près de l'église), les métaux utilisés, l'accord du ton Fa-Mi-Ré-Ut majeur, établit par Louis Gaudiveau, maître fondeur à Paris¹³⁴.

1780 – Mémoire de Goret : couverture en ardoises « *du clocher muet* » ; c'est-à-dire le clocher de l'angle sud-ouest¹³⁵.

Dourdan (église Saint-Pierre)

De cette très ancienne église supprimée après la Révolution il ne reste que quelques pans de murs.

1690 – Le jour de Noël, immédiatement après le premier carillon de la messe du point du jour, un coup de vent terrible, coupa net le clocher. Le pied seul resta pendant trois ans. On confia la réédification d'une nouvelle flèche, suivant le plan de l'ancienne, à Jacques Monclain, charpentier à Dourdan, et Jacques Liger, le couvreur de Sainte-Mesme¹³⁶.

1712 – Les trois cloches furent refondues pour en faire trois nouvelles « *rendues « sonnantes et accordantes en plein ton de mi-ré-ut.* »¹³⁷.

1732 – Acte d'assemblée dans lequel les paroissiens se plaignent d'aménagements indûment réalisés par le sieur Levy propriétaire du château du Parterre dans les murs mêmes de l'église qui sont mitoyens de sa propriété : « *Plus a esté basty et élevé de gros Murs de Massonnerie sur les pilliers de Chasses, Encoignures, et gros murs de ladite Esglize ; Plus au pied du gros mur et pilliers de Chasse qui soutient le Rond point de la tour du Cœur y a esté fait par l'ordre dudit Sr de Levy un trou remply de pierre servant de pierrée pour recevoir les Eaux de plusieurs Nouez, passant par un Conduit En forme de gargouille lesquels Eaux tombent dans ledit pierrié Et peuvent miner les fondements Et faire périr le gros mur et pillier de Chasse dudit Cœur ; Plus dans un gros mur de ladite chapelle St Phalier y a esté fait par l'ordre dudit Sr de lévy une ouverture considérable dans laquelle est présentement construit une Espèce d'armoire* »¹³⁸.

1751 – Grand travaux dans le chœur, les voûtes et restauration du clocher¹³⁹.

134. AD 91 – 2 E 35 25 43.

135. Arch. dioc. Évry K 11 51.

136. GUYOT (Joseph), *op. cit.*

137. *Idem.*

138. AD 91 – 2 E 3/41.

139. Arch. dioc. Évry K 1151.

La Forêt-le-Roi¹⁴⁰ (église Saint-Nicolas)

1696 – Procès-verbal de la visite du grand archidiacre : « *Avons visité la chapelle du seigneur joignant le choeur ... qui sera rétablie dans un état convenable et décent par la propriétaire de la dite chapelle* »¹⁴¹.

Cette ancienne chapelle seigneuriale existe toujours mais elle a été entièrement redécorée au XIX^e siècle. **1698** – Nouvelle remarque du visiteur : « *La chapelle du seigneur du lieu est toujours dans état indécent comme nous l'avons trouvée dans une précédente visite, avons enjoint au sieur curé de prier le seigneur de la dite paroisse de rétablir et orner la dite chapelle afin que l'interdit porté dans une des visites puisse être levé* ». ¹⁴²

1704 – Les arbres utilisés pour la charpente des bas-côtés nord et sud ont été abattus en 1704

1719 – Nouveau procès-verbal de visite : « *On fera recarreler le coeur dans quelques endroits où il se déplace. On fera faire un coffre fermant à deux clefs* »¹⁴³.

1762 – Charpente de la nef : 1762 ; elle a été construite en une seule phase¹⁴⁴.

Le retable et son tableau « Résurrection », toujours en place dans l'église, est indiscutablement du XVIII^e siècle.

Les Granges-le-Roi¹⁴⁵ (église Saint Léonard)

1716 – Construction et pose de la chaire à prêcher (le millésime est visible sur l'œuvre)

1724 – Visite : « *On changera de place les fonts... On fera raccommo-der le crucifix au dessus de la balustrade du chœur* »¹⁴⁶.

Le déplacement des fonts baptismaux ne se fera qu'en 1759

1733 – Bénédiction de deux cloches : « *Le 22^e juin ont été par moy soussigné, prêtre-curé de Longvilliers, bénédites deux cloches savoir, la grosse nommée Françoise Charlotte, et a ladite cloche présentée par Messire François Bitaut, prêtre docteur en Sorbonne, doyen et prieur Commenda-taire du prieuré de Louye, et par Dame Charlotte An Marie de Saint Périer, épouse de Messire Henry de Sabrevoir, commissaire provincial de l'Artillerie, seigneur du fief de Bandeville et chevalier de l'Ordre militaire de*

140. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Dourdan.

141. AD 28 – G suppl. 156.

142. AD 28 – G suppl. 157.

143. AD 28 – G 802.

144. Etude dendrochronologique réalisée par l'entreprise CEDRE.

145. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Dourdan.

146. AD 28 – G 804.

Saint-Louis ; et l'autre cloche a été nommée Noëlle, et présentée par Messire Noël Boutet, conseiller du Roy, receveur des Tailles de Dourdan et avocat en Parlement, et par Dame Charlotte Leboistel, son épouse. »¹⁴⁷

1759 – Assemblée des habitants des Granges pour la construction de bancs dans l'église : *« Suivant le plan dressé à cet effet par Etienne Bourbon maître menuisier à Dourdan... Dans la grande nef sera laissé un passage d'au-dessous des bancs pour passer la procession qui aura 6 pieds de larges. Les bancs fermés seront de 3 pieds 4 pouces. Les devant seront d'une frise à balustrade. Les portes des bancs seront fermés à deux fiches. Tous les ouvrages seront fait de chêne. Les bancs seront numérotés. Le banc d'oeuvre qui sera fait à neuf sera placé dans l'arcade vis à vis de la chaire. La menuiserie qui se trouve autour des trois piliers estant dans la grande nef sera remplacé le long de mur de la chapelle de la Vierge et sera mis des accotoirs à chacune distance de panneau de même que l'autre coté qui fermeront la place et seront numérotés ainsi que celle du costé de l'hostel de St Vincent. Les piliers seront revêtus. Les fonts baptismaux seront ôtés et transposés à coté de la grande porte à droite en entrant dans l'église et seront de la même hauteur que les bancs à l'égard des matériaux qui conviendra pour la reconstruction des fonts l'entrepreneur fera servir les anciens et le surplus lui appartiendra ainsi que les autres vieux bancs et démolition du banc d'oeuvre excepté les deux bancs dans l'église qui resteront. »¹⁴⁸.*

Guillerval¹⁴⁹ (église Saint-Gervais et Saint-Protais)

1716 – Procès-verbal de la visite du grand archidiacre de Chartres : *« On fera faire un confessionnal de chêne. On fera raccommoder la couverture de l'église »¹⁵⁰.*

1730 – Bénédiction d'une cloche : *« A esté bénite par moy soussigné prestre et curé de Guillerval, la moyenne cloche de cette église, laquelle a esté nommée Louise-Charlotte, par messire Louis-René, comte de Brizay, colonel de cavalerie et 1^{re} cornette des cheveu-légers de la garde et par damoiselle Louise-Charlotte de Hallot, fille de messire Louis de Hallot, chevalier, seigneur de Mérouville, de Dommerville et autres lieux, et de dame Françoise-Charlotte-Adrienne Stoppa de Hallot. »¹⁵¹.*

147. BMS Les Granges-le-Roi.

148. AD 91- 2 E 1 / 129.

149. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Méréville.

150. AD 28 - G 800.

151. BMS Guillerval.

Mérobert¹⁵² (église Notre-Dame)

1696 – « Procès verbal des visites faites par monsieur le grand archidiacre : on fera mettre deux portes aux ballustres du sanctuaire et réparer les degrés de la chaire ; ordonnons qu'on réparera le choeur en plusieurs endroits »¹⁵³.

1698 – Visite du grand archidiacre de Chartres : « Le confessionnal sera réformé en sorte que le visage du pénitent ne soit point tourné du côté du mur »¹⁵⁴.

1727 – Ordonnance de Mgr l'évêque de Chartres au cours de sa visite du 7 mai qui ordonne qu'on construise une nouvelle sacristie¹⁵⁵.

1729 – Le 27 novembre « à l'issue des vespres » pour « voir et convenir du lieu ou seroit bastie la nouvelle sacristie...elle sera bastie au même lieu que l'ancienne et par y parvenir on ferait marché avec les ouvriers qui ont coutume de travailler pour ladite église et qu'on achèterait les matériaux nécessaires pour cela marché passé avec André Cheron pour la maçonnerie Olivier Palier pour la couverture Deschamps serrurier de st Escobille pour avoir serre la crosse et le contrefort, Beque menuisier d'Oisonville pour la croisée et le contrevent, Jubert Chafournier à Mars pour la thuille le carreau et 20 poinçons de chaux.Ce que nous avons accordé entre nous prieur et habitants »¹⁵⁶.

Grâce à ce précieux document nous pouvons dater avec précision la construction de la sacristie de Mérobert.

Monnerville¹⁵⁷ (église Saint-Côme-et-Saint-Damien)

1698 – Visite du grand archidiacre de Chartres : « le sieur curé aura soin de se pourvoir de deux pierres d'autel pour les deux autels de la nef et de faire reformer le confessionnal de telle sorte qu'il soit construit en la manière ordinaire ; avons ordonné de plus que l'on fera agrandir le fenestres de la sacristie que l'on fera griller de bons barreaux de fer ; item que l'on fera reblanchir les murs de l'église et réparer le lambris ; avons consenti que les gagers employent une somme de 140 ou 150 livres ... pour dorer le tabernacle et le cadre du maître autel »¹⁵⁸.

152. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Dourdan.

153. AD 28 – G suppl. 156.

154. AD 28 – G suppl. 157.

155. BMS Mérobert.

156. *Idem*.

157. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Méréville.

158. AD 28 – G suppl. 157.

1719 – Visite du grand archidiacre de Chartres : « on fera faire une grande armoire pour la sacristie »¹⁵⁹.

Moulineux¹⁶⁰ (église Saint-Thomas Becket)

Il reste aujourd'hui de beaux vestiges de cette ancienne église paroissiale dans un parc privé. Le mobilier a entièrement disparu.

1696 – Procès-verbal de la visite du grand archidiacre : « on raccommo-dera les gradins du maître autel et on recollera plusieurs pièces du taber-nacle qui sont décollées »¹⁶¹.

1698 – Nouvelle visite : « avons ordonné que sera apposée une double serrure prohibitive au coffre de l'église pour y renfermer les papiers et titres de l'église »¹⁶².

1719 – Visite faite par Gaspard de Fogasse de la Bastie, grand archi-diacre : « On fera réparer la couverture »¹⁶³.

1766 – Bénédiction d'une cloche : « L'an 1766, j'ai été bénite par maître Pierre de Neufville, curé, et m'a nommée Pierre. la marraine, Marie-Anne Georgeon, du règne de Mr Vaultier, Commandeur et Seigneur (le commandeur en question est le supérieur de la commanderie de Chalou, seigneur ecclésiastique de Moulineux).

Pussay¹⁶⁴ (église Saint-Vincent)

1698 – Visite du grand archidiacre de Chartres : « on raccommo-dera la balustre de la communion »¹⁶⁵.

1710 – Le clocher s'effondre il était situé sur la première travée de la nef. On le rebâtit les mois suivants « En ce mois fut refait le clocher de Pussay tombé l'hiver dernier et ensemble la voûte qu'il avait crevée en tombant, œuvre faite moyennant la somme de 649 livres qui fut tirée sur les propriétaires habitants taillables et autres, sans aucune exception, en vertu d'un arrêt du Conseil que j'ay obtenu à Versailles en septembre 1710. Darblay, curé de Pussay »¹⁶⁶.

159. AD 28 – G 802.

160. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Méréville (cf. note 73 sur Chalou).

161. AD 28 – G suppl. 156.

162. AD 28 – G suppl. 157.

163. AD 28 – G 802.

164. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Méréville.

165. AD 28 – G suppl. 157.

166. BMS Pussay.

1718 – Dans le mois de septembre dernier, fut démoli l'ancien autel, par René Martin, menuisier à Etampes ; on le remplaça par un nouveau « avec son retable le tableau de la Résurrection de N.-S. J.-C. ». On releva d'un pied les trois sanctuaires et on posa la balustrade¹⁶⁷.

1740 – Bénédiction d'une autre grosse cloche : « Le dimanche 4^e d'après Pâques, 15^e jour de may 1740, a été par nous, curé de Pussay, accompagné du sieur Georges Darblay, diacre de ce diocèse et bachelier en théologie, bénite la grosse cloche, issue de vespres, laquelle a été nommée Marie Joseph Caterine, par messire Marie Joseph de Vendeuil, fils de messire Antoine de Vendeuil, chevalier, seigneur de cette paroisse, et de dame Geneviève de Vendeuil, ses père et mère, et par damoiselle Marie-Caterine d'Archambault, fille de feu messire Jacques-François d'Archambault, chevalier, seigneur de cette paroisse, et de dame Anne-Caterine de Vauvier, ses père et mère. Lesquels parrain et marraine ont été représentés par maistre Clément Blin, procureur fiscal, et Marguerite Madais, veuve Pierre Le Sage, vivant receveur de cette seigneurie »¹⁶⁸.

1763 – la Fabrique fait construire et placer de nouveaux bancs dans l'église¹⁶⁹.

1785 – 10 novembre « demande de plan pour St Jean et faire visiter le clocher pour savoir s'il menace ruine »¹⁷⁰.

1790 – 25 avril « demande du choix d'un architecte pour la visite du clocher »¹⁷¹.

Richarville¹⁷² (église Saint-Lubin)

1696 – Procès-verbal de l'archidiacre : « On fera réparer la sacristie, le sanctuaire et quelques autres endroits de l'église. On fera au tabernacle quelques réparations nécessaires pour le faire joindre »¹⁷³.

1713 – Cette date est sculptée sur le fronton du banc d'œuvre (réservé aux marguilliers et aux membres du conseil curial). Celui de l'église Saint-Lubin, de facture simple, est surmonté d'un placard à bannières, peint en faux bois.¹⁷⁴

167. FORTEAU (Charles), *op. cit.*

168. BMS Pussay.

169. FORTEAU (Charles), *op. cit.*

170. Registre du conseil de fabrique cité par Firon (Anne-Marie), *Pussay, ses seigneurs, ses manufactures, ses villageois*, Dammarie-les-Lys, Amattéis, 1995.

171. *Idem.*

172. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Dourdan.

173. AD 28 – G suppl. 156.

174. Société littéraire de Dourdan, bull. n° 23.



Richarville : banc d'œuvre daté de 1713

1736 – Le curé Thomas Chappellier, fait agrandir la nef de 17 pieds¹⁷⁵.

1767 – La nef est encore agrandie « d'environ 25 pieds en la place d'un chapiteau long de 12 pieds et large de 10 pieds où sont enterrés M. et Mlle Chappellier (...) »¹⁷⁶. Cette date de 1767 est inscrite au-dessus du portail d'entrée de l'église¹⁷⁷.

Roinville¹⁷⁸ (église Saint-Denis)

1754 – Construction d'une barrière et de boiseries dans le chœur : « Assemblée des habitants de Roinville en présence de Claude Mathieu Buffy, notaire royal garde note héréditaire en la ville et comté de Dourdan,

175. *Idem.*

176. *Ibidem.*

177. *Ibidem.*

178. Essonne, aujourd'hui, Roinville-sous-Dourdan, arr. d'Étampes, cant. de Dourdan.

de Messire Jean Jacques Métivet prêtre curé de la paroisse et des marguilliers en charge ; le curé prescrit avec les marguilliers ont dit qu'il fallait faire faire dans la dite église de Roinville une barrière en bois de menuiserie pour séparer le chœur d'avec l'autel, placée sous le Christ de travers à la dite église, laquelle sera ouvragée des deux côtés, qu'il couvre de banc une stalle pour placer le sieur curé à l'endroit où il se tient ordinairement contre le lambris de la dite barrière, laquelle sera garnie d'un beau prie-Dieu, d'un marchepied, de genouillère qui le couvrira, bancs aussi dans la longueur du lambris entre les quatre piliers du chœur ouvragés des deux côtés portant chacun quatorze pieds de long sur trois pieds sept pouces de hauteur, sur lequel lambris sera posé un siège supporté par des goussets et traverses sur le devant du siège avec un marchepied d'environ deux pieds de large qui contiendra toute la longueur du lambris, qu'il convient aussi de relier les quatre piliers du chœur en lambris à la hauteur de huit pieds, de faire des petits bancs et de les poser contre les piliers et autre lambris pour y asseoir les enfants de chœur que de même il convient de faire un petit peu de lambris contre le confessionnal, et une autre part de lambris qui fera le tour de la porte de la sacristie à un parement. Lesquels deux grands lambris seront le long des murailles, tous les dits ouvrages, seront bien conditionnés en bon bois sec ; lesquels seront posés en deux fois, la première le 25 juillet prochain, auquel jour, il sera payé à l'ouvrier cent cinquante livres ; et l'autre au 9 octobre prochain après quoi les dits ouvrages : seront vus et visités par gens connaissant, et s'ils sont bien faits le dit ouvrier sera payé du restant. ... La dite barrière sous le Christ sera faite dans le goût de celle qui est dans l'église de Sermaise à raison de 20 l la toise, couvrant la stalle de Monsieur le curé, garni d'un prie-Dieu, marchepied, genouillère, la somme de 30 l, les deux longueur de lambris entre les quatre piliers du cœur pour 20 l la toise carrée, le petit banc des enfants de chœur seront payés suivant l'estimation qui en sera faite. Les lambris du confessionnal, de la porte de la sacristie et le parement le long de la muraille à 20 l la toise carrée. »¹⁷⁹.

La dite barrière si elle a bien été construite n'existe plus, tout comme celle de Sermaise qui lui a servi de modèle. Les barrières de communion en place aujourd'hui sont beaucoup plus récentes.

1760 – Le 26 octobre bénédiction d'une nouvelle cloche : « Nous, sous-signé curé, certifions avoir fait la bénédiction de la petite cloche sous les noms d'Alexandrine, Henriette, qui lui ont été donnés par Maître Pierre Nétrald Dubeau, régisseur de la terre du Marais et par Marie Madeleine Lebrun son épouse, tous deux fondés de pouvoir verbal pour effet sus-dit de Messire Alexandre Joseph de Ségur, parrain chevalier enseigne de régiment des Gardes Gauloises, et de haute et puissante Dame Jeanne Henriette

179. AD 91 – 2 E 35, cite par MASSON (R.), *Histoire de Roinville*, n° 8 « L'église », 1989.

Le Maître, la marraine épouse du haut et puissant Seigneur Joseph de Ségur, comte de Cabanac, maréchal des Camps et Armes du Roy, premier enseigne des gendarmes de la Garde de sa Majesté, tous deux Seigneurs de la terre du Marais et Roinville, patron Saint Denis. »¹⁸⁰.

Saint-Chéron¹⁸¹ (église Saint-Chéron)

1717 – Fonte d'une nouvelle cloche : « *une cloche moyenne, nouvellement fondue, pesant 948 livres a été bénite et nommée Marie-Joseph, par Monseigneur Gaspard de Maniban et M^{me} de Lamoignon, née Voysin.* »¹⁸².

1719 – Visite de l'archidiacre : « *on fera faire une armoire dans la sacristie pour y enfermer le calice et autres objets sacrés* »¹⁸³.

1720 – Construction de la sacristie et du bas-côté sud par les soins de M^{me} de Lamoignon¹⁸⁴.

1724 – Visite de l'archidiacre : « *on fera réparer la couverture de l'église* »¹⁸⁵.

1730 – Refonte et bénédiction des cloches. Le marché a été conclu avec Louis Godiveau, marchand fondeur à Lieusaint, près Corbeil, moyennant 425 livres le 9 juillet 1730¹⁸⁶.

1747 – Construction de trente-deux bancs dans l'église¹⁸⁷.

1764 – Achat d'une horloge neuve, d'un nommé Fleutry, maître horloger à Paris. Elle a coûté 600 livres, et le tambour en planches pour la protéger, 40 livres¹⁸⁸.

1765 – Nouveaux fonts baptismaux : « *Le marguillier en charge a fait poser les fonds baptismaux de marbre, cette année. Cette cuvette nous a été donnée par M. le président de Lamoignon, parce qu'elle ne pouvait plus lui servir.* »¹⁸⁹.

1767 – « *Pendant le cours de cette année 1767, M. de Lamoignon a fait reconstruire à neuf, à ses frais et, dépens, la chapelle de la sainte Vierge, l'a fermée de deux grilles de fer, carrelée, l'autel en tombeau.*

180. BMS Roinville.

181. Essonne, arr. d'Etampes, chef-lieu de canton.

182. VIAN (L-R), *Histoire du village de Saint-Chéron : Les institutions féodales et les seigneurs*, Evreux, Imp. Hérissey, 1873.

183. AD 28 – G 802.

184. VIAN (L-R), *op. cit.*

185. AD 28 – G 804.

186. AD 91 – 2 E 78 272.

187. VIAN (L-R), *op. cit.*

188. *Idem.*

189. BMS St-Chéron.

*L'ancienne chapelle de la sainte Vierge, n'a point été reconstruite parce qu'elle périssait, elle était tres-bonne. M. de Lamoignon y a fait ouvrir une porte, pour sa commodité, parce qu'il l'a prise pour sa chapelle, au lieu de celle de Saint-Joseph qu'il a toujours eue jusqu'alors. »*¹⁹⁰.

1773 – Le chœur de l'église fut carrelé et des « rabat-vent en chêne » furent mis au clocher, pour garantir les planchers de l'eau qui tombait jusque dans l'église¹⁹¹.

1782 – Le vitrail au-dessus de la grande porte d'entrée, représentant un Christ, la Vierge et saint Jean a été réparé par un ouvrier de Dourdan, et garanti par un châssis en fer par Béliier fils, serrurier à Saint-Chéron. Les travaux ont coûté 400 livres¹⁹².

1786 – L'intérieur de l'église a été entièrement reblanchi ; le tabernacle, toutes les boiseries du maître-autel, du sanctuaire, de la chapelle Saint-Joseph, les diverses grilles ont été peintes à neuf, par un nommé Lafond, peintre et doreur des bâtiments du roi. Les deux niches, au-dessus des portes de la sacristie ont été établies pour y placer les statues de saint Chéron et de la sainte Vierge. Le tableau du maître-autel a été fait à neuf, à Paris, par un élève de l'Académie, moyennant 120 livres. Le curé a trouvé ce prix trop cher et la sainte Vierge mal représentée. Il avait aussi commandé le retour d'Égypte, sujet de l'ancien tableau et il ne s'est pas trouvé satisfait de la sainte Famille qui a été fournie. Il dit que tous les travaux ont coûté 3,200 livres à la fabrique ; qu'il les a trouvés chers, mais bien faits¹⁹³.

Saint Cyr-sous-Dourdan¹⁹⁴ (église Saint-Cyr)

1741 – Précieux indices de travaux de charpente, une récente analyse dendrochronologique révèle que les arbres utilisés pour la charpente de la 2^e nef ont été abattus en 1741¹⁹⁵.

1750 – 28 mai, bénédiction de la cloche « Philippe-Marie » : « *L'an mil sept cent cinquante, le vingt-huit may, feste du St Sacrement à l'issue de la messe paroissiale, a été bénite par Moy soussigné curé de ce lieu, la principale cloche de cette Eglise refondue cy-devant ; et a été nommée Philippe Marie par messire Philippe Guillaume Bigot, chevalier Baron Graveron, (de) la Turgère, conseiller en la grande chambre du Parlement de Normandie, représenté par pierre Philippe Doublet, son petit-fils, âgé de dix ans accomplis,*

190. *Idem.*

191. VIAN (L-R), *op.cit.*

192. *Idem.*

193. *Ibidem.*

194. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de St-Chéron.

195. *Toits et harpentés des édifices anciens, comment savoir quand ils ont été construits*, Conseil général de l'Essonne, 2004.

*le vingt cinq de ce mois, et dame Marie Catherine Bigot, sa fille, épouse de messire Pierre François Doublet, chevalier marquis de Bandeville, Seigneur de cette paroisse. »*¹⁹⁶

Saint-Escobille¹⁹⁷ (église Saint-Escobille)

1724 – Visite de l'archidiacre : « *On fera réparer le lambris de la nef en quelques endroits on fera aussi recaler le pavé de la nef en quelques endroits. On transportera l'autel qui est à la nef à coté de la porte de la sacristie »*¹⁹⁸.

1749 – Bénédiction d'une cloche « *sous l'invocation des Saints Henry et Augustine »*¹⁹⁹.

1779 – Construction de la sacristie²⁰⁰.

1780 – A partir de 1780 le réaménagement de l'église de Saint-Escobille fait l'objet de nombreux et conséquents projets et ce jusqu'en 1791, signe que le bâtiment église n'est absolument pas délaissée.

Curieusement on trouve ces quatre précieux procès-verbaux dans les registres paroissiaux de Saint-Escobille :

« Nous Jean François Perost prêtre curé... Etienne Puis le jeune marguillier ... vu que les dimensions actuelles de notre église sont trop courtes et trop resserrées pour y contenir tous les habitants pendant les offices et que dans le choeur il n'y a présentement que la juste place du lutrain des chantres et des enfants ce qui ne permet pas de pouvoir s'acquitter assez commodément des cérémonies solennelles de la présentation du pain béni de la communion, des offrandes, des cendres, des processions de l'adoration de la Croix et du port des chapes

vu aussi l'honete revenu de notre fabrique et aussi la somme de 3246 livres que nos épargnes ont successivement et actuellement amassés et renfermés dans nos coffre fort ; tous plainement avisé et conseille nous décidons et statuons tous d'une voix paisible et unanime que pour remployer nos susdits fonds a la plus grande gloire de Dieu suivant l'intention des bienfaiteurs et fondateurs des biens et revenus de notre fabrique, nous sommes dans la juste obligation d'ajouter aux charges actuelles de notre fabrique au bout du choeur et de la chapelle de la Ste Vierge actuels, sur le terrain pris dans la cour et jardin de la maison d'école apportant a la dite fabrique, une espace de 16 pieds vides de longueur, qui sera enfermé de deux pans de murs et d'un pignon dans les mêmes dimensions que ceux qui existaient présentement dont il résulte que cet ancien pignon commun du choeur et de la chapelle de la

196. BMS St-Cyr-sous-Dourdan.

197. Essonne, arr.d'Etampes, cant. de Dourdan.

198. AD 28 – G 804.

199. BMS St-Escobille.

200. BMS St-Escobille.

Vierge sera démolie ce qui deviendra une grande décharge sur les voûtes et arcades actuelles pour quoi seront aussi faites deux fermes en charpente, l'une sur le quarré du vieux pignon comme pour soutenir la réunion de l'ancien couverture à la nouvelle et l'autre ferme avec le nouveau pignon... de plus seront faites en bois trois arcades l'une pour communiquer le passage de l'ancien choeur a celui de la nouvelle augmentation, l'autre pour passer aussi de l'ancienne chapelle de la Ste Vierge à la nouvelle et la troisième arcades pour communiquer de la nouvelle augmentation du choeur avec la nouvelle chapelle, seront encore établis dans le murs de l'ancien et nouveau pignon des solives nécessaires pour fixer les ogives et autres bois de cloison afin de former deux voûtes dans la porte du nouveau choeur et de la nouvelle chapelles, les dites voûtes analogues et à la ressemblances des anciennes toujours exhaustif. Les dites ogives seront peintes et le surplus des dites voûtes revêtus et crepis en blanc en bourre aussi q'est aujourd ui celle de la nef seront faites aussi deux belles croisées vitrées dans chacun des pans latéraux des dites nouvelles augmentation sera encore reconstruite une sacristi a costé du pan de la nouvelle chapelle de la Vierge... Et pour l'exacte exécution de tout ce qui vient d'être décrit et statué dans la parfaite délibération nous tous susdits assemblés nous autorisons Etienne Puis le jeune actuellement marguillier en charge, le voulant bien accepter, de faire fouiller incessamment les pierres et terres blanches qui deviendront nécessaire pour parfaire la construction des dits ouvrages d'acheter du grés ainsi que le sable, le plâtre, les bois de charpente, la latte, les clous, la thuille, le corveau, les menuiseries, les formerets et généralement tous les autres matériaux convenables pour la parfaite exécution de cette nouvelle décoration de cette église ainsi décrite ci dessus. ...Enfin par le, même et présente délibération nous décidons que les 3246 livres actuellement renfermés dans notre coffre fort en vont être retirés et remis es mains et charge dudit Etienne Puis marguillier le tout afin d'éviter que la susdite somme ne soit volé pendant la construction des susdites ouvrages prescrits et autorisés lorsque le murs de la sacristie et de l'église deviendrons a découvert et démolis

Au moyen de qui le dit Etienne Puis pourra faire successivement les payements de tous les ouvrages et matériaux »²⁰¹.

Il semble que ces travaux projetés n'aient pas été réalisés.

1783 – « ...que le bénitier soit placés contre le mur entre les deux portes que l'autel de la Vierge seroit rapproché en face de l'arcade des cloches, qu'il seroit ouvert dans la sacristie une porte donnant dans le jardin dit du vieux presbytère, que le chapiteau seroit refait quarement depuis la petite porte jusqu'à l'encoignure de l'église du cote du vœux presbytère que le dit chapiteau sera ferme de 4 grands portes et ouvert par une petite porte donnant

201. *Idem.*

près la petite porte de l'église qu'il sera fait des croisées, que pour l'exécution de la dite délibération Guillaume Rabourdin marguillier en charge présent et acceptent est autorisé a faire tous marchés avec les ouvriers et généralement toutes les dépenses a ce nécessaires lesquels lui seront allouées dans son compte »²⁰².

1788 – *« aujourd'hui 5 octobre à l'issue des vêpres a son de la cloche nous cure marguilliers et habitants sommes convenus qu'il seroit construit a la place de l'ancien un chapiteau fermant de 15 pieds sur 14 une petite croisse de chaque coté dans lequel il y a aura deux rangées de bancs de chaque coté auquel seront mise les portes actuelles de l'église qui seront remplacées par de nouvelles incrustées dans lembrys que la petite sera reculée en face de la petite celle et mise en dehors et une en dedans pareillement incruste dan le lambry ... »²⁰³*

1791 – *« 25 septembre assemblée des habitants à l'issue des vêpres a la requête de François Granges marguillier en charge a l'effet de délibérer sur les travaux à faire dans l'église et choeur sont convenu qu'il convenoit surtout de joindre le choeur au banc de la nef et construire des stalles des deux coté du choeur depuis les bancs jusqu'au sanctuaire une entrée au choeur sans porte en fer surmonté d'un christ, une rampe de 15 a 18 pouces sur les stalles du coté de l'hôtel de la Vierge et de l'autre coté une escalier avec sa rampe pour monter a la chaire sous le clocher et dans l'ancien chapelle de la Vierge y construire des bancs dans les mêmes proportions que ceux de la nef autant que le terrain en pourra contenir le long des murs des deux cotés les lambris a la hauteur des lambris qui sont a l'autel de la Vierge construire dans les deux arcades deux planchers pour servir de décharges et même de tribune construire un petit autel de St Sulpice dans l'ancien place de l'hôtel de la Vierge ouvrir l'arcade du choeur, reconstruire le pignon au niveau de celui de la sacristie faire faire un maître autel à neuf avec un tableau représentant St Escobille faire poser les balustrades conformes a l'entre du choeur carrelé le tout à neuf et le sanctuaire en pierre de liais de faire faire réparé l'ornement noir, achète des souches au cierge a ressort »²⁰⁴*

Saint-Hilaire²⁰⁵ (église Saint-Hilaire)

1696 – Visite de l'archidiacre : *« on fera réparer les vitres »²⁰⁶.*

1719 – Guillaume Parot et François Desson sont élus marguilliers.

202. *Ibidem.*

203. *Ibidem.*

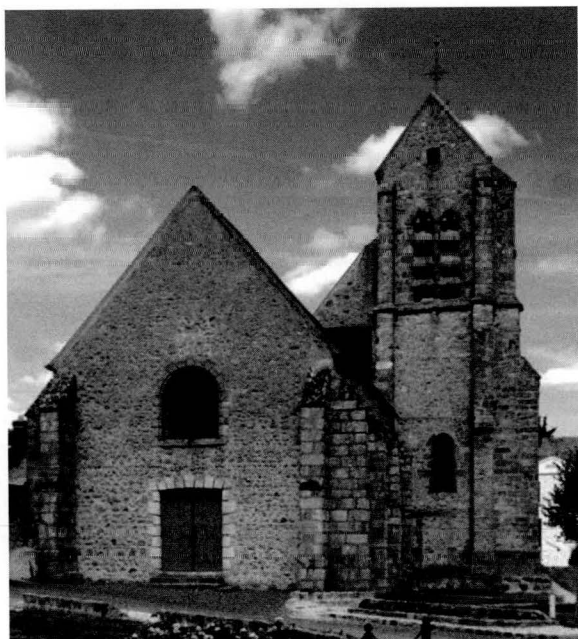
204. *Ibidem.*

205. Essonne, arr. et cant. d'Etampes.

206. AD 28 – G suppl. 156.

Visite de la paroisse « *St Hylaire près Etampes* » faite par Gaspard de Fogasse de la Bastie, grand archidiacre. Le visiteur note : « *Il faut faire faire une armoire pour mettre les ornements de l'église. On achèvera de payer ce qui reste pour réparer le clocher. On travaillera ensuite à réparer la couverture de l'église et du pignon, on fera réparer les murs du cimetière.* »²⁰⁷.

Saint-Maurice-Saint-Maurice²⁰⁸ (église Saint-Maurice)



Saint-Maurice-Montcouronne : l'église Saint-Maurice

1698 – Visite du grand archidiacre de Chartres : « *avons ordonné qu'il sera fait incessamment pour ledit vicaire un confessionnal qui sera placé dans l'endroit le plus convenable de la nef* »²⁰⁹.

207. AD 28 – G 802.

208. Essonne, aujourd'hui, St-Maurice-Montcouronne, arr. d'Etampes, cant. de St-Chéron ; la mention Montcouronne a été ajoutée en 1937.

209. AD 28 – G suppl. 157.

1766 – Réunion du conseil des marguilliers pour faire construire une sacristie derrière le maître autel et transporter l'autel de la Vierge à la place de la sacristie²¹⁰.

1769 – Délibération du conseil de fabrique pour déplacer la chaire à prêcher et la mettre à la place du banc d'oeuvre et pour faire des bancs uniformes dans la nef. Un confessionnal sera placé près du clocher et un autre à la porte.²¹¹.

1773 – Pose de boiseries dans le chœur et des stalles²¹²

1774 – Un précieux document notarial nous donne le détail de grands travaux réalisés en particulier à la façade ouest de l'église de Saint-Maurice et qui lui ont donné son aspect actuel, à vrai dire assez ingrat.

« Adjudication du marché d'ouvrages à faire à l'église de St Maurice adjugé à Jean Vincent moyennant 550 livres à la requête de Pierre Picot prêtre cure de St Maurice, Etienne Tupied vigneron actuellement marguillier... Sommes transportés à la dite église. Il y a quantité de réparations à faire à la dite église tant au dehors que au dedans d'icelle notamment la recherche de couverture, réfection des enfestreaux, le pignon d'en bas de la dicte église qui menace ruine, les murs du cimetière qui ont aussi besoin d'être rétablis. ...

...le pignon d'en bas de la dite église qui menace ruine du coté du dehors sera démoli dans la partie nécessaire autant que besoin sera, sera reconstruit en bon mortier de chaux et sable, sera crepy des deux cotés enduit en dedans ... Ledit pignon sera refait jusque et y compris la croisée estant en iceluy elle sera ragrandie dans sa forme en maçonnerie actuelle jusqu'à concurrence de 7 pieds de haut 5 pieds de large en vitraux, y sera donné l'embrasement convenable et fait le scellement nécessaire ... Il sera refaits les différents crépis et enduits en bon mortier de chaux et sable sera pareillement recrépis et boucher les différentes crevasses qui peuvent s'y trouver ... sera généralement tout le dedans de la dite église y compris la voûte et à l'exception des endroits où les murs sont boisés ou lambrissés et où il y a des bancs adossés blanchy a trois différentes couches ... Sera fait une exacte recherche sur la couverture de la dite église, tant de la nef que des choeur et sanctuaire même de la sacristie et du clocher y sera remis toutes tuiles en faistiere qui se trouveront y manquer ... sera tenu l'ouvrier adjudicataire étayer si besoin est la voûte de la dite église pour la reconstruction du pignon de manière qu'il n'en puisse arriver aucun tort ni dommage ... »²¹³.

210. Arch. dioc. Évry – K 18 31.

211. *Idem.*

212. *Ibidem.*

213. AD 91– 2 E 78 186.

Sermaise²¹⁴ (église Notre-Dame)

A défaut de document précis pour l'église de Sermaise, il faudra se contenter de l'étude sur le terrain pour relever, pour la période concernée, plusieurs pièces de mobilier du XVIII^e siècle, à savoir : un joli tabernacle orné d'un ostensor, plusieurs bancs de bois, un confessionnal. Le très bel aigle lutrin a disparu dans les années 1970.

La sacristie semble elle-même avoir été construite au cours du XVIII^e siècle

Souzy²¹⁵ (église Saint-Martin)

Les vestiges de l'ancienne église St Martin de Souzy, aujourd'hui désaffectée, sont désormais inclus dans le très pittoresque parc du domaine présidentiel. Elle n'a pas gardé son riche mobilier énuméré dans l'inventaire de 1790.

1749 – « *Le dernier jour du mois d'octobre a été placé un tableau de st Martin au maître autel de cette église lequel tableau a été peint par M Vandeville peintre demeurant à Etampes* »²¹⁶.

1787 – *Il a été statué dans la dite assemblée que M le curé jouirait paisiblement et à toujours de deux bancs nouvellement construits dans la dite église de Souzy* »²¹⁷.

1790 – Inventaire de l'église de Souzy :

« *Dans la Nef : 15 bancs, une chaire, un confessionnal, un bénitier en plomb sur pilier, un banc d'œuvre,*

Au maître autel : un grand tableau représentant un évêque cachée par un rideau violet, 2 chasses de bois doré, une grille de fer qui sépare le sanctuaire,

Dans une chapelle à droite : tableau représentant le baptême du Christ ;

Bannière de damas : St Martin évêque ; Pupitre de bois dans le chœur ; un autel dédié à la Ste Vierge ; Tableau Ste Julienne ; une Vierge ornée d'une robe ; une pierre servant de fonts ;

Dans le chœur : un banc accoudoir, un lutrin, un pupitre, un autel, un devant d'autel de damas cramoisi, sur l'autre gradin un tableau ;

Dans la nef un vieux banc d'œuvre formant bas d'armoire ; Chaire à prêcher escalier et dôme ; 17 bancs ;

Confessionnal ; Baptistère et couvercle en cuivre.

2 petites cloches au clocher »²¹⁸.

214. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de St-Chéron.

215. Essonne, Souzy-la-Briche, arr. d'Etampes, cant. d'Etréchy, cf. note 62.

216. BMS Souzy.

217. *Idem.*

218. AD 78 – 3Q73.

Thionville²¹⁹ (église Notre-Dame)

L'ancienne église Notre Dame de Thionville, aujourd'hui disparue, nous est mal connue. On relèvera pour la période deux mentions de travaux.

1771 – Procès-verbal de visite et devis des réparation de l'église et du presbytère de Gaudreville et Thionville²²⁰.

1774 – Plan du presbytère et de l'église de Gaudreville et Thionville Procès verbal d'adjudication des travaux²²¹.

Le Val Saint-Germain (église Saint-Germain de Paris)

1719 – Visite du grand archidiacre : « *On fera raccommoder la couverture on fera dorer le croissant du soleil* »²²².

1738 – Pose d'un tabernacle en marbre.

1742 – Fonte et baptêmes de la cloche Julienne ?

1770 – Parmi les dépenses de la fabrique figurent diverses lignes de dépenses qui concernent l'entretien de l'église : « *Pour avoir accommodé plusieurs stalles et avoir accommodé l'aigle. Pour avoir accommodé le plancher du clocher. Pour av*

oir accommodé les cinq devants d'autel. Pour avoir mis leurs carreaux à l'église Pour avoir fait la maçonnerie de la petite grille d'en bas, démoli le pilier derrière l'église, avoir placé le bénitier à la grande porte, raccommodé la couverture de la voûte de la Vierge. Pour avoir accommodé l'horloge »²²³.

1776 – Parmi les dépenses de la fabrique : « *Réparation à la couverture, réparation aux vitres de l'église* »²²⁴.

1781 – « *Mémoire des travaux de vitrerie que j'ay fait moy Aubert à la fabrique de Ste Julienne pour M le Rourt marguillier en charge de l'année Dans le vitraux à coté de la sacristie jéourny 6 panneaux*

J'ai mis 12 pièces dans les vitraux au dessus du banc d'ouvre Dans les vitraux au dessus de la chaire et au dessus de la porte j'ai mis 8 pièces Dans le bas de l'église j'ai mis 14 pièces 2 pièces du coté du cimetière 2 pièces au dessus du chapiteau ; 2 pièces en bas de l'église et 2 en haut »²²⁵.

1783 – Dépenses de la fabrique pour : « *Avoir fait faire des abats vents aux fenêtres du clocher Pour avoir achaffaude la moyenne cloche et avoir*

219. Essonne, Congerville-Thionville, arr. d'Etampes, cant. de Méréville. Congerville et Thionville ont été réunis en une seule commune en 1973.

220. AD 45 – C 6 – 31 (document détruit).

221. *Idem.*

222. AD 28 – G 802.

223. AD 91 – G 977.

224. *Idem.*

225. *Ibidem.*

démonté les deux tourillons et en avoir fait un neuf et avoir fourni un gond à la trappe du plancher des cloches Ouvrage de vitriers dans les grands vitraux et dans les vitraux des bas cotés de l'église »²²⁶.

1789 – Jacques Ricoux maçon demeurant à Angervilliers « ...a fait la couverture de l'église du Val st Germain et le recarrelage d'icelui »²²⁷.

Villeconin²²⁸ (église Saint-Aubin)

1699 – Le curieux tableau représentant le baptême du Christ avec St Aubin et Saint Roch a été donné par les paroissiens en 1699.²²⁹

1737 – En 1737 à l'issue de l'élection des marguilliers, le point est fait sur les travaux de l'église réalisés ou à faire : « *Le dimanche vingt sept octobre mil sept cent trente sept les habitans de cette paroisse dûment convoquez et assemblez au bureau de l'église par le son de la cloche, issue de messe paroissiale, pour conférer ensemble sur les affaires de l'église ont d'abord juge a propos de continuer encore Estienne Laurent maréchal en ce lieu, et Louis Renard charon dans la charge de marguilliers pour une année après laquelle on en nommera deux nouveaux pour exercer conjointement pendant deux années consécutives et ainsi de deux ans en deux ans. Apres quoy lesdits habitans ayant examiné tous les ouvrages faits depuis quelques années dans ladite église comme fonds baptismaux, bans dans la nef, blanchissage de toute l'église, boiserie neuve dans le choeur, et qu'il convient de plus de faire peindre en huile toute la boiserie dudit choeur tant ancienne que nouvelle, ont approuvez le tout et dits en estre contens, ainsi que des marches faits et a faire en conséquence pour la perfection desdits ouvrages et ont signez* »²³⁰.

1741 – Bénédiction de la nouvelle croix du clocher de l'église avec un coq en cuivre : « *L'an mil sept cent quarant et un le quatorzieme jour du mois d'aouût veille de la fête de l'Assomption de la Ste Vierge a la réquisition des manans et habitans de la paroisse de Villeconin, et particulièrement de Jean de Lard receveur de la terre et seigneurie de Villeconin et marguillier en charge d'ycelle église, a été posée une croix sur l'église dudit Villeconin après la bénédiction d'ycelle faite par moy prêtre prieur cure dudit Villeconin,*

Jean-Jacques Orry couvreur demeurant à Etrechy a mis un coq de cuivre que le sieur Angot chaudronnier demeurant a Estampes avoit fait, ladite cérémonie faite en présence de plusieurs habitans. »²³¹.

226. *Ibidem*.

227. AD 91– B 1983.

228. Essonne, arr. d'Etampes, cant. d'Etréchy.

229. Manuscrit du curé Massuchetti, Arch. dioc. K 21 51.

230. *Idem*.

231. *Ibidem*.

1758 – on profite d’ouvriers spécialisés qui travaillent au château voisin de Souzy pour leur demander de décorer le tabernacle : « *Nous soussigne prieur curé, marguilliers, habitans de Villeconin et confreres du St Sacrement, etant assemblez au bureau de l’eglise en la maniere accoutumee a l’effet de deliberer sur les affaires de l’eglise. Vu par nous susdits et soussignes notre deliberation du 29 octobre 1758 portant pourvoir au sieur prieur d’acheter un tabernacle neuf attendu la vetuste et le mauvais etat de celui qui se trouve actuellement dans notre eglise et sur le rapport qui nous a ete fait qu’il se trouvoit actuellement au chateau de Souzy des peintres et doreurs de Paris très habiles qui offroient de raccommoder notre vieux tabernacle, de le peindre et dorer à neuf moiennant la somme de cent dix livres ; tout considéré avons consenti que notre tabernacle soit accommodé peint et doré à neuf* »²³²

1789 – Le buste de St Aubin est peint et doré par Chrétien vitrier à Etampes pour la somme de 12 livres.²³³

232. BMS Villeconin.

233. Manuscrit du curé Massuchetti, Arch. dioc. K 21 51.

Quelques particularités démographiques étampoises à la fin de l'Ancien Régime

Michel MARTIN

7, chemin de la Charbonnière 91600 Méréville

Démographie générale

Nous avons déjà publié plusieurs études sur la démographie étampoise¹ que nous nous bornons ici à compléter sur certains points. Jusqu'en 1710 les lacunes sont en effet trop nombreuses pour permettre une analyse détaillée. Seuls les registres de baptêmes sont conservés jusqu'en 1653 et trop souvent les décès infantiles ne sont pas enregistrés jusqu'en 1700 alors qu'une partie non négligeable des registres a disparu. De 1711 à 1731, les données sont fiables, mais démographiquement parlant la période n'est pas merveilleuse et il faut se garder de vouloir systématiquement projeter les résultats enregistrés aux époques antérieures. Dans toutes les paroisses², les naissances l'emportent sur les décès, en particulier à Saint-Gilles, même après ventilation des décès de nourrissons et ventilations des morts d'adultes enregistrées hors de leur paroisse, mais sur ces deux points nous sommes absolument certains de ne pas connaître la totalité des données qui est impossible à établir. Cependant dans les cinq paroisses, en 1731, le bilan non seulement est positif, mais les brèches causées par la crise de 1709-1710 sont comblées. Exceptionnellement nous ne faisons aucun appel archivistique car les données proviennent toutes des registres paroissiaux étampoisis.

1. *Essonne et Hurepoix*, n° 75 (2005)– p. 83, n° 76 (2006)– p.31, n° 77 (2007)–p. 29.

2. Etampes comprenait cinq paroisses : Notre-Dame, Saint-Basile, Saint-Pierre, Saint-Gilles et Saint-Martin.

Les femmes décédées en couches ou des suites de couches

Nous ne travaillons que sur l'échantillon composé par les épouses âgées de 20 ans à moins de 40. A l'époque, le nombre de femmes mariées âgées de moins de 20 ans est si marginal qu'il n'influe pas sur la démographie et si l'issue est individuellement tragique pour les épouses mortes après 40 ans, leur décès intervient en fin de cycle de fertilité et influe aussi marginalement la démographie. De 1712 à 1728, de 8 à 27 % des épouses décédées de moins de 40 ans ont perdu la vie à la suite d'un accouchement. Par rapport au nombre de naissances, le pourcentage est élevé, de 0,36 à 1,3 % de mortalité. A la fin du siècle, si la mortalité infantile et juvénile demeure forte, les décès intervenus entre 10 et 19 ans sont de moins en moins nombreux. Il existe un risque important de mourir avant 10 ans, mais ce cap franchi un homme ou une femme a des chances sérieuses d'atteindre son 60^e anniversaire. La poussée démographique de la seconde moitié du XVIII^e siècle est aussi la conséquence d'une chute considérable des décès féminins survenus entre 20 et 39 ans. Ainsi entre 1712 et 1728, les décès féminins intervenus dans cette tranche d'âge (20-39 ans) représentent de 57 % (à Notre-Dame) à 22 % (Saint-Martin) du nombre total de décès. De 1712 à 1728, les décès intervenus dans cette tranche d'âge représentent de 7 à 27 % des décès féminin, mais seulement de 3 à 12 % entre 1772 et 1782. La paroisse Notre-Dame qui partait d'une situation défavorable avec 27 % de ce type de décès au début du siècle progresse plus que les autres paroisses. C'est ainsi qu'à Saint-Pierre le pourcentage chute de 15 à 6 %. C'est à Saint-Martin que le meilleur résultat est obtenu, seulement 3 % des naissances provoquent le décès de la mère. Au passage, disons un mot de l'âge moyen des femmes au décès. Les doyennes dépassent les 90 ans. Mais, au début du siècle, à Saint-Pierre et à Notre-Dame, seulement la moitié ou plus des femmes atteignent 60 ans. Dans trois paroisses seulement le tiers des femmes meurt après 60 ans. En revanche, juste avant la Révolution, dans quatre paroisses plus de la moitié des femmes atteint 60 ans, la situation la plus favorable se rencontre à Notre-Dame où 80 % des femmes sont âgées de plus de 80 ans à leur mort. Cependant à Saint-Martin la situation n'a pas évolué.

Décès féminins périnataux au XVIII^e siècle

Années	20-39 ans	%*	total des décès entre 20 et 39 ans	total des décès
Saint-Gilles				
1712-1721	5	8 %	18 29 %	61
1779-1781	2	8 %	3 12 %	25
Saint-Pierre				
1715-1728	7	15 %	16 35 %	45
1773-1780	2	6 %	4 13 %	30
Saint-Basile				
1721-1729	7	11 %	15-25 %	60
1771-1780	5	4 %	14 11 %	124
Saint-Martin				
1716-1730	11	7 %	33 22 %	148
1776-1782	3	3 %	12 15 %	80
Notre-Dame				
1722-1728	16	27 %	34 57 %	59
1771-1777	4	12 %	9 12 %	70

* Par rapport à la totalité ses décès des femmes âgée de plus de 19 ans.

Décédées au moins sexagénaires

	Saint-Gilles		Saint-Pierre		Saint-Basile		Saint-Martin		Notre-Dame	
	N	%*	N	%*	N	%*	N	%*	N	%*
Début XVIII ^e	31	50,8 %	14	33 %	27	27 %	47	36 %	34	57 %
Fin XVIII ^e	16	64 %	15	50 %	78	62 %	27	33 %	56	80 %

*Par rapport à la totalité décès féminins survenus à plus de 19 ans.

Les nourrissons

Nous rencontrons des bébés mis en nourrice ou des enfants sevrés âgé de moins de 8 ans placés en « élevage » dans toutes les paroisses alors que les historiens retenaient surtout le cas de Saint-Pierre analysé par Charles Forteau. Assez fréquemment c'est un membre de la famille, grand-mère ou tante, qui trouve ainsi un complément de

revenu ou qui rend service à un proche parent. Par exemple, entre 1776 et 1786, à Saint-Martin, sept enfants meurent chez leur grand-mère ou leur tante (dans un seul cas, en 1780, nous connaissons le domicile des parents : Saint-Gilles). Le nombre de décès par rapport à la totalité de décès des moins de 10 ans est assez faible, mais démographiquement trop importante pour ne pas tenir compte des jeunes enfants morts en nourrice. A Notre-Dame et à Saint-Pierre, le nombre de placement en nourrice stagne au cours du siècle et il explose à Saint-Martin, paroisse qui souffre d'un déclin économique à la fin du XVIII^e siècle, ce complément de revenu crée une augmentation des placements, même dans la paroisse la plus aisée, Saint-Basile, qui comprend une population modeste hors les murs.

Décès de nourrissons et d'enfants en « élevage »

	ND		SB		SG		SM		SP	
	N	%*	N	%*	N	%*	N	%*	N	%*
1711-1731	36	4,8	16	2,6	18	2,6	11	1,9	34	9,7
fin du siècle	22	5,8	20	6,3	20	5,2	55	14,4	16	11,5

*Le pourcentage est calculé par rapport au nombre d'enfants décédés domiciliés dans la paroisse.

Origine des enfants placés

Au début du siècle, sauf à Saint-Pierre et Notre-Dame, nous trouvons surtout des enfants parisiens, 33 sur 39 à Saint-Martin pendant 31 ans par exemple. Les enfants proviennent d'une région située entre Versailles, Paris et son actuelle banlieue, Fontainebleau et Orléans. Parfois, entre la moitié et la totalité des enfants placés provient des paroisses étampois. Les paroissiens de Saint-Pierre ne placent pas leurs enfants en nourrice (il n'y a qu'une seule exception connue : un enfant du meunier Béchu meurt en nourrice à Saint-Martin en 1782). A la suite de Charles Forteau, les historiens étampois croient savoir que c'est à Saint-Pierre que se trouvent le plus de nourrissons. En fait, au début du XVIII^e siècle, c'est à Notre-Dame que les nourrissons sont les plus nombreux et à Saint-Gilles à la fin de l'Ancien Régime. L'origine des pensionnaires évolue aussi. Vers 1720, à Saint-Pierre, le tiers environ provient de Paris, alors qu'à la fin du siècle on ne rencontre plus de petits parisiens dans le quartier. La densité des nourrissons y demeure importante car la paroisse compte environ la moitié des feux des quatre autres quartiers. Les nourrissons voyagent

en charrette ou à dos d'homme, dans des hottes. Ainsi Pascal Herbert à découvert à Arpajon, la sépulture d'un nourrisson transporté dans une hotte³.

Origines des nourrissons

années	Paris	SB	ND	SG	SM	Versail les	Orléan s	Autres	Total
Saint-Pierre									
1711-1737	10	9	8	3	1			3	34
1771-1786		2	5	3				7	17
Notre-Dame									
1711-1731	30	11						7	48
1771-1781	10	2		3				2	17
Saint-Basile									
1712-1735	22			1		1		4	28
1771-1781	12		1	5	1			3	22
Saint-Gilles									
1708-1739	19	10						4	33
1750-1788	24	9	9		4		2	10	58
Saint-Martin									
1700-1749	33	1	1				2	2	39
1776-1786	23	7	2	12	1		1	7	53

Les variations enregistrées au cours du XVIII^e siècle montrent le danger menaçant « l'historien » imprudent qui projette les données de la fin du XVIII^e siècle, voire du siècle suivant sur les époques antérieures.

L'âge au décès des hommes, différences professionnelles

Nous ne prenons pas en compte les métiers représentés par très faible nombre d'individus comme les maîtres d'armes ou les horlogers. Nous avons négligé aussi les salariés de l'artisanat et du commerce dont une partie non négligeable est très mobile. Dans ce cas, le décès dans la ville est l'aboutissement d'une vie qui n'a été étampoise que dans les

3. Pascal Herbert, communication personnelle.

derniers mois. Nous avons écarté les paysans car la réalité, qui n'est pas toujours facile à découvrir ne correspond pas systématiquement (loin de là) à l'activité déclarée, sauf à la fin du siècle. Auparavant bien des vigneron sont des manouvriers déguisés et la majorité des laboureurs ne possède pas un train de culture complet. Toutefois ceux-ci sont assez faciles à écarter. Nous avons aussi conservé les manouvriers déclarés, mais leur nombre devrait s'enrichir de nombreux vigneron et laboureurs déguisés.

Dans la plupart des cas, les âges au décès augmentent entre le début et la fin du siècle. Il faut cependant se méfier des métiers représentés par de faibles effectifs, les marchands de chevaux ou les chirurgiens et apothicaires par exemple. En revanche certains métiers fournissaient facilement à leurs représentants la possibilité de sombrer dans l'alcoolisme comme les voituriers. Les papetiers absents ici succombaient prématurément à la tuberculose et la situation ne paraît pas meilleure à la fin du siècle ; en revanche les métiers du métal paraissent moins mortifères à la fin du siècle.

Total 1711-1731

Profession	N	%	N	Profession	N	%	N
âge décès	> 60		20-59		> 60		20-59
cuir et peaux	9	47 %	13	charge*	1	33 %	2
bois	13	55 %	8	cabaretier	2	40 %	3
métaux	3	27 %	8	beurrier	0	0	0
bâtiment	2	19 %	9	vinaigrier	1	100 %	0
hôtellerie	5	62 %	4	barbier	1	100 %	0
boulangerie	2	11 %	16	chirurgien apothicaire	2	100 %	0
viande	3	33 %	6	textile	10	45 %	12
laboureur	3	50 %	3	meunier	1	15 %	5
mds** chevaux	2	66 %	1	voiturier	5	23 %	12
vêtement	7	45 %	12	huissier	4	100 %	0
épicerie ⁴	2	29 %	5	marchand	5	31 %	11
manouvriers	10	41 %	14	bourgeois	5	83 %	1
portefaix	0	0	5	exempté	12	46 %	14
				autres	3	30 %	10

4. Il ne s'agit pas de l'épicerie moderne qui fournit surtout des produits alimentaires, mais d'épiciers merciers qui s'apparentent plus à nos droguistes.

Total 1770-1786

Profession	N	%	N	Profession	N	%	N
âge décès	> 60		20-59		> 60		20-59
cuir et peaux	18	75 %	6	charge*	1	50 %	1
bois	9	53 %	8	cabaretier	0	0	1
métaux	4	66 %	2	beurrier	0	0	0
bâtiment	3	60 %	2	vinaigrier	0	0	0
hôtellerie	5	83 %	1	barbier	1	50 %	1
boulangerie	7	63 %	4	chirurgien apo	4	100 %	0
viande	4	66 %	1	textile	5	39 %	8
laboureur	3	100 %	0	meunier	0	0	1
mds** chevaux	1	33 %	2	voituriers	2	40 %	3
vêtement	8	80 %	2	huissiers	3	100 %	0
épicerie	4	43 %	5	marchands	3	60 %	2
manouvriers	15	57 %	10	bourgeois	16	80 %	4
jardiniers	7	53 %	6	exemptés	8	73 %	3
portefaix	2	100 %	0	autres	7	23 %	17

*Il s'agit de petites charges, greffier, huissier, sergent, archer

** marchands de chevaux

L'«invention» de la plus grande prison d'Europe à Fleury-Mérogis¹

René DAVOINE

« Histoire locale et Sauvegarde du patrimoine de Fleury-Mérogis »
r.davoine@aliceadsl

Si, en 2014, on célèbre le cinquantenaire de la naissance du département de l'Essonne², à Fleury Mérogis, les Floriacumois ne célébreront pas celui du cinquantenaire de la pose de la première pierre du vaste complexe pénitentiaire qui sera pour ce petit village d'à peine 450 habitants en 1964, les prémices de la ville en devenir, aujourd'hui mondialement connue parce qu'identifiée à la prison et son immense impact médiatique.

Réforme de la Pénitentiaire

C'est sous l'impulsion d'hommes qui ont souvent eux mêmes fait l'expérience des camps, de la prison et des cellules que renaît à la Libération l'école pénitentiaire française. Cette réforme est conduite par trois grands criminologues qui se succèdent à la tête de l'administration pénitentiaire : Messieurs Amor, Germain et Cannat. Les principes qui constituent cette réforme visent essentiellement les mesures d'amélioration des conditions d'emprisonnement. L'action de « reclassement » passe en premier plan et vient s'ajouter à la notion d'amendement du coupable. Ces principes vont guider l'action de l'administration pénitentiaire. Ils passeront dans la réalité de la vie carcérale à travers toute une série de réformes dont la mise en œuvre souffrira souvent du manque de moyens financiers.

1. Essonne, arr. d'Évry, cant. de Morsang-sur-Orge.

2. Loi du 10 juillet 1964 qui réorganise la région parisienne.

Le Code de procédure pénale de 1958 prolonge les principes définis à la Libération. L'individualisation de la peine, l'humanisation du régime carcéral, mettent l'accent sur les mesures visant à faciliter la réinsertion du détenu. Malheureusement, cette réforme est tenue en échec par les événements d'Algérie qui amènent, en fait, un retour au souci de sécurité. À la fin de cette guerre, les prescriptions répressives supplantent à nouveau les préoccupations éducatives et la vie pénitentiaire est redevenue à peu près primitive.

Equipements pénitentiaires

Confrontée à la misère et à la faiblesse du parc des prisons, l'administration pénitentiaire, en 1960, tente d'organiser une campagne de constructions neuves à travers une série de programmes successifs. Le 23 janvier 1962 est créée la première commission pour le « Plan d'Équipement et de Rénovation de l'Administration Pénitentiaire ». Basé sur la désurbanisation et le regroupement pénitentiaire, ce plan conduira dans la période 1962-1973 à la construction de onze établissements. C'est de cette première série de réalisations que naîtra le complexe pénitentiaire de Fleury-Mérogis avec une Maison d'Arrêt pour Hommes (MAH), un Centre de jeunes détenus (CJD), une Maison d'arrêt pour femmes (MAF)³.

La commission du plan d'équipement s'est attachée à l'étude des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique pénitentiaire moderne et efficace tendant à orienter le régime de détention vers la rééducation du détenu. La base de ce régime doit être l'emprisonnement cellulaire individuel nocturne. Quant aux activités diurnes, orientées vers le travail et les occupations éducatives, elles doivent s'exercer dans des bâtiments conçus à cet effet.

A ces considérations tenant à la disposition des bâtiments s'ajoutent celles qui imposent le choix du lieu où ils doivent être construits. L'administration pénitentiaire a entrepris à cet égard une politique de désurbanisation et de regroupement. La désurbanisation consiste à édifier les bâtiments pénitentiaires à l'extérieur des villes, sans toutefois les éloigner des tribunaux qui les desservent. Le regroupement pénitentiaire de certains établissements doit faciliter la réalisation de bâtiments, non seulement plus adaptés aux techniques pénitentiaires

3. Cet ensemble de trois établissements avait à l'époque pour dénomination « MAISON D'ARRÊT DE PARIS » puisque devant se substituer aux prisons de la capitale : LA SANTE et la PETITE ROQUETTE.

modernes, mais aussi répondre aux exigences de la réforme judiciaire comme aux fluctuations géographiques.

Ainsi, l'édification du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis engendrera la fermeture des prisons franciliennes de Provins, Coulommiers, Rambouillet et Versailles, à Paris, de la prison de la Petite Roquette, et en ce qui concerne le futur département de l'Essonne de la prison d'Etampes, quant à celle de Corbeil-Essonnes elle sera transformée en centre de semi-liberté.

Le choix des terrains

À plusieurs reprises la commission a souligné l'utilité d'acquérir des terrains relativement vastes pour l'implantation des nouvelles maisons d'arrêt, ces terrains devant permettre, d'une part, la construction de bâtiments permettant la différenciation des détenus et dotés de surfaces de dégagement destinées à l'aménagement d'ateliers, de cours de promenades, de terrains de sports et, d'autre part, l'installation de logement pour le personnel. Une certaine réserve de terrain est également indispensable, et cela surtout dans les agglomérations urbaines en voie de développement, afin d'aménager une extension éventuelle des installations pénitentiaires.

Dès le début de l'année 1959, l'administration pénitentiaire s'était mise en quête d'un terrain suffisamment vaste au sud de la capitale et répondant aux impératifs ci dessus évoqués pour y édifier la Maison d'arrêt de Paris.

Deux projets d'implantation à proximité de la Nationale 20, le premier à Longjumeau, le second sur un terrain à cheval sur les trois communes de Ballainvilliers, Épinay-sur-Orge, et Villiers-sur-Orge, subiront une très vive opposition de la part des maires respectifs de ces communes, appuyés dans leurs contestations par le député de Seine-et-Oise, Michel Boscher, et le conseiller général, Henri Longuet, qui interpellèrent le Garde des Sceaux Edmond Michelet et le premier ministre Michel Debré⁴.

Les conseils municipaux étudient le projet, délibèrent et expriment leur opposition ; ainsi à Villiers-sur-Orge : *Le Conseil ouï l'exposé de M. le Maire, considérant que le projet aboutirait en fait à la destruction de 82 hectares de terres riches dans une région où l'agriculture est la seule activité économique, considérant qu'il en résulterait un bouleversement complet de toutes les conditions géographiques, économiques et sociales ...*⁵.

4. Voir « Le Republicain » du 16 septembre 1959 et du 25 octobre 1959.

5. Séance du Conseil Municipal de Villiers sur Orge du 5 décembre 1959.

Après maintes recherches, le ministère de la Justice décide, le 27 juin 1961, d'acheter le domaine de Plessis-le-Comte, à Fleury-Mérogis, d'une superficie de 180 hectares (un peu plus du quart de la superficie totale de la commune). Après les avis de divers organismes d'État : Finances, Equipement, Agriculture, etc., la promesse de vente est signée le 10 janvier 1961.

Ce projet plongea les Floriacumois dans un profond désarroi dès qu'ils en eurent connaissance. Informé la veille de la promesse de vente par le sous-préfet de Corbeil des intentions du ministère de la Justice, Auguste Gentelet, maire de Fleury-Mérogis, réunit, le soir même, le conseil municipal au complet en séance extraordinaire. Considérant que l'implantation à Fleury-Mérogis d'un établissement pénitentiaire est jugé par la population indésirable, le conseil, à l'unanimité, *s'oppose à ce projet qui aurait pour conséquence inéluctable d'accuser la commune à des dépenses auxquelles ne pourraient absolument pas faire face les 126 contribuables de Fleury-Mérogis*⁶.

La raison d'État l'emportera et le nom de Fleury-Mérogis sera à jamais associé à celui de la plus grande prison d'Europe.

L'architecte chargé d'établir le projet

Guillaume Gillet, premier Grand Prix de Rome (un temps secondé par Claude Charpentier) reçoit mission de concevoir un ensemble pénitentiaire qui, tout en atteignant une capacité jamais égalée, évite néanmoins les inconvénients inhérentes à une forte concentration de détenus. Dans cette intention, le programme imposé aux architectes prévoyait l'édification d'une maison d'arrêt principale de 2 500 à 3 000 places destinée aux hommes, d'une prison pour femmes de 350 places environ et d'un centre de jeunes adultes de 500 places.

L'avant projet établi par Guillaume Gillet est adopté par le Garde des Sceaux le 21 novembre 1962. Séances de travail, études, plans, remises en cause, modifications se poursuivront en 1963 sous la conduite de Guillaume Gillet et ses collaborateurs ainsi que de Jean Malbec, magistrat en charge, à la Chancellerie, des constructions nouvelles.

Enfin le 6 mai 1964, M. Jean Foyer Garde des Sceaux, accompagné de M. Robert Schmelck, Procureur Général, directeur de l'administration pénitentiaire, posera la première pierre sur laquelle s'élèvera le complexe pénitentiaire de Fleury-Mérogis. Le même jour, ils

6. Registre des délibérations municipales, Archives communales de Fleury-Mérogis, côte D1.

inaugureront, le centre provisoire de détention pour jeunes détenus dont la construction avait été entreprise dès 1962 afin de désencombrer les prisons de Fresnes en surpopulation chronique. Ce dernier aura une existence éphémère et son occupation cessera dès 1965. Situé dans la partie septentrionale du domaine, il sera réaménagé pour y accueillir l'École nationale d'Administration Pénitentiaire.

Un parti architectural innovant

Le parti architectural conçu par Guillaume Gillet a été inspiré par les exigences inhérentes à la destination de cette collectivité particulière, à savoir :

- Assurer la sécurité dans les meilleures conditions, sans accroître les impératifs traditionnels de surveillance.
- Aménager la vie de l'homme en prison suivant des conditions matérielles et morales propres à sauvegarder sa dignité.

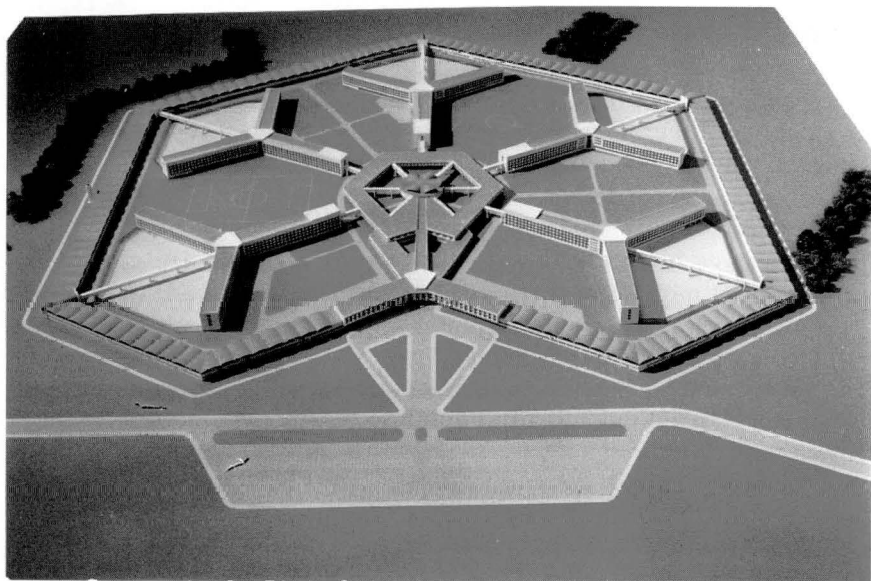
Ce parti architectural est des plus innovants et la presse, tant régionale que nationale, s'en fait l'écho. C'est ainsi que lorsqu'il présente à Jean Foyer et à M. Demange, le préfet de Seine-et-Oise, la maquette de la future prison modèle, un officiel de la suite du ministre déclare : *Croyez-moi, j'aurais été comblé si j'avais eu la chance de posséder une chambre comme celle-ci lorsque j'étais étudiant.* Déclaration étonnante car la chambre dont parlait ce haut fonctionnaire n'était autre qu'une cellule, une cellule de prison destinée à abriter les délinquants de la région parisienne⁷.

Les options premières retenues tout comme les orientations de la chancellerie évolueront tout au long des neuf années que durera la construction de ce gigantesque complexe, et ce, au fur et à mesure de l'évolution de la politique pénitentiaire, les financements mis à disposition et les problèmes de tous ordres qui apparaîtront au cours de sa réalisation. Cependant, en mai 1968, la construction de la maison d'arrêt des hommes s'achevait et elle accueillait ses premiers détenus ; courant 1970, le centre de jeunes détenus recevait les jeunes mineurs et, en mars 1973, dans un établissement inachevé et dans la précipitation, c'était au tour de la maison d'arrêt des femmes de recevoir ses premières pensionnaires.

Aujourd'hui, cinquante ans après la pose de cette première pierre, la prison de Fleury-Mérogis est depuis près de douze ans en pleine rénovation et restructuration, à la fois adulée et critiquée dès sa mise en

7. Le «*Républicain* » du 15 mai 1964.

service en 1968, prison 4 étoiles pour les uns, navire amiral ou fleuron pénitentiaire pour les autres, lieu incontournable de visites des responsables pénitentiaires et architectes du monde entier. Guillaume Gillet décèdera en 1987 avec l'amertume d'une œuvre inachevée qui fut et demeure encore dans son gigantisme et son atypie une belle et exceptionnelle réalisation.



Projet de Guillaume Gillet pour le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Annexes

Annexe I : Petite biographie de Guillaume Gillet⁸

Guillaume Marie Paul Gillet est né le 20 novembre 1912. Son père était conservateur du musée Jacquemart-André. Elève puis disciple d'Auguste Perret il est diplômé d'architecture. Après sa captivité, à Soest, en Westphalie de 1940 à 1945, il se présente, en 1946, au concours du Prix de Rome et obtient le premier Grand Prix.

8. DELORME (Franck), *Guillaume Gillet*, Editions du Patrimoine/ Centre des monuments nationaux, collection « Carnets d'architectes », 2013.

Parmi ses principales réalisations architecturales on peut citer l'église Notre-Dame de Royan, le pavillon de la France et celui de Paris à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1958, le Palais des Congrès et l'hôtel Concore Lafayette de la Porte Maillot en 1974 et l'École de la magistrature à Bordeaux en 1972. Il faut noter qu'il a conçu et réalisé pas moins de sept autres prisons en France [les maisons d'arrêt de Valenciennes (59), Gradignan (33), Metz (57), Albi (81), Saint-Etienne/La Talaudière (42), Bonneville (74) et la centrale de Muret (31)]. Toutes ces réalisations qui vont de 1959 à 1968 sont donc contemporaines de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Ses titres et missions officielles ont été nombreux : Architecte des Bâtiments de France à Rome (Palais Farnèse, Villa Médicis), architecte conseil des villes de Paris, Cannes, Antibes, de la Principauté de Monaco, chef d'Atelier à l'École des Beaux Arts de Paris, membre de l'Académie des Beaux Arts (élu en 1968), président de l'Académie d'Architecture (1970)

Il décède en 1987 ; le 2 novembre 1996, ses cendres sont transférées à l'église de Royan.

Annexe II : Plessis-le-Comte – petite histoire d'un lieu aujourd'hui bien oublié

Pour des milliers de personnels de l'administration pénitentiaire de tous corps et tous grades, en fonction dans l'ensemble des prisons françaises, Plessis le Comte demeure le lieu où ils reçurent leur formation spécifique. En effet, de 1965 à 2000, l'École nationale de l'administration pénitentiaire (E.N.A.P) y siègera et « Domaine de Plessis-le Comte à Fleury-Mérogis » sera son adresse officielle. Depuis 2000, date de son transfert à Agen dans le cadre de la loi de délocalisation, les bâtiments et les 20 hectares sur laquelle elle était implantée ont été acquis par le Conseil général de l'Essonne qui y installera l'école départementale d'incendie et de secours (E.D.I.S.), une des plus performantes de France. Cependant, cette dernière abandonnera l'intitulé de Plessis-le-Comte pour celui, plus neutre et moins évocateur, d'avenue des Peupliers, tout comme ses voisines, les prisons de Fleury-Mérogis.

Aujourd'hui pour bien des Floriacumois, Plessis-le-Comte est un nom totalement inconnu, que rien d'ailleurs dans la commune ne permet de situer ou de rappeler et pourtant... !

L'ancienne paroisse de Plessis-le-Comte, fondée, sans doute, au XII^e siècle, était un démembrement de celle de Viry, comme l'avait été

la paroisse de Grigny qui n'était devenue cure qu'au XII^e siècle. Adrien de Valois, dans sa notice des Gaules, prétend qu'elle tire son nom d'un comte de Corbeil puisqu'on trouve indiqué dans le cartulaire de Philippe-Auguste que le fief *Plesseium Comitum Radulphi* était, alors, possédait par Jean de Corbeil, qui possédait aussi celui de Grigny⁹. Mais l'abbé Lebeuf n'est pas de cet avis ; pour lui, en effet, on ne connaît pas de comte de ce nom à Corbeil, mais, en revanche, on connaît un comte Radulphe (Raoul) à Grigny et il ne peut s'agir que de Raoul, comte du Vermandois qui était sénéchal de France, résidait à la Cour, et que Louis VII établit régent du royaume, avec l'abbé Suger, lorsqu'il partit pour la Terre Sainte¹⁰.

La terre de Plessis-le-Comte a toujours été unie à celle de Grigny et, à ce titre, elle était possédée, au milieu du XVI^e siècle, par Geneviève Boulanger de l'Estoc qui l'apporta en dot à François de Luynes, président du Parlement de Paris. De ce mariage naquit Antoinette de Luynes qui épousa Lubin d'Allier. Leur fille, mariée à Jean Mercier, donna naissance à Josias Mercier qui accueillit le culte protestant dans son château de Grigny¹¹. À la fin du XVII^e siècle, le Plessis-le-Comte appartenait toujours à Hatte de Chevilly, seigneur de Grigny, à qui Guillaume Joly de Fleury acheta ce domaine en 1720¹².

Les seigneurs de Grigny et de Fleury avaient droit d'assises au Plessis-le-Comte le jour de la Saint-Barthélémy, patron de l'église du lieu. Après la Révolution, la paroisse de Plessis-le-Comte deviendra un hameau de Fleury-Mérogis. L'église sera désacralisée, et sa la petite cloche (fondue en 1767 à Paris) sera ramenée dans l'église de Fleury-Mérogis¹³.

Dès lors Plessis-le-Comte ne sera plus qu'un vaste domaine agricole. Sous la Restauration, la famille Pons de Rennepont acquit ces mêmes terres des Joly de Fleury. Elle les aliéna, en 1854, à M. Duval dont l'un des héritiers, Gustave Montalant, vendra le domaine, en 1961, au ministère de la Justice.

9. VALOIS de (Adrien), *Notitia Galliarum*, 1675.

10. LEBEUF (Jean, abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1757 ; rééd. Paris, Féchoz et Letouzey, 1883.

11. DELABARRE (Jean), *Histoire de Corbeil*, p. 286, ADE 8-2113.

12. FEUTRY (David), *Guillaume-François Joly de Fleury (1675-1756)*, Paris, École des Chartes, 2011, p. 250-253.

13. *Cette cloche a disparu à l'issue de la rénovation de l'église de Fleury-Mérogis dans les années 1980.*

Un village étampois à la veille de la Guerre de Cent Ans : 15 chartes relatives à Authon-la-Plaine¹ (1275-1335)

Bernard GINESTE

Président du Corpus Étampois
corpusetampois@yahoo.fr

Nous éditons ici quinze nouveaux documents² relatifs aux villages essonniers du Plessis-Saint-Benoît³ et d'Authon-la-Plaine, documents dont la rédaction s'étale de 1275 à 1335. Les occasions ne sont pas si fréquentes de faire remonter notre histoire locale au-delà des deux grands cataclysmes qui nous séparent de l'âge d'or du Moyen Âge, la Peste Noire et la Guerre de Cent Ans.



*Authon-la-Plaine (sur la gauche : hon pour Authon)
et les bois du Plessis-Saint-Benoît sur la carte de Cassini (XVIII^e s.)*

1. Essonne, arr. d'Étampes, cant. de Dourdan.

2. Onze de ces quinze documents sont ici édités pour la première fois. Le texte des quatre autres, déjà édités en ligne sur le site internet du *Corpus Étampois*, a été soigneusement revu et corrigé sur les originaux.

3. Essonne, arr. d'Étampes, cant. de Dourdan. À l'origine dépendant d'Authon-la-Plaine, ce hameau n'en a été détaché qu'en 1884.

Depuis un temps immémorial et jusqu'à la Révolution, la paroisse d'Authon-la-Plaine, qui comprenait alors le territoire du Plessis-Saint-Benoist, bien que clairement située dans le pays étampois, a relevé d'une châtelainie autonome et jalouse de son indépendance, appartenant au lointain monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, longtemps riche et puissant. C'était un archipel de possessions dispersées dans les départements actuels de l'Essonne (comme la paroisse Saint-Pierre d'Étampes), des Yvelines (comme Sonchamp), de l'Eure-et-Loir (comme Sainville et Mérouville) et du Loiret (comme Boisseaux).

L'essentiel de notre documentation sur ce secteur au Moyen Âge nous a été conservé par ce qui, des anciennes archives de ce monastère, a survécu aux différentes catastrophes de l'histoire. Maurice Prou et Alexandre Vidier, à partir de 1907, ont commencé de publier à Paris, chez Picard, sous les auspices de la Société historique et archéologique du Gâtinais, un précieux *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*. Le premier tome réunit par ordre chronologique les chartes conservées pour la période qui va de 651 à 1160. Le deuxième tome a été publié en trois fascicules. Le premier de ceux-ci, paru en 1912, continue cette série jusqu'en 1184. Les deux derniers n'ont été publiés que vingt ans plus tard par les soins d'Henri Stein, de 1932 à 1937. L'ouvrage ainsi terminé s'achève sur une charte en date du 16 janvier 1245.

Nous continuons ici ce recueil, du moins pour ce qui concerne les actuelles communes d'Authon-la-Plaine et du Plessis-Saint-Benoist, en publiant ici les chartes postérieures à 1245 que nous avons trouvées à Bourges. Les hasards de l'histoire, en effet, ont fait échouer l'essentiel de ce qui reste des archives de Saint-Benoît-sur-Loire, aux Archives départementales du Cher. La plupart des documents originaux ont disparu, ainsi qu'un précieux cartulaire qui avait recueilli leur teneur au XV^e siècle, mais il nous en reste un autre, du XVII^e siècle, qui en avait pris d'abondants extraits⁴.

Ces documents sont rédigés, les uns en moyen français⁵, les autres en latin. Le huitième est particulièrement intéressant parce qu'il évoque, avec un certain détail, une affaire criminelle hors du commun. De ces quinze documents rédigés de 1275 à 1335 ne subsistent que quatre parchemins originaux. Des autres, nous n'avons qu'une copie de copie livrée par le cartulaire du XVII^e siècle conservé à Bourges. Le

4. AD 18–G 19.

5. Aux origines du français contemporain on distingue successivement : le latin tardif, le roman, l'ancien français (XI^e-XIII^e siècles), le moyen français (XIV^e-XVI^e siècles), puis le français moderne. Le clivage principal entre l'ancien français et le moyen français est la disparition du système des déclinaisons, dont on trouve encore de nombreuses traces dans nos documents.

texte en est donc parfois déficient ; la plupart du temps cependant on peut alors le corriger sans difficulté.

De cet ensemble, au premier abord un peu hétéroclite, se dégagent, avec un peu d'attention, de nombreux aspects intéressants de la vie d'une paroisse du pays d'Étampes à la veille de la Peste Noire (1348-1351) et de la guerre de Cent Ans (1337-1453), qui viendront mettre un terme brutal à un cycle de croissance et de progrès pratiquement continu depuis le XI^e siècle.

Le premier de ces documents est un mandement de Philippe III le Hardi, adressé de Paris, le 1^{er} août 1275, au bailli d'Étampes, et l'avertissant de respecter à l'avenir l'autonomie de la châtelainie d'Authon-la-Plaine en matière judiciaire, spécialement au village d'Authon.

Le deuxième, daté d'Étampes, le 26 février 1296, est signé par le prévôt Jacques Beauboucher et son garde du sceau Robert Leteinturier. Il constate une transaction entre certains membres de la noble famille de Gravelle et les moines de Saint-Benoît : c'est l'échange d'une parcelle au bois du Plessis-Saint-Benoît contre deux parcelles de terre cultivable très précisément situées. Il faut incidemment noter ici la mention d'un voisin d'une de ces parcelles dont nous allons entendre parler plus tard, à savoir Pierre Rivet du Plessis.

Le troisième de ces documents est un mandement du roi Philippe IV le Bel, en date du 21 décembre 1296, qui décide le rattachement au bailliage d'Orléans d'Authon-la-Plaine et du Plessis-Saint-Benoist

Le quatrième a été émis le 27 avril 1297 par l'official de Chartres. Authon en effet, du point de vue ecclésiastique, relève du diocèse de Chartres, et non pas de Sens comme Étampes pourtant si proche. L'official constate que le nouveau curé d'Authon, qui était tenu d'aller prêter serment aux moines de Saint-Benoît à Fleury, en a été dispensé à titre exceptionnel par les moines, en raison de sa constitution fragile, et qu'il a été autorisé à prêter ce serment devant le prieur de Saint-Pierre d'Étampes, représentant des moines dans le secteur.

Le cinquième a été rédigé le 4 mai de la même année 1297, par les deux prévôts d'Orléans, Guillaume Prévôteau et Pierre Alez. Il se rapporte à l'échange de parcelles de 1296 et entérine le consentement à cette transaction d'un ayant droit résidant apparemment dans le secteur d'Orléans, à savoir le chevalier Guillaume dit Malesherbes, sire de Montpoullain.

Le sixième acte, du 28 février 1302, est passé devant le prévôt de Janville-sur-Juine. Il nous montre que les moines de Saint-Benoît continuent leur politique de récupération auprès de leurs féaux des bois du Plessis, puisqu'ils achètent maintenant trois arpens de bois à Pierre Rivet du Plessis, moyennant la somme de 60 livres parisis.

Le septième date du 8 avril 1314, et c'est une confirmation de l'autonomie judiciaire d'Authon. Elle est adressée, depuis Paris, par le bailli d'Étampes au prévôt du même lieu. Il fait état à cet égard d'une enquête qui a été menée à la requête de « monsieur le comte », c'est-à-dire de Louis I^{er} d'Évreux, premier baron apanagiste d'Étampes depuis quelques années seulement (depuis 1307).

Le huitième de nos documents est le plus important en volume. C'est un rapport d'instruction et de procédure, enchâssant en lui-même le texte *in-extenso* de neuf actes préliminaires, dont trois émanent du Parlement de Paris au nom du roi, trois autres de son commissaire Thomas de Reims, et les trois derniers enfin du prévôt de Janville-en-Beauce ou de ses sergents. Ce rapport est adressé au Parlement de Paris, le 24 juillet 1323, par Thomas de Reims, venu enquêter sur l'assassinat près d'Authon, dans des conditions particulièrement atroces, d'un moine de Saint-Benoît, grenetier d'Étampes, par l'écuyer Pierre Rivet du Plessis, assisté de deux complices, le cleric Guyot d'Authon fils du chevalier Guy d'Authon qui réside à Hérouville, et un certain Martin de Vierville, valet du même Guy d'Authon.

On ne résumera pas ici en détail ce long rapport. Cette affaire regarde le Parlement de Paris, parce que les moines de Saint-Benoît étant sous la garde spéciale du roi, toute atteinte à leurs personnes constitue *ipso facto* un crime de lèse-majesté. Thomas rend donc compte de ses investigations et surtout de ses actes de procédure, qui sont compliqués par la multiplicité et la diversité des coutumes locales à respecter, et par l'usage (tout à fait habituel en cette matière) du délit de fuite, de la solidarité nobiliaire et de stratégies procédurales bien rodées, destinées à retarder indéfiniment le moment où sera prononcée la sentence, qui ne sera de toutes façons qu'un bannissement du royaume de France. Nous suivons notre commissaire dans son jeu de cache-cache à travers le pays d'Étampes et alentour. Depuis l'auberge étampoise de la Fontaine Tristan⁶, il visite à Authon, à Hérouville, au Plessis et à Janville-sur-Juine tantôt la place devant l'église, tantôt les manoirs ou les fermes, ou encore la place du marché, notifiant ou faisant notifier à plusieurs reprises de vaines citations à comparaître. Il y rencontre un prévôt, des sergents, un curé, des parents ou d'anciens voisins des inculpés, qui restent introuvables. Il finit par prononcer leur bannissement le 24 juillet 1323.

6. Cet hôtel étampoise est le premier dont on connaisse l'enseigne. Elle était tirée d'une scène très connue du roman de *Tristan et Iseult* : les deux amoureux se rencontrent auprès d'une fontaine surmontée d'un arbre où se cache le mari jaloux, le roi Marc, dont Iseult aperçoit le reflet dans l'eau.

Les trois documents qui suivent détaillent la suite naturelle et attendue de cette affaire. Après la fuite du meutrier, qui est traditionnelle, voire rituelle, dans la société du temps, et permet à faire retomber la tension entre les deux parties⁷, on en vient à l'étape non moins habituelle de la composition dont le principe est acquis dès l'année suivante.

La neuvième charte est donnée, en effet, le 11 juin 1324, par le prévôt d'Orléans, Jehan de Longueau, devant qui se mettent d'accord des émissaires de Pierre Rivet du Plessis et le procureur des moines de Saint-Benoît-sur-Loire, sur les compensations qui pourront mettre un terme à l'affaire. Pierre Rivet devra constituer au bénéfice des moines une rente annuelle de quarante livres, qui sera assise sur des biens en sa possession dans la censive et seigneurie des moines au Plessis-Saint-Benoist.

La dixième est rédigée trois ans plus tard à Châteauneuf-sur-Loire (qui n'est qu'à onze kilomètres de Saint-Benoît-sur-Loire), le 3 mai 1327, par un notaire chez qui se rique le banni, maintenant que la situation paraît apaisée. On y trouve la longue liste des biens dont le meutrier va devoir se séparer au bénéfice de la partie lésée.

Le onzième document nous montre que Pierre Rivet n'hésite plus à se présenter devant le prévôt de Janville-en-Beauce pour régler ce qu'il doit encore au 8 mai 1328, cinq ans après le crime. Il cède aux moines dix arpents de bois au Plessis-Saint-Benoist.

Le douzième est daté du même jour et du même lieu : Pierre Rivet vend de plus une de ses terres aux moines, sans doute pour régler un dernier arriéré.

Le treizième met en scène le 14 juin 1329, de nouveau à Janville, un certain Robert de Chambines, qui nous paraît être un gendre de Jehannot de Bouville seigneur de Gravelle, et tenait de sa femme Philippe une vaste parcelle de bois au Plessis. Il vend aux moins 56 arpents de bois au Plessis pour 150 livres parisis.

Le quatorzième est daté du 31 mai 1335. Le chevalier Jean de Chastel envoie à la prévôté de Janville un procureur chargé de signifier sa renonciation à ses droits sur le bois de Chaumont au Plessis-Saint-Benoist.

Enfin le dernier de nos documents complète le précédent. Il est rédigé cinq jours plus tard, à Gallardon, en actuel Eure-et-Loir, où

7. Voyez Claude Gauvard, « *De grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, pp. 166 et 169 : « On peut s'interroger sur ces lieux où errent les criminels. N'existe-t-il pas un accord tacite entre les parties qui, dans certains cas, permet leur retour sans poursuite ? »

notre chevalier renouvelle en personne sa renonciation devant le bailli du micro-bailliage de Marly.

Ainsi se clôt la série de nos documents. On ne fera pas ici la synthèse de tout ce qu'ils nous apprennent, car la place manquerait. Laissons donc parler les documents eux-mêmes.

1. Autonomie confirmée d'Auton par rapport à Étampes (1^{er} août 1275)

Philippe notifie à son bailli d'Étampes, que, après enquête, les moines de Saint-Benoît ont bien le droit d'exercer la justice criminelle dans leur village d'Authon-la-Plaine. Il avait déjà reconnu la même chose dès le mois de mars pour le village de Sainville en des termes analogues.

L'original de ce texte, encore conservé au XV^e siècle⁸, est perdu, ainsi que sa première copie⁹. Nous suivons ici une copie de cette copie, à savoir le texte du cartulaire du XVII^e siècle¹⁰.

Philippus Dei gratia Francorum rex, ballivo Stampensi, salutem.

Cum per inquestam, de mandato curice nostre factam, sit inventum quod abbas et conventus Sancti Benedicti Floriacensis sunt in saisina altæ justitiæ in villa de Auton, mandamus quatenus casum altæ justitiæ qui ibidem accidit, et quem in manu vestra tenetis, ut audivimus, exspectare permittatis eosdem, et saisinam rerum quas, ratione altæ justitiæ dictæ ville, captas seu saisinitas tenetis, deliberetis eisdem.

Actum Parisiis, die Jovis in festo beati Petri ad vincula, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo quinto.

En voici une traduction :

« Philippe, par la grâce de Dieu roi des Francs, au bailli d'Étampes¹¹, salut.

Comme, par suite d'une enquête diligentée par notre cour, il a été trouvé que l'abbé et le couvent de Saint-Benoît de Fleury sont en saisine de la haute justice dans le village d'Authon, nous ordonnons que vous leur permettiez de se saisir du cas de haute justice qui s'y est produit et que vous tenez dans votre main, à ce que nous avons appris ; et que vous leur rendiez

8. On lit à la fin du texte : « Collationata cum originali quod habemus », ce qui se peut se traduire par : « Collationné avec l'original qui est en notre possession ».

9. On lit en marge au début du texte : « De Auton – V. C. X, p. 120 », ce qui signifie : « Au sujet d'Authon. Vieux cartulaire, tome X, p. 120 ».

10. AD 18 – G 121, folios 192 r^o-v^o.

11. Il est donc inexact que la fonction de bailli d'Étampes soit restée « vacante entre 1273 et 1300 » (*Le Pays d'Étampes*, tome 1, Étampes, Étampes-Histoire, 2003, p. 143).

la saisine des affaires qui ont été captées ou saisies en raison de la haute justice du dit village.

Fait à Paris le jeudi de la fête de Saint-Pierre-aux-Liens, l'an du Seigneur 1275¹² ».

2. Échange de parcelles avec la famille de Gravelle (26 février 1296)

Fin février 1296, Agnès, veuve du chevalier Nicolas de Gravelle, ses trois filles et ses trois gendres, entérinent, à la prévôté d'Étampes, un échange de parcelles au Plessis-Saint-Benoist avec les moines de Saint-Benoît. On notera que la famille de Gravelle avait pour voisin dans les bois du Plessis un certain Pierre Rivet, qui fera ensuite parler de lui.

Le texte, écrit en moyen français, que nous donnons ici est tiré du cartulaire du XVII^e siècle¹³ dont nous avons parlé en introduction. Il a été recopié sur un cartulaire du XV^e siècle aujourd'hui perdu¹⁴, qui lui-même avait été copié sur le parchemin original¹⁵. Il ne fait donc pas foi en matière d'orthographe.

« À tous ceux qui verront ces presentes lettres, Jacques Biauboucher garde de la prevosté d'Estampes¹⁶, et Robert Leteinturier, garde dou scel d'icelle prevosté¹⁷, salut en Nostre Seigneur.

Saichent tuit que, par devant nous, en droict jugement, vindrent damois elle Agnes de Gravelle, femme de feu Coleau¹⁸ de Gravelle, escuyer jadix ; Peronnelle, Jeanne et Ysabelle, filles de la dicte Agnes et dou dict feu Coleau, son mary jadix ; Estienne de Nocy, escuyer, mary de la dicte Peronnelle ; Jean dou Moustier d'Orfin, mary de la dicte Jeanne ; et Thomas dou Moustier d'Orfin, mary de la dicte Ysabel, si comme il disoient.

Et reconnurent et affermerent en droit par devant nous que il avoient et possedoient paisiblement, comme leur proprement, quinze arpens et dix perches

12. Cette fête qui tombe le 1^{er} août est bien tombé un jeudi en 1275.

13. AD 18 – G 121, f^o152r^o-155v^o.

14. Notre témoin porte en marge : « Des bois du Plessis – CCCCLXXXVI, p. 115, recto, de l'ancien cartulaire. »

15. Notre texte porte en conclusion : « Collationata cum originali quod habemus », ce qui peut se traduire par : « Collationné avec l'original, qui est entre notre possession ».

16. Ce prévôt d'Étampes nous est aussi connu par un acte de 1287 conservé par le Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes.

17. En 1287 en revanche, le garde du sceau était encore Guillaume Le Ferron.

18. Coleau est un hypocoristique de Nicolas, comme Colin, mais plus rare. Il s'agit visiblement d'un descendant de Nicolas de Gravelle, mentionné en 1232 comme ayant eu un différend avec l'abbé de Saint-Benoît au sujet des bois du Plessis-Saint-Benoist (AD 18 – G 191, texte édité par le *Corpus Étampois* en 2007).

de bois, fons et propriété, ès bois dou Plesseis Saint Benoist, tenens as¹⁹ bois que Guillaume de Gravelle, oncle des trois sœurs dessus dictes, et Jean²⁰ de Gravelle, leur cousin, ²¹avoient et tenoient en communeaulté aveuques icelles, tenens as²² bois Rivet dou Plesseis, si comme ladicte Agnes, ses²³ filles et ses trois gendres dessus dicts affermerent par devant nous en droict.

Et reconnurent que ils avoient escheü en nous de pure eschange et de pure permutation ...²⁴ avoient baillé, octroyé, quitté et delessé dou tout en tout perpetuellement et à tousjours à religieux hommes l'abbé et le couvent de Saint Benoist de Flory, à leur eglise, à leurs successeurs²⁵ et a ceux qui ont et auront cause d'eux, le fond et la propriété de tous les quinze arpens et dix perches de bois ²⁶.....

[Et re]connurent ladicte Agnes, ses trois filles et ses trois gendres dessus dicts que il se estoient dassais et dou commandement des dicts religieux dou fonds et de la propriété des quinze arpens et dix perches dessus dictes et desja ans et transporté de eux ès dessus dicts religieux, en leur eglise et en ceux qui ont et auront cause d'eux, le droict tout²⁷, l'auction, la seigneurie, la propriété et la possession que ycelles dessus dictes Agnes, ses filles et ses gendres avoient et pouvoient avoir ès dessus dicts bois dou Plesseis, en communeaulté aveuques les dessus dicts Guillaume et Joan de Gravelle, en quelque maniere et par quelque raison que ce feust, c'est à sçavoir pour quinze arpens et dix perches de bois seant ou terroüer dou dict Plesseis en la seigneurie Saint Benoist des dessus dicts religieux, lesquels quinze arpens et dix perches la dicte Agnes, ses filles et ses gendres dessus dicts avoient receus et pris à gré des dessus dicts religieux de leur commandement ou nom dou dict eschange, tout but à but, heritaige pour heritaige, sans nulles tournes²⁸ que quinze arpens et dix perches.

Ils tendront huict arpens et trois quartiers desja des dessus dicts religieux, à un²⁹ chacun arpent de cens, et à disme nombrée, c'est à sçavoir de

19. *Tenens as*, c'est-à-dire « tenant aux » : nous corrigeons ainsi le cartulaire qui porte *seans ès*.

20. Le copiste a d'abord porté *Jeanne* avant de raturer les deux dernières lettres.

21. Nous supprimons ici le mot *elles* qui aura été rajouté machinalement par un copiste inattentif.

22. *Tenens as*, c'est-à-dire « tenant aux » : nous corrigeons ainsi le cartulaire qui porte *tenens es*.

23. *Ses*. Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *femme*.

24. Nous supposons que le copiste a sauté ici une ligne

25. *Leurs successeurs*. Nous corrigeons le texte qui porte : *leur successeur*.

26. L'auteur du cartulaire a laissé à partir d'ici à trois reprises et à intervalles réguliers des espaces laissés en blanc correspondant, à ce qui marque une déchirure du parchemin original ou bien de la copie intermédiaire au début ou à la fin de trois lignes successives.

27. Il faut sans doute corriger *le droict tout en tout le droict*, qui est le tour habituel.

28. *Tourne*, que le *Lexique* de Godefroy écrit *torne*, et interprète : « soulte, retour, dédommagement ».

29. L'auteur du cartulaire a laissé ici un espace blanc correspondant à une unité monétaire dont il n'a pas su déchiffrer l'abréviation.

douze gerbes une³⁰, seans sur le chemin par où l'on va dou Plesseis a Auton, tenant à la terre Habert Blondeau d'une part, et d'aulture part à la terre Rivet dou Plesseis ; et six arpents un quartier et dix perches seans sur le carrefour de l'Orme Vallier, tenans à la terre des dessus dicts religieux d'une part, et à la terre Johannot Brisehante³¹ d'aulture part.

Ils tendront des dicts religieux à teles redevences comme elles doibvent, excepté le champart, si comme la dicte Agnes, ses trois filles et ses trois gendres dessus dicts confesserent et affirmerent en droict par devant nous, et s'en teindrent pour bien payez en nom dou dict eschange pour les quinze arpens et dix perches de bois dessus dicts, et en recompensation d'iceux.

Et prosmirent et gaigerent la dicte Agnes, ses filles, ses gendres dessus dicts, chacun pour le tout, sens division, à tenir et à fermement garder cette manière d'eschange, sens james aller encontre, et sens james mettre empeschement, et sens james riens reclamer par eux ne par aultres es dessus dicts bois eschangez, ne en tout ne en partie.

Et les promirent et gaigerent, chacun pour le tout, à garentir et deffendre aus dicts religieux, à leur eglise et à ceux qui ont et auront cause d'eux, en jugement et hors de jugement, autant de fois que mestier en sera, à leurs propres cousts et despens, aux us et aux coutumes dou pais, contre tous et envers tous, et à rendre tous cousts, dommages, despens et depertes qui seroient faicts et soustenus par deffault de la dicte garentie non faicte, des quoy le porteur de ces lettres seroit creü par son simple serment, sens aulture preuve traire.

Et quant au contenu de ces devant dictes choses consentir, enteriner, garder, tenir fermement et accomplir, il obligerent, chacun pour le tout, sens division, et soubsmirent à la jurisdiction de la prevosté d'Estampes eux et leurs hoirs, et tous leurs biens et les biens de leurs hoirs, meubles et immeubles, presens et à venir, où que il soient veus ou trouvez, et en quelque lieu que il se transportent, à jousticier, vendre et aploier³² pour accomplir la dicte garentie, se deffault y avoit de tout ou de partie.

Renoncens en ce faict à toute ayde de droict, de faict et de canon ; à toute exception de fraude, de malice, ou de deception oultre la moictié de droict

30. En d'autres termes, la dîme est perçue à hauteur d'un douzième de la récolte.

31. Ce *Johannot Brisehante* mentionné ici en 1296 comme détenant une parcelle de terre labourable au Plessis-Saint-Benoît, est peut-être le fils d'un *Guillaume Brisehante* qui est mentionné de 1268 à 1300 comme censitaire à Étampes des Dames de Longchamp, comme ici en 1292 : « (§ 130) Guillaume Brise Hante. IIII s. de sa terre de Chalumiau ; item, XVIII d. de sa vigne des Bordes ; item, V p. de sa vigne de Chalumiau. » Et encore en 1298 : « (39) Guillaume Brisehante. Pour sa terre de Chalumiau, IIII s. ; item de la vingne da Bordes, XVIII d. ; item de Chalumiau, V p. » ; et il faut peut-être aussi l'identifier à son successeur en 1300 : « (§ 73) Jehennot Brisehante et sa dame. Pour I arpent de vigne à la Crois, XVIII d. ; item, pour la terre et pour la vigne de Chalumel, IIII s. ; item, pour la vigne Bertaut Monnel, V s. »

32. *Aploier*, c'est-à-dire « employer » ; nous corrigeons ainsi le cartulaire qui porte *aploicier*.

prix ; à tous privileges de croix prise et à prendre ; à toutes barres, aides et deffenses qui en ce fait aider leur pouvent, et aus dicts religieux, ou à ceux qui ont et auront cause d'eux, nuire ; et au droict qui dit generale renoncia-tion non valoir.

En tesmoing de laquelle chose, nous, à la requeste de la dicte Agnes, de ses filles et de ses gendres dessus dicts, avons mis en ces lettres le scel de la prevosté d'Estempes, l'an de grace Nostre Seigneur mil deux cents quatre vîngts et quinze³³, au mois de febvrier, le dimenche jour des Brandons³⁴ ».

3. Rattachement d'Authon au bailliage d'Orléans (21 décembre 1296)

Philippe IV le Bel, roi de France, décide de rattacher au bailliage d'Orléans la châtellenie des moines de Saint-Benoît-sur-Loire en Étampois et alentour.

L'original de ce texte, encore conservé au XV^e siècle³⁵, est perdu ainsi que sa première copie³⁶, et nous reproduisons la copie de cette copie conservée par le cartulaire du XVII^e siècle³⁷.

Philippus Dei gratia Francorum rex, ballivo Aurelianensi, salutem.

Scire te volumus quod nos quasdam villas religiosorum virorum abbatis et conventus Sancti Benedicti supra Ligerim, videlicet Senvillam, Merovillam, Boisseau, Auton, Plesseium, prioratum Sancti Petri de Sablone de Stempis et Summum Campum ressorto de Yenvilla tuæ baillivie ex causa duximus adjungendas.

Quocirca mandamus tibi quatenus dictas villas in garda et ressorto de Yenvilla manteneas³⁸ et deffendas. Non permittimus eisdem religiosis in dictis villis fieri aliquas indebitas novitates.

Actum Parisiis, vigesima prima die decembris, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto

33. Comprenez 1296, puisqu'on est en février, l'année ne finissant à cette époque qu'après Pâques, 1^{er} avril 1296.

34. C'est-à-dire le premier dimanche du carême, 26 février 1296.

35. On lit à la fin du texte : « *Collationata cum originali quod habemus* » ce qui peut se traduire par : « Collationné avec l'original, qui est entre notre possession ».

36. On lit en marge au début du texte : « Seinville, Merouville, Boisseau, Auton, le Plessis, le prieuré de S. Pierre d'Estampes et Sonchamp – CCCLXVI, p. 93, verso, de l'ancien cartulaire ».

37. AD1 – G 121, folios 86r^o-v^o.

38. *Manutenere*, « tenir en main », peut ici signifier autant « soutenir » que « gouverner ».

En voici une traduction :

« Philippe, par la grâce de Dieu roi des Francs, au bailli d'Orléans, salut.

Nous voulons que tu saches que nous avons décidé qu'il était nécessaire que nous adjoignons à ton bailliage certains domaines de religieuses personnes l'abbé et le couvent de Saint-Benoît-sur-Loire, à savoir : Sainville, Mérouville, Boisseau, Auton, le Plessis, le prieuré Saint-Pierre du Sablon d'Étampes et Sonchamps.

C'est pourquoi nous te mandons de soutenir et de protéger les dits domaines sous la garde et le ressort de Janville. Nous ne permettons pas qu'il soit institué envers les dits religieux dans les dits domaines quelques innovations indues que ce soit.

Fait à Paris le 21 décembre, l'an du Seigneur 1296 ».

4. Prestation de serment du curé d'Authon (27 avril 1297)

Le curé d'Authon étant tenu d'aller prêter serment aux moines à Saint-Benoît-sur-Loire, en est exempté, mais on note le caractère exceptionnel de cette dispense, afin qu'elle ne constitue pas un précédent. Le parchemin original, encore disponible au XV^e siècle³⁹, est perdu, ainsi que la copie de cette dernière époque⁴⁰ ; nous suivons la copie de copie du XVII^e siècle⁴¹.

Universis præsentis litteras inspecturis, officialis Carnotensis, salutem in Domino.

Noveritis quod, in nostra præsentia constitutus, Girardus, rector ecclesiæ de Autonno, Carnotensis diæcesis, confessus fuit coram nobis quod, cum ipse teneretur accedere personaliter apud Sanctum Benedictum Floriacensem super Ligerim, facturum juramentum, ratione dictæ ecclesiæ, viris religiosis et conventui Sancti Benedicti prædicti, patronis prædictæ ecclesiæ de Autonno, prædicti religiosi, propter dicti rectoris impotentiam et debilitatem, pietate moti, eidem Girardo, ne accederet personaliter apud Sanctum Benedictum prædictum facturum dictum juramentum, misericorditer pepercerunt, et dictum juramentum apud Stempas per priorem Sancti Petri de Stampis⁴² recipi fecerunt.

In cujus rei testimonium et munimen, sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, die sabati post Resurrectionem Domini.

39. Notre texte porte en conclusion : « *Collationata cum originali quod habemus* », ce qui peut se traduire par : « Collationné avec l'original, qui est entre notre possession ».

40. La copie du XVII^e porte en marge : « De Auton – CCCCXCII, p. 116, verso, de l'ancien cartulaire ».

41. AD18 – G 121, folios 161r^{ov}.

42. En juillet 1239 le prieur de Saint-Pierre s'appelait Pierre ; en janvier 1263 il s'appelait Nicolas (AD18, G 121, f^o251r^o) ; en février 1281 c'était Étienne de Soubzville (*ibid.* f^o26v^o).

En voici une traduction :

« À tous ceux qui consulteront le présent acte, l'official de Chartres, salut dans le Seigneur.

Sachez que, s'étant porté en notre présence, Girard, recteur de l'église d'Authon, au diocèse de Chartres, a déclaré devant ceci : alors qu'il était tenu de se rendre personnellement à Saint-Benoît de Fleury sur Loire, pour y prêter serment, concernant la dite église, aux religieux et au couvent du susdit Saint-Benoît, qui sont patrons de la susdite église d'Authon, les susdits religieux, du fait de l'impotence et de la débilité du dit recteur, dans un mouvement de piété, ont miséricordieusement épargné au dit Girard de se rendre personnellement au susdit Saint-Benoît pour y prêter serment, et ont fait recevoir le dit serment à Étampes par le prieur de Saint-Pierre d'Étampes.

En foi et preuve de quoi nous avons jugé bon d'apposer notre sceau au présent acte. Donné l'an du Seigneur 1297, le samedi après la Résurrection du Seigneur⁴³ ».

5. Accord donné par un tiers à l'échange de 1296 (4 mai 1297)

Un ayant-droit, Guillaume Malesherbes, consent à l'échange de l'année précédente le 4 mai 1297, devant le prévôt d'Orléans Guillaume Prévôteau.

Nous suivons ici le parchemin original⁴⁴ rédigé en moyen français. Il en a existé une copie du XV^e siècle, perdue⁴⁵, dont dérive une copie du XVII^e siècle⁴⁶. On en a de plus une analyse⁴⁷.

« À tous celz qui verront ces presentes lettres, Guillaume Prevosteau et Pierre Alez prevosz d'Orliens, salut.

43. Pâques étant tombé le dimanche 21 avril 1297, nous sommes donc le samedi 27 avril.

44. AD 18 – G 191, n° 2.

45. La copie du XVII^e porte en marge : « Bois du Plesseis – CCCCLXXXVII, p. 115, verso, de l'ancien cartulaire. »

46. AD18 – G 121, folios 156r^o-158r^o. Sans intérêt pour établir le texte qu'elle transmet, elle est utile pour comprendre les altérations subies par les textes que nous ne connaissons que par le cartulaire du XVII^e siècle.

47. Note du XVII^e siècle jointe au parchemin : « 4 may 1297 – Le Plessis St Benoit – Domaine Bois – Consentement donné par M^{re} Guillaume de Malesherbes sire de Montpoullain chev. à l'échange et abandon fait par Jeanne et Belon filles et heritieres de feu Colin de Gravelles ecuyer, aux abbés [sic] et religieux de St Benoit sur Loire de quinze arpens dix perches de bois dans les bois du Plessis St Benoit joutant les autres bois desdits abbé et religieux et qui relevoient du fief dudit sire de Montpoullain lequel abandonna auxdits abbé et religieux tous les profits, quintes et autres droits de fief qu'il avoit auxdits bois a eux cedés et voulu qu'il fussent dorenavant du fief desdits abbé et religieux. Ledit acte fait sous le scel de la prevoté d'Orleans. T.V.C. XXX, n° 2. »

Sachent tuit que messire Guillaume, dit Malesherbes⁴⁸, sire de Montpoullain, chevalier, establi en dreit par davant nos, se otroie, assent et acorde au change que Johanne, Perroiche et Belon, filles et heirs de feu Colin de Gravele, jadis escuier, et de Agnes de Gravele, jadis femme dou dit feu Colin ; Estienvre de Noci, escuier, mari de la dite Johanne ; et Thomas dit de Monesterio⁴⁹, mari de la dite Belon, ont fet à religieus hommes l'abbé de Saint Benoict sur Laire, de quinze arpenz et dix perches de bois assis au Plesseiz Saint Benoict, tenent au bois Pierre Rivet escuier d'une part, et au bois Guillaume et Johan de Gravele d'autre, movenz dou fyé dou chevalier davant dit, si comme le dict chevalier disoit, et le quel chevalier les tenoit en fié de l'abbé davant dict.

Et le quel chevalier quita, cessa et delessa de tout en tout à touzjourzmes à l'abbé davant dit tout le dreit, la seignorie, la reson et l'action que icelui chevalier avoit, poeit et devoit aveir ès bois davant diz baillez au dit abbé par cause de eschange.

Et promist le dit chevalier par davant nos en dreit que james, ès bois davant diz eschangez au dit abbe, rien ne reclamera, ne fera reclamer par aucun dreit, par reson de fyé ne de heritage ne de rachat ne de quint denier, ne par aucune autre cause ou reson.

Et, pour cete quitance fere, le dit chevelier a eu et receu dou dit abbé diz livres de Paris, desqueles Xll. Le dit chevalier se tint apaié par devant nos en deniers saïés⁵⁰ nombrez, et renoinça à ce que il ne poist james dire que la dicte somme de deniers ne li eust esté nombrée, baillée et livrée.

Et promist le dit chevalier que, se aucune parsonne se trait avant, et demandast rien, par raison de ce que icele parsonne deïst et volsist maintenir que ce fust son fyé ès bois davant diz changez au dit abbé, le dit chevalier se treroit tantost avant et feroit tissent⁵¹ sur ce la parsonne qui diroit que ce fust son fyé et en delivreroit et garantiroit et garderoit de touz couz, mises, despens et damages le davant dit abbé.

Et se li diz abbe avoit ou soustenoit couz ou mises, despens, damages ou deperz par defaute de cete garantie ou de cete delivrance li diz chevalier promist que il li rendroit et restoreroit. Et en creroit le procureur dou dit abbé par son simple serement, senz autre prueve querre.

48. Il doit descendre d'un chevalier homonyme cité par l'abbé Lebeuf, « un Chevalier nommé Guillaume Malesherbes » (*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, Volume 3*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883, p. 67) comme ayant en 1209 une donation à « l'Eglise de Saint-Martin de Neenval, située au Diocèse de Sens sur une petite riviere, proche Milly en Gatinois ». On trouve aussi un Guillaume Malesherbes chantre de l'église de Sainte-Croix d'Orléans vers 1168 (BnF, Collection Baluze, t. 128, fol. 266v^o ; cf *Gallia Christiana*, t. 8. *Instrumenta* XLI, col. 517 ; Jules Desilve, *Letres d'Étienne de Tournai (1128-1203), nouvelle édition*, Paris, Picard, 1893, p. 399).

49. Forme latine altérée du patromyme *Dumoûtier*.

50. *Sayés* : « essayés, éprouvés, de bonne qualité ».

51. *Feroit tissant*. L'expression *faire taisant* signifie « faire taire ».

Et quant à ces choses le dit chevalier a obligé au dit abbé, et souzmis à la juridicion de la prevosté d'Orliens soi et ses heirs, et touz ses biens muebles et non muebles, presens et à venir, où que il soient.

Et renoinça, quant à ces choses, à toutes graces ; à touz privileges de croiz prise et a prendre ; à l'exceptcion de tricherie, de mal ; à action en fet ; à decevance d'oultre moitié de dreit pris ; à toutes autres decevances et à toutes autres exceptcions et deffenses de fet et de dreit qui poissent estre dites contre ces lettres.

Ce fut fet l'an de Nostre Seigneur M. CC. IIII^{XX} et dix sept, le semady landemain de la feste de la Sainte Croiz en may⁵² ».

6. Achat à Pierre Rivet du Plessis de trois arpents de bois (1^{er} mars 1307)

Le 1^{er} mars 1307, le prévôt de Janville-en-Beauce, Regnaut de Bureil, constate que l'écuier Pierre Rivet a vendu aux moines de Saint-Benoît trois arpents de bois au Plessis-Saint-Benoist.

Nous avons le parchemin original⁵³. Il en a existé une copie du XV^e siècle, perdue⁵⁴, dont dérive une copie du XVII^e siècle⁵⁵. On en a aussi une analyse⁵⁶.

« À tous ceux qui verront cestes presentes lettres, Regnault de Bureil prevost d'Yenville, salut.

Saichent tuit que, en nostre presence personnellement establi et en droit, Pierre Rivet dou Plesseiz, escuier, recognut de sa bonne volenté lui avoir vendu et, par nom de pure et de perpetuel vente, avoir baillié, quité et delles-sié à touzjourzmes à religieus hommes l'abbé et le convent de l'eglise Saint Benoict sur Laire, ou non d'eus et de leur église, trois arpenz de bois peu plus

52. Distincte de la fête de Sainte-Croix qui commémore la consécration de la basilique du Saint-Sépulchre le 13 septembre 335, cette fête-ci fait mémoire de la redécouverte de la vraie croix à Jérusalem par sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, le 3 mai 327. Le 3 mai est tombé effectivement un vendredi en 1297.

53. AD 18 – G 191, n^o 3.

54. La copie du XVII^e porte en marge : « De Auton et de Sainville. – V. C. XI, p. 120 verso de l'ancien cartulaire. »

55. AD 18 – G 121, folios 156 r^o-158 r^o. Sans intérêt pour établir le texte qu'elle transmet, elle est utile pour comprendre les altérations subies par les textes que nous ne connaissons que par le cartulaire du XVII^e siècle.

56. Note du XVII^e s. jointe au parchemin : « Fevrier 1306 [sic] – Le Plessis St Benoist – Domaine Bois – Par acte passé sous le scel de la prevoté d'Yenville, Mr l'abbé et les religieus de l'abbaye de St Benoit sur Loire acquirent de messire Pierre Rivet écuyer le fond, propriété et jouissance de trois arpens de bois situé aux bois du Plessis St Benoit, jouxtant les autres bois et heritages des dits abbé et religieus, pour et au moyen de la somme de 60 livres paris. – T. V. C. XXX n^o4. » – Un archiviste antérieur a porté au dos du parchemin : « Cy titre d'acquisition de trois arpens de bois scis au Plessis au profit de l'abbé et religieus de St Benoist en 1306. »

peu moins, si comme poursivent⁵⁷ fonz et propriété que il disoit lui avoir, assis au Plessez, tenant à l'eritage⁵⁸ aus diz religieux d'une part et à l'eritage au dit vendeur d'autre part, et tienent aus vergiers Blaus Ysot et Girart de la Barre ou fié aus diz religieux, mouvanz de le heritage au dit Pierre si comme il disoit, o tout le droit, seisine, propriété et seigneurie que le dit Pierre avoit et pouvoit avoir ès III arpenz de bois dessus diz, pour le pris de sexante libr. paris is baillées et livrées au dit Pierre Rivet.

Desquelles LX lb. paris is le dit Pierre se tint enterinement et bien payez devant nous en bonne pecune nombrée, et renunça à ce qu'il ne povist james dire que la dite somme d'argent ne li eust esté nombrée, bailliée et livrée,

promectant le dit Pierre que il james, par lui ne par autre, encontre ceste vente et ceste quitance ne vendra ne assai ra à venir par reson nulle, ne james en iceux III arpenz de bois riens de reclamera ne fera reclamer par reson de heritage ne par aucune autre reson quelle que elle soit.

Ainceis promist par devant nous en droit le dit Pierre que il, aus diz religieux, ou non d'aus⁵⁹ et de leur dite eglise, les III arpenz de bois dessus diz garantira et deffendra dès ores en avant, perdurablement, et delivvrera de toutes obligacions et de touz empieschemenz vers touz et contre touz, aus us et aus coustumes dou pais, en jugement et hors de jugement, et par tant de foiz cum⁶⁰ mestiers en sera.

Et se les devant diz abbé et convent avoient ou soustenoient couz, mises, despens, domages ou deperz par default dou dit bois vendu delivvrer et garantir en la maniere dessus dite, le dit Pierre les leur promist à rendre et à restorer.

Et vost le dit Pierre que le porteur de ces lettres en fust creuz par son simple serment sanz autre preuve traire.

Et quant aus choses dessus dites, toutes et chacune fermement tenir, garder et acomplir perdurablement en la forme et en la maniere que elles sunt par dessus escriptes et devisées, et de non venir encontre, le dit Pierre Rivet en oblija aus diz religieux, et au porteur de ces lettres ou non dessus dit, et souz-mist à la juridicion de la prevosté d'Yenville soi et ses hoirs, et touz ses biens et les biens de ses hoirs, meubles et non meubles, presenz et à venir, où que ils soient,

Et renunça, quant à ce, à toutes graces ; à toutes decevances ; à touz uz, coustumes et establissemenz viez et noviaus, de leu et de pais ; à tout droit escript et non escript ; au droit qui dit que general renunciacion ne vaut pas ; et à ce que il ne povist dire que il eust esté deceuz en la moitié ou en plus ou

57. Mot à demi-effacé et de lecture incertaine, que le cartulaire rend par *poursicent*.

58. Comme d'habitude le h tombe devant l'article éliidé.

59. *Aus* : eux.

60. *Cum* : que.

en aucune partie ; et à touz privileges, excepcions, allegacions et deffenses de fait et de droit qui povissent estre dites ou opposées contre ces lettres. .†--- †

En tesmoing de la quelle chose, nous avons fait mettre en ces lettres le scel de |₂₈ la prevosté d'Yenville. Ce fu fait en l'an de grace mil trois cens et VI le mercredi apres la feste saint Macias en fevrier⁶¹ ».

[Signé :] Girart [paraphe]

7. Réaffirmation de l'autonomie judiciaire du Plessis (8 avril 1314)

Après avoir pris possession de la baronnie d'Étampes, et fait enquêter sur l'autonomie judiciaire de la chatellenie des moines de Saint-Benoît, Louis I^{er} d'Évreux, premier seigneur apanagiste d'Étampes et de Dourdan, la notifie à son bailli en lui demandant de la respecter.

L'original, encore conservé au XV^e siècle⁶², est perdu ainsi que la première copie⁶³. Nous suivons le texte du cartulaire du XVII^e siècle⁶⁴.

« De par le bailliy d'Estampes, au prevost d'ycelieu⁶⁵ ou à son lieutenant, salut.

Comme du debat qui estoit meü entre monsieur le comte⁶⁶ de une part, et les religieux de Sainct Benoist d'aultre, sur la justice de la terre que les dictz⁶⁷ religieux ont à Auton et à Sainville, monsieur en soit enformez, tant par arrest donnez pour les dictz religieux contre les predecesseurs du dict monsieur, comme pour ce que il n'a rien esté trouvé contre eux, vous mandons que l'empeschement qui estoit meu de par nous ou nos devanciers en la dicte justice vous ostiez et les en laissiez joir paisiblement et sens nul contredict.

Donné à Paris l'an mil trois cents et treize le jedy devant Pasques flories⁶⁸ ».

61. Pâques tomba le dimanche 2 avril 1307, et la St Matthias non le 14 mai comme aujourd'hui et depuis peu, mais le vendredi 24 février. Nous sommes donc le mercredi 1^{er} mars 1307.

62. On lit à la fin du texte : « *Collationata cum originali quod habemus* », ce qui peut se traduire par : « Collationné avec l'original, qui est entre notre possession ».

63. On lit en marge : « De Auton et de Sainville – V.C. XI, p. 120 verso de l'ancien cartulaire ».

64. AD18 G 121, folios 192v^o-193r^o.

65. *Du même lieu.*

66. Il s'agit de Louis I^{er} d'Évreux, premier baron d'Étampes, depuis 1307.

67. Nous corrigeons ici le texte qui porte : *le dict*.

68. C'est le dimanche précédant Pâques, alias dimanche des Rameaux. L'année ne commençant à cette époque qu'après Pâques, qui tombait le 15 avril en 1314, nous sommes donc le 8 avril 1314.

8. Rapport de Thomas de Reims au Parlement de Paris (24 juillet 1323)

Voici maintenant le document central de ce dossier, qui se trouve aussi être le plus long et le plus complexe, puisque c'est un dossier d'instruction qui reprend en les agglutinant différentes pièces d'une procédure criminelle.

Encore une fois l'original qui était encore conservé XV^e siècle a été perdu⁶⁹ de même que le cartulaire où il avait été recopié à cette époque⁷⁰, et nous ne disposons que de la copie de copie conservé par le cartulaire du XVII^e siècle⁷¹.

8a. Début du rapport de Thomas de Reims (24 juillet 1323)

« À tres honorables hommes et saiges messeigneurs du Parlement, Thomas de Reins, conseiller et commissaire du Roy, honneurs et toutes reverences.

Mi chers seigneurs, comme commis m'eust esté à faire information secreete contre Rivet du Plesseis, Guiot d'Auton, dict Lision, et leurs complices, sur le crevement des yeux frere Regnaut Givet, moine de S. Benoist et grenetier⁷² d'Estampes, en laquelle commission on me mandoit que, en cas⁷³ que je trouveroie⁷⁴ coupables dou dict fait, je les prisse et enportasse ou Chastellet à Paris, et arrestasse, et saisisse leurs biens, et, ou cas où je ne trouverois les personnes de ces maufacteurs, que je les appellasse à ban, et procedasse en icelluy, gardée la coustume du pais (si comme il est plus plainement contenu en la commission à moy faicte, laquelle est encorporée de mot à mot ou premier adjournement fait de par moy, dont la teneur s'ensuit asses tost apres cy dessous).

Par la vertu de laquelle commission, mi chers seigneurs, je fis l'information qui mandée m'estoit à faire,

Laquelle je envoyay pardevers vous, avec un proces fait contre monsieur Guy d'Auton, chevalier, pere dou dict Guyot, qui coupables estoit trouvés en

69. On lit ici aussi à la fin du texte : « *Collationata cum originali quod habemus* », ce qui peut se traduire : « Collationné avec l'original, qui est entre notre possession ».

70. Notre copie porte en marge : « De frere Regnault Givet grenetier d'Estampes – V. C. LXXXI, p. 135 recto. »

71. AD18 G 121, folios 210r^o-230r^o.

72. Nous corrigeons le texte qui porte par distraction : *gretenier*.

73. Nous corrigeons le texte qui porte ici : *aus*.

74. Le copiste avait d'abord écrit : *trouvoie*, puis a raturé ce mot avant d'écrire : *trouverois*.

aucunes choses par la vertu de ladicte information, pour avoir vostre advis de la qualité de la coulpe du dict chevalier.

Et trouway par icelle information les dicts Rivet, Guiot, et un aultre, que l'an appelle Martin de Vierville, estre coupables du dict fait. Pourquoy je fis mon pover de eux prendre, si peu les eusse avoir⁷⁵, peu mais les cautelles, manieres et engins que je sços et pos.

Lesquels je ne pos avoir nullement. Et, pour ce, ne les mene je pas ou Chastellet, comme commis m'estoit.

Pour laquelle chose je fis saisir⁷⁶ les biens des dessus dicts, et proceday⁷⁷ au ban contre eux en la forme et maniere qui s'ensuit, quar je manday à Guillaume de la Touche, prevost d'Yenville, et à Robin Tureau, et à Jean Lebarbier, que il adjournassent par devant moy les dessusdicts, en la forme et maniere que ... ou dict adjournement. La teneur du dict adjournement s'ensuit ».

8b. Mandement du prévôt de Janville à ses sergents (7 mai 1323)

« Guillaume de la la Touche, prevost d'Yenville, à Robin Tureau et à Jean Lebarbier, sergents notre seigneur le roy en la prevosté d'Yenville et ou ressort d'icelle, à cil ou à ceux d'eux à [sic] qui ces lettres verron.

Nous avons reçeü les lettres de honorable homme et saige maistre Thomas de Reins, conseillier du roy ».

8c. Premier mandement de Thomas au prevôt de Janville (5 mai 1323)

« Au prevost d'Yenville, salut. Nous avons receü les lettres dudict Seigneur contenant la forme qui s'ensuit ».

8d. Mandement du roi à Thomas de Reims (12 avril 1323)

Carolus, Dei gratia Francorum et Navarræ rex, dilecto et fideli magistro Thomæ de Remis, consiliario nostro, salutem et dilectionem.

75. *Si j'eusse pu les avoir.*

76. Ce mot a été écrit deux fois puis raturé dans sa première occurrence.

77. Le copiste a laissé ici un blanc correspondant à deux ou trois mots, correspondant à une partie du texte non déchiffrée ou détruite. Cependant la comparaison avec les textes dont ous avons conservé l'original permet de dire que cet espace ne peut correspondre qu'à un seul mot, et même très court.

Ad nostrum nuper pervenit auditum, fama publica referente, quod Petrus Rives et Guiotus d'Auton, filius Guidonis d'Auton militis, et quidam vocatus Lisius, domicellus, et nonnulli alii eorum complices in hac parte, religiosum virum fratrem Renaudum Gives, monachum monasterii sancti Benedicti supra Ligerim ac grenetarium de Stampis, euntem de quadam domo dicti monasterii vocata de Plesseyo apud Sainville, pensatis insidiis, invaserunt prodicionaliter prope villam de Garenceriis, ipsumque monachum letaliter vulnerarunt et ambos oculos⁷⁸ a capite eiusdem monachi extraxerunt, linguam suam ab ore ipsius extrahere et amputare satagentes, religiosus viris abbato et conventu dicti monasterii sancti Benedicti, et dicto monacho una cum familia, gentibus, rebus et bonis in nostra existentibus gardia speciali, gardiam nostram frandendo prædictam.

Quo circa, nos, de vestris fidelitate et industria plenarie confidentes, ac tanta maleficia impunita remanere nolentes, mandamus et committimus vobis quatenus ad partes illas vos personaliter conferentes, de et super præmissis et ea tangentibus et dependentibus ab eisdem eorumque circumstantiis universis vos, secrete, celeriter et diligenter informantes, omnes illos quos, per informationem ipsam, vel per famam publicam, aut vehementem præsumptionem, suspectos reperieritis de præmissis, ubicumque (extra loca sacra) reperti fuerint, capiatis, seu capi faciatis, bona ipsorum, quocumque et ubicumque existentia, ad manum nostram ponentes et tenentes, absque liberationi seu recredentia de ipsis facienda, nisi de nostra processerit⁷⁹ voluntate, personasque dictorum malefactorum in Castelletum nostrum Parisiense captas, sub fida custodia.

Et quicquid⁸⁰ indè feceritis et inveniretis, Curie nostræ, sub vestro fideliter inclusum sigillo, quantocius transmittatur.

Si vero dicti malefactores deprehendi nequiverint, ipsos ad jura nostra super his vocari facientes, nisi venerint, ipsos ad bannum, secundum patriæ consuetudinem, procedatur.

[Man]damus⁸¹ autem omnibus et singulis baillivis, propositis, servientibus et aliis justiciariis et subditis nostris, præsentibus in mandatis, ut vobis⁸², in præmissis et ea tangentibus, pareant efficaciter, et intendant ac præstant vim, consilium, auxilium, favorem, opem et operam efficaces.

Datum Parisiis, die duodecima aprilis, anno Domini millesimo trecentesimo vigesimo tertio.

En voici une traduction :

« Charles⁸³ par la grâce de Dieu roi des Francs et de Navarre, à son affectionné et féal maître Thomas de Reims, notre conseiller, salut et affection.

78. Ce mot a d'abord été écrit avec deux C, dont le deuxième a ensuite été raturé.

79. Nous corrigeons ici le texte qui porte : *processit*, le copiste n'ayant pas remarqué le petit accent dans l'interligne de l'original qui symbolisait la syllabe *er*.

80. Nous corrigeons ici le texte qui porte bizarrement *oonquid*.

81. Nous corrigeons ici le texte qui porte seulement : *Damus*.

82. Le mot *vobis* a été écrit deux fois avant d'être raturé dans sa première occurrence.

83. Charles IV le Bel.

Il est récemment parvenu à nos oreilles de par la rumeur publique, que Pierre Rivet et Guyot d'Authon, fils du chevalier Guy d'Authon, ainsi qu'un certain jeune homme dénommé Lisius et quelques autres complices de cette action ont prémédité une embuscade contre le frère Renaud Givet, moine du monastère de Saint-Benoît-sur-Loire et grenetier d'Étampes, qui se rendait d'une certaine demeure du dit monastère, appelée le Plessis, à Sainville, qu'ils l'ont attaqué traîtreusement près du village appelé Garancières, qu'ils ont blessé mortellement le dit moine, qu'ils lui ont arraché les deux yeux de la tête, s'efforçant d'arracher et d'amputer la langue de la bouche du susdit – et ceci alors que les religieux hommes l'abbé et le couvent du dit monastère de Saint-Benoît, ainsi que le dit moine, comme d'ailleurs leurs serfs, leurs gens, leurs possessions et leurs biens se trouvent sous notre spéciale protection, en infraction de la dite protection spéciale.

Ainsi donc, pleinement confiant dans votre fidélité et votre zèle, et refusant que de si grands méfaits restent impunis, nous vous donnons mandat et mission de faire vous-même dans ces régions, personnellement et confidentiellement, une enquête secrète, rapide et diligente à propos et au sujet des faits susdits, de leurs tenants et de leurs aboutissants.

Tous ceux que par suite de votre enquête, ou par la rumeur publique, ou bien par forte présomption, vous trouverez suspects des faits susdits, où qu'on les trouve, exception faite des lieux consacrés, arrêtez-les ou faites saisir leurs biens, n'importe où qu'ils se trouvent, les mettant et les gardant à notre disposition sans leur faire bénéficier de libération même sous caution qui ne procéderait pas de notre décision.

Et [envoyez] les personnes des dits malfaiteurs à notre Châtelet de Paris, une fois capturées, sous bonne garde.

Que tout ce que vous ferez et découvrirez soit transmis à notre tribunal fidèlement, sous pli scellé.

Mais si les dits malfaiteurs ne peuvent être arrêtés, les faisant convoquer devant notre autorité, qu'on procède au ban selon la coutume du pays.

Et nous ordonnons à tous et à chacun de nos baillis, prévôts, sergents et autres officiers de justice et sujets, par nos présentes ordonnances, qu'ils vous obéissent efficacement dans le cadre de cette affaire et de ce qui y touche, et qu'ils y fasse montre et preuve de force, conseil, assistance, faveur, ressources et soins efficaces.

Donné à Paris le 12 avril de l'an du Seigneur 1323 ».

8e. Suite du mandement de Thomas au prévôt (5 mai 1323)

« Par la vertu desquelles lettres, nous te faisons assavoir que nous nous sommes enformez, en la maniere que commis nous estoit, et avons fait nostre plain pouvoir d'avoir les corps Rivet du Plesseis et de Guyot, fils de monsieur Guy d'Auton, chevalier.

Et si trouvé les eussions, nous les eussions amenez ou Chastellet à Paris, ainsi comme commis nous estoit. Et les avons fait appeler par devant nous à Estampes, à ce merquedy darrenierement passé, qui fut veille de l'Ascension, à aller avant sur ce que commis nous est, sur peine d'estre bannis. À laquelle journée il ne sont venus, ne comparus. Pour quoy nous les avons mis en deffault.

⁸⁴Et pour ce qu'il nous est commis que nous aillons avant à eux bannir dès que trouvez, ne les pouvons, selon la coustume du pais. Et on nous ait donné à entendre que par la dicte coustume il les faust appeler par trois quinzaines, et la quarentaine d'abondant.

Pour ce est il que, par la vertu du pooir à nous commis, nous te commetons et mandons que les dictz Guyot et Rivet, en la ville d'Auton, et en leurs hostiex⁸⁵, et ailleurs où il a esté accoustumé d'estre appelé en tel cas pour venir au ban, fay appeler par lesdictes quinzaines, que par devant nous se comparent à Yenville, ou lieu où tu as accoustumé à tenir tes plais, ouquel nous entendons à estre aux fins des dictes quinzaines, ou aux jours que l'en leur assignera pour parfaire ce que commis nous est.

Et se il avenoit que les dictz Guiot et Rivet, le temps durant, se representassent par devant toy, nous te mandons que leurs corps tu arrestes ; et amene, ou fay amener, sur sauve garde, à Paris.

Et ce que fait en aras⁸⁶, et les jours ausquels tu les appelleras, nous referis sous ton scel, sens nul delay.

Item, par ces presentes lettres, te donnons en mandement que tu, en la forme et⁸⁷ maniere que commis t'avons, contre les dessus dictz va avant, contre Martin de Vierville, vallet du dict monsieur Guy, et nous en referi, comme dessus est dict.

Donné sous nostre scel, le jeudy jour de l'Ascension, l'an mil trois cents vingt trois ».

84. Notre copie de copie porte ici en marge : « Forme de bannissement – p. 135, verso, de l'ancien cartulaire. »

85. *Hostiex* est le pluriel régulier de *hostel*. Il s'agit ici du domicile respectif de chaque inculpé.

86. *Ce que tu en auras fait.*

87. Nous restituons ici le mot et omis par le copiste.

8f. Suite du mandement du prévôt à ses sergents (7 mai 1323)

« Par la vertu desquelles lettres cydessus transcriptes, nous vous mandons et mettons que vous, ensemble ou l'un de vous, aillez au dict lieu d'Auton, et adjournez le dict Guyot, le dict Rivet et Martin de Vierville, aux hostiex⁸⁸ où ils demeurent, et là où vous les pourez trouver, où il a esté accoustumé d'appeler en tel cas, pour estre et venir par devant le dict maistre Thomas, pour respondre au faict le Roy, sur le cas que l'an leur mest, sur contenu ou mandement de nostre seigneur le roy et dessus⁸⁹ au dimanche jour de la Trinité prochain venant, à Yenville.

De ce faire, nous vous donnons pooir. Mandons et commandons à tous à qui il appartient et peut appartenir que à vous, en ce faisant, obeissent diligemment. Et ce faites, si diligemment que, par vous, n'i ait default. Ce que fait en arez⁹⁰, nous refererez, ou raportez de boiche, dedans trois jours.

Donné soubz nostre scel, l'an mil trois cents vingt trois, le samedi avant la saint Nicolas en may ».

8g. Suite du rapport de Thomas de Reims (24 juillet 1323)

« Par la vertu duquel, Robin Turreau et Jean Lebarbier, sergens d'Yenville, me referirent et raporterent de boiche que ils avoient adjournez les dessus nommez, aux lieux contenus ou dict adjournement, au dimenche jour de la Trinité, en la forme et maniere que mandé leur estoit, si comme il est plus plenment contenu en la rescription dont la teneur s'ensuit ».

8h. Premier rapport des sergents de Janville (21 mai 1323)

« A honorable et saige leur chier seigneur et maistre, maistre Thomas de Reins, conseiller le roy nostre seigneur, Robin Thureau et Jean Lebarbier, sergens d'Yenville, honneur et reverence avec obeissance en tous vos commandemens.

88. Le copiste du XVII^e s. a porté ici hostiers, qui n'a pas de sens, n'ayant pas reconnu la graphie archaïque *hostiex* pourttant reproduite par lui précédemment.

89. Le copiste a laissé ici un blanc correspondant à deux ou trois mots, correspondant à une partie du texte non déchiffrée ou détruite. Cependant la comparaison avec les textes dont ous avons conservé l'original permet de dire que cet espace ne peut correspondre qu'à un seul mot, et même très court.

90. *Ce que vous en aurez fait.*

Chiers sires⁹¹, savoir vous faisons que, le dimanche après l'Ascension darrenierement passé, nous fusmes au Plesseis, en l'ostel du dict Rivet. Lequel nous n'i trouvasmes pas.

Et aussy, celi jour fusmes à Heronville, en la paroche d'Auton, en l'ostel du pere du dict Guiot. Lequel nous ne trouvasmes pas.

Et aussy, en lendemain, feusmes à Vierville, pour adjourner le dict Martin de Vierville. Lequel nous ne trouvasmes pas. Né ne tient nulle residence.

Et adjournasmes les dessus dicts Rivet, Guiot⁹², aus dicts lieux, à estre par devant vous au dimanche jour de la Trinité prochain à Yenville, en la forme et en la maniere que il est contenu en nostre commission (parmy laquelle ceste rescription est annexée).

Et, pour ce que nous ne trouvasmes pas les dicts Guiot et Rivet, nous fismes à savoir à la maire du dict Guiot, aux gens qui s'entremettent des besognes du dict Rivet, que ils estoient adjournez en la maniere dessusdicte.

Donné sous nos sceaux, le samedy après Penthecouste, l'an mil trois cents vingt trois ».

8i. Suite du rapport de Thomas de Reims (24 juillet 1323)

« Auquel dimanche, jour de la Trinité, je me transportay à Yenville, au lieu où le prevost de la dicte ville a accoustumé à tenir ses plais. Et moy, estant en jugement, fis appeler par les dessus dicts sergens, et citer par six fois, les dessus dicts Rivet, Guiot et Martin, scavoit moy se il estoient au dict lieu.

Lesquels attendus souffisamment, jusques à heure de midy et de plus, ne vindrent, ne envoyerent. Pour quoy je les reputé pour contumax, et les mis en deffaut, et les manday à adjourner à une aultre journée, au dict lieu, en la forme et maniere qui s'ensuit ».

8j. Deuxième mandement de Thomas au prévôt (22 mai 1323)

« Thomas de Rheins, conseiller le roy nostre seigneur, au prevost d'Yenville, à Robin Turreau et à Jean Lebarbier, sergens du dict nostre seigneur le roy en la prevosté d'Yenville et ou ressort d'icelle, salut.

Comme, par la vertu du pooir à nous commis, vous ayez adjourné, ou faict adjourner par devant nous, à ce dimanche, jour de la Trinité, à Yenville,

91. Ces S ne sont pas ici ceux du pluriel, mais du cas sujet singulier (alias nominatif) qui existait encore en ancien français.

92. Il faut sans doute ajouter ici « et Martin », notamment du fait de l'absence de « et » entre.

Rivet du Plesseis, Guiot d'Auton, escuyers, le dict Guiot fil de monsieur Guy d'Auton, chevalier, et Martin de Vierville, vallet du dict chevalier (si comme nous le veons estre plus pleinement contenu en la rescription et mandement parmi lesquelles ces presentes lettres sont annexées), et nous soions, au dict jour du dict dimenche, venus en nostre propre personne au dict lieu pour faire ce que à nous appartenoit, laquelle chose nous avons faict, en la maniere qui ensuit, quar, nous, estant en jugement, fismes par les dessus dicts Robin et Jean Lebarbier, sergens d'Yenville, par six fois, les dessus dicts Rivet, Guion d'Auton et Martin de Vierville crier et appeler, que, si il estoient au dict lieu, ne ame pour eux, qu'il se comparussent par devant nous.

Et les attendismes jusques à heure de midy et plus. Et pour ce que eux, ne ame pour eux ne se comparurent, nous les mismes en deffault.

Pour ce est il que, derrechief, vous mandons et commettons, et à chacun de vous, que vous adjournez les dessus dicts Rivet, Guyot d'Auton et Martin de Vierville, en parfaissant ce que mandé vous a esté, en la maniere qu'autres fois commandé le vous avons, en faisant autreci⁹³ les dicts adjournemens en lieux publiques et marchez.

Et ce que vous en ferez, et les journées que vous leurs assignerez pour les aultres quinzaines, pour ce⁹⁴ finir, nous referirez.

Donné à Yenville, sous nostre scel, l'an mil trois cents vingt trois, le dimenche jour de la Trinité ».

8k. Suite du rapport de Thomas de Reims (24 juillet 1323)

« Par la vertu duquel adjournement, Robin Turreau et Jean Lebarbier, sergens d'Yenville, me rapporterent de boiche et me referirent les dessus dicts estre adjournez au lieu et en maniere que commis leur estoit, aux trois semaines de la Trinité dessus dicte, en la forme et maniere que plus pleinement est contenu en la rescription dont la teneur s'ensuit ».

8l. Deuxième rapport du prévôt de Janville (28 mai 1323)

« A honorable homme et saige leur chier seigneur et maistre, maistre Thomas de Reins, conseiller le roy notre seigneur, Guillaume de la Touche, prevost d'Yenville, Robin Tureau et Jean Lebarbier, sergens de ladicte prevosté, salut et obeissance à vos commandemens.

93. *Autreci* ou *autresi* : « aussi, de même ».

94. Nous corrigeons ici hypothétiquement en *ce* le texte qui porte *a*.

Nous dessus dicts sergens, savoir vous faisons que, en accomplissant vostre mandement, avons adjourné le lundi lendemain de la Trinité d'esté Rivet du Plesseis, en son hostel du Plesseis. Lequel nous ne trouvâmes mie.

Item, celi jour⁹⁵, Guiot d'Auton, en l'ostel du pere du dict Guiot, à Heronville. Et ne le trouvâmes mie.

Item, celi jour, nous fusmes à Vierville, pour adjourner Martin de Vierville. Liqueles n'a point de residence ou pais, si comme l'an nous dist.

Et feismes à savoir aux gens d'icelle ville, voisins dou dict Martin quant il y demoroit, et aux devant dicts lieux des dicts Rivet et Guyot, que les dessus dicts Rivet, Guiot et Martin adjournions par devant vous, comme dessus est dict, à Yenville, où l'en a accoustumé à tenir les plaïs, aux trois semaines de la Trinité dessus dictes, en la forme et maniere que il est contenu en vos commissions (par lesquelles ceste rescription est annexée).

Item, nous, prevost dessus dict⁹⁶ avons fait appeler les devant dictes personnes, en plein marché, à Yenville, le samedi après la feste Dieu darrenierement passée, par Berthelot Aigneau, sergent à Yenville à ce estably, à estre par devant vous au jour et lieux dessus dicts, et selon la forme des dictes commissions, si comme le dict sergent nous a raporté.

Et ce nous vous certifions, soubs nos sceaux. Donnè à Yenville, le samedi après la feste Dieu, l'an mil trois cents vingt et trois ».

8m. Suite du rapport de Thomas de Reims (24 juillet 1323)

« Pendent lequel adjournement, vous (mi chiers Seigneurs) veistes ladicte information, mesmement⁹⁷ quant à ce dont mention estoit faite en icelle, que je allasse avant à eux bannir, gardées les costumes du pais, lesqueles je vous raportay estre divisées, considéré les chastelleries diverses.

Et estoit contenu autressi la maniere commant je avois alé avant contre les dessusdicts. Quar, avant que on puist bannir un homme en la chastellerie⁹⁸ d'Yenville, il convient qu'il y ait un an [entre⁹⁹] le premier appel et le ban. Et en la chastellerie d'Estampes n'y faut que trois appeaux, par trois assises, par telles |²¹intervalles de temps comme il plaist au baillif du dict lieu. Et je avoie commancié à aller avant, par trois quinzaine[s] et la quarentaine

95. Nous ajoutons ici le mot *jour* qui nous paraît avoir été oublié par le copiste.

96. Le mot *dessusdicts* a été écrit deux fois puis raturé dans sa première occurrence.

97. *Mesmement* : surtout.

98. Notre copie porte ici en marge : « Chastelleries – p. 136, verso, de l'ancien cartulaire. »

99. Le copiste a laissé ici un blanc correspondant à deux ou trois mots, correspondant à une partie du texte non déchiffrée ou détruite. Cependant la comparaison avec les textes dont nous avons conservé l'original permet de dire que cet espace ne peut correspondre qu'à un seul mot, et même très court, dont le sens était ici « entre ».

d'abondant, selon ce qu'on a accoustumé à faire en Parlement et en la prevosté de Paris, selon ce qu'il est plus pleinement contenu en la dicte information.

Laquelle double¹⁰⁰ rapportée à vous (mi chiers seigneurs ou parlement), comment je devois aller avant, me consillastes et me mandastes que, selon la coustume que emprise avois¹⁰¹, allasse avant. Et m'en envoiastes les lettres du Roy contenant la forme qui s'ensuit ».

8n. Deuxième commission royale (1^{er} juin 1323)

Carolus, Dei gratia Francorum et¹⁰² Navarræ Rex, dilecto et fideli magistro Thomæ de Remis consiliario nostro, salutem et dilectionem.

Cum super eo quod ad nostrum pervenerat auditum, fama publica referente, quod Petrus Rives, Guiotus de Auton, filius Guidonis de Auton militis, cum pluribus suis complicibus in hac parte, religiosum virum fratrem Renaudum Gîves, monachum monasterii sancti Benedicti supra Ligerim ac grenetarium de Stampis, euntem de quadam domo dicti monasterii vocata de Plesseyo apud Sainville, pensatis insidiis, invaserant prodicionaliter, prope villam de Garenceriis, ipsumque monachum læthaliter vulneraverant, et ambos oculos a capite eiusdem monachi extraxerant, linguam suam ab ore ipsius extrahere ei amputare satagentes, abbate et conventu dicti monasterii sancti Benedicti et dicto monacho, una cum familia, gentibus, rebus et bonis in nostra existentibus gardia speciali, gardiam nostram frangendo prædictam, per nostras alias litteras vobis committendo mandasse dicantur quatenus de et super præmissis et ea tangentibus et dependentibus ab eisdem eorumque circumstantiis universis vos secreto, celeriter et diligenter informaretisn visa informatione per vos de mandato nostro super hiis facta, ex causa vobis mandamus, iterato, tenore præsentium committentes, quatenus vestrum evocationem¹⁰³ super præmissis inquiratis¹⁰⁴, seu inquiri faciatis, cum qua poteritis diligentia ; veritatem [autem¹⁰⁵] et inquestam¹⁰⁶ ipsam, sub nostro fideliter inclusam sigillo, Curie nostræ indicatis¹⁰⁷ ; et malefactores super præmissis per dictam inquestam culpabiles repertos, si eos reperire poteritis (extra tamen sacra et religiosa loca), in Castelletum nostrum Parisiensi, sub fida et secura custodia, transmittatis.

100. Copie du dossier. Cf. ces textes donnés par Littré au mot « double » : *Cil doivent conter en lor recoites (recettes) tout le pris des choses (choses) qu'ils vendirent, et par escrits doubles, dont li sires en aît l'un (Beaumanoir, Coutume du Beauvaisis, 1298, XXIX, 14). – Mon frère, je vous envoie le double des repparacions de l'eglise Saint Eutroppe de Xaintes que le prier m'a envoyées (Lettre de Louis XI).*

101. Nous corrigeons le texte qui porte avoit, en comprenant : « que j'avais entreprise ».

102. Le copiste a ici porté d'abord *rex* et avant de raturer *rex*, mais aussi, par distraction, *et*, que nous rétablissons.

103. *evocationem*. Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *evocandi*, non sens.

104. *Inquirere* signifie notamment en latin médiéval « instruire (un procès) ».

105. Je pense qu'il faut ici restituer ce mot de liaison qui aura sauté par saut du même au même.

106. *Inquesta* : « enquête, rapport d'instruction ».

107. *indicatis*. Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *iudicandi*, non sens.

Si vero per vos reperiri non potuerint malefactores prædicti, ad bannum contra ipsos, prout prætextu¹⁰⁸ aliarum litterarum nostrarum vobis super præmissis directarum procedere incepistis, per vos seu alium procedatis. Ab omnibus iusticiariis et subditiis nostris vobis in præmissis et ea tangentibus pareri volumus et mandamus.

Datum Parisiis, die prima junii, anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo tertio.

En voici une traduction :

« Charles par la grâce de Dieu roi des Francs et de Navarre à son affectionné et féal maître Thomas de Reims notre conseiller, salut et affection.

Il est récemment parvenu à nos oreilles de par la rumeur publique, que Pierre Rivet et Guyot d'Authon, fils du chevalier Guy d'Authon, avec plusieurs complices dans cette action, avaient prémédité une embuscade contre le frère Renaud Givet, moine du monastère de Saint-Benoît-sur-Loire et grenetier d'Étampes, qui se rendait d'une certaine demeure du dit monastère appelée le Plessis à Sainville, qu'ils l'avaient attaqué traîtreusement près du village appelé Garancières, qu'ils avaient blessé mortellement le dit moine, qu'ils lui avaient arraché les deux yeux de la tête, s'efforçant d'arracher et d'amputer sa langue de la bouche du susdit – et ceci alors que les religieux hommes l'abbé et le couvent du dit monastère de Saint-Benoît, ainsi que le dit moine, comme d'ailleurs leurs serfs, leurs gens, leurs possessions et leurs biens se trouvent sous notre spéciale protection. Ils ont enfreint la dite protection spéciale.

En plus de cela, on dit qu'ils vous ont adressé une autre lettre de notre part vous ordonnant de faire enquête secrète, rapide et diligente à propos et au sujet des faits susdits, de leurs tenants et de leurs aboutissants.

Nous avons examiné le rapport de l'enquête que nous vous avons confiée sur les faits susdits, et par suite nous vous ordonnons en vous le répétant par la présente que vous recherchiez et fassiez rechercher avec toute la diligence que vous pourrez la vérité ; que vous notifiez à notre tribunal la dite enquête sur les faits susdits sous pli scellé avec sûreté de votre sceau ; que vous fassiez transférer les malfaiteurs qui auront été trouvés coupables par la dite enquête, si vous pouvez les trouver, hormis cependant des lieux sacrés et religieux, sous bonne et sûre garde, à notre Châtelet à Paris ; mais, si les susdits malfaiteurs ne pouvaient être trouvés de vous, que procédiez ou fassiez procéder au banissement à leur encontre, comme vous avez commencé à le faire sous le couvert de l'autre lettre que nous vous avons adressée sur les faits susdits.

108. *Praetextus* en latin médiéval ne signifie pas « prétexte » mais « couvert », voire « protection ».

Nous ordonnons et commandons à tous nos officiers de justice et sujets que dans cette affaire et dans tout ce qui y touche ils vous obéissent.

Donné à Paris le 1er juin de l'an du Seigneur 1323 ».

80. Suite du rapport de Thomas de Reims (24 juillet 1323)

« Pour quoy je me transportay, le dimanche après les trois semaines de la dicte Trinité, qui fut le dimanche après la feste saint Barnabé apostre, au lieu où le dict prevost d'Yenville a accoustumé à tenir ses plais.

Et mis les dicts Rivet, Guiot et Martin en deffault, appelez et attendus souffisamment, et les adjourne au dimanche apres la feste saint Pierre et saint Pol lors prochain venant, sur peine de bannissement, et fis adjourner en la forme et maniere qui s'ensuit¹⁰⁹ ».

8p. Consultation du Parlement par Thomas de Reims (4 juillet 1323)

« A honorables hommes et saiges mes tres chiers seigneurs du Parlement, Thomas de Reins, conseiller et commissaire du roy nostre seigneur, toutes honneurs et obeissances.

Mi chiers seigneurs, savoir vous fais que par la vertu des commissions du dict seigneur et de la rescription du Prevost d'Yenville, Robin Turreau et Jean Lebarbier, sergens de la dicte prevosté, par la vertu de laquelle il m'appert estre adjournez par devant moy, à Yenville, Rivet du Plesseis, Guiot de Auton fils de monsieur Guy de Auton chevalier, et Martin de Vierville, vallet du dict Monsieur Guy, au dimanche après la feste saint Barnabé apostre, en la forme et maniere que commis l'avoie et mandé aus dicts prevost et sergens (par lesquelles ces presentes sont annexées), le dict dimenche, me transporté à la dicte ville d'Yenville, au lieu où li prevost a accoustumé à tenir ses plais.

Et illeques fis appeler, par le dict Jean Lebarbier, les dicts Rivet, Guiot et Martin, une fois, seconde, et tierce, se il estoients au dict lieu, ne ame pour eux, que il se comparussent par devant moy.

Lequel attendu [sic] jusques à heure de midy et plus, et criez seconde fois par trois fois, si comme dessus est dict, par le dict sergent, ne veindrent, ne envoyerent.

Pour quoy, l'heure de midy passée, je les mis pour contumax, et les mis en deffault.

109. On s'attend après ces mots que Thomas cite le formulaire d'ajournement ; en réalité il fait un compte-rendu de toute la séance au cours de laquelle il a été fait.

Et est assavoir que, en ce mesme lieu, par la vertu de la darreniere commission à moy faicte, par laquelle le roys mes sires me mande que je enquierie la verité, je adjourne les dicts Rivet, Guiot et Martin par devant moy, au jeudy après ensuyvant, à Estampes, en l'ostel de la Fontaine Tritan¹¹⁰, à aller avant en la besoigne que commise m'estoit, selon ce que raison dourroit, o inthimation¹¹¹ : veïssent ou non, je yroie avant en la dicte besoigne, et tenroie le plait pour eutaine¹¹², eïnsy comme raison dourroit.

Et adjournay autressy les dessus nommez que il se comparussent par devant moy au dict lieu d'Yenville, dedans le dymenche apres la saint Pierre et saint Paul prochain venant, sur peine de bannissement, pour aller avant en ladicte besoigne qui commise m'estoit par la vertu de la premiere et seconde commission, si comme raison dourroit, o intimation que si à la dicte journée ne venoient, je iroie avant à eux bannir.

Item, savoir vous fais que, le lundy après la dicte saint Barnabé, je me transportay en la maison monsieur Guy d'Auton à Heronville, et illeques¹¹³ adjourne, en la presence de la maire du dict Guyot, et de plusieurs aultres, les dicts Rivet, Guyot et Martin, par devant moy, comme dessus est dict, aus dict¹¹⁴ jours du dict jeudy et dimenche.

Et de là, autressi, me transportay à Auton, de laquelle paroche¹¹⁵ les dessus nommez sont tenu[s]. Et, devant l'église de la dicte ville, en lieu plus public, presens plusieurs de la dicte ville, adjourne les dessus dicts Rivet, Guiot et Martin, en la forme et manière, jours et lieux que dessus est dict, par devant moy.

Item, de là, me transporte au Plesseis Saint Benoist en l'ostel du dict Rivet, et illec, presens plusieurs, fis aus¹¹⁶ dessus nommez tels et semblables adjournemens par devant moy, comme dessus est dict.

Et commanday, par la vertu du pooir à moy commis, aux dessus dicts prevost et sergens que, ce samedy prochain venant, qui est jours de marché à Yenville, adjournassent, ou feïssent adjourner, les dessus nommez, au dimanche après la dicte saint Pierre et saint Pol, par devant moy, à Yenville, comme dessus est dict.

Lequel adjournement raporta estre faict le dict Robin Turreau, en la forme et manière que commis li avois¹¹⁷.

Item (mi chiers seigneurs), le dymenche après la saint Pierre et saint Pol, me transportay au dict lieu d'Yenville.

110. L'hôtel de la Fontaine Tristan. Cf. note 6.

111. O inthimation : « avec l'avertissement suivant ».

112. Eutaine, c'est-à-dire « huitaine », mot non reconnu par le copiste qui a porté : entaine.

113. Illeques, illec : « là ».

114. Le copiste a porté par distraction : as dix.

115. Paroche : paroisse.

116. Aus. Nous corrigeons le texte qui pourte : les.

117. Avois. Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : avoit.

Et, avant que je allasse en jugement, vint Jehans Legrand, d'Yenville, qui cousins et amis se disoit du dict Rivet et Guiot. Et appella avec luy le curé d'Yenville. Lequel curé me monstra unes lettres qui scellées estoient, si comme il apparroit de premiere face, du scel de la cour l'official de Sens.

Èsquelles, entre les aultres choses, estoit contenu que Guiot, fils de monsieur Guy d'Auton, chevalier, s'estoit rendu comme clerc en la prison l'official de Sens.

Et, pour ce que je (Thomas dessusdict) les fesoie appeler, comme commissaires du dict seigneur¹¹⁸, sus le faict dont on les poursuit, me mandoit adjourner, comme commissaire, devant l'official de Sens, à une certaine journée après ceste Magdelaine.

Et en requist le dict Jehans le dict curé que il m'ajournast.

Auquel curé je respondy que, par la vertu du mandement, adjourner ne me devoit. Et, ou cas où il le feroit, je faisoie protestation de mes interests, despens et domaiges demander contre eux, en lieu et en temps, en disent que je n'estoie leur subget en nulle manière, quar je estoie demorant à Paris, hors de la jurisdiction ordinaire du dict official, ne n'avoie faict contraire¹¹⁹ ne delict en leur jurisdiction ordinaire, ne ne se ventoient¹²⁰ en leurs lettres par quoy nulle jurisdiction peussent exercer en moy.

Et quant li curez eust¹²¹ oy ceste response, si se doubta, et respondy que il ne feroit mie l'adjournement.

Item, celle mesme journée, en jugement, moy present, firent lire le[s] dicts Jehan et Jehan de la Gravelle, escuiers, comme amis charnels du dict Guiot, la lettre du dict official, et me requierent que je n'allasse avant au ban contre le dict Guiot, quar il estoit clerc, et rendus comme clerc en la prison du dict official, comme dict est.

Et je leur respondy que, quant je verroie le dict Guiot, ne ame qui se vosist¹²² fondez pour li, je savioie bien que je avoie à faire. Mes, pour chose qu'il deissent, je ne lairoie¹²³ que je ne le meisse en deffaut, mesmement¹²⁴ que le dict Guiot subget est¹²⁵ de la jurisdiction¹²⁶ ordinaire l'evesque de Chartres, et y avoit esté faict le delict. Pour quoy il sembloit que ce fut barat, fuite et chose afaitie.

118. C'est-à-dire du roi.

119. *Contraire*, c'est-à-dire « dommage, nuisance ». Le copiste n'a pas reconnu ce mot et en a porté un commençant par *contra* et se terminant par quatre ou cinq jambages confus qui marquent son embarras.

120. *Se ventoient* : « S'appuyaient, s'autorisaient ».

121. *Est*. Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *eust*.

122. *Vosist* : « voulût ».

123. *je ne laisserai*.

124. *Mesmement* : « surtout ».

125. *Est*. Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *et*.

126. Ici a été porté d'abord le mot *de*, ensuite raturé.

Et vuil¹²⁷ (mi chiers seigneurs) que vous saichiez que, celle mesme journée, moy estant en jugement, Jehan Legrand d'Yenville, Jehans de la Gravelle et plusieurs aultres, qui cousins se disoient du dict Rivet et Guiot, me presenterent unes lettres du roy, en laquelle le roy mesme me mandoit que, gardée la coustume du pais, joute la commission à moy faicte, je allasse avant en ceste besoigne, et me offrissent à faire tantost foy des dictes coustumes. Lesquelles ils allegoient estre telles comme est fait mention en ladicte information.

Auxquels je respondi que ladicte information volentiers je recevoie, et quanque bailler me voldroient aucques. Desquelles choses bailler et enformer furent defaillant, fors tant qu'ils me requirrent que je meisse en mon procès que ledict Rivet estoit oultre montains, et que riens ne savoit de ces appeaux, ne savoir ni le pooit. Pour quoy necessaire li estoit que gardast la coustume ;

le procureur de l'abbé de Saint Benoist¹²⁸ disent que ledict Rivet estoit ou pais, et ne s'en estoit encores bougez ;

Lesquelles choses oyes, je respondi, à ceux qui amis des dessus dicts se disoient, que je me garderoie bien de m'espandre¹²⁹, et n'estoit encores mie la journée par la vertu de laquelle je pooie bannir les dessus dicts Rivet, Guiot et Martin. Quar ores premiere estoit ce la tierce journée que il estoient appelez, né veoie mie, si comme il me sembloit, que il deissent choses par la vertu desquelles je deusse cesser de bailler deffault ou contumace contre les dessus dicts Rivet, Guiot et Martin.

Pour quoy, l'eure de midy venue, les fis appeler une fois, seconde, et tierce, en jugement.

Lesquels ne se comparurent pas par devant moy, ne aultres qui pooir eussent d'iceux aultres que dessus est dict.

Pour eux attendus souffisement et criez, comme dict est, je les reputay pour contumax et les mis en deffault.

Et adjournay les dessus dicts Rivet Guiot et Martin en jugement, que il se comparussent par devant moy à Yenville, sur peine d'estre bannis du royaume de France, et à aller avant en la besoigne qui commise m'estoit, au dimanche après la Magdaleine, o intimation : veinssent ou non, une fois pour toutes, je yroie avant au ban.

127. *et je veux.*

128. Nous n'avons pas le nom de ce procureur, à cette date de 1323. Un acte en date du samedi 6 juin 1327 (AD 18 – G 121, folios 86 v^o 87v^o) nous montre comment : « Par devers nous Robin Pasquier, lieutenant de Nicolas Troillard, garde de la prévosté d'Yenville, vint messire Anxeau Buriat, procureur de l'abbé et du couvent de Saint Benoist, si comme nous avons veü estre contenu en une procuracion scellée des sceaux des dicts abbé et convent. ».

129. *S'espandre* : « s'enflammer, s'irriter ».

Et commanday à Robin Turreau, sergent d'Yenville, que il, par li ou par aultres, adjournast les dessus dicts |^{226vo} en plein marché, au dict jour et lieu, à faire ce que dessus est dict, o l'inthimation dont parlé est, en l'adjournement de dessus.

Et vous faict assavoir (mi chiers seigneurs) que, à lendemain, en ma propre personne je me transportay au Plesseis Sainct Benoist, en la maison du dict Rivet. Et illeques, en la presence de bonnes gens qui demeurent ou dict hostel, et de plusieurs aultres de la dicte ville, adjournay au dimenche après la Magdeleine, au dict lieu, les dicts Rivet, Guiot et Martin, en la forme maniere et l'inthimation que dessus est dicte.

Item, ce jour mesme, je me transporte à Auton, paroche dont les dessus dicts estoient quant ils firent le dict faict, ou lieu plus publique de ladicte ville, devant l'eglise et devant les Meisyaux, et illec adjournay les dessus dicts Rivet, Guiot et Martin, en la forme, maniere et o l'inthimation que dessus est dicte.

Item, ce mesme jour, allay à Heronville, maison du dict monsieur Guy d'Auton, et, illec, en la presence, de la maire du dict Guiot, de la gent, de l'aieus et de plusieurs aultres, adjournay les dessusdicts aus dits jour et lieu¹³⁰, en la forme maniere et o l'inthimation dessus dictes ».

8q. Suite du rapport de Thomas de Reims (24 juillet 1323)

« A laquelle journée du dict dimanche après la Magdeleine je me transportay à Yenville, et, moy estant en

jugement ou lieu où le dessus dict prevost a accoustumé à tenir ses plais, me furent presentées unes Lettres du Roy mon sieur contenant la forme qui s'ensuit ».

8r. Troisième commission royale (6 juillet 1323)

Carolus, Dei gratia Francorum et Navarræ rex, dilecto et fideli magistro Thomæ de Remis, consiliario nostro, salutem et dilectionem.

Cum visa in Curia nostra Parisiensi informatione facta super erutione oculorum fratris Renaudi Gives monachi monasterii Sancti Benedicti supra Ligerim et grenetarii de Stampis, et aliis maleficiis et delictis in ipsius monachi personam perpetratis, quæ quidem maleficia Petrus Rives et Guiotus de Auton filius Guidonis de Auton militis commisisse dicuntur ; consideratoque quod dictum monasterium, ipsiusque monachi in nostra sunt gardia speciali, quæ¹³¹ per factum

130. *Aus dicts jour et lieu.* Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *as dix jours et lieu.*

huiusmodi in nostri contemptum violata extitit et effracta, quodque ipsius violationis cognitio et punitio ad dictam Curiam nostram cum ad eam recurritur spectat in solidum ; consideratisque dicti maleficii enormitatibus et aliis quæ certa prædicta consideranda erant, ipsa curia nostra tam viva voce quam per litteras vobis commiserit inquirere vestrum evocandum super prædictis ; et inquestam eidem curiæ remittere¹³² ; et alio in hoc facto procedere, juxta traditam tam verbo quam litteris vobis formam ; et, post hoc, ex parte dictorum Petri et Guioti, exhibita fuerint vobis litteræ nostræ, tacito de præmisso obtentæ, que commissioni vobis in hac parte (ut dictum est) factæ derogare videntur ; iterato vobis committimus et mandamus quatenus, dictis nonobstantibus¹³³ litteris, aut aliis tacito de ordinatione¹³⁴ curiæ nostræ prædictæ obtentis, vel obtinendis, in dicto negotio, juxta traditam verbo et litteris vobis formam procedatis, tam celeriter quam, in vestri defectum, non sit ad nos ulterius propter hoc recurrendum.

Datum Parisiis, sexta die julii, anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo tertio.

En voici une traduction :

Charles par la grâce de Dieu roi des Francs et de Navarre, à son affectionné et féal maître Thomas de Reims notre conseiller, salut et affection.

Dans notre Parlement de Paris il a été pris connaissance de l'enquête menée sur l'arrachement des yeux du frère regnault Givet, moine du monastère de Saint-Benoît-sur-Loire et grenetier d'Étampes, et sur d'autres méfaits et délits perpétrés à l'encontre de la personne du dit moine, méfaits dont il se dit qu'ils ont été commis par Pierre Rivet et Guyot d'Authon, fils du chevalier Guy d'Authon.

Et, attendu que le dit monastère du dit moine est sous notre protection spéciale, laquelle par un fait de ce genre se trouve violée et enfreinte, au mépris de notre autorité ; et que le jugement et la sanction de la dite violation relève entièrement de notre dit Parlement dès lors qu'on a recours à lui ; attendu également les énormités du dit méfait, et certains autres points déjà mentionnés qui étaient à prendre en considération, notre susdit tribunal vous a donné mission, tant de vive voix que par ordre écrit, d'instruire votre citation à comparaître sur les susdits faits, et de renvoyer votre dossier d'instruction au dit tribunal, et d'aller avant dans cette procédure sous la forme qui vous a été communiquée tant de vive voix que par écrit.

131. *Quae*. Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *quod*.

132. Nous corrigeons ainsi le texte qui porte *remittere*.

133. Ici a été portée une lettre indistincte isolée, peut-être un L majuscule, qui semble raturée.

134. Ce tour *tacito de ordinatione etc.* se retrouve au moins dans une charte de février 1318 : *asserendo etiam dictam confirmationem... non obstare, cum impetrata fuerint (sic), ut dicebant, tacito de ordinatione prædicta* (Ordonnance des roys de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique. Douzième volume, Paris, Imprimerie royale, 1777, p. 346). Cf. aussi : *tacito de ordinatione et pronunciato memoratis* (Wilhelm Kisky, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter* : Bd. 1304-1332, Düsseldorf, Droste Verlag, 1985, p. 92).

Et après cela, il vous a été exhibé de la part des dits Pierre et Guyot une lettre de nous, obtenue subrepticement au sujet de ce qui précède, qui paraît abroger l'ordre de mission qui, comme on vient de le dire, vous été donné sur ce point.

À nouveau donc nous vous donnons ordre et mission – sans tenir compte des dites lettre, ni d'autres documents obtenus ou à obtenir subrepticement de l'administration de notre susdit Parlement – d'observer dans cette affaire la procédure qui vous a été mandée de vive voix et par écrit, et de procéder avec tant de célérité que cela ne tourne pas à une faute de votre part à notre égard, si vous reveniez encore vers nous sur ce point.

Donné à Paris le 6 juillet de l'an du Seigneur 1323 ».

8s. Suite et fin du rapport. Bannissement (24 juillet 1323)

« Lesquelles je fis lire de mot à mot en jugement.

Et lors me requièrent Jean Legrant d'Yenville et Jehan de Gravelle, qui cousins se disoient des dicts Rivet et Guiot, ce que autre fois de par eux a esté dict dessus, pour les dessus dicts Rivet et Guiot.

Ausquels fut faicte la response que autre fois avoit esté faicte. Et dis à eux outre que, considéré¹³⁵ la teneur de la lettre qui présentée m'estoit, je estoie tenu à aller avant à bannir les dessus dicts.

Et me requeroit, o grant instance, le procureur des dicts Religieux que je li octriasse deffaut, et que je les bannisse.

Pourquoy, tout veü et considéré ce que dessus est dict, eu conseil et avis sur tout, l'eure de donner deffaut passée, les dessus dicts Rivet, Guiot et Martin appelez par Robin Tureau, sergent d'Yenville, une fois, seconde et tierce, pour ce que il ne se comparurent, ne aultres qui mandement eust d'eux aultre que dessus est dict, je les mis en deffaut.

Et, considéré la coustume du Parlement et de Paris, et considéré aultressi que le[s] dits fais estoie[n]t fais de garde enfreinte et brisée, de quoy la connoissance appartient à roy, et non à aultre ;

consideré autressi ce que encharchié m'estoit de mes seigneurs du Parlement, et ce que mandé m'estoit ;

repute les dessus dicts Rivet, Guiot et Martin pour bannis ; et illec en jugement les banni du Royaume de France.

Et commanday au prevost d'Yenville, qui illeques estoit presens, que il feist les dessus dicts Rivet, Guiot et Martin publier et crier, ou dict pais, au lieu où on avoit et a accoustumé à faire tels choses, pour bannis du Royaume de France.

135. Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *considerer*.

*Donné soubz mon scel, l'an et le jour dessus dicts. Donné soubz mon scel l'an et le jour dessusdicts*¹³⁶ ».

9. Négociation et accord entre les parties à Orléans (11 juin 1324)

Moins d'un an après la proclamation de son bannissement, Pierre Rivet du Plessis, selon l'usage du temps, envoie des émissaires négocier avec la partie lésée un accord, qui intervient devant le prévôt d'Orléans le 11 juin 1324.

L'original, encore conservé au XV^e siècle¹³⁷, est perdu ainsi que la première copie¹³⁸, et nous suivons le texte du cartulaire du XVII^e siècle¹³⁹.

« À tous ceux qui verront cestes presentes lettres, Jehan de Longueau¹⁴⁰, garde de la prévosté d'Orliens, salut.

Comme plusieurs discors, contenant riotes et ples, feussent meus entre religieux hommes et honnestes l'abbé et le couvent de saint Benoist sur Loire, pour eux et ou nom d'eux et de leur dite eglise de Saint Benoist sur Loire, d'une part ; et noble homme Pierre dict Rivet dou Plesseis, escuyer, d'autre part ; sur ce que les dicts religieux demandoient, ou nom d'eux et de leur dite eglise, plusieurs arrerages en quoy les dicts Religieux disoient et affermoient que le dict Pierre Rivet estoit tenu à eux, ou nom d'eux et de leur dite eglise, de temps passé, de certaines rentes en bled, en terrages abonnez, que le dict Pierre Rivet doit chacuns an de rente aus dicts religieux, ou nom d'eux et de leur dite eglise ; et, pour ce, demandoient et requeroient les dicts religieux, ou nom d'eux et de leur dite eglise, que le dict Pierre Rivet feust condamné et contrainct à rendre payer et restituer tous les arrerages qui deubs estoient aus dicts, ou nom d'eux et de leur dite eglise, et, avec ce, à rendre et payer tous les cousts, mises, despens, domaiges, interests et depertes que les dicts religieux, ou leur procureateur ou nom d'eux et de leur dite eglise avoient eus et soustenus pour raison de la paye non faicte ne accomplie des rentes et terrages devant dicts, de tout le temps passé jusques aujourd'huy ;

136. Nous conservons cette répétition, ne sachant si elle est due à l'un des copistes ou à la charte originale.

137. On lit à la fin du texte : « *Collationata cum originali quod habemus* », ce qui peut se traduire par : « Collationné avec l'original, qui est entre notre possession ».

138. On lit en marge au début du texte : « Du Pleisseis de Villiers pour le couvent – XLII de rente V. C. LXXXIII, p. 138, verso, de l'ancien cartulaire ».

139. AD18 G 121, folios 230^o-237^o.

140. Le copiste a porté par erreur Longneau.

saichent tuit que religieux homme et honneste frere Pierre Delaunoy, abbé de Saint Benoist sur Loire, ou nom de son dict¹⁴¹ couvent et de l'église d'iceli mesmes lieu d'une part ; et nobles hommes monsieur Guy d'Auton, chevalier, et Guichart de Chartrestes, escuyer¹⁴², pour le dict Pierre Rivet, et ou nom d'icelluy Pierre Rivet, pour lequel Pierre Rivet les dicts monsieur Guy et Guichart, et chacun pour le tout sens division, vindrent et presterent en main et promirent à faire, avoir ferme et estable toutes les choses, les accords et les convenences qui cydessous sont divisées et declarées, d'autre part ; establies les dictes parties, c'est à savoir le dict abbé pour soy et ou nom que dessus est dict d'une part, et les dicts monsieur Guy et Guichart pour le dict Pierre Rivet et ou nom d'icelluy Pierre d'autre part, à Bolonville en Beausse, en la presence de Richard Haudoin, notaire juré de la prevosté d'Orliens, de nous especialement envoyé en icelluy lieu, pour ouyr, recevoir et faire instrument des choses qui ensuivent, auquel juré nous adjoustons pleine foy et l'avons creu en ces choses et en greigneurs¹⁴³, pour bien de pés, et pour eschever tous plais et toutes riotés, contestes et discors, et que bon accord soit et demeurast¹⁴⁴ et bonne pes entre ledict Pierre Rivet et les dicts religieux les dicts monsieur Guy et Guichard, de leur bonne volente, et chacun pour le tout, sens division, promettent et s'obligent que il feront, pourchaceront et procureront envers le dict Pierre Rivet que icelluy Pierre Rivet asserra¹⁴⁵, à pris de terre just et ancien, aus dicts religieux et à leurs successeurs, perpetuellement, à toujours mes, quarente livres de bons tournois de annuel et perpetuel rente, dedans d'huy en un an prochain venant, sur heritaiges et rentes que le dict Pierre Rivet a seans et mouvens ou fié ou en la censive des dicts religieux, et en leur joustise haute et basse. Et s'en dessaisira et mettra hors de sa main quant à propriété et saisine. Et seront propres heritaiges à la dicte eglise.

Et se, ou temps à venir, aucun empeschement ou main de Roy y estoient mis, ou que il y fussent à present, pour cause dou dict Pierre Rivet, en quelconque maniere que ce fust ou povist estre, les dicts monsieur Guy et Guichart promettent et s'obligent, et chacun pour le tout, sens division, que il feront et procureront, envers le dict Pierre Rivet, que icelluy Pierre Rivet, à ses propres cousts et despens, osterà ou fera oster tous empeschemens et main de Roy qui aus dictes rentes et heritages sont aujourd'huy, si aucunes en y a,

141. *Dict.* Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *dou*.

142. C'était le beau-frère de Guy d'Authon. Vers 1817 en effet on trouvait encore dans l'église de Chartrettes « d'anciens tombeaux dont ceux de Guichard I^{er} de Chartrettes et d'Agnès Dantem sa femme, datant du XIII^e s. » (Jean-Charles Doux, *Le village de Chartrettes des temps anciens à 1789*, manuscrit de 1938 conservé aux AD77 sous la cote Mdz 126, cité par le *Le Chartretois*, année 1972, p. 6). Il est clair que le nom bizarre de cette épouse a été mal lu et qu'il s'agissait d'AGNES DAUTON peut-être écrit DAUTUN.

143. Greigneurs : « plus grandes (choses) ».

144. On corrige ici le texte qui porte : « demenage ».

145. *Assiera*.

et que, ou temps à venir, pour cause dou dict Pierre Rivet, y pouroient estre mis, en quelconque maniere que ce soit ou puisse estre.

Et se il advenoit que le dict Pierre Rivet fust defaillent, en tout ou en aucune partie, par quelcunques cause, de assouair la dicte rente aus dicts religieux, pour eux et pour leurs successeurs, perpetuellement à tousjoursmes, de les heritaiges et rentes seans et mouvens ou fié ou en la censive des dicts, et en leur joustice haute et basse, sens aucun empeschement, plés et¹⁴⁶ riotes.

Et dedans le terme dou jour d'huy en un an prochain venant, ou d'aucune des choses devant dictes, les dicts monsieur Guy et Guichart promettent, et chacun pour le tout, sens division, et s'obligent que il, en lieu dou dict Pierre Rivet, asserront aus dicts religieux, pour iceux religieux et pour leurs successeurs, les devant dicts quarente livres tournois de rente sur les propres biens, et aux cousts des dicts monsieur Guy et Guichart, ou fié ou en la censive desdicts Religieux et en la joustice haute et basse desdicts religieux, dedans le terme d'huy en un an dessusdict, si et en telle maniere que les dicts religieux ou leur procureur, ou nom d'eux et de leur eglise, auront, prandront, leveront et recevront perpetuellement a tousioursmes, comme leur propre heritage, chacun an, les devant dictes quarente livres tournois de rente, franchement et quictement, sens aucuns ples, riotes ou aucuns empeschemens.

Et promistrent les dicts monsieur Guy et Guichard que il feront et procureront envers le dict Pierre Rivet que il se demettra de la foy de la dicte rente ou des heritages sur lesquels la dicte rente sera assise, et que il en mettra en saisine les dicts religieux, pour eux et pour leurs successeurs, ou nom d'eux et de leur eglise.

Et, se, lors¹⁴⁷, de ce le dict Pierre Rivet estoit defaillent, les dicts monsieur Guy et Guichart promettent que il, de la terre que par deffaute dou dict Pierre Rivet asserront aus dicts religieux, se par la deffaute dou dict Pierre Rivet leur convient aseair, se demettront de la foy et en mettront en saisine les dicts religieux pour iceux religieux et pour leurs successeurs ou nom de la dicte eglise.

Item, les dicts monsieur Guy et Guichard recongnurent par devant le dict juré que le dict Pierre Rivet doibt et est tenu aus dicts Religieux en quarente livres tournois pour la finence et chevissance des yssues, profficts et emolumens de ceste presente année, que le dict Pierre Rivet doibt aus dicts religieux de la dicte rente, si comme les dicts monsieur Guy et Guichart recongnurent.

146. Le copiste a d'abord écrit *pePles*, raturé ce mot puis porté dans l'interligne : *ples*. Cette perturbation est sans doute cause de la disparition d'une conjonction de coordination attendue après *ples*, qui doit être *et*, vu que le S final de *ples* ressemble beaucoup à la graphie coutumière de *et*.

147. *Se lors*, c'est-à-dire : « si à ce moment-là ». Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *selon*.

Et firent des quarente livres tournois devant dictes, envers les dicts Religieux, par devant le dict juré, leur propre debte.

Lesquelles quarente livres tournois devant dictes les dicts monsieur Guy et Guichard promettent, et chacun pour le tout, rendre et payer comme leur propre debte aus dits religieux, à leur procureateur ou au porteur de ces lettres, dedans Pasques prochain venant.

Et lors, quarente livres tournois de debte rendues et payées aus dict terme de Pasques, les quarente livres tournois de rente dessus dictes assises ou fié ou en la censive des dicts Religieux et en leur joustise haute et basse, et toutes les choses devant dictes, et chacune d'icelles faictes et enterinement¹⁴⁸ accomplies, le dict Pierre Rivet sera et demaira quicte et absols à tousjoursmes, luy et ses hers, de tous les arrerages en quoy le dict Pierre Rivet estoit tenu aus dicts religieux, de tout le temps passé jusques au jourdhuy, pour les causes et raisons dessus dictes.

Et ainsy le voutl et accorde le dict abbé, ou nom de luy, et ou nom que dessus est dict.

Promettens les dictes parties que il, jamez, par eux ne par aultres, encontres les accors, les promesses, les convenences, les choses dessus dictes ou aucune d'icelles, ne vendront, né assaieront à venir, né en aucune maniere ne les rappelleront, né feront rappeler par eux, né par aultres, par aucun droict, par raison de desagreableté, de decevance, de lesion, de circonvention, né par aucune aultre cause ou raison.

Einçois promistrent les dictes parties que il toutes les choses dessus dictes, et chacunes dicelles, tendront, feront et enterinement¹⁴⁹ accompliront, sens corrompre, sens enfreindre, en tout né en partie.

Et si l'une partie ou l'autre avoient, faisoient ou soustenoient cousts, mises, despens, dommaiges, depertes ou interest, par deffaute de paye, ou de ce que les choses dessus dictes, toutes et chacune, ne fussent faictes, tenues, gardées, enterinées parfaictes et accomplies fermement et leaument¹⁵⁰, en la forme et maniere que dessus est dict et divisé, la partie qui en seroit defaillent les rendroit et restoreroit à l'autre partie non defaillent et obeissent ; et en croiroit le porteur de ces lettres par son simple serment, sens autre preuve querre ne demander.

Et se il vouloient aucune chose dire, alleguer ou opposer contre cestes presentes lettres, ou contre les choses devant dictes, ou aucune d'icelles, il s'obligent à la venir dire, alleguer, prouver, monstrier et obiter par devant le prevost d'Orliens, en la prevosté d'Orliens, sens avoir aultre juge, né aultre cour.

148. *Entièrement.*

149. *Enterinement*, nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *enterrineront*.

150. *Leaument*, c'est-à-dire « loyalement ». Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *leamment*.

Et quant à toutes les choses devant dites, et chacune dicelles, fere, tenir, garder, enteriner, parfaire et accomplir, fermement et leument, en la forme et maniere que dessus est dict et divisé, les dictes parties ont obligé l'une partie à l'autre, et soubmis à la jurisdiction de la prevosté d'Orliens, sens aultre adveu, c'est assavoir les dicts monsieur Guy et Guichart, eux, leurs hoirs et l'abbé, pour soy et ou nom que dessus est dict, soy, ses successeurs, et tous leurs biens meubles et non meubles, presens et à venir, où que il |^{236ro} soient.

Et renoncèrent, quant à ces choses, à toutes graces, à tous privileges de crois prise et à prandre, à toute erreur et decevence, à toute cause de desagreableté, à¹⁵¹ l'exception de tricherie, de mal, à action en fet, à la deception d'oultre moictié de droict pris, à toute aultre decevence et erreur, à toute lezion, deception et circonvention, à tout benefice de restitution en entier, à toute ayde de droict, de canon et de lay¹⁵², à tous us, coustumes et establissemens de pais et de lieu, au droit disent que renonciation general ne doit valloir si l'especial ne vaut avoir, à tout droict escript et non escript, au benefice de division, à toutes fraudes, tricheries, malices, decevances et baras, et à toutes aultres exceptions, deceptions, allegations, cavillations, aides, raisons, barres et deffenses, de fait et de droict, qui pouroient estre dictes ou objetées contre cestes presentes lettres, ou contre les choses devant dictes, ou aucune d'icelles.

En tesmoing de laquelle chose, nous, à la relation dou dict juré, avons faict sceller ces lettres dou scel de la prevosté d'Orliens. Ce fut faict l'an de nostre Seigneur mil trois cents vingt quatre, le lundy jour de saint arnabé apostre¹⁵³.

10. Entérinement de l'accord à Châteauneuf-sur-Loire (3 mai 1327)

Trois ans après le premier accord passé à Orléans par ses émissaires avec les moines de Saint-Benoit, Pierre Rivet se présente devant un notaire de Châteauneuf-sur-Loire.

L'original, conservé au XV^e siècle¹⁵⁴, est perdu, ainsi que la première copie¹⁵⁵. Nous suivons le texte du cartulaire du XVII^e siècle¹⁵⁶.

★

151. Nous portons à, là ou le copiste a mis : *et*.

152. Le copiste a porté : *delay*.

153. Le 11 juin tombait bien un lundi en 1324.

154. On lit à la fin du texte : « *Collationata cum originali quod habemus* » ce qui peut se traduire par : « Collationné avec l'original, qui est entre notre possession ».

155. On lit en marge au début du texte : « Du Plesseis / V. C. LXXXVII, p. 139, verso, de l'ancien cartulaire ».

156. AD18 G 121, folios 237r^o-241r^o.

« À tous ceux qui verront ces presentes lettres, Jehan d'Asnieres, prevost de Chasteauneuf sur Loire, et Berthier Thoreau, gardes dou scel d'icelle prevosté, salut.

Saichent tuit que, en la presence de Johannot Foillet, cleric notaire juré de l'escripture et dou scel de ladicte prevosté (auquel juré nous adjoustons pleine foy et l'avons creü en ces choses, et en greigneurs), especiaument de nous envoyé quant aux choses qui ensuivent oïr et recevoir, vint en sa propre personne : noble homme Pierre Rivet, escuyer, du Plesseis.

Et recognut par devant le dict juré que, comme il soit tenu et obligé envers religieuse personne et honneste monsieur l'abbé de Saint Benoist, pour certains accors d'amendes et malefacons, que le dict escuyer avoit faictes au dict monsieur l'abbé et à ses gens, si comme le dict escuyer cognut et confessa par devant le dict juré.

Et, pour iceux accords, amendes et malefacons, le dict escuyer est tenu à assoair, bailler et delivrer au dict monsieur l'abbé, ou nom de la dicte eglise et pour elle, jusques à la somme et valleur de trente et deux livres parisis de rente chacun an, perpetuellement, pour estre propres heritaiges et de.....¹⁵⁷ de ladicte Eglise

Pour lesquels trente et deux livres parisis de rente chacun an dessus dictes, le dict escuyer, establis¹⁵⁸ personnellement en droict par devant le dict juré et recognut de son bon gré [que] de sa pure et liberau volonté il avoit baillé, octroyé, quitté, cessé et delessé, et encores baille, octroie, quitte, cesse et dellesse à present au dict monsieur l'abbé, ou nom de la dicte eglise et des successeurs dou dict monsieur l'abbé à tousioursmes, sens cause de nul rappel, ne de nul retenement, toutes les choses et chacune d'icelles qui sont cy après divisées¹⁵⁹.

C'est assavoir, en la terre ou terroüer dou Plesseis, au lieu qui est appellez la Pleigne, dix arpens et trois quartiers de bois ; item, au lieu qui est appellez la Voie Menue, quinze arpens et demy de bois ; item, au lieu qui est appellez le Bois de la Paroche, six arpens, quartier et demy, de bois ; item, Entre Deux Voies, vingt et cinq arpens de bois ; item, au lieu qui est appellez Chaumont, vingt arpens et demy de bois ; item, un lieu qui est appellez la Borde, et la vigne de la Barre, si comme elle se comporte ; item, trois arpens de bois qui est appellez les Costieres.

Lesquelles choses ledict escuyer tenoit dou dict monsieur l'abbé en foy et en hommage, si comme il cognut par devant le dict juré.

157. L'auteur du cartulaire a laissé ici un espace blanc correspondant à deux ou trois mots. Peut-être faut-il restituer : « demorer ».

158. Deux éléments indiquent ici une légère corruption du texte difficile à corriger : le –s qui termine indument le mot *establis*, et la conjonction *et*, dont on ne voit pas à quoi elle coordonne *recognut*.

159. *Divisées* : « précisées, détaillées »

De laquelle foy et hommaige, le dict Rivet se dassoasi et daroast, en la presence dou dict juré, en la main dou dict abbé à tousjoursmes, et s'en damist dou tout en tout, et vosi, grea et accorda par devant le dict juré que les choses dessus dictes feussent et demorassent propres heritages de la dicte Eglise et dou dict abbé et de ses successeurs, par le ban et l'octroy de ces presentes lettres et par la cause dessus dicte ;

Promettent par devant le dict juré le dict Rivet et par sa foy que il, james, encontre cest ban et ceste quittance ne vendra, ne ès choses dessus dictes baillees, quittées, cessées et dellaissées, riens ne demandera, demander né reclamer ne fera, par soy né par aultre, par raison de heritage, de conquest, de decevence, ne par¹⁶⁰ nulle autre cause ou raison que ce soit.

Ençois les delivrerá, garentira et deffendra à tousjoursmes audict monsieur l'abbé, ou nom de la dicte eglise, à tous ses successeurs et à ceux qui ont ou auront cause d'eux, encontre toutes personnes, aux us et aux coustumes du pais, leaument, par tant de fois comme mestiers leur sera, en jugement et hors jugement.

Et si le dict monsieur l'abbé, ou nom de la dicte eglise, ses successeurs, ou ceux qui ont ou auront cause d'eux font ou soustiennent cousts, mises, deperthes, domaiges ou interests, par deffaut de deffense, delivrance ou garentie, le dict escuyer les leur rendra dou sien propre.

Desquels cousts et domaiges, il promist à croire le porteur de ces lettres par son simple serment, sens aultre preuve querre, ne aultre¹⁶¹ de juge.

Et se il voloít riens dire contre ces lettres, il s'oblíga a le venir prouver par devant le prevost de Chasteauneuf.

Et quand aux choses dessus dictes faire et accomplir si comme dessus est dict et divisé, tenir et garder fermement, et james non venir encontre, le dict escuyer a obligé audict monsieur l'abbé, ou nom de la dicte eglise, de ses successeurs et de ceux qui ont ou auront cause d'eux, et soubmis à la jurisdiction de ladicte prevosté soy et ses heritiers, et tous ses biens meubles et non meubles, presens et à venir, où que ils soient.

Et renonça, quand à ce, à toutes graces, à tous privileges donnez et à donner de croix prise et à prendre, à toute ayde de droict canon et cyteyan, à toute deception, exception, à toute fraude et barat, à toute erreur et decevance, à la deception d'oultre moictié de just prix, et especiaument à ce que il ne puisse dire que il soit plus escript ou moings que il n'auroít esté accordé, et à toutes aultres barres et deffenses qui contre ces lettres pouvoient estre dictes ou objectées, de faict ou de droict.

En tesmoing de laquelle chose, nous, à la relation dou dict juré, et à la requeste dou dict escuyer, avons scellé ces lettres dou scel de la dicte prevosté.

160. Ici, le copiste a d'abord écrit : *aultre*, avant de raturer ce mot.

161. L'auteur du cartulaire a laissé ici un espace blanc correspondant à deux ou trois mots.

Donné l'an de grace mil trois cents vingt et sept, le samedi après la feste de saint Jacques et saint Philippe¹⁶² ».

11. Pierre Rivet, à Janville, cède aux moines ses dix arpents de bois (8 mai 1328)

Cinq ans après les faits, Pierre Rivet se présente devant le prévôt de Janville pour régler ce qu'il doit encore, le 8 mai 1328.

Le parchemin original est conservé¹⁶³, avec un fragment de sceau. Il en a existé une première copie perdue du XV^e siècle¹⁶⁴, et une copie de cette copie, elle conservée¹⁶⁵. On en a aussi une analyse¹⁶⁶.

« À touz ceus qui ces presentes lettres verront, Jehan Sale, prevost d'Yenville, salut.

Sachent tuit que par devant nous en droit vint Pierre Rivet du Plesseiz St Benoist, escuier. Lequel afferma et reconnut que, environ la Typhene¹⁶⁷ darrenièrement passée, il, pour cent solz tournois de rente remanenz de plus grant somme de rente que il devoit et avoit promis a asseoir et baillier a religieuse et honeste persone l'abbé de St Benoist, pour finence de plusieurs male-façons qu'il avoit fetes au dit abbé et a ses gens, avoit baillié, quité et delessé dès lors, et encore quita et delessa à touzjourzmes au dit abbé et à ses successeurs, ou nom de la dite eglise de S. Benoist, dis arpenz de boys.

C'est à savoir tresfons¹⁶⁸ et tonture¹⁶⁹ que il avoit, si comme il disoit, séenz ou terrouer du Plesseiz, tenenz d'une part au dict abbé, et d'autre part à Jaqueau Levelu et à Guillaume de Monlemprey, ou fié et en la jurisdicion du dit abbé, si comme le dit Pierre disoit.

162. Cette fête était autrefois célébrée le 1^{er} mai (et non le 3 comme aujourd'hui), qui tombait en 1327 un jeudi. Nous sommes donc le samedi 3 mai 1327.

163. AD 18 – G 191 n^o4.

164. On lit en marge au début du texte : « Des bois du Plesseis / V. C. XII, p. 120, verso, de l'ancien cartulaire ».

165. AD 18 – G 121, folios 193r^o– 195r^o.

166. Note du XVIII^e s. jointe au parchemin : « 1328 juin [sic] – Le Plessis St Benoist – Domaine Bois – Par DEVANT Robin et Pasquier [sic] notaire, sous le scel de la prevoté d'Ineville [sic], Pierre Rivet delaisa et abandonna aux abbé et religieux de St Benoist sur Loire le fond, tresfond, propriété et jouissance de dix arpens de bois situé au Plessis St Benoist joutant les bois du dit abbé. – T. V. C. XXX n^o4. » – Un archiviste antérieur a porté au dos du parchemin : « Cy titre de delais [c'est-à-dire : de délaissement] de dix arpents de bois scis au Plessis au profit de l'abbé et religieux de St Benoist en 1328. ».

167. Donc vers le 6 janvier 1328 : la *Typhène*, ou *Tiphanie* (comme écrit le Cartulaire), forme en moyen français de *Théophanie*, est l'ancien nom de l'*Épiphanie* ou Fête des Rois qui tombe le 6 janvier.

168. *Tresfons* ou *tréfonds* : sous-sol et ses ressources éventuelles, telles que le sable, le grès ou les racines médicinales.

169. *Tonture* ou *tonsture* : « émondes », petit bois à récolter sur les arbres, pour de nombreux usages.

Et transporta le dit Pierre, dès ores à touzjourzmès, ou dict abbé et en ses successeurs, tout le droict, accion, reson, propriété, saisine, usfruct et possession que il avoit et pooit avoir, par quelque cause ou reson que ce feust, ès dis arpenz de boys dessus diz.

Et s'en demist et dessaisi en nostre presence en la main du procureur de la dite eglise, lequel il tint pour tout fondé à prendre la dessaisine, en ce cas et en greigneur si mestier estoit.

Et promist et gaja le dit Pierre que jamès, ou temps à venir, encontre ce bail et quittance ne venra, ne venir ne fera, par soy ne par aultre, pour quelque cause ou reson que ce soit ; einçoys, les devant diz dis arpenz de boys x garendira, deliverra et deffendra, à ses propres couz, perilz et despens, au dit abbé et à ses successeurs, ou nom de la dite eglise, et à ceus qui de eus auront cause, en jugement et hors, toutes foiz que mestiers en sera, contre tous et envers touz.

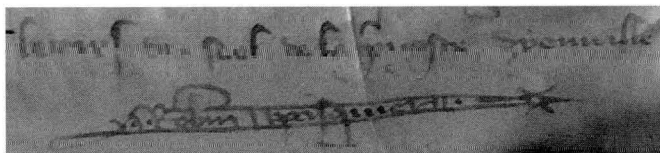
Et rendra et paiera touz couz, mises, dommages et despens qui seront fez et soustenuz par deffaut de delivrance et de garendie, sus lesquelx le porteur de ces lettres sera creu par son simple serment, senz aultre preuve fere.

Et, quant à toutes ces choses dessus dictes enteriner et acomplir, ledict Pierre Rivet obliga et souzmist à la jurisdiction de la prevosté d'Yenville soy, ses heirs et touz ses biens, meubles et non meubles, presenz et à venir, où que il soient veuz et trouvez.

Et renunça en ce fet à toutes aides de droit escript et non escript, de fet, de canon, de lay et de coustume, à touz privileges, graces, indulgences et respiz, donez et à doner, à toutes excepcions de fraude, de malice, de decevence, et à toutes autres excepcions, barres, resons, allegacions, aides et deffenses, tant de fet comme de droit, qui pourroient estre alleguées ou dites contre la teneur de ces presentes lettres, et au droict disent general renunciacion non valoir.

En tesmoing de laquele chose nous avons fet sceller ces lettres du scel de la prevosté d'Yenville l'an de grace mil trois cenz vint et huit le jeudi jour de la feste Dieu. »

[Signé en bas à droite :] Robin Pasquier¹⁷⁰ [avec paraphe]



Signature de Robin Pasquier

170. Cet acte du 8 mai 1328 est au nom du prévôt Jean Salé mais signé de Robin Pasquier. L'énigme est résolue par un autre acte en date du samedi 6 juin 1327 (AD18, G 121, folios 86v^o-87v^o) : « Par devant nous Robin Pasquier, lieutenant de Nicolas Troillart, garde de la prévosté d'Yenville, etc. ».

12. Pierre Rivet, le même jour, vend de plus aux moines une pièce de terre (8 mai 1328)

Le parchemin original, encore conservé au XV^e siècle¹⁷¹, est perdu, ainsi que la première copie¹⁷². Nous n'avons que le texte du cartulaire du XVII^e siècle¹⁷³.

★

« *À tous ceux qui verront ces presentes lettres Jean Salle prevost d'Yenville.*

Saichent tuit que par devant nous vint Pierre Rivet, escuyer, du Plesseis Saint Benoist, si comme il disoit, et reconnut que, environ Pasques darrenièrement passées, il vendi, quitta, cessa et dellessa, dès lors à toujourmes, sans esperance de venir encontre, au procureur de l'eglise de Saint Benoist, à l'abbé de Saint Benoist, à ses successeurs et ou nom de ladicte eglise de Saint Benoist sur Loire, une piece de terre que l'an appelle la Coustiere, si comme elle se poursie, assis au terroüer du Plesseis, tenent d'une part à Anxeau de Boumtervillier, escuyer¹⁷⁴, d'aulture part à Belon la Merchande¹⁷⁵, ou fié de monsieur l'abbé de Saint Benoist.

Et s'en dassaisy en nostre main comme en main souveraine, volent et requerent que le dict acheteur, pour l'eglise, comme dict est, en fust saisy. Et nous, à sa requeste, l'en avons saisy par le bail de ces presentes lettres.

Et fust cette vente faite pour le prix et pour la somme de soixante et six sols parisis payez, nombrez, baillez et livrez audict vendeur, si comme il confessa et s'en teint entierrement pour bien payé, sans nulle fraude, promettent ledict vendeur pardevant nous que james encontre cette vente ne venra ne venir ne fera par luy ne par aultres, par raison nulle ou cause quelle que elle soit, einçois (le dict heritage vendu comme, devant est dict, au dict abbé ou non de ladicte eglise et à ses successeurs) garentir et deffendre à ses propres cousts et despens, vers tous et contre tous, en jugement et hors, aux us et coustumes du pais.

Et rendra et payera tous les cousts, mises, dommages et despens qui seront faits et soustenus par deffault de ladicte garantie et delivrance non faite, sur lesquels le porteur de ces lettres sera creu par son simple serment sens aulture preuve faire.

171. On lit à la fin du texte : « *Collationata cum originali quod habemus* », ce qui peut se traduire par : « Collationné avec l'original, qui est entre notre possession ».

172. On lit en marge au début du texte : « Du Plesseis – V. C. VIII, p. 120, verso, de l'ancien cartulaire ».

173. AD18 G 121, folios 189^v°-191^v°.

174. On trouve dès l'époque de Philippe Auguste un autre Anxeau de Boutervilliers, qui d'ailleurs avait alors donné aux moines de Saint-Benoît la dime de Chalo-Saint-Mars, donation contesté par ses neveux jusqu'en 1245 (AD18 G 121, folios 185^v°-186^v° ; cf. *Recueil des chartes de Saint-Benoît*, t. 2, 1912, n°CCXXVIII).

175. Fille ou veuve d'un certain Lemarchand.

Et quand à ces choses faire et accomplir, ledict vendeur obligea et soubmist à la jurisdiction de la prevosté dYenville soy, ses hers et tous ses biens, meubles et non meubles, presens et futurs, où que il soient veus et trouvez.

Et renonça, en ce fait, à toutes graces et privileges donnez et à donner ; à toute aide de fraude, de malice et de decevance ; à tout droict escript et non escript ; et a toutes aultres decevances qui pouroient estre dictes contre ces lettres.

Lesquelles nous avons fait sceller du scel de la prevosté de Yenville¹⁷⁶, l'an de grace mil trois cents vingt huit, le jeudy jour de la feste de Dieu¹⁷⁷ ».

13. Robert de Chambines vend aux moines 56 arpents de bois (14 juin 1329)

En 1329, un certain Robert de Chambines vend aux moines de Saint-Benoît les 56 arpents de bois au Plessis-Saint-Benoist. Il les tenait de sa femme Philippe de Bouville, qui en avait elle-même hérité de son frère Bertaut. Tous deux avaient sans doute pour père ce Jeannot de Bouville, neveu de Hugues I^{er} de Bouville, dont André Duchesne¹⁷⁸, suivi par dom Basile Fleureau¹⁷⁹, nous apprend qu'il avait été « seigneur de Gravelle ». Fleureau nous fait savoir de plus¹⁸⁰ que Hugues II de Bouville, pour acquérir le site où il construisit le magnifique château de Farcheville, donna en échange à ses cousins germains Jehannot et Guillaume de Bouville, le samedi 17 février 1291, « la maison appelée Gravelle, assise en la Parroisse d'Auvers, en la Chastellenie d'Estampes, les terres labourables, qui en dépendoient, & huit arrierefiefs, avec le domaine de la Honville, qu'il avoit acquis l'année precedente, au mois de Mars de Simon de Corbeil, & de Madame Pernelle sa femme »¹⁸¹.

176. Un fragment en est conservé, où on lit : « ...E : YENV... », vestige du texte : « S. PREPOSITVRE : DE : YENVILLA : », c'est-à-dire : « S(ceau) de la prévôté de Janville » (J. Charvet, *Description des collections de sceaux-matrices de M. E. Dongé, ouvrage accompagné de 133 figures gravées sur bois et lithographiées*, Paris, Rouveyre, 1880, p. 100, n°176).

177. La Fête-Dieu, ou du Saint Sacrement, tombe le jeudi qui suit le dimanche de la Trinité, donc soixante jours après Pâques. Pâques tombant le 11 avril cette année-là, nous sommes donc jeudi 8 juin 1328.

178. *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1621, p. 466.

179. Fleureau (Basile, dom.), *Les Antiquités de la ville et du duché d'Estampes*, Paris, Coignard, 1683, p. 602.

180. *Ibid.* p. 608.

181. Littéralement : « l'an 1290. le Samedy devant les Brandons », c'est-à-dire le samedi veille du premier dimanche du carême (*Ibid.*). Comme on est avant Pâques date du début de l'année, on est le samedi 17 février 1291.

L'original, encore conservé au XV^e siècle¹⁸², est perdu, ainsi que sa première copie¹⁸³, et nous suivons le cartulaire du XVII^e siècle¹⁸⁴.

« À tous ceux qui verront ces presentes lettres, Jean Salé, prevost d'Yenville, salut.

Saichent tuit que par devant nous en droict vindrent en leurs propres personnes Robert de Chambines¹⁸⁵, escuyer, et damoiselle Philippes sa femme¹⁸⁶, disent et affermens que il avoient, tenoient et possedoient, comme leur, cinquante et six arpens de bois qui leur sont avenues de l'escheoïste¹⁸⁷ de feü Bertaut de Bouville, jadix escuyer et frere de la dicte Philippe, assis au terroüer du Plesseis saint Benoist, tenant d'une part à la Voie Menue, et d'aultre part au bois Jean de Gravelle, escuyer demeurant à Auton, ou fié de religieuse et honneste personne l'abbé de Saint Benoist, si comme il disoient.

Lesquels cinquante et six arpens de bois dessus dicts, si comme il se poursicent, les devant dicts Robert de Chambines et Philippe sa femme, de leur bon gré, et mesmement¹⁸⁸ la dicte Philippe, o l'auctorité dou dict Robert son mary à elle donnée et octroyée en nostre presence pour faire et accorder les choses qui ensuivent, affermerent et recognurent eux avoir vendu et, par nom de pure vente, quitté et delessé dès or en droit à tousjours, c'est assavoir tresfons et tonsture, au dict abbé de Saint Benoist et au couvent d'yceleu¹⁸⁹ et à leur successeurs, pour le pris de sept vingt et dix¹⁹⁰ livres parisis, quittées aus dicts vendeurs, et lesquels il ont eus et receus des dicts religieux ou de leur commandement en bonne monnoye nombrée, si comme il le confesserent, et s'en teindrent à bien payez devant nous, sens nulle fraude. Et transporterent et quitterent et delessèrent les dicts vendeurs, dèsorendroit à tousjours, aus dicts religieux et à leurs successeurs, tout le droict, action, propriété, saisine, seigneurie, tresfond, usfruit et possession que il avoient et pouvoient avoir ès dictes choses vendues, par quelque cause ou raison que ce feust, sens james y riens demander ne reclamer, par quelque cause ou raison que ce soit. Et promistrent et gaigerent les dicts vendeurs, devant nous, que james, ou temps à venir, contre ceste vente ne venront né venir ne feront, par eux né par aultres, par quelque cause ou raison que ce soit ; einçois les devant dicts

182. On lit à la fin du texte : « Collationata cum originali quod habemus », ce qui peut se traduire par : « Collationné avec l'original, qui est entre notre possession ».

183. On lit en marge au début du texte : « Des bois du Plesseis – V. C. LXXXVIII, p. 141, recto, de l'ancien cartulaire ».

184. AD18 G 121, folios 242r^o-244r^o.

185. Lieu-dit de Hécourt, dans l'Eure.

186. Les Archives des Yvelines conservent, dans un dossier relatif au fief de Hécourt (E 2537) mention d'une vente, en 1323, « de 2 livres 10 sols de cens faite par Robert de Chambines, écuyer, et par Philippe, sa feme, à Ystace Bataille, écuyer, et à Sédille, sa femme. »

187. *Escheoïste*, *escheoïte* (du verbe *échoïr*), c'est-à-dire « succession ». Nous corrigeons ainsi le texte qui porte : *eschouïste*.

188. *surtout*.

189. *du même lieu*.

190. *Sept vingt et dix* : 150.

cinquante et six arpens de bois vendus, si comme dessus est dict, garentiront, delivreront et deffendront à leurs propres cousts et despens, chacun pour le tout, sans division, aux devant dicts religieux et à leurs successeurs, en jugement et hors, toutes fois que mestier en sera, aux us et coustumes du pais, contre tous et envers tous. Et rendront et payeront tous cousts, mises, domaines et despens qui pouroient estre faicts et soustenus par deffault de delivrance et garandie. Sur lesquels le porteur de ces lettres sera creu par son simple serment, sens aultre preuve faire. Et quant à toutes ces choses enterminer et accomplir, les dicts vendeurs obligerent, chacun pour le tout, sens division, et souzmistrent à la jurisdiction de la prevosté d'Yenville eux, leurs heritiers et tous leurs biens, meubles et non meubles, presens et à venir, où que il soient veus et trouvez. Et renoncerent, en ce faict, à toutes aides de droict, de faict, de canon, de lay et de coustume ; à tous privileges, graces et indulgences données et à donner ; à toutes exceptions de fraude, de malice et de decevance oultre moictié de just prix ; à l'exception des dicts derniers non eus et non receus ; et à toutes aultres exceptions, barres, raisons, allegations, aides et deffenses, tant de faict comme de droict, qui pouroient estre alleguées ou dictes contre la teneur de ces presentes lettres ; au droict disent general renonciation non valloir.

En tesmoing de laquelle chose, nous avons faict sceller ces lettres du scel de la prevosté d'Yenville, l'an de grace mil trois cents vingt neuf, le mercredi après Penthecoste¹⁹¹.

14. Jean de Chastel, à Janville, renonce aux bois de Chaumont (31 mai 1335)

Le 31 mai 1335, devant le prévôt de Janville, Jean de Chastel, par le biais d'un procureur, renonce à ses droits sur le bois de Chaumont au Plessis-Saint-Benoist.

De ce document on a conservé le parchemin original¹⁹² où manquent seulement quelques mots du fait d'une déchirure et de l'usure, qui peuvent cependant être restitué, car l'acte avait été recopié au XV^e siècle et nous avons une copie de cette copie¹⁹³, sans parler de l'analyse qui accompagne le parchemin¹⁹⁴.

191. En 1329 Pâques est tombé le 27 mars et donc le dimanche de pentecôte le 11 juin. Nous sommes donc le mercredi 14 juin 1329.

192. AD18 G 191 n°5.

193. AD18 G 121, folios 195v^o-196v^o.

194. Note du XVII^e s. jointe au parchemin : « May 1335 – Le Plessis St Benoît – Domaine et Bois – Par acte de Thibaut notaire, sous le scel de la prevosté d'Hyenville, du landemain de l'Ascension, le prieur de Gallardon et messire Jean de Chastel et sa femme cedderent à M. l'abbé et aux religieux de St Benoit sur Loire tous les droits, propriété et raison qu'ils avoient dans les bois de Chaumont dependant du Plessis St Benoît. – T. V. C. XXX n°6. ».

« À tous ceux qui verront ces presentes lettres, Thibault de Brie¹⁹⁵, prevost d'Yenville, salut.

Saichent tuit que en nostre presence estably et en droit, Perrot de Galardun, escuier, procureur de messire Jehan de Chastel, sire de Bruieres, et de madame Michaut de Chartretes¹⁹⁶ sa fame, tant conjointement comme divisement, si comme il nous est aparu par une procuracion scellée dou scel de la chastellerie de Chartres, aient pooir¹⁹⁷ entre les aultres choses de renuncer et quicter à tout le droit, raison et accion, comme procureur que les dessus dis messire Jehan et madame Michaut atendoient à avoir aus bois de Chaumont assis au Plessis Saint Benoist, pour cause dou doeire à la dite madame Michaut, et en donner lettre de quittance soubz scel antique.

Lequel Perrot¹⁹⁸ de Galardun dessus dit, par la vertu de sa dite procuracion, renunça et renunce et quicta et quicte tout les droit, raison et accion que les diz messire Jehan et madame Michault atendoient à avoir aus bois dessus dits, et les quicta et clama quicte dès maintenant et à touzjourzmes, senz james rapeller né venir encontre à l'abbé et au couvent de Saint Benoist sur Laire et à ceus qui de eux ont ou auront cause.

Et promist et gaiga le dit Perrot de Galardun, comme procureur (souz l'obligacion et abandonnement de tous les biens de ses diz ...¹⁹⁹ contenus en sa dite procuracion, que il souzmist, quant à ce, à la juridiction de la prevosté d'Yenville, comme procureur), que james, ou temps à venir, contre ceste quittance né venra, né venir ne fera, par luy, né par autres, par quelque cause ou raison que ce soit.

Et s'il avenoit que li dit Perrot de Galardun alast ou fist venir encontre, il seroit tenu de rendre et paier au dit abbé et couvent, ou à ceus qui d'eux auront cause, touz couz, mises, domaiges et despens qui seront faiz et soustenuz pour l'ocasion de ce.

En tesmoing des choses dessus dites, nous avons faict sceler ces lettres dou scel de la prevosté d'Yenville l'an de grace mil trois cents trente et cinq, le mercredi apres l'Ascension²⁰⁰ ».

[Signé :] Thibault Grelle²⁰¹

195. Sur le parchemin original, le début de la première ligne jusqu'au milieu du mot *prevost* a été partiellement déchiré et particulièrement les mots *Thibault de Brie*, totalement disparu, ne sont restitués que d'après le cartulaire du XVII^e siècle reproduisant celui du XV^e siècle.

196. *Chartretes* (Seine-et-Marne, arrondissement de Melun). La fin de ce mot est effacée sur le parchemin et le cartulaire porte : *Chartres*, que nous corrigeons d'après le document précédent.

197. *ayant pouvoir*.

198. *Perrot*. Nous restituons ainsi ce mot est effacé sur le parchemin où on ne reconnaît que le P ; le cartulaire a lu : *procurateur*.

199. L'auteur du cartulaire a laissé ici un espace blanc correspondant à un ou deux mots.

200. En 1335, Pâques tomba le 16 avril et donc l'Ascension le jeudi 25 mai. Nous sommes donc le 31 mai 1335.

201. La lecture de ce patronyme est incertaine.

15. Jean de Chastel, à Gallardon, confirme sa renonciation (5 juin 1335)

Cinq jours après l'acte précédent, c'est en personne que Jean de Chastel fait le même abandon devant notaire, à Gallardon, devant le bailli du fief de Marly.

Ici encore l'original, encore conservé au XV^e siècle²⁰², est perdu, ainsi que la première copie²⁰³, et nous ne pouvons nous appuyer que sur le texte du cartulaire du XVII^e siècle²⁰⁴.

« À tous ceux qui verront ces presentes lettres, Macé²⁰⁵ de Meunes²⁰⁶, bailly de Marly à Galardon, salut.

Saichent tuit que en la presence Gile d'Aunoy, notaire tabellion juré à ce destiné, establis en leurs propres personnes, noble homme messire Jean du Chastel, chevallier, et madame Mahaut de Chartretes, femme du dict Chevallier, lesquels de leur bon gré et de leur bonne volenté, et especialement la dicte dame, o l'auctorité du dict chevallier, connivent, eux et chacun pour le tout, sans division faire l'un de l'autre, avoir quité et quitte clamé dès maintenant du tout en tout à tousjoursmes, sens esperance de rappeler né d'aller encontre, par eux né par aultres, james, à nul jour ou temps à venir, à religieux hommes et honnestes l'abbé et le convent de Saint Benoist sur Laire, c'est à sçavoir tout et tel droict comme il povent ou attendoint avoir, tant en present comme ou temps à venir, ès bois qui sont nommez les bois de Chaumont.

Lesquels sont assis au Plesseis Saint Benoist, tant pour cause du douaire de la dicte madame Mahaut comme par quelque cause aultre que ce soit.

Et y renoncèrent et renoncent les dicts espoux, et chacun pour le tout, sens que ils y puissent venir encontre, par eux né par aultres, james à nul jour.

Pour laquelle quictance et renonciation dessus dictes avoir fermes et estables ou temps à venir, sans aller encontre, les dicts espoux, et chacun pour le tout²⁰⁷ obligerent et obligent eux, leurs hers et tous leurs biens meubles et non meubles, presens et²⁰⁸ à venir, où qu'il soient et en quelleque juridiction, et leurs corps à tenir prison entre les portes de la ville de Galardon ou ailleurs en prison semblable, leurs biens esplectans, la prison tenant jusques à la value des cousts et dommages eus²⁰⁹ et soustenus par deffaulte de la dicte

202. On lit à la fin du texte : « *Collationata cum originali quod habemus* » ce qui peut se traduire par : « Collationné avec l'original, qui est entre notre possession ».

203. On lit en marge au début du texte : « Des bois du Plesseis – V. C. XIII, p. 121, recto, de l'ancien cartulaire ».

204. AD 18 – G 121, folios 196v^o– 198v^o.

205. *Macé* est la forme vernaculaire de Matthieu.

206. *Meusnes* dans le Loir-et-Cher, près de Romorantin.

207. Ici le copiste a écrit : *sens e.*, avant de raturer ces lettres.

208. Ici le copiste a écrit : *aucun*, avant de raturer ce mot.

209. *Eus*. Nous corrigeons ainsi le texte, qui porte : *eux*.

quictance et renonciation dessus dictes non ...²¹⁰ et accomplies, si comme est dit et divisé, dont le porteur sera creu par son serment, sens traire ²¹¹ preuves, sens ce qu'il puissent alleguer terme né coustume de pais pour vendre de leurs biens, renonçant à tout ce faict, à l'exception de deception de moictié oultre juste prix, au droit disant general renonciation non ...²¹² valloir, à toutes graces données et à donner, à tous privileges de crois pris[e] et à prendre, à toutes aides, barres et deffenses qui leurs pouroient aider et aus dicts religieux nuire, et especialement la dicte femme au benefice senat. de Vellian²¹³, lequel est introduict en la faveur des femmes.

Et promirent par la foy de leurs corps, corporellement donné en la main de notaire devant dict juré, que contre ces lettres n'iront né feront venir ; ains les ont et auront fermes et estables ou temps à venir.

Et quand à ce, il soubmirent eux, leurs hers et tous leurs biens à nostre jurisdiction, sans aultr court advouer.

Soubs le scel de la chastellenie de Marly à Galardon, l'an de grace mil trois cents trente cinq le lundy apres Penthecouste²¹⁴ ».

Voici donc quinze documents dont la rédaction s'étale sur une soixantaine d'années. On y entrevoit, sous des aspects partiels mais divers, la vie d'une paroisse rurale pendant les deux dernières générations de l'âge d'or du Moyen Âge, de 1275 à 1335, âge d'or auquel va mettre un terme la Guerre de Cent Ans, qui éclate en 1337. Disons seulement ici en quelques mots combien ces documents, lus correctement, reflètent avant tout une atmosphère générale de prospérité et de sécurité.

Avant tout, la paroisse d'Authon paraît avoir constitué pour les moines de Saint-Benoît-sur-Loire un domaine essentiellement forestier, qu'ils s'efforcent d'exploiter directement, en les soustrayant autant que possible à leur vassaux, c'est-à-dire à la petite noblesse rurale du lieu, et la moyenne noblesse régionale, qui semble, quant à elle, s'appauvrir. Les moines y procèdent avec patience et constance, soit par achat, ou par échange ou encore au gré de réparations judiciaires. Derrière cet intérêt pour l'espace forestier alors abondamment exploité et humanisé se profile une croissance multiforme : démographique,

210. L'auteur du cartulaire a laissé ici un espace blanc correspondant à un ou deux mots.

211. Ici le copiste a écrit : *et faire*, avant de raturer ces mots.

212. L'auteur du cartulaire a laissé ici un espace blanc correspondant à un ou deux mots.

213. Le *Senatus-consulte Velleien* était censé exempter les femmes de payer les dettes où elles étaient intervenues comme cautions.

214. La Pentecôte est tombée en 1335 le dimanche 4 juin.

urbaine et industrielle, car la forêt fournit autant la nourriture des porcs que le bois de chauffage et d'ouvrage.

La compétition entre la noblesse et le clergé pour le contrôle des ressources nous y apparaît régulée d'une manière aussi pacifique qu'efficace, par une administration complexe mais vivante et somme toute très efficace. Le tribunal ecclésiastique de l'archevêque de Sens, primat des Gaules, exerce si bien son autorité qu'un clerc criminel du diocèse de Chartres y vient de lui-même se constituer prisonnier. L'autorité royale ordinaire s'exerce sans encombre sur le pays d'Étampes, et ne délègue ses pouvoirs judiciaires à des moines dans la châtellenie d'Authon qu'après avoir examiné leurs droits dans sa cour souveraine. Son autorité extraordinaire n'est pas moins efficace, car nous la voyons traiter une affaire criminelle, dans un obscur village forestier tel qu'Authon-la-Plaine, avec une célérité et une efficacité qui n'a guère d'exemples à l'époque contemporaine : l'affaire est résolue et une décision judiciaire rendue en l'espace de peu de mois ; la peine est appliquée au pénal et au civil, et tout paraît bouclé en moins de cinq ans, y compris la réconciliation des parties et la réinsertion du criminel, autres savoirs qui paraissent s'être perdus à l'époque qu'on a coutume d'appeler moderne.

Notes archéologiques*

Bouville¹

À la *Plaine de Justice*, une exploration menée par R. Lebon, P. Kluska, Y. Mérian et notre collègue Laurent Valois a permis la découverte de trois nouveaux abris ornés dont un d'une qualité exceptionnelle avec une profusion de gravures d'une grande finesse d'exécution et très bien conservées : sillons en tous sens, quadrillages, cruciformes, cupules, une possible triple enceinte....

GERSAR

Dourdan²

Au premier trimestre 2013, le château a été fermé pour permettre à l'INRAP de procéder au sondage de la cour avant le début des travaux d'aménagement de celle-ci. Une tranchée a été creusée dans le but de valider les résultats de l'étude menée précédemment qui avait révélé la présence de lieux d'activité datant de l'époque gallo-romaine. Ceci est important car l'histoire de la construction du château de Dourdan, probablement en place d'une ancienne forteresse royale, n'est bien connue que depuis son achèvement, en 1222, sous l'autorité du roi Philippe Auguste.

Linaz³

Le projet d'aménagement du secteur de Guillerville, lancé fin 2012, a été stoppé par la mise au jour d'une importante quantité de céramique gallo-romaine. Les premiers sondages faits par l'INRAP ont confirmé l'intérêt du site puisqu'une construction du 1^{er} siècle av. J.-C. a été repérée.

Cette nouvelle fouille confirmera, sans aucun doute, la richesse archéologique de cette commune.

* Ces notes sont rassemblées par Paulette Cavailler avec la collaboration d'Alain Bénard et Alain Devanlay.

1. Essonne, arr. et cant. d'Étampes.
2. Essonne, arr. d'Étampes, chef-lieu de cant.
3. Essonne, arr. de Palaiseau, cant. de Montlhéry.

Palaiseau (École Polytechnique)⁴

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de l'École polytechnique, une équipe de l'Inrap fouille, sur prescription de la Drac ÎdF, une emprise de près de 2 ha. Les principaux vestiges mis au jour depuis novembre 2013 sont datés des époques gauloise, romaine et médiévale.

L'occupation gauloise, principalement datée des II^e-I^{er} siècles avant notre ère (La Tène finale), est identifiée grâce à la présence d'un vaste système de fossés et de nombreuses structures en creux : puits, fosses et trous de poteaux. Les fossés en « V » atteignent plus de 2,50 m de largeur et des profondeurs jusqu'à 2 m. Leur comblement livre aux archéologues un abondant mobilier. Ces vestiges sont très variés ; on recense de nombreux éléments lithiques, fauniques, métalliques et céramiques protohistoriques (limitées à fin de la période gauloise et au début de la période antique). Des amphores italiques témoignent d'importation de vin et d'échanges à longues distances. Les archéologues ont également identifié plusieurs bâtiments sur poteaux et ont relevé des structures évoquant la présence de bâtiments de stockage, d'habitat, de palissades. De nombreux vestiges d'un atelier de forge attestent une activité artisanale du fer. Les activités de mouture sont également représentées par la présence de meules rotatives en grès et en pierre meulière. La découverte d'un dépôt mêlant amphores et fragments de meules suggère une pratique culturelle ou la présence d'une tombe aujourd'hui disparue.

L'occupation antique (du I^{er} au IV^e siècle) semble reprendre la trame fixée à l'époque gauloise, tout en se développant par la suite, avec la création de bâtiments sur poteaux et de bâtiment maçonnés, potentiels vestiges de la *pars urbana* d'une *villa*. Le mobilier est également abondant, varié, et très bien conservé. Il comprend de nombreux vestiges scoriacés (déchets de forge), des éléments céramiques dont certains sont complets, fauniques, métalliques (monnaies, clous, éléments de parure...) et architecturaux : torchis, *imbrices*, *tegulae*. Le mobilier céramique est principalement daté du I^{er} siècle avant notre ère jusqu'au III^e siècle. Il permet d'envisager une continuité entre les deux occupations.

La confrontation des réseaux fossoyés de la parcelle avec ceux de sites précédemment fouillés à proximité immédiate de l'actuel site permet d'estimer la superficie totale de l'exploitation à environ 8 ha. Cette trame, fixée dès les II^e-I^{er} siècles avant notre ère, perdurerait

4. Essonne, arr. et cant. de Palaiseau.

pendant tout le Haut-Empire, avec une modification progressive des espaces pour atteindre au cours des III^e-IV^e siècles un complet renouveau puis un abandon du site.

L'importance de cette fouille ne tient pas réellement à la qualité des vestiges et à leur état de conservation mais à la vision élargie d'une occupation pluriséculaire, étendue sur une surface totale de près de 8 ha, ce qui en ferait l'un des sites les plus importants de la région.

Le site n'a livré aucun vestige pour la période comprise entre le IV^e siècle et la fin du X^e siècle. Ce n'est qu'aux XI^e-XII^e siècles qu'une nouvelle occupation enclose d'une superficie de 2 000 m² apparaît.

L'enclos ovale, délimité par des fossés, se développait sur 50 m de long et 40 m de large. L'accès, marqué par un probable porche, se faisait par une interruption à l'est. À l'intérieur de l'enclos, plus de quatre-vingt-dix trous de poteaux témoignent de l'existence d'un ou plusieurs bâtiments à ossature de bois, de grandes dimensions. La taille des trous de poteaux atteste le caractère imposant et ostentatoire du bâtiment principal dont la surface semble atteindre plus de 120 m². À l'écart de la zone bâtie, plusieurs vestiges évoquent les restes de structures de stockage, et d'activités artisanales. Les vestiges mobiliers (céramiques, restes osseux, métal, verre, terres cuites architecturales...) sont peu nombreux et ne présentent pas de particularité. L'originalité de l'occupation réside plus dans sa forme et sa taille, qui s'apparenterait à une maison forte à plateforme fossoyée, dont peu d'exemples sont actuellement répertoriés sur le territoire.

De plus, à l'est et au sud de l'enclos, d'autres vestiges médiévaux plus épars attestent une occupation s'étendant sur une superficie d'au moins 6000 m². L'étude des parcelles adjacentes permettra de mieux appréhender cette occupation et l'importance qu'elle pouvait avoir à l'échelle du plateau de Saclay.

INRAP

Vayres-sur-Essonne⁵

Sur le lieu-dit *La Gouttière à Martin*, un très bel abri orné découvert par A. Mallet en 1910 mais qui n'apparaissait pas dans l'inventaire, a enfin été enregistré. Son ornementation est abondante : nombreux sillons (dont naviformes) et cruciformes, plusieurs quadrillages. Cette cavité était connue localement depuis fort longtemps, comme en témoigne sa dénomination traditionnelle de « *Roche aux Fées* » ou « *Roche Chauffée* ».

GER SAR

5. Essonne, arr. d'Étampes, cant. de La Ferté-Alais.

Patrimoine architectural

Abbéville-la-Rivière¹

Le jeudi 4 juillet, dans le clocher de l'église Saint-Julien, une nouvelle cloche, *Georgette-Ghislaine*, financée, quasi exclusivement, par les habitants du village avec, toutefois, l'aide de leur député, a remplacé l'ancienne, largement fêlée.

Avrainville²

Le lavoir, bâti en 1898, abandonné en 1952 et tombé dans le domaine privé, a été acquis par la municipalité et restauré.

Cerny³

Monsieur Dominique Langlois, propriétaire du lavoir-séchoir, situé sur le ru, affluent de l'Essonne, au centre du village, souhaite faire revivre ce beau témoin de la vie locale en accord avec le Parc naturel régional du Gâtinais français.

Chevannes⁴

Essai d'analyse archéologique de l'église Saint-Symphorien

L'église Saint-Symphorien (XII^e-XIX^e s.) pourrait passer inaperçue, tant il est vrai que son aspect extérieur est austère. Elle abrite pourtant une architecture à la belle unité et contenant maints témoins qui remontent à l'époque romane. Comme souvent, cet édifice ne

-
1. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Méréville.
 2. Essonne, arr. de Palaiseau, cant. d'Arpajon.
 3. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de La Ferté-Alais.
 4. Essonne, arr. d'Evry, cant. de Mennecy.

bénéficie d'aucune étude historique, mais l'analyse de son architecture et de sa sculpture, menée à l'occasion d'une étude de diagnostic en 2013, nous a permis de proposer une hypothèse archéologique de l'évolution du bâti.

L'église Saint-Symphorien est aujourd'hui composée d'un vaisseau de cinq travées, d'un chevet à pans, et d'un bas-côté au nord. Un clocher est bâti à l'aplomb de la 5^{ème} travée du bas-côté. Nef et bas-côté sont couverts par des voûtes d'ogives quadripartites à l'exception de la dernière travée orientale du bas-côté, formant chapelle absidiale, dont le voûtement est sexpartite.

À l'époque romane, l'église Saint-Symphorien était composée d'une nef charpentée (correspondant aux quatre premières travées de l'actuelle nef) et d'un chœur dont nous ignorons les dispositions. Les seuls témoins visibles de cette époque sont les modillons sculptés portant la tablette de l'égout de la toiture du vaisseau « primitif », ainsi que d'anciennes baies extrêmement étroites et largement ébrasées, visibles uniquement dans les combles du bas-côté (elles sont occultées, côté nef, par les reins des voûtes construites par la suite).

Les murs du chœur, plus épais, semblent dater du XII^e siècle, comme ceux de la chapelle absidiale au couverture sexpartite.

Le voûtement de la nef semble avoir été prévu dès le XII^e siècle alors que sont construits des dossierets et des colonnes en « applique » contre les murs-gouttereaux romans. Cet « épaissement » du mur s'explique par la volonté de limiter la portée des voûtes et de renforcer les murs romans qui n'étaient pas conçus pour résister à des poussées. En fait, les voûtes semblent n'avoir été bâties qu'au XVI^e siècle, ce qu'attestent la stylistique des clefs de voûtes et le millésime présent sur la clef de la grande arcade de la 1^{ère} travée de la nef (1577).

Un bas-côté est bâti au nord durant le XVI^e siècle, entraînant le percement de grandes arcades dans le mur-gouttereau nord de la nef. Il est peu probable qu'une telle opération ait eu lieu dans un édifice déjà voûté, ce qui renforce l'hypothèse d'un voûtement de la nef datant du XVI^e siècle.

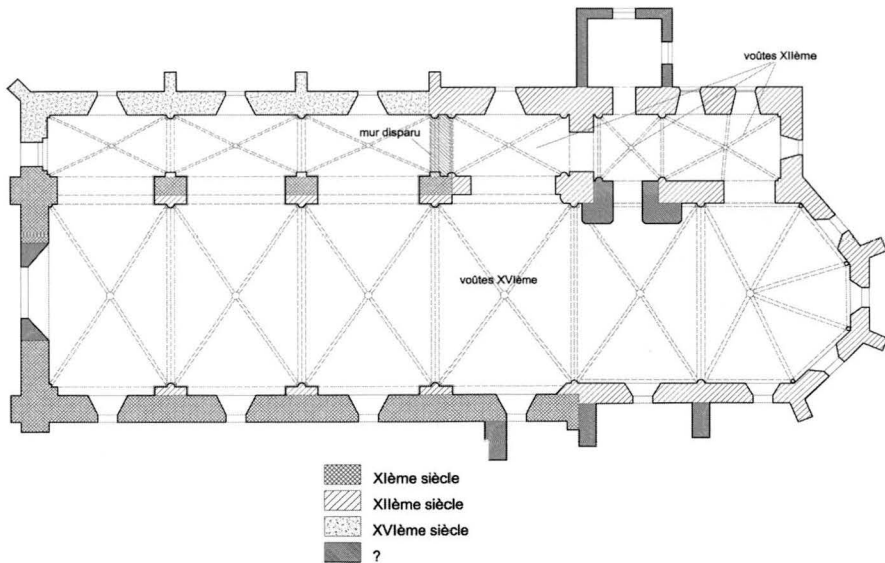
L'analyse du décor sculpté confirme ces hypothèses : les chapiteaux des trois travées du collatéral et les impostes des piles soutenant les grandes arcades sont ornés de rinceaux, de putti et de coquilles appartenant à la Renaissance. Les chapiteaux et les culots des voûtes de la chapelle absidiale (des personnages stylisés) attestent bien la datation du XII^e siècle de la chapelle. Le détail du « raccord » entre la 3^{ème} et la 4^{ème} travée du bas-côté montre clairement qu'un mur fermait à l'ouest la 4^{ème} travée, mur percé après coup pour créer une communication entre le bas-côté nouvellement créé et la chapelle au nord-est (le chapiteau médiéval à feuillages et crochets est en effet « engagé » dans

un bloc en attente d'un harpage dans le mur ouest de la chapelle démoli à cette occasion).

L'étude de la charpente apporte encore des indices pour l'interprétation archéologique du bâti : les poinçons des fermes ont été taillés suivant un plan octogonal, comme s'ils avaient été prévus pour demeurer apparents (ils le furent sans doute un temps). Par ailleurs, l'encastrement des entrails dans les voûtes incite à penser que les voûtes ont été construites après la charpente. Une datation des bois par dendrochronologie serait donc utile pour une meilleure connaissance de cet édifice.

Le clocher, quant à lui, semble dater du XII^e siècle et a été surélevé au XIX^e siècle (chambre des cloches actuelle).

L'église Saint-Symphorien de Chevannes, du fait de son évolution (apport d'un couverture lourd, percement des murs gouttereaux romans) et d'un sol support très médiocre, est aujourd'hui menacée. Elle est heureusement sous surveillance et devrait bénéficier, durant les prochaines années, de travaux de consolidation et de valorisation.



Proposition de datation archéologique du bâti

Etampes⁵

Des reliques des saints Can, Cantien et Cantienne, martyrisés en 304 près d'Aquilée en un lieu maintenant dénommé Cantiano, furent offerts par Robert le Pieux à la collégiale Notre-Dame qu'il avait fondée. Elles furent en grande partie détruites sous la Révolution et le reste fut subtilisé vers 1880. A l'occasion d'un pèlerinage, organisé par notre vice-président Jacques Gélis cet été, sur le lieu du martyre, une partie des reliques des trois saints retrouvées en 1975 à l'occasion de la fouille des fondations de la basilique, fut offerte par le recteur aux pèlerins étampois. Elles ont été replacées dans la châsse de la chapelle des corps saints de la collégiale, dimanche de Pâques.

La Ferté-Alais⁶

Un nouveau regard sur l'église Notre-Dame

L'église Notre-Dame (XI^e-XII^e s. – CMH 1883) n'avait pas connu d'étude historique et archéologique depuis celle de Valentin de Courcel⁷, parue, en 1912, dans le *Bulletin Monumental*. Un siècle plus tard, la récente étude de diagnostic portant sur la conservation de l'édifice permit de poser un regard critique sur l'évolution historique et archéologique de cet édifice qui serait, selon Valentin de Courcel, le plus ancien édifice gothique de France.

La ville de La Ferté-Alais dut posséder un château dont l'église Notre-Dame était peut-être la chapelle castrale. L'église primitive était plus petite et moins haute que l'édifice actuel, comme en attestent les petits contreforts plats qui épaulent les murs-gouttereaux de la nef et les vestiges de baies qui se dessinent dans les parements extérieurs. De cet édifice primitif subsiste la nef, mais il est possible que les bras du transept, ainsi que l'abside principale, aient déjà existé à cette époque.

Le cartulaire de l'abbaye de Morigny nous apprend que l'église est donnée à l'abbaye vers la fin du XI^e siècle. L'église devient prieuré et comprend alors des bâtiments au nord, qui communiquaient entre eux par une porte, aujourd'hui murée.

5. Essonne, chef-lieu d'arr. et de cant.

6. Essonne, arr. d'Etampes, chef-lieu de cant.

7. Ancien élève de l'École des Chartes, il était le neveu d'Alphonse de Courcel qui présida la SHAEH de 1909 à 1919.

Une deuxième campagne de travaux, menée sous l'impulsion des abbés vers 1120, aurait concerné la nef qui fut alors surélevée et voûtée dans un style protogothique remarquable. Cette hypothèse, couramment admise, s'appuie sur la transcription de *La Chronique de Morigny* par Léon Mirot en 1909⁸, qui laisse penser que l'église serait reconstruite à la suite d'importantes donations de l'abbaye. Si la date de la reconstruction de l'église en 1120 est avérée, la nef de l'église Notre-Dame de La Ferté-Alais serait, avec la travée droite du chœur de l'église abbatiale de Morierval, le premier édifice gothique de France. S'il n'existe finalement aucune certitude sur cette date précoce de reconstruction de l'église, il s'agit assurément d'un prototype très précoce de ce style.

Une troisième campagne de travaux, peut-être avant 1144, voit la construction (ou la reconstruction, selon Valentin de Courcel) du transept, du chœur et des deux absidioles (qui auraient été charpentées au XI^e siècle).

Une quatrième campagne, entre 1164 et 1165, aurait vu la construction du clocher et de la flèche ; l'édifice aurait donc développé complètement sa silhouette actuelle avant le milieu du XII^e siècle.

Valentin de Courcel développe l'hypothèse selon laquelle le transept, la travée droite du chœur et l'abside de l'église actuelle existaient déjà à l'époque romane avec des dispositions telles que celles des parties occidentales des églises de Saint-Georges-des-Bois (Loir-et-Cher), de Château-Landon (Seine-et-Marne) ou de Châteaudun (Eure-et-Loir).

Comment l'abside de l'église Notre-Dame se présentait-elle au XI^e siècle ? Reste-t-il des témoins de cet état roman ? Tout d'abord, on ne retrouve nulle part le calcaire de Brie coquillé employé à l'époque romane pour bâtir la nef : les contreforts et les encadrements des baies ont été bâtis en calcaire de Beauce, pierre employée seulement à partir du XII^e siècle.

L'abside présentait-elle alors un seul étage de baies, comme l'affirme Valentin de Courcel, baies qui auraient été « raccourcies » lorsque sont créées les baies inférieures au siècle suivant ?

En fait, seule la baie sud de l'abside pourrait en réalité avoir été modifiée, mais l'observation de l'appareil de la baie à l'intérieur de l'église indique, au contraire, que la baie paraît plutôt avoir été agrandie un temps avant d'être murée.

Vue depuis l'intérieur, l'architecture de l'abside paraît être finalement, malgré ses maladresses, très homogène. L'hypothèse de Valentin de Courcel ne repose donc sur aucune preuve archéologique ; le

8. Mirot (Léon), *La chronique de Morigny*, Paris, Picard, 1909.

transept et le chœur de l'église pourraient donc avoir été bâtis au milieu du XII^e siècle, suivant un plan encore roman.

L'église Notre-Dame de La Ferté-Alais ne partage, avec les édifices précurseurs du premier gothique, que l'emploi de la voûte d'ogive ainsi qu'une certaine unité dans le voûtement et les supports ; « l'effacement du mur », autre caractéristique du style gothique, n'est pas présent dans cet édifice sombre et massif, en fait encore très roman dans sa structure. Mais il faut toutefois préciser que la portée des voûtes de la nef (9,80m) est une performance à l'époque. Par ailleurs, les voûtes très bombées et caractérisées par un appareil assez rare, retiendront l'attention du spécialiste.

Antoine Madelénat, architecte du patrimoine (RL et Associés architectes)

Gif-sur-Yvette⁹

Après quatre années de travaux de restauration, le château de Belleville a été inauguré le 13 septembre. Acquis par la commune en 1975, il reste le siège des associations locales.

Larchant¹⁰

Après trente ans de chantier, la restauration de la basilique Saint-Mathurin (XII^e-XVI^e s. – CMH 1846), fleuron du canton de La Chapelle-la-Reine, est achevée. Elle était restée fermée au culte durant cinq cents ans, après l'incendie provoquée en 1568, lors des guerres de religion.

Lisses¹¹

La restauration de l'église Saint-Germain (XIII^e-XVI^e s. – IMH 1950), entamée en 2002 (travaux financés par la commune, avec l'aide de la DRAC et du Conseil général) a pris fin en juillet.

9. Essonne, arr. de Palaiseau, chef-lieu de cant.

10. Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine.

11. Essonne, arr. et cant. d'Evry.

Moigny-sur-Ecole¹²

Après des années de travaux, l'église Saint-Denis (XII^e-XVI^e s. – IMH 1926), a retrouvé son éclat d'antan. Cette restauration, récompensée par le jury des « Rubans du Patrimoine » a été célébrée lors des Journées européennes du Patrimoine.

Montlhéry¹³

La pierre tombale d'un greffier de la prévôté de Montlhéry aux environs de 1400 a été retrouvée dans une maison de Marcoussis.

Après une longue période de restauration, la tour, fermée depuis 1992, est de nouveau accessible au public, en toute sécurité, depuis le 15 septembre ; l'ascension de ses 132 marches est de nouveau possible pour atteindre le sommet, 33 mètres plus haut.

Nozay¹⁴

Après neuf mois de travaux, l'église Saint-Germain l'Auxerrois (XIII^e s.) a été inaugurée le 7 avril et le 12 avril, Frédéric Gatineau a donné une conférence « Saint-Germain, un espace dans le temps ».

Vauhallan¹⁵

Le 6 octobre, après deux ans de travaux, a été célébrée la réouverture de l'église Saint-Rigomer et Sainte-Ténestine (XIII^e-XIX^e s. – IMH 1923) dont les travaux ont été financés, à hauteur de 5 %, par l'association pour la restauration de l'église (AREVA), fondée par Philippe Montillet.

12. Essonne, arr. d'Etampes, cant. de Milly-la-Forêt.

13. Essonne, arr. de Palaiseau, chef-lieu de cant.

14. Essonne, arr. de Palaiseau, cant. de Montlhéry.

15. Essonne, arr. de Palaiseau, cant. de Bièvres.

Bibliographie*

ANDRE (Louis), FAU (Alexandra) et PEAUCELLE (Denis), *Il était une fois les papeteries d'Essonne*. Paris, Archibooks, 2013 in-8°.

AYBRAM (Yvon), *Petite vie de sainte Geneviève (421-502)*. Paris, Desclée de Brouwer, 2013.

Est évoquée la légende du passage de la sainte à Sainte-Geneviève-des-Bois.

BATY TORNIKIAN (Ginette), *La ville satellite, des cités-jardins aux écoquartiers*. Chasseneuil-du-Poitou, CNDP, 2013.

BAUDET (Robert), *Chroniques de Saint-Charles, 1913-2013*. Desclée de Brouwer, 2013.

Histoire de l'établissement Saint-Charles créé en 1913 à Juvisy et transféré après la guerre à Athis-Mons.

BEREZIAT (Gilbert), *Le romarin, le seringa et la blanche aubépine*. Toulouse, Ed. Mélibée, 2013.

Autobiographie de l'auteur, de son enfance au Pileu à Palaiseau, jusqu'à sa présidence de l'université Pierre et Marie Curie.

BOREL (Frédéric), *Les grandes expériences scientifiques à Paris. Du baromètre de Pascal au Cyclotron du Collège de France*. Ed. Parigramme, 2013. Il est fait mention des expériences scientifiques menées à la tour de Montlhéry.

BOSSE (Anne), *Villagexpo, un collectif original*. Créaphis Editions, 2013. Il est question du quartier Villagexpo à Saint-Michel-sur-Orge.

BOURGERON (Jean-Pierre), *Eros en Hurepoix. L'Amour dans la banlieue-sud de Paris*. Etampes, Numérique 21, 2013, in-8°, 330 p., 775 ill.

Notre collègue a réuni depuis quarante ans une importante documentation et une remarquable illustration sur un sujet léger, traité avec humour : belles dames, libertins, artistes, lieux, événements, folklore, chansons... thèmes multiples autour de l'amour et du sexe. A commander à l'auteur, 13 rue du Palis, 45100 Châteauneuf-sur-Loire, en joignant 34.90 euros.

* Cette bibliographie est établie par Paulette CAVAILLER, avec la collaboration de Denise POULTON, Frédéric GATINEAU et Alain DEVANLAY. La saisie a été réalisée par Laureline LE ROUX.

Briis-sous-Forges, village de l'Essonne. Les Amis du vieux Briis, 2012.

Burlesque (le) selon les Perrault, œuvres et critiques. Paris, H. Champion, 2013, in-8°, 504 p.

Claude, architecte, constructeur du château de Sceaux ; Nicolas, théologien ; Pierre, financier et Charles, auteur des fameux contes et du livre burlesque « Murs de Troie », les quatre frères, aussi originaux que talentueux, appréciaient leur domaine de Viry-Châtillon où ils recevaient l'intelligentsia parisienne.

CANAC (Sybil) et MAN (Victoria), *Femmes célèbres d'Ile-de-France*. Paris, Ed. du Chêne, 2013, in-8°, 256 p.

Parmi les figures évoquées on trouve : Juliette Adam à Gif-sur-Yvette, Ann Boleyn à Briis-sous-Forges, Cécile Aubry à Saint-Cyr-sous-Ourdan, Marcelle Auclair à Etioilles, Denise Bloch à Sermaise, Juliette Dodu à Bièvres, Arlette Dorgères à Vigneux, Anne de Pisseleu à Etampes, Marie Poussepin à Ourdan, Nina Ricci à Courances, Madeleine de Scudéry à Athis, Wallis Simson à Gif, Odile Versois à Sainte-Geneviève-des-Bois, Louise de Vilmorin à Verrières-le-Buisson.

Carrières (les) de Saint-Chéron. Saint-Chéron, club des Amis de la nature et de l'environnement, 2012.

Carriers (les) et les carrières de Lardy et de Janville. Lardy, Centre culturel de la vallée de la Juine, 2013,

CATTUSSE (Jean-Louis) et GIARD (Michel), *Le canton de Méréville*. Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2013, in-8°, 128 p., ill.

CAZALAA (Jean-Bernard), *Le docteur Jean-Jacques-Joseph Le Roy d'Etioilles*. Etioilles, comité d'animation, 2013, in-4°, n.p., ill.

CENDRARS (Blaise), *Œuvres autobiographiques complètes*, sous la direction de Claude Leroy, tome 1 et 2. Paris, Gallimard, 2013, in-8°. Collection La Pléiade.

Cendrars a vécu à Méréville pendant la première guerre mondiale.

CHAVENON (Marie-José), *Aimée Davout, maréchale et princesse*, Ed. Gérard Louis, 2013, 156 p., ill.

Aimée Davout, épouse du maréchal, fut dame de Savigny-sur-Orge.

CHEDOZEAU (Bernard), *L'univers biblique catholique au siècle de Louis XIV : La Bible de Port-Royal*. Vol. I. Paris, Honoré Champion, 2013, 2 vol., in-8°, 912 p.

La Clarté Dieu architecture et spiritualité. Missions franciscaines et Comité d'Histoire locale d'Orsay, Editions franciscaines, 2013.

COCTEAU (Jean), *La Belle et la Bête*. Paris, Ed. des Saints-Pères, 2013. Reproduction sous coffret luxueux du manuscrit autographe du scénario du film.

COURTEL (Christian), *Les beaux dimanches de Montlhéry, 1962-1969*, Paris, L'échappement (hors-série), 2012, in-8°, 272 p.

Intéressant ouvrage très illustré sur l'autodrome de Linas Montlhéry.

DAUDET (Alphonse), *La Belle Nivernaise*. Draveil, Editions de Champrosay, 2013, in-8°, 102 p.

Ce roman écrit à Draveil en 1886 n'était plus dans le commerce. On peut se le procurer à la maison Alphonse Daudet, tél : 06.30.56.79.08.

DECAUX (Jean-Hugues), *La cité historique de Montlhéry*, Paris, Editions du Panthéon, 2012, 128 p., ill.

Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen-Âge. Paris, H. Champion, 2013, in-8°, 464 p. Collection « Mémoires et Documents de l'Ecole des Chartes », n° 92.

Trois articles nous intéressent particulièrement concernant les premiers registres capétiens au XIII^e siècle et la gestion des biens seigneuriaux au Moyen Âge.

DELATTRE (Daniel, Nathalie et consorts), *L'Essonne, les 196 communes*. www.editionsdelattre.fr

Histoire du département et de ses communes en quelques lignes illustrées de cartes postales et de photos.

De l'eau du plateau de Saclay aux fontaines de Versailles. Association des étangs et rigoles du plateau de Saclay (ADER), 2013, 66 p.

DELORME (Franck), Guillaume Gillet, Editions du patrimoine/Centre des monuments nationaux, coll. "carnets d'architectes", 2013, 192 p.

En plus de la Maison d'arrêt de Fleury Mérogis est recensée la construction d'immeubles d'habitations avenue Clemenceau à Massy (1955-1958)

DUBOST (Michel) (Entretien avec Chantal Joly), *Entre laboratoires et mosquée, un évêque face à la complexité*. Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité, 2013, 192 p., in-12°.

Monseigneur Dubost est évêque d'Evry

Entre prose et poésie. Paris, Honoré Champion, 2012, in-8°, 168 p.

N°15 de la collection « Continent Cendrars », sous la direction de Christine Le Quellec-Cottier.

Essonne (L'), un berceau de l'aviation, 1909-1960. Evry, Université du temps libre, 2013, in-8°, 168 p., ill. Tome XXII des Mémoires de la S.H.A.E.H.

Cet ouvrage collectif rappelle le rôle important qu'a joué l'Essonne dans le développement de l'aviation. Les premiers sites à Viry-Châtillon dès 1905, Etampes dès 1909, Orly dont le terrain s'étend sur Wissous, Paray et Ville-neuve-le-Roi dès 1910 ; le rôle important joué par Jean Salis à Cerny et par le centre d'essais en vol de Brétigny (où ont été testés la plupart des appareils créés par la GAMD de Marcel Dassault) ; les grands précurseurs et les constructeurs parmi lesquels notre regretté vice-président Roland Payen.

ESTIENNE (d') D'ORVES (Honoré), *Je ne songe qu'à vivre. Carnets de voyages inédits (1923-1933)*. Paris, Arthaud, 2013, in-8°, 300 p.

Né à Verrières-le-Buisson, officier de marine, résistant de la première heure, fusillé au Mont Valérien le 29 août 1941.

Exposition historique « Corbeil sous Henri IV : la ville assiégée. Du 5 octobre au 29 novembre 2013 à la commanderie Saint-Jean. Corbeil-Essonnes, la ville, 2013, in-8°, 18 p., ill.

Femmes artistes en Essonne (1750-1950), Etampes, 2013, 28 p., ill.

Livret des expositions présentées de septembre à décembre à Brunoy (musée Robert Dubois-Corneau), Etampes (Musée intercommunal), Dourdan (musée du château) et Méréville (centre culturel).

Fouilles et découvertes en Ile-de-France. Sous la direction de Richard COTTIAUX et Séverine HURARD. Coédition Ouest-France et INRAP, 2013, in-8°, 144p., ill.

Rappel des découvertes remarquables faites en Ile-de-France et en Essonne, par les archéologues.

GANAY (Valentine de) et LECUYER-BIBAL (Béatrice), *Courances*. Paris, Prolibris, 2011.

GERARD (Pierre), *Saint-Barthélémy de Boutigny, une histoire millénaire*. Boutigny, Histoire et Patrimoine Editions, 2013, in-8°, 150 p., ill.

Notre collègue présente une histoire détaillée du village et de son église depuis le XI^e siècle, puis une description précise du bâtiment (extérieur, intérieur, objets d'art). Il évoque la chapelle Saint-Jacques de Marchais disparue. Bonne bibliographie qui met en évidence les travaux de notre regretté vice-président Roger Bailly. Pour tous renseignements : pjmgerard@orange.fr

GILBERT (André), *L'héritage perdu ou l'amour de la terre*. Corsaire Edition, 2013.

Ce livre rassemble cent textes courts, écrits en patois beauceron, publiés dans la presse locale des années 1980, évoquant la vie paysanne au début du XX^e siècle, un glossaire et un CD.

X GIOCANTI (Stéphane), *C'était les Daudet*. Paris, Flammarion, 2013.

Gometz-le-Châtel, L'église Saint-Clair au fil du temps, Association de sauvegarde de l'église de Gometz-le-Châtel et Mémoire-Castel-Gometzienne, 2013, 36 p., ill.

GONCOURT (Edmond et Jules de), *Journal*. Tome III, 1861-1864. Paris, H. Champion, 2013, 2 vol., in-8°, 1280 p.

Edition critique qui corrige celle de Charpentier parue du vivant d'Edmond. Véritable encyclopédie de la vie littéraire de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

GONCOURT (Edmond et Jules de), *Œuvres complètes, œuvres romanesques*, Tome VII, *Madame Gervaisais*. Paris, H. Champion, 2013, in-8°, 328 p.

Habitat rural du second âge du fer. Rythmes de création et d'abandon au Nord de la Loire. Sous la direction de François MALRAIN, Geertrui BLANCQUAERT et Thierry LORHO. Paris, CNRS éditions et INRAP, 2013, in-8°, 255 p., ill.

Histoires de plantes et mémoires d'hommes : rencontres avec des cultivateurs herboristes de la région de Milly-la-Forêt. Manchecourt (45300), impr. Maury, 2013, 159 p.

Historique des rues de Nozay. Nozay, Association Nozay et son histoire, 2012, in-8°, 57 p., ill.

HOFFMANN Daniel, *Histoire du syndicat intercommunal des eaux de Saint-Germain-les-Corbeil et environs*, SIE de Saint-Germain-les-Corbeil et environs, 2012, 146 p. ill.

HOUSSINOT (Marie-Josèphe et Jean-Claude), *Petits secrets et grands mystères de Saint-Arnoult-en-Yvelines*. Société historique et archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines et les Editions de la Tour Gile, 2013, in-4°, 357 p., ill.

JACQUET (Annie) et FAUDOT (Gérard), *Eglises et chapelles du pays de Limours*. Limours, Office du tourisme du pays de Limours, 2013.

Le texte de notre collègue Annie Jacquet, historienne de formation, est le résultat d'un long travail de recherche, en particulier dans les archives départementales.

JACQUEMIN (Jean-Marie), *1968-1973, Verrières-le-Buisson, havre de paix*. Connaissance de Verrières-le-Buisson, L'Historique de Verrières, 2013.

JOLY (Jean-François) et TINCELIN (Aude), *La place, Ris-Orangis*. Chez les auteurs, 2013.

Photographies du bidonville des Roms à Ris-Orangis, aujourd'hui démantelé.

JURET (Michèle), *Etienne Drioton, l'Égypte, une passion*. Ed. Gérard Louis, 2013, in-8°, 224 p., ill.

Etienne Drioton, égyptologue, fut conservateur adjoint des antiquités égyptiennes du Louvre, directeur général des antiquités égyptiennes du Caire, président de l'institut d'Égypte ; il vécut, de 1952 à 1961, à Montgeron où il mourut.

LARPIN (Dominique), *Longpont basilique de Notre Dame de Bonne Garde : avant-projet de restauration du portail occidental*. Chez l'auteur, 2012.

LOEILLOT (Daniel), *La grande monographie de Leudeville*. Dammarie-lès-Lys, Editions Amattéis, 2012, 336 p., ill.

MEIGNEN (E.), *La Vallée de Chevreuse*. Le livre d'histoire, 2013, 98 ill. Réédition de cet ouvrage édité en 1895 par May et Motteroz dans la collection « Monographies des villes et villages de France ».

MERDRIGNAC (Nicole), *La communauté Emmaüs de Longjumeau 1973 2013 40 ans de solidarité— photos et témoignages* Emmaüs France, 2013, 210 p.

Milly la Foret 1895 1995, un siècle d'histoire, Les amis de Milly-en-Gatinais et environs, 2013

MOLL (Geneviève), *Françoise Sagan*. Paris, Editions de la Martinière, 2010.

Page 57, mention de son accident sur la route à Soisy-sur-Ecole.

MONGAS (Dominique), *Le cyclisme à Etampes*. Dominique Mongas, le clos Bathilde, 53 rue de Fontenay, 92330 Sceaux.

Histoire du cyclisme étampois des années 30 aux années 50.

Odilon Redon prince du rêve (1840-1916). Catalogue de l'exposition du Grand Palais (mars à juin 2011).

Figure, entre autres, la toile « les bouleaux à Bièvres ».

Orsay d'un siècle à l'autre, Orsay, Comité d'histoire locale d Orsay et des environs (CHLOE), 2012.

PACORY (Bernard), *Champcueil, l'histoire retrouvée des origines au XIX^e siècle*. Joué-lès-Tours, Ed. La Simarre, 2013, in-4°, 128 p., ill.

Monographie bienvenue car l'histoire de ce village était mal connue. Une deuxième partie devrait paraître bientôt.

Paléolithique (le) supérieur ancien de l'Europe du Nord-Ouest. Réflexions et synthèses à partir d'un projet collectif de recherche sur le centre et le sud du Bassin parisien. Actes du colloque de Sens (15-18 avril 2009). Paris, Société Préhistorique Française, 2013, in-8°, n°56 des Mémoires.

Plateau (le) de Saclay, racines d'avenir. Coordonné et édité par Jacques de Givry, Paris, Editions JDG, 2013, in-4°, 158 p.

Une centaine de photographies pour montrer les richesses du plateau et son aspect rural. Renseignements au 01.60.11.33.93

RETIF DE LA BRETONNE, *Le quadragénaire*. Paris, H. Champion, 2013, in-8°, 264 p., ill.

Première réédition depuis 1777. L'auteur a longtemps vécu à Bicêtre.

TAKAÏ (Nao), *Le corps féminin nu ou paré dans les récits réalistes de la seconde moitié du XIX^e siècle : Flaubert, Les Goncourt et Zola*. Paris, Honoré Champion, 2013, in-8°, 400 p.

THIRY (Albert), *Mon village d'autrefois, Gometz-le-Chatel, récit d'une castelgomézienne « Millie »*. Mémoire Castelgometzienne, 2011.

Périodiques

ADAM (Stéphane) et MONDOLINI (Alexandra), « L'évolution d'une ferme antique du Haut-Empire. La fouille des sites du Plessis-Pâté (91 – rue des Pivoines et Rue des Roses) et de Brétigny-sur-Orge (91 – L'orme Fourmi) dans *Actes des Journées archéologiques d'Île de France 2004-2011*, vol. 2, SRA– DRAC/ÎdF, 2012, p. 111-114.

DAGRON (Bernard), « Hommage à un prêtre, un confrère et un ami », dans la *Revue des amis de la Fraternité Saint-Pierre*, n° 11, 2013. Notre collègue l'abbé Dagron a prononcé cet hommage à l'issue de la messe de funérailles de l'abbé Chanut, ancien curé de Sceaux-les-Chartreux, puis de Milly-la-Forêt et enfin de Boutigny-sur-Essonne.

GIORGI (Cyril), « Les vestiges de l'agglomération antique de Dourdan (91) ; la fouille du 6 rue Fortin » dans *Actes des Journées archéologiques d'Île de France 2004-2011*, vol. 2, SRA– DRAC/ÎdF, 2012, p. 119-122.

GOUSTARD (Vincent), « Saint-Chéron (91)– “La Langlacherie”- agglomération antique » dans *Actes des Journées archéologiques d'Île de France 2004-2011*, vol. 2, SRA– DRAC/ÎdF, 2012, p. 123-144.

KUBIAK (Thierry), « Premières données de la fouille du site “La Butte aux Bergers IV” sur la commune de Chilly-Mazarin (91) » dans *Actes des Journées archéologiques d'Île de France 2004-2011*, vol. 2, SRA– DRAC/ÎdF, 2012, p. 103-110.

LAWRENCE-DUBOVAC (Paulette) et MATHERY (Laëtitia), « Morigny-Champigny “Saint-Phallier” – (91) : des silos aux tombes, premiers éléments de la fouille » dans *Actes de la Journée archéologique d'Île de France 2012*, SRA– DRAC/ÎdF, 2013, p. 37-40.

LIOT (David), « Une donation inédite d'œuvres de Foujita » dans *La Revue des musées de France*, octobre 2013, p. 19-21.

La ville de Reims a reçu pour son musée des Beaux Arts, le 21 mars 2013, une donation de 663 œuvres de Léonard Tsuguharu Foujita (1886-1968). Un bâtiment spécialement conçu pour recevoir cet ensemble devrait être achevé en 2018.

MAGITTERI (Caroline), « Dourdan (91)– “Le Moulin Grouteau”– une occupation diachronique entre La Tène finale et le XI^e siècle » dans *Actes des Journées archéologiques d'Île de France 2004-2011*, vol. 2, SRA– DRAC/ÎdF, 2012, p. 149-160.

MOUCHÈNE-BORYS (Christine), « Souzy-la-Briche (91) – “Rue de la Grande Vallée – lieu-dit le Pré Cloud”, une zone agricole en marge d'un établissement au statut élevé » dans *Actes des Journées archéologiques d'Île de France 2004-2011*, vol. 2, SRA– DRAC/ÎdF, 2012, p. 145-148. »

OLLIVIER (Cécile), « Les Tarterêts III à Corbeil-Essonnes (91) : un nouveau site du Magdalénien supérieur à la confluence Seine-Essonne » dans *Actes de la Journée archéologique d'Île de France 2012*, SRA- DRAC/ÎdF, 2013, p. 111-114.

PEIXOTTO (Xavier) et CELLY (Paul), « Une voie dans le vicus de *Salioclitā* (Saclas – 91), la voie Paris-Orléans ? » dans *Actes des Journées archéologiques d'Île de France 2004-2011*, vol.2 SRA- DRAC/ÎdF, 2012, p. 115-118.

SARON (Emmanuelle), « Le diagnostic de Tigery (91) : Zac de Tigery (secteurs 1 et 2) » dans *Actes des Journées archéologiques d'Île de France 2004-2011*, vol. 2 SRA- DRAC/ÎdF, 2012, p. 203-208).

La Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île de France a distribué le tome 64 de son bulletin *Paris et Île de France, Mémoires*, qui contient les actes de son XIII^e colloque d'histoire régionale consacré à l'« Histoire des réseaux, des transports et des mobilités en Île de France », organisé en novembre 2012. Nous avons remarqué : *Lignes et panaches. L'imagerie pittoresque à l'épreuve de la modernité ferroviaire* par Joseph-Jean PAQUES (p. 45-60) ; *Principes et contraintes de l'autoroute du Sud à travers la région parisienne* par Jean-Luc FRANCE-BARBOU (p. 87-96) ; *L'implantation des gares de Corbeil et l'aménagement de la ville au XIX^e s.* par Michèle LAMBERT-BRESSON (p. 323-338).

Le Groupe d'études de recherche et de sauvegarde de l'art rupestre (GERSAR) a publié les n^{os} 63 et 64 de son bulletin *Art rupestre* où l'on note plusieurs articles de notre collègue Laurent Valois sur les abris ornés du Rocher de Dame Jouanne à Larchant (77) et un article de Duncan Caldwell qui rapporte la découverte sur un des rochers du Closeau à Nanteau-sur-Essonne (77) d'un visage gravé qui vient augmenter le corpus de ces visages en T, déjà repérés à Malesherbes (77) (dalle de Rouville et stèle réemployée dans le monument de l'Ouche de Beauce) et à Milly-la-Forêt (menhir du Paly).

La « Maison de Banlieue et de l'Architecture » d'Athis-Mons a publié son Cahier n^o 19 : *La vraie nature de la banlieue. Quelques exemples essonniers*.

La « Société historique de Dourdan en Hurepoix » a publié ses bulletins n^{os} 64 et 65 dans lesquels on trouve, outre la publication de la série *Un siècle de photographies et de cartes postales à Dourdan et dans les environs* éditée par Bruno Durand, une étude sur l'« Histoire de l'enseignement à Dourdan » d'Isabelle Mitton-Famié, conservatrice du musée du château de Dourdan (membre de la SHAEH) et un article de notre

collègue Frédéric Gatineau 1800-1832 *Saint-Germain de Dourdan : éléments d'une vie paroissiale*.

Le « Corpus étampois a mis en ligne (corpusetampois.com) son *Bulletin historique et archéologique du Sud-Essonne*. Dans les quatre premiers numéros on trouve de nombreux documents édités ou réédités par Bernard Gineste, comme *Le revenu des Dames de Maubuisson à Etampes en 1705* ou l'édition intégrale des comptes de la paroisse Notre-Dame d'Etampes pour 1513-1515, mais aussi des reproductions de cartes postales (celles de Théodule Garnon pour la période 1907-1909), une lithographie du collège d'Etampes vers 1836 et quelques articles de Bernard Gineste (dont *Le Silène gallo-romain d'Etampes* et *L'ex-voto de Gabriel Cordetz aux Corps-Saints d'Etampes en 1663*) et un article de Frédéric Gatineau (*Pierre-Philippe Canard curé de Milly, 1804-1828*).

« Etampes-Histoire » a publié le n° 11 de ses Cahiers où on lira deux études bien documentées, la première sur *La célébration des fêtes nationales à Etampes de la monarchie à la république* et la seconde *Histoire du papier à Etampes des origines au milieu du XVI^e siècle* dans laquelle Bernard Gineste étudie les filigranes conservés qui vont de 1394 à 1561.

Les Archives municipales d'Etampes ont fait paraître, en juin, le n° 3 de leur bulletin qui contient un long article fort bien documenté et illustré sur *Un moulin papetier à Etampes au XVI^e siècle* de Fanny et Bernard GINESTE.

« mémoires et avenir de la ville nouvelle » a distribué son document-mémoire n° 14 : *Les métamorphoses d'un vieux foyer d'industries : Corbeil, Essonnes, Evry, ville Nouvelle*.

« Linas Patrimoine et Tradition » a distribué ses bulletins. Dans le n° 49, on lira la seconde partie de l'étude consacrée aux sépultures de la ville.

La « Société historique de Longpont-sur-Orge » a fait paraître son bulletin n° 26 qui contient un court article de Jean-Hugues Decaux sur *Le message des pierres tombales*.

« Mennecy et son histoire » a distribué son bulletin n° 97. On y trouve, p. 6-9, *Petit exercice de généalogie et d'histoire à partir d'un curieux dessin* (Pierre-Raphael Houbloup, pompier à Barbizon en 1870) par Nicole DUCHON ; p. 10-12, *A la recherche d'Hubert Sarrazin, alias Isidore, soldat tué au cours de la guerre 1870-1871* par Marie-Noëlle GLESS et, p. 13-47, *Les Renouard à Mennecy* (famille d'officiers dont trois frères morts pendant la guerre 1914-1918) par William DUCHON.

La « Société historique et archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines et de sa région » a diffusé ses deux bulletins semestriels. On lira, dans le n° 63, l'article de Jacques Willeput qui, utilisant les archives notariales du bourg, raconte la quasi faillite de la fabrique en 1730.

L'association « Valpuseaux Histoire » a publié le deuxième numéro d'*AVE Gazette*. On y trouve les reproductions de divers documents historiques concernant ce village.

Publications des sociétés savantes avec lesquelles nous avons un accord d'échange.

La Société Dunoise-Archéologie, Histoire, Sciences et Arts a fait paraître le n° 303 de son bulletin annuel, où nous avons noté un article de Bernard Robreau sur les *Témoignages cartographiques des forêts dunoises au XVIII^e s.* et un article de Hervé Sellès sur la découverte du cimetière médiéval, d'origine mérovingienne de Charray (28). Cette Société a également présenté, en mai, à l'occasion de la célébration de son 150^e anniversaire, le troisième tome de *L'Histoire du Pays dunois* par Bernard Robreau.

La « Société d'histoire et d'archéologie du canton de Provins » a publié le n° 167 de son bulletin qui, outre ses Notes d'archéologie, contient un article très détaillé de Jacques Sandrot, sur *Le « Mercure au torque de Montereau-fault-Yonne¹ »*, figurine qui présente de points communs avec le *Dieu de Bouray* essonnien.

La « Société archéologique d'Eure-et-Loir » a diffusé ses quatre bulletins annuels (n°s 115 à 118) et son *Mémoire* (tome XXXVI 2). Dans le n° 115, nous avons noté un article de Marc Bouyssou, *Horlogers de la Forêt-Noire en Eure-et-Loir* où il est fait mention des trois fils de Mathias Pfaff, laboureur dans le Bade-Wurtemberg, qui sont établis à Etampes, entre 1830 et 1863, où ils exercent la profession d'horlogers.

Dans le n° 45 de la revue *Monuments et sites de Seine-et-Marne* nous avons noté l'article sur *La tour-clocher de l'église de Presles-en-Brie*.

1. CAVAILLER (Paulette), « Répertoire archéologique du canton de Montereau-Fault-Yonne », dans *Bulletin du Groupement archéologique de Seine-et-Marne*, 6, 1965, p. 89.

Chronique*

Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne (CRHRE)

L'action du CRHRE en 2013 a été centrée sur le patrimoine industriel de l'Essonne et sur la commémoration de la Grande Guerre 1914-1918.

Le Comité a participé, le 26 septembre, au succès d'une journée consacrée à « Un patrimoine du XX^e siècle à (re) connaître », manufactures, usines et industries. Cette manifestation tenue à la Médiathèque Chantemerle de Corbeil-Essonnes a été préparée par de nombreux partenaires (la région, le département, le Centre ressource politique de la ville en Essonne (CRPVE), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Essonne, la Maison de banlieue et d'architecture (MABA) de la communauté de communes des Portes de l'Essonne, l'Association de sauvegarde du patrimoine cinématographique essonnien (CINEAM). Sylvie Contrepois et Serge Bianchi ont animé une table ronde : « Quand les usines ferment : impact sur les populations et les sites » et abordé les mutations des espaces industriels autour de Corbeil et d'Évry, l'usine Dida-Levasseur de Draveil et la mémoire ouvrière des grèves de 1908. L'exposition « Restructurations économiques et identités territoriales » et le parcours « Découverte du bassin industriel d'Évry-Corbeil », commenté par Sylvie Contrepois, Nicolas Pierrot et André Darmagnac, ont valorisé une journée suivie par plus de cent auditeurs, dont les actes seront publiés. Le cycle de recherches initié par le CRHE depuis le début des années 2000 a trouvé ainsi écho et approfondissement.

Pour la première guerre mondiale en Essonne, le point fort a été la préparation et l'animation d'une journée d'étude tenue aux Archives

* Cette chronique est établie par Paulette CAVAILLER, avec la collaboration de Denise POULTON et Alain DEVANLAY. La saisie a été réalisée par Laureline LE ROUX

départementales de l'Essonne, le samedi 16 novembre 2013, sur le thème « Commémorer le centenaire de la guerre 1914-1918 ». Les associations d'histoire locale ont été si nombreuses à participer aux travaux et aux débats de cette manifestation qu'il a fallu prématurément clôturer les inscriptions. Le CRHRE a été, avec tous les services des Archives départementales, à l'initiative de la journée, en partenariat avec le Conseil général et l'Office national des anciens combattants (ONAC). Parmi les sujets abordés, Limours (Annie Jacquet), Draveil (Serge Bianchi), Les monuments aux morts (Marianne Chardine), les enfants dans la guerre (Christian Carenton et Marie-Josée Magot), les blessés de guerre (Jean-Pierre Durand). Les actes illustrés de la journée seront publiés en juin 2014 par les Archives départementales, pour lancer une commémoration particulièrement dense sur le plan départemental comme pour de nombreuses associations d'histoire locale de l'Essonne. Le CRHRE entend participer à l'animation d'ateliers pédagogiques dans le cadre de Chamarande, en poursuivant les échanges avec le service éducatif des Archives départementales.

Le CRHRE a poursuivi et renforcé ses liens avec la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix (SHAEH), l'ancien président Alain Devanlay et le nouveau Frédéric Gatineau, pour des recherches et des publications en commun.

L'ouvrage *Une tragédie sociale en 1908 : les grèves de Draveil-Vigneux et Villeneuve-Saint-Georges*, doit enfin paraître en septembre 2014 aux Éditions d'Albret.

Nous avons eu la tristesse de perdre, au printemps 2013, un adhérent et ami du Comité, depuis 1988, Paul Mazetier, de l'association Ballancourt au fil du temps...

Conseil général de l'Essonne. Direction des archives et du patrimoine mobilier (DAPM)

En 2013, le contrôle des éliminations d'archives publiques a porté sur 12 309 ml (dont 1 309 ml pour les collectivités territoriales), ce doublement du métrage linéaire éliminé s'explique par la prise en compte du métrage de la CPAM Essonne que ne permettait pas les indications antérieures du service.

Peu de visites de conseil ou d'inspection ont été effectuées en 2013 (3 menées auprès des collectivités locales, 3 au sein des services du Conseil général), en raison notamment de la vacance du poste de chef du service des archives contemporaines.

691 ml ont été intégrés aux fonds des Archives en 2013, soit une baisse de 28 % par rapport à la collecte de 2012 (963 ml) – baisse là encore explicable du fait de l'absence de responsable pour la collecte des fonds contemporains, remplacé seulement ponctuellement et à partir du 2nd trimestre. Ces entrées se répartissant ainsi : 625 ml pour les archives contemporaines (724 ml en 2012), 66 ml pour les archives modernes, notariales, communales et privées (139 ml en 2012). Les fonds d'archives contemporains comprennent : 382 ml d'archives de conservation définitive sur le site de Chamarande et 243 ml d'archives sur le site de Bondoufle, éliminables à terme. Le volume des fonds classés en 2013 représente 388 ml dont 156 ml par une prestation extérieure soit une baisse de 35 % par rapport à 2012 (605 ml) : 259 ml classés en archives contemporaines et 129 ml en archives anciennes, modernes et communales. Cette évolution négative s'explique par le fait qu'en dépit de l'externalisation partielle de la prestation classement, les agent(e)s habituellement en charge du classement ont vu augmenter certaines autres tâches : recherches administratives (+ 25 % environ), chantiers connexes au projet de réinformatisation. Aucune élimination n'a été faite sur le site de Bondoufle en 2013.

En 2013, le montant des restaurations s'est élevé à 142 158 € (2012 : 31 000). Ces restaurations ont porté essentiellement sur :

- les registres d'hypothèques (132 registres), essentiels pour retracer l'évolution et l'historique de la propriété foncière,
- les minutes notariales (1354 actes), incontournables pour tous types de recherches, généalogiques ou professionnelles
- des pièces isolées mais uniques et prestigieuses : un antiphonaire du XIX^e siècle de Maisse et un atlas de Bellejame et Guillerval de 1790.

Les dépenses de désinfection et reliure se sont montées à 31 524 € (35 915 en 2012).

Le programme de numérisation 2013 a porté essentiellement sur la numérisation de cassettes u-matic, support particulièrement fragile et obsolète, dans le cadre d'un programme de sauvegarde des fonds audiovisuels et sonores.

Plus généralement, l'année 2013 a été consacrée à la poursuite de trois objectifs principaux :

- le récolement du patrimoine mobilier in situ, dans les édifices cultuels (10 récolements – 6 en 2012) ou collections spécifiques (Flammarion, Maison russe, Ecole polytechnique) permettant ainsi d'évaluer la situation du patrimoine local avec précision et de proposer certains objets pour une protection au titre des monuments historiques].

– une intensification de la valorisation, axée sur de nombreuses animations et activités :

- expositions « L'Art sacré dans le sud-Essonne » (mai-juillet 2013) par et au musée intercommunal d'Etampes et « Ponts et ouvrages d'art en Essonne », à Chamarande, réalisée par la Maison de Banlieue et de l'Architecture et conférences autour du thème ;
- participation aux Journées du patrimoine et à la Fête de la science, Nuit des musées, rencontre francilienne des maisons des illustres ;
- multiplication des actions pédagogiques ;
- publications dans le Papyvore (bulletin d'information de la Direction des archives et du patrimoine mobilier).

La tendance observée au niveau national en matière de fréquentation des salles de lectures et exploitation directe des fonds d'archives, à savoir une baisse plus ou moins sensible, se vérifie en Essonne : 1612 séances de travail en 2013 (contre 1899 en 2012, soit -15 %), 8388 articles (boîtes) communiqués (contre 9690 en 2012).

En revanche, l'augmentation des demandes de recherches administratives est plus que notable : 1602 en 2013 (1363 recherches en 2012), dont environ la moitié concernant les fonds hypothécaires. Cette hausse s'inscrit là aussi dans un mouvement plus large à l'échelle nationale, confirmant les services d'archives départementaux dans leur rôle d'outil citoyen au service de l'accès au droit et de la transparence administrative.

Les chiffres entourant la valorisation culturelle sont généralement en hausse (à l'exception des activités pédagogiques), épousant encore la courbe suivie par l'ensemble des services d'archives au niveau national.

– *Expositions* : 7 049 visiteurs (manifestations nationales comprises) (2012 : 3 898 personnes).

– *Conférences et animations* : 703 personnes (2012 : 402 personnes).

– *Visites* : 462 visiteurs (Journées du Patrimoine comprises) (2012 : 512 personnes).

– *Activités pédagogiques* :

- pendant le temps scolaire : 1 074 enfants (2012 : 1328 enfants)
- cycle de cours annuels (public adulte) : 107 personnes (2012 : 113 personnes).

La hausse du nombre de connexions internet en 2013 procède certainement de la mise en ligne d'un nouveau fonds (répertoires notariés) :

– connexions : 144 956 (moyenne mensuelle : 12 079) [133 516 connexions en 2012 avec une moyenne mensuelle de 11 126 connexions]

– images consultées : 16 115 479 (moyenne mensuelle : 1 342 956) [17 106 569 vues consultées en 2012] ;

Cette tendance atteste l'intérêt de poursuivre la politique de numérisation et de mise en ligne concomitante, notamment pour les fonds les plus attendus par les différents publics.

Il convient de citer au premier rang des actions innovantes la création d'un espace numérique dédié au centenaire de la première guerre mondiale (www.commemoration1914-1918.essonne.fr), ouvert en novembre 2013 (2519 visites du 10 novembre au 31 décembre), en amont d'une journée d'étude consacrée à la guerre de 14-18 (le 16 novembre) et en prélude au lancement local de la grande collecte des fonds d'archives privés afférents à cette thématique.

La programmation culturelle, sous l'angle plus spécifique des expositions et colloques/journées d'étude, s'est attachée tout particulièrement à valoriser les interventions effectuées sur les collections : travaux de classement, restauration, mais aussi les actions d'enrichissement de ces collections (par les dons notamment).

La mise en œuvre d'une nouvelle procédure visant l'acquisition d'un nouvel outil informatique d'accès aux collections d'archives et objets d'art, lancée après l'infructuosité du premier marché élaboré en 2012, devrait permettre en début 2014 d'inaugurer une nouvelle ère non seulement en terme de gestion des fonds documentaires et collections d'œuvres d'art du département, mais aussi et surtout en terme de diffusion et de renouvellement de l'offre aux publics, dans une démarche transversale et mutualisée englobant dans un premier temps les directions des archives et de la culture.

A noter, en 2013, la première participation aux Journées nationales de l'archéologie en 2013, en partenariat avec le musée intercommunal d'Etampes (8-9 avril) et la réalisation de deux journées d'étude (Les sources de la justice » (5 octobre) et « Commémorer le centenaire de la guerre de 1914-1918 » (16 novembre), en partenariat avec le Comité des recherches historiques sur les révolutions en Essonne et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerres, ainsi que le développement d'un cycle de conférences sur l'histoire de l'art.

L'année 2013 a donc constitué une année importante pour le développement du service et l'ancrage d'orientations définies depuis 2002, à savoir :

– une nouvelle offre de service à distance via le nouvel outil informatique d'accès aux collections documentaires et muséales sur le point

d'aboutir, embarquant avec lui bon nombre de chantiers corollaires essentiels pour sa réussite et la bonne gestion des fonds (récolement des collections, vérification des données, etc.) et préluant à une évolution fondamentale de la DAPM vers une nouvelle offre de services dans tous ses secteurs d'activité.

– l'action culturelle qui demeure un enjeu et un objectif primordial pour le devenir du service, y compris pour la valorisation des ressources et des compétences, en même temps qu'un atout aujourd'hui très bien maîtrisé (hausse de fréquentation de presque 50 % in situ) ; elle est encore amenée à se développer via les partenariats dynamiques tissés avec le réseau culturel local comme national

L'enjeu principal de l'année 2014 consistera dans la mise en œuvre effective du nouvel outil informatique, priorité cruciale du service, et la poursuite d'une action culturelle transversale.

La **Conservation des antiquités et objets d'art de l'Essonne** a effectué : onze récolements communaux [Yerres (église et maison Caillebotte, 3 visites en janvier-février 2013), Villejust, Mauchamps, Guigneville, Marolles-en-Beauce, Saint-Maurice-Montcouronne, Saclay, Quincy-sous-Sénart, Mondeville, Vert-le-Petit, Itteville] et plusieurs récolements de collections [Montlhéry (objets scientifiques), collection Flammarion, Ecole Polytechnique, Maison russe de Sainte-Geneviève-des-Bois] ; six tournées avec la CRMH [20 communes visitées : Bruyères-le-Châtel, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Vrain, Gif-sur-Yvette, Marolles-en-Hurepoix, Chauffour-lès-Etréchy, Brières-les-Scellés, D'Huisson-Longueville, Etampes, Orsay, Morigny-Champigny, Marolles en Beauce, Guigneville, Brouy, Boissy-le-Sec, Mondeville, Ris-Orangis, Etréchy, Cerny, Saint-Maurice-Montcouronne] ; deux convoiements [tableau de Linas au musée Quillot, transfert d'œuvres de la maison-atelier Foujita au Japon].

Deux découvertes ont été faites [Trésor liturgique de Dourdan, Toiles marouflées du château de la Souche (mairie de Montlhéry)]

Les suivis de restaurations ont été nombreux tant pour les tableaux [« Saint Joseph » de Viry-Châtillon (Joyerot-Sillinger), « Pèlerins d'Emmaüs » à Yerres (Q. Arguillère), « le Christ marchant sur les eaux » à Etiolles (Q. Arguillère), « Sainte famille » et « Education de la Vierge » (d'après Maratta) à Orsay], que pour le mobilier [celui de l'église de Bruyères-le-Châtel (Atelier de la Chapelle), la chaise reliquaire de la Ferté-Alais (Atelier du crabe, E. Duprez)].

Au titre de l'action culturelle, la CAO A a participé à la réunion des acteurs culturels du département et a animé plusieurs conférences [Journées du patrimoine : le patrimoine leuillois à Leuville-sur-Orge ; « 1913-2013 : 100 ans de protection du patrimoine » à Chamarande ; le patrimoine scientifique à Dourdan ; Fête de la science :

conférence d'Eric Blot, conseiller sécurité au ministère de la Culture, sur la sécurisation du patrimoine ; Journée diocésaine « Culture pour tous » : conférence « D'héritage(s) en patrimoine(s) : bien(s) en partage ? ». Le partenariat avec la Commission diocésaine d'art sacré a été développé.

Des publications ont été faites dans le Papyvore : « Camille Flammarion, une curiosité universelle » et « Le patrimoine protégé en 2012 ».

✧ Pour la Maison Foujita, il faut signaler : l'inscription au sein de la base de données nationale Palissy des 1294 objets qui viennent d'être classés comme MH (le 18/10/2013) ; l'acquisition d'une lettre manuscrite et de livres rares illustrés par l'artiste ; le prêt d'objets à deux grandes expositions (musée Guimet –textiles indigo du Japon– et Foujita et son atelier, à Kanazawa et Tokyo) ; le développement du partenariat avec la Fondation Foujita et le renforcement de l'action pédagogique (travail hors les murs, centre ressources, participation au projet CLEA avec le musée de la Photographie de Bièvres et le domaine de Chamarande) ; sans oublier la participation à la première rencontre francilienne des maisons des illustres, la Nuit des musées, les Journées Européennes du patrimoine (accueil de formes artistiques contemporaines) et l'accueil de documentaires (4) et reportages (2) sur la maison Foujita.

Monuments historiques

A la suite de la réunion de la **Commission départementale des objets mobiliers** (CDOM), pour 2013, qui s'est tenue le 14 janvier 2104 (pour des raisons d'agenda), le préfet de l'Essonne a pris un arrêté, le 23 mai 2014, portant inscription au titre des monuments historiques des objets mobiliers de plusieurs communes du département :

Boissy-le-Sec : église Saint-Louis, statue « Sainte Elisabeth de Hongrie » (H. 90 cm, plâtre moulé, peint, 1920) ; *Brouy* : église Saint-Pierre Saint-Paul, tableau « Saint-Pierre et Saint-Paul » (retable du maître-autel, huile sur toile, 1753, daté et signé par le peintre Cantien Voltigem, décédé à Boissy-la-Rivière en 1772) ; *Châtignonville* : église Saint-Mamert, cercueil de présentation, réservé aux indigents (L. 200 cm, bois sculpté, XIX^e s.) ; *Etampes* : église Saint-Basile, plusieurs objets dont un « chapier » (comprenant quatre tiroirs semi-circulaires sur rail pivotant autour d'un axe pour étendre les chapes, fin du XVIII^e s.) ; un « Chemin de croix » (14 stations, H. 52 cm, cuir bouilli, repoussé et vernis, avec cadre couvert en cuir et croix sommitale,

après 1836, réalisé par le sculpteur Dulud) ; un tableau « Le Christ présenté au peuple » (H. 600 cm, huile sur toile, encadré, 1840, réalisé par le peintre Joseph-Nicolas Jouy) ; un tableau « Saint moine » (H. 187 cm, huile sur toile, cadre rapporté, monogramme « H D » en partie inférieure droite) ; *Etampes* : église Saint-Martin, deux « bannières de procession » du XIX^e s. ; *Etampes* : lycée Geoffroy Saint-Hilaire, groupe sculpté « Allégorie de la Beauce » (H. 190 cm, pierre blanche taillée, sculptée et peinte, XX^e s., réalisé par le sculpteur Alfred Auguste Janniot) ; *Étréchy* : Hôtel de Ville, tableau « La Loi », œuvre restaurée en 2011 (H. 245 cm, huile sur toile, cadre en bois peint et doré, 1885, réalisée par le peintre Henri Génois) ; *Fontenay-les-Briis* : église Saint-Martin, tableau « Vierge à l'Enfant », œuvre restaurée en 2012 (H. 78.5 cm, huile sur toile, baguette moulurée, seconde moitié du XVII^e s., traitée selon Il Sassoferrato (1609-1685)) ; *Marolles-en-Hurepoix* : église Notre-Dame, tableau « Saint [ermite ?] » (H. 100 cm, huile sur toile, XIX^e s.) ; *Milly-la-Forêt* : espace culturel Paul Bedu, statue « Vierge à l'Enfant en majesté », ivoire sculpté, métal doré, XIX^e s.) ; *Mondeville* : église Saint-Martin, « Corbillard » (H. 195 cm, bois taillé sculpté et peint, fer forgé et zinc, 1905, réalisé par Charles Maintenant) ; *Saint-Cyr-la-Rivière* : « Christ en croix », H. 90 cm, bois taillé et sculpté, XVI^e./XVII^e s. ? ; *Saint-Maurice-Montcouronne*, église Saint-Maurice, châsse reliquaire « Sainte croix, curé d'Ars, saint Julien-Eymard et sainte Marguerite-Marie » (H. 46 cm, bois taillé et sculpté, peint et doré, XVIII^e/XIX^e s.) ; *Valpuseaux* : église Saint-Martin, tableau « Christ en croix » (H. 110 cm, huile sur toile, 1839, daté et signé par le peintre étampois Jacques-Joseph Philippe) ; *Villiers-le-Bâcle*, *Maison-Atelier Foujita*, cuivre d'une eau forte « Quatre cavaliers de l'Apocalypse » (H. 40 cm, cuivre gravé, 1960, réalisé par Foujita).

Notes d'histoire littéraire et artistique

Au musée Bonnard, au Canet, on a pu voir en janvier et février « 70 œuvres de Pierre Bonnard » et, à partir du 15 mars, « Les peintres graveurs, Bonnard, Vuillard et les Nabis ».

Au musée de l'Annonciade à Saint-Tropez, l'exposition « Bonnard peint Marthe, sa muse et son modèle » était visible à partir du 15 mars.

Le musée des lettres et manuscrits, 222 boulevard Saint-Germain, à Paris, a proposé du 11 octobre 2012 à la fin mars 2013, « Jean Cocteau le magnifique, les miroirs d'un poète ».

Pour le cent cinquantième anniversaire de la mort du peintre, le musée Delacroix a présenté deux expositions : de juin à octobre

« dessins, autographes et photographies autour du thème de l'écrivain » car ce grand peintre fut aussi un remarquable écrivain ; et, à partir du 11 décembre, « Delacroix en héritage. Chefs d'œuvre de la collection d'Etienne Moreau-Nélaton ». En effet, Adolphe Moreau père (1800-1859), fut l'ami et le premier grand collectionneur du peintre. Adolphe Moreau fils (1827-1882), fut l'auteur de « Delacroix et son œuvre » (1873) et son fils, Moreau-Nélaton, publia en 1916, « Delacroix raconté par lui-même ».

Le musée de la Vie romantique a lui aussi évoqué Delacroix avec son exposition « Esquisses peintes de l'époque romantique : Eugène Delacroix, Léon Cogniet, Ary Scheffer » qui s'est tenue de décembre 2013 au 2 février 2014. Enfin, à l'atelier Delacroix, Sidonie Lemeux-Fractot a fait une conférence sur « Alfred de Vigny, Eugène Delacroix et la critique d'art », le 19 septembre, ainsi qu'une autre présentée par Arlette Sérullaz sur « une correspondance croisée entre Eugène Delacroix et Pierre-Antoine Berryer », le 26 septembre.

Il y a cinquante ans, se jouait à Paris une pièce de Marguerite Duras, « Les viaducs de Seine-et-Oise » dont l'action se déroulait à Epinay-sur-Orge. Les grands ensembles « où l'on s'ennuie à mourir » y étaient présentés sous un jour déjà peu favorable !

Le musée des Beaux-arts de Nantes a reçu en don une vue d'un lac de Provence peinte vers 1850 par Paul Flandrin, décédé à Sèvres en 1902.

Du 25 avril au 18 mai à Etampes, l'hôtel Anne de Pisseleu a accueilli les œuvres du peintre Daniel Gélis, frère de l'historien Jacques Gélis, notre vice-président, qui a fait, le 18 mai, une conférence sur son œuvre.

Le musée du Louvre a acquis un carnet de voyage comportant des études, des paysages et des notations diverses (1793-1800) d'Antoine-Jean Gros, peintre décédé à Meudon en 1835.¹

Au LAM de Villeneuve d'Ascq, on a pu voir, d'octobre 2013 au 12 janvier 2014, une exposition « Picasso, Léger, Masson : Daniel-Henry Kahnweiler et ses peintres » qui met en valeur ce grand marchand de tableaux qui vécut à Saint-Hilaire où il reçut d'illustres peintres.

Du 21 février au 21 juillet, le musée Marmottan-Monet a consacré une exposition à Marie Laurencin qui appréciait grandement ses séjours à Champrosay (Draveil).

Le musée du château de Fontainebleau a acheté un dessin réalisé en 1852 par Maximilien-Etienne Mimey, d'un mur de l'ancienne

1. Voir *Revue des musées de France*, 2013 n°2, p.69.

chambre de la duchesse d'Etampes à Fontainebleau, décorée par Primatice en 1541.²

Fin 2013 et début 2014, le musée Rodin a présenté une nouvelle exposition « Rodin, la lumière de l'Antique ».

Le 6 juin, François Taillade, directeur de l'association milliacoise « le Cyclop » a proposé une conférence par Sarah Wilson sur Niki de Saint-Phalle, auteur des fameuses « nanas » et épouse du sculpteur Jean Tinguely, créateur du Cyclop.

Le musée national de la Céramique a fait l'acquisition de deux groupes en porcelaine dure : « Le concert espagnol », inspiré de Carle Van Loo, faisant partie d'un surtout de table réalisé à Sèvres vers 1773-1780 et « Le déjeuner » réalisé vers 1775-1780, ainsi qu'une paire de vases dits « Adélaïde » de style néo-Renaissance en demi-grand feu, réalisés en 1846. Il a reçu, par dation, onze pièces du service en porcelaine dure dit de la princesse des Asturies (Marie-Louise de Bourbon-Parme) offert par Louis XV à sa petite-fille en 1774, orné de paysages et de tours héraldiques de Castille. Il a reçu en don de l'association des Amis de Sèvres, une terrine à décor « Japon » produite à Sèvres, entre 1777 et 1780.³

Le Musée du Louvre a acheté trente-six pièces d'un déjeuner en porcelaine tendre à décor polychrome de fleurs et fruits daté de 1777.

Le musée de la Révolution Française de Vizille a fait l'acquisition d'un buste de Lazare Carnot, qui vécut au château de Presles à Cerny. Ce buste, une esquisse en terre cuite, réalisée vers 1887 par Charles Desvergnès, a précédé une version en marbre détruite en 1944 par un bombardement du Prytanée de Saint-Cyr.⁴

10. p 226 En 1913, Charles Péguy a refait le pèlerinage, à pied, de Palaiseau (où il habitait alors) à Chartres, aller et retour, qu'il avait fait l'année précédente. Ce pèlerinage, il le refera en 1913, et il l'aurait refait l'année suivante si ce projet n'avait été repoussé par l'imminence de l'éclatement de la Première Guerre Mondiale, au début de laquelle il ne survivra qu'un mois.

Il avait fait le récit de ce premier pèlerinage sous forme d'un poème liturgique de 360 vers, *Présentation de la Beauce à Notre-Dame de Chartres*. Sur une idée du Père Frédéric Gatineau, recteur de la basilique de Longpont, ce poème a été mis en musique par Bernard Esposito, « avec des mélodies simples, des contre-chants aériens, ... comme une psalmodie qui nous indiquerait qu'on est bien toujours sur la même route ».

2. *Idem.*, p.76.

3. Voir illustration dans *La Revue des Musées de France*, 2013-2, p. 14, pp. 51-53, pp.70-71, p.85.

4. *Idem.*, p.87.

Cet oratorio pour chœur et orchestre a été présenté, sous la direction de Sabine Aubert, fondatrice de l'Odyssée symphonique, en octobre 2013, dans la basilique de Longpont, dans les églises de Palaiseau et de Chartres et dans la cathédrale de Chartres.

Manifestations culturelles locales

Les seizièmes journées du patrimoine de pays et des moulins se sont déroulées les 15 et 16 juin sur le thème « le patrimoine rond » (moulins et meules, colombiers, puits, donjons, coupoles, rosaces, etc...). Les lieux de rencontre ont été Authon-la-Plaine, Dourdan, Etampes, Marcoussis, Mennecy et Vauhallan.

Angerville

Le 2 mars, au centre culturel, Pierrette Dumenoir a évoqué les quarante-deux auberges du village qu'elle a recensées et localisées.

Arpajon

Le 19 février, s'est tenue une conférence sur Joseph Epstein, chef interrégional des FTP de la région parisienne, fusillé le 25 avril 1944. En préambule de cette conférence, le film « Joseph Epstein, bon pour la légende » a été projeté.

Du 25 au 28 octobre, a été présentée à l'espace Concorde, une exposition sur le chemin de fer l'Arpajonnais, réalisée par trois associations : Art et Histoire du pays de Châtres, Renaissance et culture de Longjumeau (toutes deux membres de la SHAEH) et le Club modéliste ferroviaire arpajonnais.

Authon-la-Plaine

Le 25 avril, notre collègue Frédéric Gatineau a présenté l'histoire de l'église, de la Révolution au XIX^e siècle.

Le 1^{er} décembre, l'association « Authon-Patrimoine », membre de la SHAEH, a organisé la projection du film d'Yvan Govar « La croix des vivants » qui a été tourné en partie dans le village en 1962.

Bièvres

Du 9 au 20 février, a été présentée, à la ferme Ratel, une exposition consacrée à Georges Mareschal, chirurgien du roi et seigneur de Bièvres (1658-1736). Le 10 février, le docteur Virag a évoqué l'histoire de la chirurgie sous Louis XIV.

Boigneville

Au cours du mois d'août, la municipalité a fait la promotion de son très intéressant écomusée inauguré en 1996 et mis en valeur sur les trois niveaux d'une ancienne grange.

Boussy-Saint-Antoine

Le 14 septembre a eu lieu une visite détaillée de la mairie rénovée après deux ans de travaux. Cette ancienne demeure du peintre Dunoyer de Segonzac conserve des souvenirs de cet artiste.

Brunoy

A l'occasion du 250^{ème} anniversaire de la naissance de l'illustre tragédien François-Joseph Talma qui s'installa à Brunoy en 1790, le musée Robert Dubois-Corneau a présenté, du 10 octobre au 8 décembre, une très belle exposition grâce aux collections du musée, enrichies de prêts de la Comédie Française et du docteur Gautier.

Bures-sur-Yvette

L'« Atelier d'histoire locale de Bures-sur-Yvette » a fait poser une panneau au pied de "La Croix de Bures", attestée dès 1402, pour rappeler que cette croix se trouvait sur le chemin qu'empruntait Charles Péguy, de 1898 à 1901, venant de Gometz-le-Châtel, où il résidait, pour prendre le train à la gare de Bures, après une marche de 3 km, et rejoindre les bureaux des *Cahiers de la quinzaine* dans le quartier du Panthéon, à Paris.

Cd

Corbeil-Essonnes

Du 5 octobre au 29 novembre, la municipalité a proposé à la commanderie de Saint-Jean, une très belle exposition « Corbeil sans Henri IV, une ville assiégée ». Le 13 octobre, des animations évoquant la vie et la guerre au temps d'Henri IV ont eu lieu dans le parc. 2000

Le 26 septembre, la direction de la culture du Conseil général a organisé, à la médiathèque, une journée consacrée au patrimoine industriel du XX^e siècle particulièrement riche dans cette ville.

L'association « Mémoire et Patrimoine vivant », toujours aussi active dans sa recherche de témoignages sur la vie locale, s'efforce de faire connaître ses multiples réalisations. Ainsi ont été projetés au cinéma Arcel, plusieurs films : le 4 avril, « la construction du pont Patton en 1955 » ; le 2 mai, « Les racines prennent même dans le béton » (le foyer Sonacotra) ; le 4 juin, « Témoignages de Corbeillois » ; le 5 septembre, « La papeterie Darblay » ; le 3 octobre « L'occupation allemande de 1940 à 1944 » ; le 7 novembre, « La résistance pendant la Seconde Guerre Mondiale » ; le 5 décembre, « Corbeil-Essonnes au début du siècle ».

Courdimanche

Le 23 février, l'association « Boutigny, histoire et patrimoine » a proposé une visite des abris ornés au Paradis, à la Roche aux coucous et à la Roche aux fées.

Dannemois

L'association « Dannemois se raconte », membre de la SHAEH, a présenté les 14-15 et 21-22 septembre une très intéressante exposition, « Chanvre, lin, laine, soie et coton, industries textiles en Essonne aux XVIII^e et XIX^e siècles ».

Dourdan

A l'office du tourisme, s'est tenue, fin janvier, une exposition « Fais-nous découvrir l'histoire de ton école », fruit de rencontres entre élèves et anciens élèves et enseignants, architectes et archivistes.

Les 8 et 9 juin se sont tenues les Journées nationales de l'archéologie avec le concours de l'INRAP : cycle de conférences et exposition « Ça va faire des histoires ! 50 ans de fouilles archéologiques à Dourdan ».

Du 14 septembre au 29 décembre, une autre exposition a été proposée par le musée du château « Femmes artistes en Essonne, 1750-1950 » qui a réuni des œuvres des musées de Brunoy, Dourdan et Etampes et du centre culturel de Méréville.

Draveil

Les « Amis de l'histoire de Paris-Jardins » ont organisé une exposition sur « Trois siècles de vie scolaire de 1650 à 1950 » visible au château de Paris-Jardins, les 9 et 10 février, ainsi qu'une visite de la cité-jardin le 23 mars sous la conduite de notre vice-président Serge Bianchi.

Pour commémorer le centenaire de la guerre de 1914-1918, « Culture et temps libre » a proposé du 9 au 16 novembre, une exposition, et le 3 décembre, une conférence animée par Serge Bianchi.

Etampes

Cinq expositions ont été présentées, au cours de l'année : à l'Hôtel Anne de Pisseleu, du 9 au 14 mars, « Médecine d'antan », grâce aux collections de l'association « collection-passion-Etampes » et du 25 avril au 18 mai, « Peintures de Daniel Gélis », accompagnée d'une conférence de notre vice-président Jacques Gélis ; au musée, de juin à septembre, « Le patrimoine sacré du sud-Essonne », organisée par la conservation des antiquités et objets d'art, la commission d'art sacré et le Conseil Général ; du 11 septembre au 5 octobre, « Maisons de papier (1870-1930) : le fonds Châtelain, pages de chroniques » et du 14 septembre au 29 décembre, « Femmes artistes en Essonne 1750-1950 ».

Les conférences ont été très nombreuses tout au long de l'année. L'association « Les Amis de Notre-Dame en » a proposé deux : le 26 janvier, notre collègue Sylvain Duchêne a présenté la riche collection de peinture religieuse de l'église Saint-Basile et, le 16 mars, Daniel Rousseau a mis en valeur le trésor d'orfèvrerie de Notre-Dame. L'association « Etampes Histoire », membre de la SHAEH, en a organisé sept : le 19 janvier « Le comte d'Astorg, seigneur et maire de Saint-Cyr-la-Rivière » par Christian Carenton ; le 16 février, « La commanderie ex-templière d'Etampes » par notre collègue Frédéric Gatineau ; le 23 mars « Les protestants du Hurepoix » par notre collègue Dominique Cantryn ; le 20 avril « Vin et géologie » par Patrick De Wever ; les 8 et 9 juin « Les mosaïques de Souzy-la-Briche » par Sylvain Duchêne ; le 16 novembre, « L'ex-voto de Gabriel Cordetz

au musée d'Etampes » par notre collègue Bernard Gineste ; le 14 décembre « Les prisonniers de guerre (1939-1945) » par notre vice-président Jacques Gélis. Le service animation du musée a proposé, le 19 janvier, « Louise Abbéma » par Thomas Crosnier⁵ et le 2 octobre « Les sceaux d'Etampes » par Ambre de Bruyne ». A la bibliothèque, Jacques Gélis a présenté, les 2 mars et 19 octobre « Le métier d'historien » et le rôle qu'a joué l'école des Annales dans son évolution. Le 16 novembre, il a évoqué la symbolique du sang. Le 6 avril, Bernard Gineste a dévoilé « un chevalier étampoïis légendaire du XII^e siècle : Jean d'Etampes » et le même jour, Frédéric Gatineau a fait l'histoire des reliques des saints Can, Cantien et Cantienne à la collégiale Notre-Dame.

Le 6 mars, le service du patrimoine intercommunal a organisé, sous la conduite d'Aurore Marchetti, médiatrice du patrimoine, une visite de la tour de Guinette, donjon (et seule partie subsistante) de l'ancien château-fort construit au milieu du XII^e siècle. C'est dans cette tour que fut détenue la reine Ingeburge, sœur du roi du Danemark, répudiée par Philippe Auguste.

Enfin, l'association de sauvegarde des moulins en Essonne a organisé du 26 au 29 avril un congrès comportant conférences, expositions et nombreuses visites de moulins. L'office du tourisme a coordonné diverses actions sur la « révolution industrielle à Etampes au XIX^e siècle » dont une exposition à la gare le 6 novembre.

Etiolles

Le Comité d'animation a proposé une conférence par le docteur Jean-Bernard Cazalaà sur le docteur Jean-Jacques-Joseph Le Roy d'Etiolles.

Evry

Le 13 septembre, pour commémorer le quarantième anniversaire de la ville nouvelle, la communauté d'agglomération Evry-Centre Essonne a présenté, au théâtre de l'Agora, un film réalisé par Dominique Planquette sur la création et l'évolution de la ville.

5. Crosnier (Thomas), « Louise Abbéma (Etampes 1853-Paris 1927), femme et peintre » dans *Essonne et Hurepoix* n° 82 (2012), 2013.

La Ferté-Alais

L'association des 4A de la ferme pédagogique de La Grange aux Moines, grâce au soutien financier et matériel de plusieurs entreprises, a augmenté considérablement ses collections de matériel agricole. Elle envisage la création d'un musée et fait appel aux bonnes volontés pour mettre en valeur ce patrimoine. Ce sera le deuxième musée de ce type en Essonne après celui des vieux métiers à Bouray-sur-Juine.

La Forêt-Sainte-Croix

Le 27 avril, Alain Devanlay a présenté aux Amis de Notre-Dame d'Etampes l'église et ses nouveaux vitraux réalisés par le maître-verrier Louis-René Petit.

Le 30 novembre, à l'initiative de notre collègue Alain Greichgauer, son descendant, hommage a été rendu à Pierre-Théodore Brichard (1788-1857), ancien maire de la commune, qui participa, de 1808 à 1815, aux campagnes napoléoniennes et fut décoré de la Légion d'Honneur par l'empereur, en 1813.

Gif-sur-Yvette

Du 6 au 18 janvier, une exposition itinérante, réalisée par deux palaisiennes rescapées de la rafle du 26 octobre 1942, a évoqué l'histoire des familles originaires de la Vallée de Chevreuse victimes des nazis.

A partir du 14 septembre, une exposition « 40 ans de Chevry : découvrir le quartier d'autrefois » est présentée sur des panneaux dans l'allée du château de Belleville dont la restauration s'est achevée après quatre ans de travaux.

Gometz-le-Châtel

Le premier forum des associations historiques du nord du département s'est tenu le 12 janvier. Organisé par Albert Thiry, président-fondateur de « Mémoire castelgometzienne » (membre de la SHAEH), il a réuni une quinzaine d'associations qui ont présenté leurs travaux et leurs publications. Nous avons présenté notre bulletin annuel, qui a été reconnu comme une véritable base de données regroupant la quasi-totalité des recherches faites sur le département.

Grigny

Du 21 au 25 janvier, le service « Histoire locale et Patrimoine » de la ville, les Archives départementales et l'association d'histoire locale « L'Orme du bout » (membre de la SHAEH) ont réalisé une exposition sur les Joly de Fleury à la Ferme Neuve, construite entre 1723 et 1753 par cette famille.

Du 22 au 30 mars, exposition, diaporama et visite ont rappelé l'histoire des familles de Rigny et de Talhouet Roy propriétaires du château de Ris.

Guillerval

Les 7 et 8 décembre, les bénévoles de la bibliothèque ont présenté une exposition sur le patrimoine culturel et naturel du village.

Limours

L'Office du tourisme du Pays de Limours, présidé par notre collègue Annie Jacquet, a organisée, le 26 janvier, une visite de la chapelle orthodoxe. Entièrement en bois, elle a été construite en Roumanie puis a été démontée puis remontée dans le parc qui entoure le siège de l'épiscopat roumain orthodoxe d'Europe occidentale installé dans la commune.

Longjumeau

L'association « Renaissance et Culture » (membre de la SHAEH) a présenté, du 13 au 22 septembre, une exposition consacrée au « Patrimoine de Longjumeau ».

Longpont-sur-Orge

Fondée en 1983 par Jacques Ménard et présidée, aujourd'hui, par Monique Rolland, la « Société historique de Longpont », membre de la SHAEH, a fêté ses trente ans.

A l'occasion du jubilé de la basilique, la statue de Notre-Dame de Bonne Garde, qui trône dans l'abside, a été descendue de son piédestal (ce qui n'était pas arrivé depuis 100 ans)... Cette statue est difficile à dater (la couronne et le spectre en "or" ont été posés en 1875). Elle est supposée contenir des fragments de la *Virgini Parturæ* vénérée, selon la légende, par les habitants du lieu au temps de la christianisation de l'Île de France.

Maisse

A l'occasion des Journées du Patrimoine, Thierry Citron, conseiller municipal délégué au patrimoine de la commune (membre de la SHAEH), a organisé une animation comprenant les visites de l'église Saint-Médard, de son prieuré (l'église Notre-Dame) et de la maison de justice et une exposition-diaporama dans la salle de la mairie.

Marcoussis

Du 14 au 22 septembre, l'« Association historique de Marcoussis », membre de la SHAEH, a proposé une exposition sur l'amiral Louis Malet de Graville, seigneur des lieux à la fin du XV^e siècle.

Le traditionnel chantier international de jeunes, organisé avec l'association « Remparts », pour la remise en état du château de Montaignu, a réuni, cet été, onze jeunes représentant cinq nationalités.

Marolles-en-Hurepoix

A l'occasion du 170^{ème} anniversaire de la naissance d'Emile Levassor, né le 21 janvier 1843, un des premiers constructeurs d'automobiles, hommage lui a été rendu par l'installation de plaques commémoratives aux entrées de la commune.

Mennecy

Depuis le début de l'année, est exposée à la mairie, une trentaine de porcelaines créées entre 1734 et 1777 dans la fabrique du lieu. Découvertes lors de travaux effectués en ville, achetées ou offertes par des habitants, elles peuvent être visitées grâce à Nicole Duchon, active présidente de « Mennecy et son histoire ».

Du 9 au 11 novembre, a été présentée une exposition sur « La Grande Guerre ».

Méréville

Le 23 février, les « Amis de Notre-Dame-du-Fort » d'Etampes ont proposé, dans l'église de Méréville, une conférence par Michel Lefèvre sur le peintre Philippe Cara-Costea qui a longtemps vécu et est inhumé dans cette commune.

Le 16 mars, hommage a été rendu aux aviateurs Charles Nieuport et René Guillot, morts le 24 janvier 1913, devant la stèle qui commémore cet accident, suivi d'une conférence et accompagné de deux expositions : « 1913 : accident d'un aéroplane Nieuport à Méréville » et, d'avril à octobre, « Essonne aérienne, premières envolées » organisées

par la « Société historique du canton de Méréville » et la Bibliothèque départementale.

Milly-la-Forêt

Du 11 au 20 mai, les associations « Dannemois se raconte » et « Les Amis de Milly-en-Gâtinais et environs » ont organisé une exposition « Au temps des moulins, la rivière Ecole et ses affluents » à l'espace culturel du Moustier.

De nombreuses manifestations ont eu lieu à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de Jean Cocteau survenue le 11 octobre 1963 : le 23 mars, vernissage de l'exposition de peintures et de photographies de l'artiste ; le 19 avril, projection de photographies et de documents inédits illustrant sa vie ; le 12 octobre, cérémonies officielle et religieuse à la chapelle Saint-Blaise-des-Simples suivies d'une projection de « Jean Cocteau de Milly-la-Forêt » de Jean Pierre Fagnoni et Patrick Rufo. L'association évryste « Une ville de livres » prépare un documentaire avec Pierre Bergé et Arielle Dombasle.

Du 17 novembre au 19 janvier 2014, l'association « Les Amis de Milly-en-Gâtinais » a présenté une importante exposition sur « 1895-1995, Milly un siècle d'histoire ».

Montlhéry

En janvier et février a été présentée à la Maison du patrimoine, une exposition réalisée par la bibliothèque départementale sur les « Voyages en ballon de Camille Flammarion ».

Le 10 décembre, la Société historique a organisé une vidéoconférence sur « Montlhéry, ville historique des origines à la bataille du 16 juillet 1465 ».

Morigny-Champigny

Du 7 au 23 mars, une exposition a été réalisée par la bibliothèque intercommunale d'Étampes concernant Eugène Guillevic, poète breton amoureux de la Beauce.

Nozay

Le 12 avril, le père Frédéric Gatineau a présenté l'église Saint-Germain, ré-ouverte au public le 7 avril après restauration.

Ormoy-la-Rivière

Le 6 juillet, Frédérique Bazzoni, directrice des Archives départementales de l'Essonne, a fait une conférence dans l'église sur le mobilier et les objets du culte de la paroisse.

Palaiseau

Du 16 au 27 juillet, on a pu voir à la médiathèque, une exposition retraçant les traques qui ont suivi la rafle du Vel' d'Hiv à Palaiseau, Orsay, Villebon et Gif.

Du 10 octobre au 4 décembre, s'est tenue l'exposition « Palaiseau dans l'rétro » montrant, à partir de cartes postales, l'aspect de la ville à la fin du XIX^e siècle.

Paray-Vieille-Poste

Du 23 septembre au 5 octobre, l'association « La Petite diligence » a proposé une exposition sur l'histoire de la commune.

Pecqueuse

L'association des métiers d'antan en Hurepoix, créée en août 2012, a présenté le 14 décembre, sur la place de la mairie, des animations afin de faire connaître le savoir-faire d'autrefois.

Rambouillet

En décembre, une exposition sur « l'architecture publique à Rambouillet, 1870-1914 » a été proposée au public.

Ris-Orangis

La mission d'histoire locale et du patrimoine a organisé à la Ferme neuve, le 22 mars, une exposition et un diaporama sur les familles de Rigny et de Talhouet-Roy, seigneurs de Ris et, le 23 mars, une visite des lieux historiques de la ville.

Saint-Chéron

En septembre et octobre, on a pu apprécier à l'écomusée, une exposition sur l'origine des noms des rues du village proposée par le « Club des amis de la nature et de l'environnement ».

Saint-Germain-lès-Corbeil

L'association Histoire et Patrimoine a présenté, en septembre, une exposition consacrée aux fermes actuelles et disparues de la région.

Saint-Maurice-Montcouronne

L'exposition « S'il te plaît, raconte-moi Saint-Maurice », réalisée à l'occasion des Journées du patrimoine de 2012 a été accessible à tous, dans la salle des mariages, en février et mars.

Saint-Pierre-du-Perray

En février, le GERAME a présenté une exposition retraçant le sondage réalisé sur un site gallo-romain mis en évidence dans le massif forestier de Rougeau.

Savigny-sur-Orge

Le cercle celtique Koroll Breizh a proposé, en juin et juillet, pour son dixième anniversaire, une exposition qui ne manque pas d'évoquer le séjour de Chateaubriand et de sa sœur Lucile au domaine de Courte-Rente, propriété de Pauline de Beaumont.

Valpuseaux

Le 19 octobre, Xavier Christ, vice-président de l'association « Valpuseaux-histoireE » a fait, à Etampes, une conférence sur les seigneurs de Valpuseaux de 1350 à la Révolution.

Quelques jours auparavant, cette même association et la commission « Culture et animation Valpuseaux » avaient organisé un voyage sur la côte normande pour commémorer la découverte de la mer faite par les Valpuseaux le 4 juillet 1914 grâce à la société amicale des anciens élèves.

Le Val-Saint-Germain

A l'occasion de la rénovation des souches de cierges de l'église Sainte-Julienne, de nombreuses manifestations, organisées par l'association « Art religieux et Patrimoine », ont eu lieu les 22 et 23 juin dont deux conférences d'Yves Messmer, spécialiste de la mythologie antique et chrétienne, sur « Le mythe des Jules et Juliens » et « Mythologie chrétienne de sainte Julienne ».

Au château du Marais, outre la visite, un cycle de conférences a été proposé, les 28 avril, 25 mai, 23 juin, 7 juillet et 29 septembre, sur l'histoire du domaine, de ses propriétaires et des personnages qui l'ont fréquenté.

Verrière-le-Buisson

Le musée du château de Fontainebleau a acheté un buste en terre cuite réalisée en 1805 par Louis-Laurent Roland de Cambacérès qui fût châtelain de Verrières. Ce buste servit de modèle à celui qu'édita la manufacture de Sèvres.⁶

Vigneux-sur-Seine

Le 5 avril, s'est tenue une conférence sur les grèves de Draveil-Vigneux de 1908 due aux recherches de nos confrères Serge Bianchi et Jacques Macé.

Du 12 au 28 septembre, a été présentée une exposition réalisée par la Maison de banlieue et de l'architecture sur les clôtures de banlieue en Essonne.

Villeconin

Le 24 mai, le père Frédéric Gatineau a fait une troisième conférence sur l'histoire du village à la fin du XIX^e siècle et début du XX^e siècle et particulièrement sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905.

Viry-Châtillon

Le service des archives municipales propose les « Rendez-vous de l'histoire ». Ainsi, le 13 février, Odile Nave et Jeannie Buisson ont fait une conférence sur « Industrialisation, désindustrialisation et développement des nouvelles activités de la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours » ; le 6 juillet, une visite a été organisée sur les traces de la Seconde Guerre mondiale ; le 16 octobre, Denis Hannotin et Christine Moissinac ont évoqué la famille Polonceau qui fut propriétaire du château et le 11 décembre, Sylvie Joubert a rappelé l'histoire des quartiers du Buisson.

Du 25 au 31 octobre, l'association de revalorisation de Port-Aviation a proposé une exposition sur Roland Garros et Adolphe Pégoud à Viry.

6. Voir illustration dans *La Revue des Musées de France*, 2013-2, p.75.

Nécrologie*

Monsieur Michel AUDIBERT, de Viry-Châtillon, est décédé au début de cette année. Il avait adhéré à notre société en 1978.

★

Monsieur le marquis Jean-Louis de GANAY est décédé le 12 avril. Après son père, Hubert de Ganay, membre depuis 1904, qui fut maire de Courances pendant soixante ans, il fut un des membres refondateurs de la société en 1943 et resta membre du conseil d'administration jusqu'en 1991 où il fut nommé vice-président d'honneur. Nous avons eu l'honneur et la joie d'être reçus plusieurs fois au château de Courances. Le 7 juillet 1902 après l'assemblée générale tenue à Milly-la-Forêt, le 20 octobre 1957 où nous avons occupé les lieux toute l'après-midi pour y tenir l'assemblée générale et visiter en détail château et parc sous la conduite des propriétaires. Enfin le 30 septembre 2001, après l'assemblée générale tenue à la mairie, Monsieur de Ganay nous y avait accueillis et accompagnés avec son habituel bienveillance.

Nous rappelons à cette occasion, le bel ouvrage publié chez Flammarion, en 2003, sous la direction de Valentine de Ganay, sa fille, et Laurent Le Ben : « Courances ».

★

Monsieur Bernard de CUREL est décédé le 23 avril. Ingénieur agronome, il a consacré toute sa vie, en collaboration avec son épouse, à l'embellissement des jardins de son domaine de Saint-Jean-de-Beauregard où il lança, en 1985, la Fête des plantes dont le succès ne cesse de croître. Il fut maire de la commune pendant vingt-trois ans. Il était des nôtres depuis 1979 et nous avait accueillis le 12 octobre 1980 pour notre assemblée générale. Nous redisons à Madame de Curel nos condoléances.

* Ce nécrologue a été établi à partir des informations parvenues à notre connaissance. Il ne prétend pas à être exhaustif.

★

Le docteur Michel HANTRAYE, de Chilly-Mazarin est décédé le 25 juillet. Il était des nôtres depuis 1972.

★

Monsieur Victor GABIS, de Moigny-sur-Ecole, est décédé le 18 août. Il s'était fortement engagé dans la défense du patrimoine et s'était beaucoup impliqué dans la restauration de l'église de Moigny. Il était délégué départemental de la Fondation du Patrimoine. Il avait adhéré en 2002.

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne
91730 Chamarande

Cotisation annuelle (2015) :

membre ordinaire : 20 €
membre bienfaiteur : 28 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

Achevé d'imprimer en octobre 2014
sur les presses du

Groupe Horizon

Parc d'activités de la plaine de Jouques
200, avenue de Coulin
F - 13420 Gémenos

Dépôt légal : octobre 2014
N° d'impression : 1409-118
Imprimé en France



LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

BULLETINS

Année 1944	Année 1980	Année 1990	Année 2000	Année 2010
Année 1972	Année 1981	Année 1992	Année 2001	Année 2011
Année 1973	Année 1982	Année 1993	Année 2002	Année 2012
Année 1975	Année 1983	Année 1994	Année 2003	Année 2013
Année 1976	Année 1984	Année 1995	Année 2004	
Année 1977	Année 1985	Année 1996	Année 2005	
Année 1978	Année 1986	Année 1997	Année 2006	
	Année 1987	Année 1998	Année 2007	
	Année 1988	Année 1999	Année 2008	
	Année 1989		Année 2009	

Les bulletins antérieurs à 2000 sont soldés à 15 €.

Le prix est de 20 € pour les autres.

Les frais d'expédition sont compris.



MÉMOIRES ET DOCUMENTS

- XI – Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. – Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines*, 1975, 178 p., 20 pl., 10 €
- XII – J.-M. MORICEAU, *La population du Sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan*, 1979, 85 p., 22 pl., 10 €
- XIII – J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle : le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838*, 1983, 74 p., 10 pl., 10 €
- XIV – J. DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Étampes après la Guerre de Cent Ans* et J.-P. CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Étampes de 1695 à 1789*, 1988, 143 p., 26 ill., 10 €
- XV – S. BIANCHI, *La déchristianisation dans le district de Corbeil, 1793-1799*, 1990, 160 p., 27 ill., 10 €
- XVI – S. LEFÈVRE, *L'aménagement du Sud de l'Île-de-France par les établissements religieux, XI^e-XIII^e siècles*, 1993, 160 p., 23 ill., 10 €
- XVII – *Archéologie et Numismatique. Miscellanées* (D. GIGANON, *Archéologie aérienne au sud-ouest de Paris* ; Y TABORIN, *Identification du territoire exploité par chaque groupe magdalénien d'Étiolles* ; V GOUSTARD et D. ORSSAUD, *Diagnostics archéologiques aux « prisons de Montlhéry »* ; G NIQUET, *Nouveau regard sur les monnaies d'Étampes*) 1998, 96 p., 53 ill., 10 €
- XVIII – Louis BRUNEL, *Vincent DUVAL (1722-1807, un curé de Corbeil dans la tourmente. Contribution à l'histoire du Jansénisme et de la Révolution* 2005, 106 p., 6 ill., 10 €
- XIX – Jean-Marie FAYE, Nicole GOUTRAY, France LÉOTARD, Gérard LEROY, Jacqueline & Jean-François MÉLON, Dominique NOTTEGHEM, *Histoire de l'enseignement en Essonne sous l'Ancien Régime*, 2008, 212 p., 26 ill., 20 €
- XX – Élise BAILLIEUL (dir.), *Art et Architecture à Étampes au Moyen Âge*, 2010, p. 197, 145 ill., 20 €
- XXI – Alain BÉNARD, *Les mégalithes de l'Essonne*, 2012, 120 p., 80 ill., 20 €
- XXII – Jean-Marie BREMARD, Pierre GAILLARD, Maurice GELBARD, Gérard LEROY, Dominique NOTTEGHEM, Françoise PAYEN, Jean-Pierre QAEGEBEUR, Maïté ST ÉPANSKI, *L'Essonne, un berceau de l'aviation*, 2013, 167 p., 99 ill., 20 €

LIVRET DU CENTENAIRE (1996, 88 p., 23 ill.) : 7 €



TABLE GÉNÉRALE 1895-2004 (1989, 1997 et 2006, 70 p. + 20 p. + 20 p.) : 10 €



ESSONNE et HUREPOIX

ANNÉE 2013 – BULLETIN N° 83

TABLE DES MATIÈRES

VIE DE LA SOCIÉTÉ (Conseil d'administration, nouveaux membres, sortie d'été et Assemblée générale au château du Marais, promenade d'automne à Chamarande)	3
GATINEAU (Frédéric) et CHANDELIER (Jean-Louis) : <i>Brouy, 1914-1918</i>	9
CHRIST (Xavier et Bernadette) : <i>Les d'Aribert, seigneurs de la Grange-sans-Terre à Valpuiseaux, voleurs de père en fils (XVI^e s.)</i>	15
LACROIX (Jacques) : <i>Deux noms de rivière de l'Essonne issus de la langue gauloise.</i> ..	21
PONTAULT (Monique) : <i>Les pionniers partis de l'Essonne pour la Nouvelle France (XVII^e-XVIII^e s.)</i>	33
WITTMER (Pierre) : <i>Un pèlerinage à Ballancourt-sur-Essonne en 1789.</i>	43
NAVE (Odile) : <i>L'histoire du château de Beauvoir à Évry de 1773 à nos jours.</i>	49
THIEBAUD (François) : <i>Histoire du presbytère de Saint-Cyr-sous-Dourdan et de ses habitants (1671-1910).</i>	63
GATINEAU (Frédéric) : <i>Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIII^e s. (1^{ère} partie : les paroisses essonniennes relevant de l'ancien diocèse de Chartres 1690-1790)</i>	79
MARTIN (Michel) : <i>Quelques particularités démographiques étampois à la fin de l'Ancien Régime.</i>	125
DAVOINE (René) : <i>L'invention de la plus grande prison d'Europe à Fleury-Mérogis.</i>	133
GINESTE (Bernard) : <i>Un village étampois à la veille de la Guerre de Cent Ans, quinze chartes relatives à Authon-la-Plaine (1275-1335)</i>	141
NOTES ARCHEOLOGIQUES	193
PATRIMOINE ARCHITECTURAL	197
BIBLIOGRAPHIE	205
CHRONIQUE	215
NECROLOGIE	237